TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 10 950 — DERNIÈRE ÉDITION — SAMEDI 12 AVRIL 1980

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 l. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

Trente terroristes présumés arrêtés en Italie

LIRE PAGE 4.

Washington et ses alliés

M. Carter se plaint de n'être pas soutenu dans la crise iranienne

Le président Carter a reproché, jeudi 10 avril, aux alliés des Etats-Unis leurs contradictions et leur manque de soutien dans l'affaire des otages de Téhéran. Le chef de l'exécutif américain a violemment pris à partie les autorités iraniennes qu'il a qualifiées d' « irresponsables », *et a indiqué que les Etats-Unis ne reculeraient pas, au besoin, devant l'usage de la force pour obtenir la libération des otages.*

M. Carter a, d'autre part, attaqué à nouveau l'U.R.S.S. à propos de l'Afghanistan.

De notre correspondant

Washington. — Comme M. Carter et d'autres responsables l'ont souligné à maintes reprises depuis trois mois, le durcissement de la politique étrangère américaine n'est pas un phénomène passager. Il n'avait jamais été affirmé avec autant de force que dans le discours prononcé par le président américain devant le congrès des rédacteurs en chef de journaux, jeudi 10 avril. M. Carter s'en est pris non seulement aux dirigeants soviétiques et iraniens, mais aussi, en termes bien entendu plus modérés, aux alliés coupables de ne pas partager la même vision que l'Amérique.

Dans un passage qui portait visiblement la marque de M. Brzezinski, son conseiller pour les affaires étrangères, le président a d'abord exposé les requêtes contradictoires auxquelles doivent faire face les Etats-Unis.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

Une admonestation

M. Carter admoneste publiquement « quelques pays qui demandent la protection des Etats-Unis, mais rechignent devant les obligations d'une alliance ». Cette petite phrase, dans un discours de politique étrangère dont l'essentiel était une très vive attaque contre l'U.R.S.S., adresse, sur le ton vif d'un homme blessé par une défection, un reproche de taille aux alliés européens. Les Etats-Unis leur rappellent qu'il y a quelque chose de choquant à prétendre bénéficier des avantages d'un contrat tout en refusant d'en assumer les inconvénients quand l'occasion se présente.

Le chef de l'exécutif américain visait bien évidemment les pays occidentaux — en particulier la France — qui ne sont nullement désireux de compromettre l'équilibre fragile de leur approvisionnement pétrolier en prenant des sanctions contre l'Iran.

Comme ses prédécesseurs en de semblables occasions, le président Carter a soin de rappeler que les alliés sont souverains et qu'ils agissent naturellement « de leur propre initiative ». Mais il a du mal à admettre que leur réaction spontanée et immédiate ne soit pas de suivre les Etats-Unis dans une affaire — celle des otages — où ils ont très clairement le droit de leur côté.

Les Américains attendent un soutien à la fois total et concret. Ils n'ont jusqu'à présent obtenu ni l'un ni l'autre : à l'évidence, les alliés ne sont pas prêts à reprendre toutes les initiatives de Washington contre les autorités de Téhéran, et, d'autre part, ils préfèrent, dans la mesure du possible, s'en tenir à des déclarations ou à des démarches diplomatiques, sans faire le pas que serait par exemple le boycottage des avions et navires iraniens.

L'amertume du président américain est accrue par la tiédeur des Occidentaux en ce qui concerne les Jeux olympiques de Moscou. Les Allemands hésitent, tandis que les Français et les Italiens laissent leurs athlètes libres de déterminer s'ils participeront ou non. Ces réticences ont pour effet d'encourager le comité olympique américain à faire la sourde oreille aux appels de M. Carter, si bien que le gouvernement tout entier doit se lancer dans une intense campagne de propagande et même recourir à des pressions délibérées sur de simples citoyens ou des sociétés intéressées, pour diverses raisons, au maintien des Jeux.

A ce propos, le président est revenu à la charge dans son discours de jeudi en rappelant le « parallèle frappant » qui existe, selon lui, entre les Jeux de Moscou et ceux de Berlin en 1936 et en citant à deux reprises un manuel soviétique pour démontrer quel bénéfice politique précis le Kremlin attend des Jeux. On conçoit que, vues de Washington, dans le contexte de la partie de bras de fer qui se joue avec l'U.R.S.S., les hésitations des Européens apparaissent très gênantes. Certains membres de l'administration américaine usent d'un langage plus brutal que le président. Le secrétaire à l'agriculture a en particulier, devant le même auditoire que M. Carter, qualifié de « stratèges de salon » ceux qui n'apportent pas leur soutien à l'embargo sur les céréales destinées à l'U.R.S.S.

La double fonction qu'assume M. Carter, à la fois candidat en quête de suffrages et chef de l'Etat humilié par Téhéran, l'amène à durcir le ton. Plus diplomates par nature, les responsables du département d'Etat ont très favorablement accueilli l'initiative de la Communauté et se sont bien gardés de mettre l'accent sur ses insuffisances. Le geste de bonne volonté des Européens ne peut, bien évidemment, pas satisfaire l'opinion américaine, anxieuse et excédée. Il peut en revanche préparer des prises de position plus fermes au cas où l'Iran se montrerait insensible aux représentations qui lui sont faites.

La tension à La Havane

Les manifestations se multiplient contre les adversaires du castrisme réfugiés à l'ambassade du Pérou

Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Pacte andin — Venezuela, Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie, — réunis à Lima, se sont séparés ce vendredi 11 avril après avoir décidé d'accueillir en principe une partie des dix mille réfugiés cubains regroupés à l'ambassade du Pérou, à La Havane. Mais leur déclaration finale précise que « la solution du problème créé par Cuba doit être trouvée à Cuba ». De leur côté, les Etats-Unis et l'Espagne envisagent de recevoir quelques centaines seulement de réfugiés.

Le sort des milliers de Cubains réfugiés à l'ambassade du Pérou risque donc de s'aggraver si les négociations pour leur départ traînent en longueur. Les risques d'épidémie augmentent, car les conditions sanitaires sont déplorables. En revanche, les réfugiés sont normalement ravitaillés par les autorités cubaines.

La tension monte d'autre part dans les rues de La Havane, où les manifestations contre les réfugiés se multiplient.

De notre envoyé spécial

La Havane. — Personne ne sait vraiment ce qui se passe à l'ambassade du Pérou, mais chacun en parle, peignant des tableaux à la fois dantesques et vraisemblables. Le cadre d'abord. La 5e Avenue, parallèle à la mer toute proche, est l'artère principale de Miramar, le quartier chic de la capitale. Grandes maisons coloniales, piscines, palmiers, pelouses : ce Neuilly tropical a été abandonné par ceux qui l'habitaient avant 1959 et est, depuis vingt ans, le domaine des enfants et des diplomates.

Les demeures les plus luxueuses ont été transformées en écoles et en dortoirs pour boursiers du gouvernement. Le calme a fait place aux cris des récréations et aux slogans révolutionnaires. Les ambassades, elles, sont là depuis toujours.

La Quinta Avenida est coupée en son milieu par un barrage : voitures en chicane, motards, policiers en tenue. Une jeune mulâtresse en mini-jupe vert-olive contraint les voitures à emprunter une déviation le long de la mer. La zone de ce côté est plus peuplée. Elle est donc gardée par les membres de la police révolutionnaire. Mais vers l'intérieur, là où la densité des maisons est normale, la surveillance est assurée par les comités de défense de la révolution (C.D.R.). Les rues sont barrées par de simples cordes, derrière lesquelles veillent des groupes d'hommes et de femmes, souvent armés de bâtons.

« Nous sommes ici parce que la révolution a besoin de nous et nous resterons aussi longtemps que notre commandant en chef le demandera ! » A peine arrivé, le journaliste est entouré de quinze à vingt personnes qui parlent toutes en même temps. *« Qu'ils s'en aillent ! Il n'y a là-dedans que des délinquants, des éléments antisociaux, la scorie de notre peuple, des gens qui refusent de se sacrifier pour la patrie socialiste ! Nous sommes armés pour nous défendre. Si l'ennemi vient avec un couteau, on ne peut tout de même pas le recevoir avec des fleurs ! »*

FRANCIS PISANI.

(Lire la suite page 6.)

La poussée d'inflation

• La hausse des prix s'accélère
• L'épargne continue à diminuer
• Alger veut relever les tarifs de son gaz

Dopée par la reprise de la consommation depuis l'automne dernier, l'économie française voit s'accumuler présentement les menaces. Sur les prix d'abord : les dernières statistiques de l'INSEE traduisent une accélération des hausses — au stade du gros comme à celui du détail, — la libération des prix faisant de plus en plus sentir ses effets. Ceux-ci s'ajoutent au renchérissement de l'énergie et de certaines matières premières, lié notamment à la montée du dollar depuis le début de l'année.

Les difficiles négociations entre Gaz de France et l'Algérie donnent d'ailleurs à penser que le prix des fournitures algériennes de gaz va monter sensiblement. Alger souhaitant obtenir 6,11 dollars par million d'unités livrées, au lieu d'environ 3 actuellement. Les livraisons entre l'Algérie et la France ne sont pas interrompues, mais sérieusement ralenties (Lire page 29 l'article de Bruno Dethomas).

La forte consommation, malgré un recul assez général du pouvoir d'achat, a entraîné une sérieuse baisse de l'épargne au premier trimestre. Le réseau de l' « écureuil » *signale même des retraits supérieurs aux dépôts en mars ; la Caisse des dépôts, moins pessimiste, estime que, dans l'ensemble des circuits collecteurs, les dépôts continuent cependant à l'emporter* (Lire page 34).

Pour enrayer ce mouvement, le Conseil du crédit a étendu aux comptes sur livrets des banques le bénéfice de la prime de 1 % déjà accordée aux titulaires de livrets de caisse d'épargne. Il a également relevé de 1 % le taux de rendement actuariel annuel brut que ne doit pas dépasser la rémunération des comptes à terme et des bons de caisse d'une durée d'un an au plus et ne dépassant pas 100 000 F.

L'« effet libération »

L'inévitable est arrivé : la libération des prix par le gouvernement a considérablement accéléré les hausses. Rien que de très logique à cela : les chefs d'entreprise qui retrouvent la liberté de fixer leurs tarifs poussent les étiquettes dès que l'état du marché — ou les ententes au sein de la profession — le permettent. Il n'y aurait donc pas lieu de s'en étonner, n'était l'extraordinaire effort déployé depuis vingt mois par les pouvoirs publics pour convaincre l'opinion que la libération des prix en France n'entraînerait pas l'aggravation de l'inflation habituelle en pareille circonstance.

Celle-ci s'est pourtant produite. Un peu plus tard qu'à l'accoutumée, il est vrai ; mais avec une ampleur qui commence à inquiéter sérieusement les responsables. Au-delà de l'exemple bien connu du pain (27 % de hausse en dix-huit mois), de nombreux cas sont particulièrement spectaculaires : 28 % de hausse en vingt mois sur la quincaillerie, 29 % sur les produits d'entretien et de soins, 23 % sur les automobiles (en moyenne), 22 % sur les articles de ménage, autant sur les pneus, 18 % sur le mobilier...

GILBERT MATHIEU.

(Lire la suite page 29.)

LE MALI A BOUT DE SOUFFLE

Intervenant à l'occasion de la session du conseil national du parti unique qui vient de se tenir à Bamako, le général Moussa Traore, président de la République du Mali, a reconnu que l'agitation scolaire, que connaît son pays depuis novembre dernier, « a dramatiquement mis à nu les faiblesses » du parti et « la démission de certains cadres politiques ».

Dans un éditorial diffusé par Radio-Mali, les dirigeants maliens s'en sont pris d'autre part à Amnesty International qui a dénoncé la répression qui s'est abattue sur les lycéens et étudiants contestataires.

Notre envoyé spécial, Philippe Decraene, qui a récemment séjourné à Bamako, fait le point sur la situation politique et économique.

I. — La révolte de « nos enfants »

De notre envoyé spécial
PHILIPPE DECRAENE

Bamako. — « *Moussa ! Bokassa* », proclament quelques calicots tandis que plusieurs centaines de lycéens reprennent en cœur ce slogan et conspuent longuement le général Moussa Traore, pourtant officiellement élu l'année dernière président de la République du Mali « *à l'unanimité des suffrages exprimés moins huit voix* ». Pour la centième fois depuis quinze jours, ceux qu'à Bamako leurs parents appellent avec une nuance de fierté « *les enfants* » crient publiquement leur mépris à l'encontre d'un régime dont ils contestent de plus en plus la légitimité.

Comme à Bangui l'année dernière, comme à Antananarivo lors du « *mai malgache* » de 1972, écoliers et étudiants se trouvent à la pointe du combat contre l'ordre établi et font peser une grave menace de déstabilisation sur le régime en place. Douze ans après avoir évincé le président Modibo Keita de la scène politique et l'avoir fait périr en prison, les militaires maliens, qui ont pourtant tenté un processus de libéralisation, sont visiblement à bout de souffle. En dépit des efforts du général Moussa Traore pour mettre en place un nouveau parti, l'Union démocratique du peuple malien et de nouvelles instances démocratiques, l'usure du pouvoir fait brutalement son œuvre.

Depuis plusieurs semaines se renouvellent presque quotidiennement les mêmes scènes de rue. Des véhicules légers et des camions soviétiques chargés d'hommes armés de Kalachnikov ou de fusils de fabrication française patrouillent en permanence dans les quartiers populaires. Equipés de casques lourds, des fantassins en tenue de combat, baïonnette au canon, protègent les accès de la maison de la radio et des principaux bâtiments publics, dont la maison du parti où se trouve le bureau du chef de l'Etat.

Chaque mercredi, le conseil des ministres siège sous la protection des soldats comme, chaque jeudi, le Bureau exécutif central du parti unique. L'armée malienne, qui fait preuve d'un manque étonnant de sang-froid face aux « enfants », bivouaque en plusieurs points de la capitale, notamment à proximité de l'avenue de l'Indépendance et à l'entrée du pont sur le Niger. Ce dernier permet en effet d'accéder de Badalabougou, la « colline du savoir », située sur la rive droite du fleuve à Kouloubа, la « colline du pouvoir » siège du gouvernement qui domine la rive gauche.

« *La radio française a menti* », nous dit un élève du lycée Askia-Mohammed. Il nous explique que Radio-France-International, poste écouté ici de préférence à Radio-Mali et généralement très apprécié, a diffusé un communiqué gouvernemental faisant état de la reprise des cours au moment précis où commençait une nouvelle grève.

« *Informez votre gouvernement* », hurle un élève de l'Ecole normale supérieure à l'adresse du personnel d'une ambassade africaine dont la façade est copieusement lapidée. « *Qui donc jouera ici le rôle de l'armée française à Bangui l'an dernier ?* », nous demande avec véhémence un enseignant du lycée technique, indiquant que « *déjà un vent centrafricain souffle sur Bamako* ».

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

Incroyable !

Lors des prochaines élections cantonales de Donnemarie-Dontilly, en Seine-et-Marne, seul un socialiste briguera pour la gauche le siège du conseiller général face au prétendant de la majorité, la fédération départementale du parti communiste estimant que « la meilleure façon de faire barrage à la droite est de présenter un candidat unique de la gauche ».

Alors que nous entendons parler depuis trois ans de la trahison et de l'incessant virage à droite du parti socialiste, voilà une initiative d'une audace et d'une originalité inouïes, puisqu'elle implique que, dans un cadre encore strictement cantonal, le parti socialiste est à gauche de la droite : qui l'eût cru ?

BERNARD CHAPUIS.

« LE PRÉ », un film des frères Taviani

Souvenir de Rossellini

Dans la salle d'un petit cinéma, à Florence, une jeune fille qui ressemble à Ingrid Bergman, telle qu'elle était à vingt-cinq ans, regarde un vieux film en noir et blanc : un petit garçon blond au visage triste sautille dans les ruines de Berlin puis se jette, du haut d'un mur, sur le pavé. Cette jeune fille, qui joue le personnage d'Eugenia dans « le Pré » des frères Taviani, c'est Isabella Rossellini, la fille de Roberto et d'Ingrid Bergman ; le film qu'elle regarde, c'est « Allemagne année zéro » que son père tourna en 1947.

Trois ans avant « le Pré », Vincente Minnelli, dans « Nina » (film qui n'a été présenté, en France, qu'à la télévision, sur FR 3), avait placé Isabella en religieuse, au chevet d'Ingrid, « comtessa » mourante sur un lit d'hôpital. Ce n'était qu'une apparition pour faire constater cette prodigieuse ressemblance physique, cette présence fascinante d'actrice qui s'est transmise, de la mère à la fille, comme un don des dieux du spectacle. Pour les frères Taviani, Isabella, spectatrice d'« Allemagne année zéro », c'est bien autre chose que cette transmission de la beauté, du talent d'Ingrid Bergman dans l'image de sa fille tellement semblable à celle de sa jeunesse. C'est sans doute la clé de leur dernier film, ce film mal accueilli au Festival de Venise renaissant de ses cendres à la fin de l'été dernier.

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 22.)

Demain

LE MONDE DIMANCHE

DIVORCÉES ET HEUREUSES DE L'ÊTRE

Une enquête de **LILIANE DELWASSE**

Le Monde

idées

UTOPIE

Le tort suprême

par CHRISTIAN ZIMMER

L'UTOPIE MEURTRIERE : le livre de Pin Yathay (1), rescapé du génocide cambodgien, jette un terrible discrédit sur cette notion qui, longtemps, n'évoqua que l'innocence de la rêverie, des constructions imaginaires, des spéculations intellectuelles en vase clos. Sans doute commençait-on à soupçonner que cette innocence attachée à l'intellectuel et à son activité spécifique n'était qu'une des illusions de l'idéalisme. Benjamin Fondane se demandait s'il existait une idée qui ne soit responsable de quelques centaines de milliers de morts, et Gilles Lapouge, dans son essai sur l'utopie, n'hésitait pas à voir en celle-ci le germe même de la pensée fasciste (2). Mais voilà qu'aujourd'hui la preuve est faite : au Cambodge, c'est l'intellectuel, c'est l'idée qui ont décimé un peuple.

Cela dit, si la monstrueuse contradiction de l'utopie est de la sorte brutalement révélée — pour sauver un peuple, on le détruit, — il y a, dans la pensée utopique, bien d'autres aspects singulièrement paradoxaux. Et le moindre de ces paradoxes n'est pas qu'au fond bien des choses rapprochent, sur le terrain politique, utopie et réalisme. Au point même qu'on peut juger qu'ils se confondent.

Car, il faut oser le dire, ce n'est pas aujourd'hui plutôt l'utopie, ou plutôt le réalisme, qu'il convient de couvrir de cet opprobre : c'est la politique elle-même, toute politique, qui est meurtrière, et le massacre polpotien ne doit pas faire oublier ceux qui, dans la même région du monde, l'ont immédiatement précédé. Il se trouve que, un peu avant le livre de Pin Yathay, est paru un autre ouvrage qui contenait des documents — ces documents qu'on qualifie d'« insoutenables » — sur les blessures et les mutilations infligées aux enfants vietnamiens par les armes américaines (3). Ces blessures et ces mutilations étalent une partie du prix que les Etats-Unis étaient prêts à payer pour obtenir la victoire, et peut-être la paix. Pas question de parler ici d'utopie : il y avait un prix à payer, élevé sans doute, autrement dit des moyens à employer, cruels, inhumains, sans doute, mais la possibilité, la vraisemblance, voire la certitude du succès, garantissaient en quelque sorte la légitimité de ces moyens.

La pensée réaliste, c'est la pensée de l'échange, de l'équivalence, c'est une pensée commerciale, économique (et la pensée économique est la pensée réaliste par excellence). Le réaliste ne rêve pas. Son action est justifiée par un *savoir* : le savoir du présent et des chances qu'on a de le voir évoluer (alors que l'utopiste mise sur l'inconnu). Le réaliste est toujours plus ou moins calculateur, et il pense la réalité en termes de mesure : elle est pour lui sans mystère. Sans mystère et même sans source d'interrogations véritables : le réaliste ne connaît, ne veut connaître que le *comment*, et ignore, veut ignorer le *pourquoi*. Pour les responsables américains aux prises avec la guerre du Vietnam, il s'agissait donc de répondre à la question : « *Comment gagner cette guerre ?* ». La question : « *Pourquoi cette guerre, pourquoi la gagner ?* », n'existait pas.

Mais, on le sait, les échecs face au réel ont précisément pour cause l'ignorance du *pourquoi*.

Or, l'utopie prétend répondre au *pourquoi*. Mais de façon, si l'on peut dire, détournée : en répondant à la question de la fin. Ou, plus exactement, en liant les deux questions entre elles, ce qui est parfaitement légitime, la pensée de l'origine étant indissociable de celle de la finalité.

Nous demeurons cependant sur le seul plan des idées, de la pensée du réel. Cette pensée, l'utopie se contente — en principe — de la libérer, de la débloquer, un peu à la manière de la prophétie religieuse.

En un mot, le propre de l'utopie, c'est d'être... utopique. Si bon nombre de réalités d'aujourd'hui ne sont que les utopies d'hier, toute utopie va nécessairement à l'encontre d'un consensus idéologique : ne peut-on la considérer comme une prétention de répondre aux questions que l'idéologie dominante juge insolubles, ou, plutôt, refuse de poser ?

La pensée de l'immuable

On voit tout de suite que, si elle veut se traduire directement en acte, l'utopie est fatalement entraînée à user de coercition, de violence. Et on devine l'engrenage. Elle n'est plus alors qu'un réalisme bien plus incapable encore que lui de résister à l'escalade « de l'arbitraire », de la cruauté, puisque son ambition est plus élevée, ses buts moins limités. Les moyens, en fin de compte, étouffent les fins : utopisme et réalisme se rejoignent dans une commune prééminence accordée à ceux-là par rapport à celles-ci.

Ce faisant, ils se trahissent, se méconnaissent peut-être l'un et l'autre. Parce qu'ils croient tous deux, d'une certaine façon, à l'immuable. Et que toute réalité est changement. Pour étonnant que cela paraisse, nous dirons qu'il y a quelque chose de religieux aussi bien dans la pensée réaliste que dans la pensée utopique, cette idée d'immuable étant religieuse par définition. Le seul réalisme authentique consiste à douter du réel, et le réalisme politique n'est réaliste qu'en apparence : il n'est pas *réaliste* de se dire que la réalité est ce qu'elle est, que l'homme est ce qu'il est et que, par conséquent, il faut se borner à toucher à ce qui peut être modifié, c'est-à-dire l'événementiel, le phénomène, la superstructure. Quant à cette idée que le bien peut sortir du mal, qu'il faut accepter celui-ci pour mériter celui-là, n'est-ce pas cette croyance en une mystérieuse alchimie, en un transfert magique, qui, pour le chrétien, s'appelle le mécanisme de la grâce ? Du côté de l'utopie, les choses sont évidemment encore plus claires : si le réaliste n'entend que changer les choses, l'utopiste, lui, entend changer l'homme, l'être lui-même. Mais radicalement. C'est-à-dire transmuer une essence en une autre essence, convertir la vie en une autre vie. L'utopiste usurpe carrément la fonction religieuse, la pensée de l'éternité, la pensée eschatologique, mais, s'il recourt à l'action, à l'exercice de la contrainte, de la violence, à l'endroit du temps, de l'histoire, pour ainsi dire, avant que ce soit à l'endroit de l'homme lui-même, il est évident qu'il est en pleine contradiction. L'utopie nie ainsi sa propre raison d'être, qui est l'espérance. Alors que le réalisme, en revanche, ne peut tout à fait éliminer celle-ci, comme ce serait pourtant logique dans un système comme le sien, l'espérance étant associée à l'incertitude...

Alors ? En politique, le réalisme serait-il quelque peu utopique et l'utopie encore trop souvent réaliste (et de la pire manière) ? En définitive, la différence entre l'un et l'autre ne serait-elle pas essentiellement terminologique ? Le réalisme nommant *réellement* les choses, appelant le mal par son nom, et l'utopisme *cachant* au contraire les choses, appelant le génocide une « solution finale » et le meurtre une « purification » ? Pureté : voilà peut-être le dernier mot, le mot-clé de l'utopie. Cela ne date pas du Cambodge polpotien, et un nommé Hitler était lui aussi obsédé par cette notion-là. Le caractère criminogène de l'idée de pureté éclate dans le nazisme, mais ce que met en pleine lumière cette identique existence de l'univers concentrationnaire dans les régimes hitlérien et stalinien, c'est bien qu'il n'y a guère ici que les mots qui diffèrent, et que le *réaliste* Staline, qui ne se souciait guère de pureté, mais seulement de politique, est ici la réplique de l'*utopiste* Hitler, dont la tête était tout emplie de la métaphysique fumeuse que professaient les astrologues, mythologues et occultistes dont il s'entourait. Il reste que, à horreur égale, le réalisme bénéficiera peut-être toujours de cette faiblesse de l'esprit humain, exploitée par les religions, qui l'incite à croire que le mal a une nécessité, un sens, puisque l'utopie, elle, a le tort suprême de se vouloir *optimiste*, et de se refuser à appeler le mal par son nom, de nier en somme son existence.

(1) Pin Yathay, *l'Utopie meurtrière*, Robert Laffont, 1980.
(2) Gilles Lapouge, *Utopie et civilisations*, éditions Weber, 1973.
(3) Edmond Kaiser, *la Marche aux enfants*, éditions Pierre-Marcel Favre, 1979.

J'ai crié vers toi...

par GABRIEL MATZNEFF

NOUS croyons en la puissance des mots. Telle est notre chimère. Nous imaginons qu'avec nos mots, nos pauvres mots, nous allons bouleverser les cœurs, modifier le destin, transfigurer l'univers. Telle est notre utopie. Nous nous prenons pour Dieu. Avec un orgueil inouï, nous inversons les rôles. « *Seigneur, dites seulement une parole...* »

Nous écrivons pour notre plaisir. Nous écrivons pour la gloire. Nous écrivons pour échapper au désespoir et à la folie. Tout cela est vrai. Cependant, même si nous répugnons à l'avouer, le démon ardent de l'écriture a encore un autre aiguillon : le désir de métamorphoser ceux et celles qui nous lisent. Un roman, un essai, un poème, une chronique n'ont de sens que si les gens qui y entrent en sortent « différents ». Si nous ne sommes pas des éveilleurs, nous ne sommes rien. Si nous ne sommes pas des poudrières, nous ne sommes rien. Radiguet a publié un livre intitulé *les Joues en feu*. Seules valent d'être écrites les pages qui mettent le feu aux joues.

Lorsqu'il était un petit garçon, le futur saint Syméon gardait les troupeaux de son père, mais déjà il ramassait une certaine gomme odoriférante qu'il trouvait dans les solitudes de l'Antiochène, et la faisait brûler en l'honneur de Dieu sur un bûcher qu'il dressait pour cela. Nos écrits doivent être semblables à cette gomme odoriférante du désert syrien : *une flamme*, un encens, une prière.

« Repartir à zéro »

L'écrivain amoureux et le moine orant désirent, l'un et l'autre, être « entendus ». Ronsard composant ses sonnets pour Hélène, Corneille écrivant « *Marquise, si mon visage...* », veulent, par la magie de leur verbe, atteindre leurs maîtresses au cœur, gagner leur amour et leur constance. C'est un but analogue que poursuit l'homme qui prie. « Seigneur, je crie vers toi, exauce-moi ; sois attentif à la voix de ma supplication... » (1). Qu'est-ce qui est le plus utopique ? Séduire une femme ou fléchir Dieu ? Captiver une amante ou convaincre le Seigneur ? La réponse n'est simple que si l'on est athée et misogyne. Sinon, tout se complique.

Il est plus facile de modifier le cours d'un fleuve que de modifier le cours du destin. Le Dieu auquel nous n'avons pas trop de mal à croire, c'est le Dieu d'Epicure, impassible, lointain, et qu'aucun psaume, fût-il traduit par le Père Deseille, ne saurait émouvoir. Le Dieu des chrétiens, que nous osons interpeller et que nous imaginons attentif à nos prières, est un Dieu beaucoup plus utopique. C'est aussi un Dieu infiniment plus captivant. « Des profondeurs, j'ai crié vers toi, Seigneur... ». Il faut être fou pour parler à Dieu sur ce ton. Mais c'est cette folie qui sacre l'immortalité de la voix des mortels.

Hélène et la marquise ont moins de cœur que le bon Dieu. Une femme amoureuse est flattée de recevoir un poème de l'homme qu'elle aime. Mais, dès l'instant qu'elle cesse d'aimer, aucun mot ne l'atteint plus. Nous pouvons bien, comme le psalmiste, crier vers elle : c'est en vain. Des boules de cire dans les oreilles, la femme hausse les épaules et tourne la page. C'est ce qu'Edith Piaf, dans une formule innocemment obscène, appelle « repartir à zéro ». La femme, tel le Dieu d'Epicure, est sans mémoire. Tant mieux pour elle, mais surtout tant pis pour elle, car c'est la mémoire qui fonde l'écriture.

(1) Saluons la publication, aux Editions YMCA-Press, de la traduction française du Psautier, opérée par le Père Placide Deseille sur l'original grec des Septante. C'est la première fois que la version grecque des Septante est ainsi traduite en français. Un événement liturgique et littéraire.

Nationalité : Utopiens

par DEBORAH BREILLAT (*)

« ENTRE le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la force qui libère », *disait Lacordaire, au siècle dernier. Aujourd'hui, le monde économique et politique est divisé en deux idéologies : les démocraties libérales, capitalistes, occidentales et les démocraties socialistes. Dans les premières, les libertés ont été réduites afin de protéger le faible, par exemple, la liberté de débattre du salaire n'est pas illimitée, elle est restreinte en deçà par l'établissement du SMIC, puis par les conventions collectives. Il reste néanmoins assez de libertés, et notamment une liberté fondamentale, qui est la liberté d'expression. Et c'est bien celle-ci qui nous différencie des démocraties socialistes.*

On nous dira qu'il s'agit d'une liberté formelle, que tout le monde n'a pas les moyens financiers de s'exprimer publiquement. Si le Monde *me publie aujourd'hui, il fera la preuve que cette liberté, en France, n'est pas seulement formelle, mais réelle !*

Mais revenons aux démocraties socialistes, où, il est vrai, il y a davantage de justice. Le mot de Lacordaire serait merveilleusement vérifié. Pour qu'il n'y ait plus ni fort ni faible économiquement, il faut qu'il y ait une force qui, en libérant le faible, s'impose au fort, donc une contrainte, c'est-à-dire une absence de liberté.

Il y aurait donc un balancier d'Est en Ouest, entre la justice et la liberté.

Il n'est pas impossible que dans un avenir plus ou moins proche, ou plus ou moins lointain, cinquante, cent ans, les deux systèmes se rapprochent. Il faut attendre que les passions se tassent ou se taisent. Il faut attendre que l'on démystifie Marx et que l'on distingue dans son œuvre ce qui fait son génie et ce qui fait son imposture. Marx, l'économiste, le sociologue, a fait faire un bond prodigieux à la science économique, mais cela n'est pas encore universellement établi. L'imposture consiste à étendre la couverture scientifique sur sa philosophie matérialiste, et, sous prétexte de pseudoscience, d'interdire par l'absolutisme toute aspiration à l'Absolu. Car — là est la faille en même temps que la séduction — une explication totale du monde (idéologique, économique, politique) ne peut inspirer que des régimes totalitaires.

Néanmoins, le socialisme yougoslave et la révolution culturelle chinoise introduisent des brèches sérieuses dans le monolithisme de la pensée marxiste. De l'autogestion à la coopérative ouvrière de production, de la révolution culturelle à mai 1968, des passerelles sont établies.

Et il n'est pas interdit de penser que les aspirations à plus de justice, à l'Ouest, et celles à plus de liberté à l'Est, ne finissent par se rencontrer.

En attendant ce rapprochement, les systèmes s'opposent, les blocs se durcissent et les périodes de détente n'ont jamais été jusqu'au désarmement. Aujourd'hui, tout le monde sait que la planète peut sauter plusieurs fois, que chacune des superpuissances en a les moyens, que les autres puissances ont des moyens meurtriers infiniment plus grands que ceux utilisés dans la dernière guerre mondiale.

Tout le monde le sait, et personne n'y peut rien. Pourtant, il y a sûrement, dans tous les pays, des hommes, des femmes qui ne veulent à aucun prix de la guerre, des pacifistes convaincus. Mais ils sont prisonniers des Etats.

Comment en sortir ?

L'idée que j'ai eu serait bien modestement restée au fond de ma mémoire si les Neuf ne s'étaient prononcés, au sujet de l'Afghanistan, par la neutralité, idée reprise par Carter.

Imaginons une terre, ingrate, désertique, sans ressources. Il n'y a pas de bien vacant, cette terre est à un Etat, peut-être à plusieurs. Accepteraient-ils d'en faire don ?

Toutes les puissances, tous les Etats réunis au sein des Nations unies accepteraient-ils d'en garantir la neutralité ?

Alors, vers cette terre, vers cette Utopie « ce pays de nulle part » qui aura enfin trouvé son ancrage, afflueront de toutes parts des personnes qui renoncent une fois pour toutes à toutes sortes d'armes et d'armements, qui acceptent de substituer la discussion à l'agression et de mettre leur agressivité naturelle au service de la paix.

Essayer de créer un Eden dans le désert, une oasis de paix dans un monde surarmé, un lieu où la tolérance est constitutionnelle, où le respect de l'autre est la loi, où la démocratie serait réelle, où l'avenir est à inventer ensemble, quelle merveilleuse tâche...

Hélas, je n'ai pas d'autre pouvoir que celui d'exprimer une idée.

Est-ce utopique de penser qu'elle fera son chemin ?

(*) Professeur de lycée à Nîmes.

Changer la vie, des contes de fées ?

par PHILIPPE D'IRIBARNE (*)

LA critique de la société industrielle — bourgeoise, de consommation, technocratique, urbaine, capitaliste, surdéveloppée, de masse, etc. — n'est plus à faire. Qui ignore encore que l'automobile ne gaspille pas seulement le précieux pétrole, mais aussi notre temps ? Qui doute que la médecine est souvent allée trop loin ? Qui n'aspire à des rencontres moins encombrées de formalisme ? Depuis dix ans, la littérature qui développe ces thèmes a fait recette. Et si les idées qu'elle véhicule n'ont plus le charme de la nouveauté, il apparaît bien que, une fois éliminées quelques outrances, illichiennes ou autres, les thèses qu'elle défend ne manquent pas de fondement. Certaines tendent même à devenir des idées reçues. Et pourtant... l'industrie automobile bat records de ventes sur records de ventes. La durée du travail des hommes ne diminue guère pendant que les femmes sont de plus en plus « actives ». Le mouvement des communautés est moribond. Et si la croissance économique se ralentit, ce n'est pas parce qu'une vie plus conviviale se met en place, c'est que la crise s'étend.

Le décalage entre le succès des discours et la résistance des faits pose question. Il conduit à s'interroger sur la qualité de la littérature critiquant la société industrielle, etc., et sur la nature de son succès.

Il est aisé de critiquer la machine à vapeur, ou le moteur à explosion, en montrant que la plus grande part de l'énergie thermique qui leur est fournie ne se transforme pas en travail, mais se dissipe dans la nature. Toutefois, pareille critique paraît naïve dès que l'on n'ignore pas le deuxième principe de Carnot. Or les critiques de notre société sont souvent tout aussi naïves (1). Elles comparent ce qui existe à une société idéale à « rendement parfait », sans voir le prix que toute société paye pour survivre. Et, voulant améliorer notre condition, elles proposent, illusoirement, de gagner sur tous les tableaux.

Car nos maux sont difficilement dissociables des solutions que nous donnons aux problèmes que toute société affronte et qu'aucune ne résout vraiment bien : comment ne pas être détruite par les dissensions intestines sans pour autant périr d'ennui ? Comment éviter que les appétits barbares ne conduisent à la violence et comment échapper à l'ennui si on se prive de tout ce qu'une vie sauvage a d'excitant ? Partout, et spécialement chez les « bons sauvages », on paye très cher pour éviter la violence. Habituellement, une pression sociale considérable ne laisse guère de place à l'expression de la personne (même s'il existe une certaine « autonomie » dans un sens étroitement matériel). Et quand on n'a pas à lutter, l'ennui menace, trompé souvent par le coca, le haschisch ou l'alcool. Nos sociétés bourgeoises, industrielles, etc., ont leurs solutions à elles, pas géniales, mais non sans mérites. La course à la réussite sociale, et en particulier à la consommation, complétée par la télévision et autres « distractions », occupe le temps et l'esprit. Elle sert ainsi de rempart à l'ennui, diminuant la tentation d'y échapper par des moyens barbares.

Une littérature d'évasion

Toutes ces difficultés de mise en œuvre d'une autre façon de vivre, l'essentiel de la littérature proposant de changer la vie n'en a cure. Mais est-ce vraiment étonnant ? Et, au-delà des apparences, à quel genre littéraire a-t-on réellement affaire ?

Les sociétés anciennes avaient leurs contes de fées, leurs histoires de rois, de princesses et de chevaliers, à qui l'on ne demandait surtout pas de tenir compte de façon réaliste des difficultés de la vie. Toute société rêve d'un monde bienheureux où disparaîtraient les maux qu'elle supporte, sans que pour autant d'autres maux apparaissent.

De nos jours les fées ne sont plus crédibles. Il n'y a plus que les midinettes pour rêver de princesses. Le roman... c'est du roman. Peut-il encore vraiment emporter sur les ailes du rêve des gens tant soit peu avertis. Heureusement qu'il y a des discours plus sérieux, plus crédibles, plus « scientifiques ». Des discours où l'on parle « pour de vrai ». Des discours pour faire vraiment rêver. Combien de rêves a nourris le socialisme « scientifique ». Et nos modernes Bucoliques se parent de mille prestiges raisonnables. Elles s'étayent de chiffres, font appel aux ordinateurs, se bardent de résultats d'enquêtes ; et c'est à travers la raréfaction des matières premières qu'elles invoquent les nécessités du destin. Elles peuvent d'autant plus faire rêver que leurs lecteurs ne sont en rien mis en cause. Car le responsable de ce qui va mal, c'est le « système », le capitalisme, la technique, les grandes institutions, l'Etat, les technocrates, que sais-je encore ? Alors pourquoi ne pas pourfendre la société de consommation en colloquant dans les palaces, prôner les transports en commun en ignorant le métro, et parler, parler, parler, d'une autre vie sans rien changer à la sienne, pour oublier qu'on ne change rien à la sienne.

Au lieu de rêver — immobile — d'un monde idéal, on peut chercher à faire un pas. Un seul pas peut-être, pour commencer, mais un vrai pas, un pas dans la réalité. Et pour cela il peut être utile, même si cela n'est pas nécessaire, de réfléchir et d'analyser ; de comprendre précisément pourquoi notre société, malgré tous ses méfaits, est tellement solide ; de bien percevoir les problèmes qu'elle résout en même temps que le prix qu'elle paye pour les résoudre ; de ne pas imaginer une société tout autre mais de voir sur quels points on peut réellement faire un peu mieux, obtenir les mêmes avantages à moindres frais, ou perdre un peu sur certains pour gagner beaucoup ailleurs. Et pour de telles analyses, la matière première ne manque pas. Bien des gens ont essayé depuis longtemps et surtout peut-être depuis une dizaine d'années d'échapper, sur un point ou sur un autre, à l'univers bourgeois. Et ça n'a pas été facile. En scrutant leur expérience, en comprenant leurs difficultés, en percevant comment certains ont surmonté celles-ci, on n'arrivera sûrement pas à des résultats très spectaculaires. Mais on aura pensé pour avancer.

(1) Y compris celles que j'ai formulées moi-même dans *la Politique du bonheur*, etc.

(*) Directeur du Centre de recherche sur le bien-être.

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

LA CRISE IRANIENNE

Washington et ses alliés

(Suite de la première page).

Le président Carter a déclaré : *« On demande que nous exercions un rôle dirigeant, mais chacun réclame en même temps sa propre indépendance dans l'action. Des pays demandent de l'aide, mais rejettent toute ingérence (...). Quelques-uns demandent une protection, mais ils rechignent devant les obligations d'une alliance. »*

C'est d'abord à propos de l'affaire afghane que M. Carter éprouve du ressentiment : *« Supposer qu'il faut répondre à une agression seulement lorsqu'elle survient à votre porte équivaut à inviter à de nouvelles aventures et à risquer de très sérieuses erreurs de calcul. »*

M. Carter a encore dit : *« Si nous cherchions les avantages de la détente tout en ignorant les nécessités de la dissuasion, nous perdrions les avantages des deux. »* Selon lui, *« il est vital que le fardeau des sacrifices soit partagé entre nos alliés et d'autres pays »*, et non pas supporté par les seuls Américains.

La réponse des alliés aux nouvelles sanctions prévues contre l'Iran fait, elle aussi, l'objet de commentaires fort peu enthousiastes : *« Leur soutien a été effectif dans certaines occasions et, dans d'autres cas, nous avons été déçus »*, a dit M. Carter. Sans doute le président a-t-il pris note de la position des Neuf à Lisbonne, qu'il a citée sans commentaires. Il a aussi confirmé que les Etats-Unis ont *« suggéré »* à leurs amis au moins deux mesures de rétorsion contre l'Iran : l'imposition des sanctions mentionnées par la résolution du Conseil de sécurité mise au vote en janvier et la réduction du personnel diplomatique, voire la rupture des relations avec Téhéran.

M. Carter a été par ailleurs plus sévère que jamais à l'adresse de l'U.R.S.S., accusée de *« violer de la manière la plus grossière »* les droits de l'homme en Afghanistan, d'employer des *« méthodes de terreur »*, de raser des villages entiers et d'utiliser des armes chimiques : c'est la première fois que cette accusation était formulée de manière aussi officielle. Selon M. Carter, les Soviétiques envoient depuis une semaine environ des renforts de troupes en Afghanistan. Or, ce n'est qu'après un *« retrait total »* que les Etats-Unis seront prêts à participer à une négociation sur la neutralité de ce pays. Il faut donc se préparer à des *« temps difficiles »* pour des années. La seule concession à l'ancienne politique a porté sur le traité SALT, que M. Carter espère toujours faire ratifier un jour et qu'il compte bien observer en attendant, pour peu que les Soviétiques fassent de même.

Les dirigeants iraniens ont été la seconde cible du président. Ils ont été qualifiés d'*« irresponsables (...) incapables ou non désireux de tenir leurs promesses fréquentes et solennelles (...), manquant de la résolution nécessaire pour ramener l'ordre dans leur pays chaotique »*. Pis encore, l'équipe au pouvoir à Téhéran compte *« un petit nombre de zélateurs participant à la lutte pour le pouvoir, et qui utilisent pour leur propre avancement les innocents otages américains »*.

Conscient toutefois des menaces proférées par les militants de Téhéran, le président n'a pas parlé d'employer la force, sinon pour rappeler, en réponse à une question, que la loi internationale offre aux Etats-Unis toutes justifications pour le faire.

Le problème du Proche-Orient et la visite que M. Sadate vient d'achever à Washington ont été quelque peu éclipsés par les dernières actions contre l'Iran. M. Carter a justifié une fois de plus son attitude dans l'affaire de la résolution du Conseil de sécurité sur la question palestinienne, en rappelant qu'il n'entend actuellement ni évoquer la question de Jérusalem ni demander à Israël de démanteler les colonies déjà créées en Cisjordanie. Ce n'est pas tout à fait l'avis du président égyptien, qui, parlant jeudi au National Press Club, a assuré que la question de Jérusalem devait recevoir *« notre extrême attention »* et a sévèrement condamné les colonies comme *« la pire formule de coexistence dans la région »*. M. Sadate a invité Israël à *« rendre la pareille »* à l'*« esprit de générosité »* avec lequel l'Egypte a appliqué le traité de paix : il espère notamment que le gouvernement de Jérusalem libérera des prisonniers palestiniens et facilitera la réunion des familles. Il a confirmé, en réponse à une question, que l'idée de faire un nouveau voyage à Jérusalem pour parler au public israélien du problème palestinien lui est venue il y a deux semaines. Il *« n'élève pas d'objection »* à la contre-proposition de M. Begin, qui souhaite s'adresser au Parlement égyptien.

La visite a été en tout cas présentée de part et d'autre comme essentiellement exploratoire en attendant l'arrivée de M. Begin lundi 14 avril. Selon M. Sadate un accord s'est fait sur « *certaines mesures spécifiques permettant d'augmenter les chances de succès* » pour la création d'une autorité autonome gouvernant les Palestiniens. Mais ces mesures semblent relever surtout de la procédure. Les négociateurs des trois pays se réuniraient à Washington à la fin de ce mois pour reprendre leurs entretiens sous une surveillance renforcée de la part des Américains, M. Vance et éventuellement M. Carter se tenant prêts à intervenir si nécessaire. Pour le moment toutefois, les nécessités de la campagne électorale interdisent plus que jamais les pressions contre le gouvernement de M. Begin. La récente opération des troupes israéliennes au Sud-Liban a été commentée avec une extrême prudence par les responsables du département d'Etat, ces derniers se refusant même à la qualifier d'invasion ou d'incursion. La seule note critique est que cette opération « *pourrait compliquer la situation et augmenter la tension dans la région...* »

MICHEL TATU.

RÉUNIS A LISBONNE

Les pays membres de la C.E.E. « arrêteront leur position en fonction de la réponse » de Téhéran à leur démarche

De notre correspondant

Lisbonne. — Réunis dans la capitale portugaise, le 10 avril, à l'occasion de la soixante-sixième séance du comité des ministres du Conseil de l'Europe, les ministres des affaires étrangères des pays de la C.E.E. ont décidé de charger leur ambassadeur à Téhéran d'une « démarche immédiate » auprès de M. Bani Sadr, afin de demander la libération des otages et d'obtenir des « précisions » et des « assurances » en ce qui concerne la date et les modalités de cette libération. Les Etats membres de la Communauté « *arrêteront leur position et définiront leur attitude en fonction de la réponse qu'ils obtiendront des autorités iraniennes* », lit-on dans le communiqué final. (Nos dernières éditions du 11 avril.)

Les neuf ministres des affaires étrangères « déplorent vivement » que les deux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 25 novembre et le 4 décembre 1979, exigeant la libération du personnel de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, soient demeurées jusqu'à présent sans effet. Ils rappellent que seul le veto de l'U.R.S.S. a empêché l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet prévoyant des mesures « *sanctionnant le comportement inadmissible* » des responsables iraniens ; ils regrettent profondément « *l'échec des négociations engagées à l'initiative et sous l'égide* » de M. Kurt Waldheim.

Volonté de condamnation, mais aussi prudence dans l'application des mesures concrètes : ces deux soucis ont dominé les débats du comité qui s'est insurgé contre les « violations » des dispositions de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Explicitant cette position, le ministre portugais des affaires étrangères, M. Freitas do Amaral, a précisé qu'elle démontre « *la solidarité morale et politique* » des pays du Conseil de l'Europe avec les Etats-Unis. Selon lui, la « *solidarité matérielle* » ne peut pas s'exprimer dans le cadre de l'organisation. « *Cela relève de la responsabilité des gouvernements eux-mêmes* », a-t-il ajouté.

Le comité s'est occupé d'autre part de la situation en Afghanistan, dont l'aggravation lui inspire une « *profonde inquiétude* ». Aussi a-t-il renouvelé sa demande de retrait total « *immédiat et sans condition* » des troupes soviétiques et exigé « *la création de conditions permettant au peuple afghan de choisir librement et sans ingérence ni pressions extérieures son propre avenir* ».

Compte tenu de la situation internationale, le comité a décidé également de poursuivre la préparation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe prévue pour le mois de novembre à Madrid, afin d'y affirmer son « *attachement à l'esprit d'Helsinki* » et de faire progresser la détente, « *non seulement par des déclarations d'intention, mais aussi par des actes concrets* ». Il a estimé en outre que le Conseil de l'Europe doit jouer un rôle plus actif dans la réduction des déséquilibres économiques et sociaux entre les Etats membres.

JOSE REBELO.

Les amants tragiques et le pétrole saoudien

De notre correspondant

Londres. — *La diffusion, mercredi soir 9 avril, à la télévision anglaise d'une dramatique sur l'exécution pour adultère d'une princesse saoudienne en 1977 a provoqué un sérieux refroidissement diplomatique entre Londres et Ryad ainsi qu'une vive polémique sur la scène politique britannique.*

Dès le 3 avril, les autorités saoudiennes avaient averti le gouvernement britannique que la programmation du film constituerait une « insulte à la famille royale ». *Londres avait réagi en renvoyant d'urgence à son poste son ambassadeur à Djeddah, alors en vacances, puis en exprimant à l'avance ses* « profonds regrets ». *Il n'en a pas fallu plus pour que plusieurs députés, travaillistes et conservateurs, accusent lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, de* « ramper » *devant les autorités saoudiennes ou de* « s'agenouiller devant une bande de sadiques ». *Surpris, le Foreign Office a expliqué, jeudi, la différence sémantique entre* « regrets » *et* « excuses ».

La princesse Misheal (dix-neuf ans), forcée à épouser un cousin, s'était enfuie à Beyrouth où elle avait rencontré un compatriote étudiant. Les deux jeunes gens, de retour en Arabie Saoudite, avaient été arrêtés et condamnés à mort, la princesse avait été exécutée publiquement et son compagnon décapité au sabre. Le film de deux heures présenté par la chaîne commerciale A.T.V. montre la princesse victime d'une société répressive et sexiste, et dépeint sous un jour futile la vie des femmes à la cour.

Le gouvernement saoudien avait également tenté de dissuader A.T.V. Une offre financière alléchante aurait même était faite. Seul résultat de cette intervention, une annonce en début de programme : « Il nous a été demandé de souligner que l'égalité de tous devant la loi est considérée comme capitale dans le monde musulman. »

En dépit de rumeurs alarmistes, il semble que l'Arabie Saoudite ait renoncé à des représailles économiques contre la Grande-Bretagne, l'un de ses principaux acheteurs de pétrole. Mais l'incident compromet les démarches de diplomates britanniques en faveur de l'épouse d'un chirurgien anglais, Mme Penny Arnot, condamnée à être fouettée en public pour avoir servi de l'alcool lors d'une réception.

Quatre siècles et demi plus tôt, les deux cultures auraient pu se concilier: Henry VIII venait de faire décapiter son épouse Ann Boleyn pour adultère. Aujourd'hui, les Britanniques estiment que leurs coutumes démocratiques, qui garantissent la liberté des médias, valent, tout autant que la loi coranique, un effort de compréhension.

(Intérim.)

Egypte

Un projet de loi « contre l'immoralité » suscite une vive opposition

De notre correspondant

Le Caire. — Depuis deux mois, la classe politique égyptienne est agitée par un projet de loi sur le comportement moral des citoyens, appelée encore *« loi contre l'immoralité »* ou bien *« loi sur la honte »*, selon le traduction littérale de son intitulé arabe cher, dit-on, au président Sadate.

Le texte, déjà approuvé par la formation majoritaire (90 % des sièges au Parlement), le Parti national démocrate, a pour but de *« protéger les valeurs fondamentales de la société »*. Seraient passibles de la justice des Egyptiens *« niant les enseignements divins (...), appelant à la domination d'une classe sociale sur les autres ou à la disparition d'une classe sociale (...), donnant publiquement le mauvais exemple (à la jeunesse), diffusant des nouvelles fausses ou fallacieuses »*, etc.

Pour juger les contrevenants, serait créé un « tribunal des valeurs » composé d'un « procureur général socialiste » désigné par le chef de l'Etat, de juges et de parlementaires. Les peines seraient limitées dans le temps (cinq ans au maximum), mais variées et rigoureuses, allant de la non-éligibilité aux organes politiques ou syndicaux à la défense de quitter le territoire et à la mise sous séquestre des biens, en passant par la résidence surveillée et l'interdiction de travailler.

La perspective des abus auxquels pourrait donner lieu l'application de ce texte ambigu aux connotations inquisitoriales a provoqué un tollé quasi général. Le ministre de la justice lui-même a exprimé des réserves. Le Conseil d'Etat a rejeté à l'unanimité le projet de loi. Les trois mouvements de l'opposition légale ont agi de même à travers leurs publications respectives. L'ordre de la presse a estimé que *« même en Union soviétique une loi pareille n'existait plus depuis 1923 »*. L'un des juristes égyptiens les plus considérés depuis l'époque du roi Farouk, M. Mustapha Marei, a fait le serment, approuvé par des centaines d'avocats, de *« lutter jusqu'à son dernier souffle contre la loi sur la honte qui est elle-même une honte »*. L'écrivain Naguib Mahfouz a déclaré : « *Cette loi n'a aucune raison d'être.* »

Seuls les fondamentalistes islamiques n'ont pas encore fait connaître leur opinion sur un texte qui ne leur est favorable qu'en apparence. L'article condamnant « *la formation de (...) ou l'appartenance à des organisations illégales (...) menaçant l'unité nationale* » vise en effet directement les intégristes, le terme « *unité nationale* » désignant exclusivement dans le vocabulaire officiel égyptien la coexistence confessionnelle.

Au reste, les milieux informés du Caire croient savoir que c'est moins aux préceptes coraniques qu'aux Etats-Unis et à leurs conceptions sur « *l'éthique* » que le raïs a pensé en suscitant ce projet de loi. L'Amérique de McCarthy sans doute ? Comme la tristement célèbre « *commission américaine permanente d'enquête* » la loi égyptienne sur « *la protection de la moralité* » pourrait permettre d'inquiéter tout citoyen n'affichant pas un parfait conformisme et éventuellement de briser sa carrière.

On a du mal à discerner les raisons qui, périodiquement depuis dix ans conduisent le raïs, lequel, comme il aime souvent à le rappeler, a effectivement « *vidé les prisons, fermé les camps de concentration et redonné aux Egyptiens le droit d'aller et de venir* », à retourner, au moins sur le papier, aux méthodes draconiennes de son prédécesseur. Sans remonter plus loin, le président Sadate s'est doté en mai 1978, par une loi référendaire, d'un texte dit des « *six principes démocratiques* », qui vise également à assurer la « *protection de l'unité nationale* » et de la « *paix sociale* ». L'opération que leur application devait déclencher dans l'administration et dans la presse n'a jamais été entreprise.

Curieusement, dans le même temps, le pouvoir patronne, sous l'influence du jeune ministre d'Etat à l'information et à la culture, M. Mansour Assan, un projet de loi, d'une tout autre inspiration, concernant le statut des journaux. Selon des journalistes de l'opposition nassérienne, s'il était adopté, « *il instituerait le régime le moins frustrant en matière de presse que l'Egypte ait connu depuis la révolution de 1952* ». Le gouvernement du président Sadate n'en finit pas d'être tiraillé entre l'autoritarisme et l'ouverture.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

ASIE

Afghanistan

Selon l'agence Tass

Des « bandes de mercenaires » ont été anéanties

M. Swaran Singh, ancien ministre indien des affaires étrangères, s'est rendu, jeudi 10 avril, à Islamabad où il doit s'entretenir avec les dirigeants pakistanais de la situation afghane. M. Singh a déclaré qu'il n'était porteur d'aucune proposition précise de Mme Gandhi; celle-ci s'est toutefois montrée favorable à la recherche d'une « *solution régionale* » à la crise.

D'autre part, à Washington, le président Sadate a affirmé, jeudi, devant le National Press Club que l'Egypte continuera d'« *aider la résistance afghane jusqu'à ce qu'elle libère son pays* ». Cette dernière continue de faire état de succès contre le régime de M. Karmal Babrak. Mais l'agence Tass affirme qu'une « *importante bande de mercenaires afghans* » a été « *anéantie* » dans la province de Kandahar et que deux autres « *bandes* » ont été « *liquidées* » dans la province de Zabol. Tass fait état de l'intervention de l'aviation et d'un détachement aéroporté, mais sans indiquer qu'il s'agit de troupes soviétiques.

Certains membres du gouvernement de Kaboul, selon l'agence indienne P.T.I., souhaiteraient une initiative de l'U.R.S.S. visant à alléger sa présence dans le pays plutôt qu'à la légaliser, comme cela vient d'être fait avec la signature du traité soviéto-afghan ratifié samedi dernier par le gouvernement afghan.

Enfin, le gouvernement afghan a affirmé jeudi, selon l'agence Tass, être en possession d'armes chimiques de fabrication américaine et s'est déclaré prêt à procéder à leur expertise « *avec des représentants compétents de la communauté mondiale* ». Il s'agit de « *grenades à main chimiques* » saisies le 25 mars dans la province de Hérat. — *(Reuter, A.F.P.)*

Cambodge

QUARANTE-SIX RÉFUGIÉS ONT TROUVÉ LA MORT AU COURS D'UN AFFRONTEMENT ENTRE KHMERS SEREI

Quarante-six personnes ont été tuées et cent soixante-dix blessées au cours d'un affrontement qui s'est produit, jeudi 10 avril, dans le Camp 204, qui regroupe plusieurs dizaines de milliers de réfugiés khmers à la frontière cambodgienne. Il s'agit essentiellement de civils pris entre deux feux. Environ dix mille réfugiés ont fui les combats entre groupes khmers Serei (nationalistes) rivaux et gagné le territoire thaïlandais, tandis qu'une vingtaine de milliers d'autres auraient cherché asile dans un autre camp de khmers Serei. Le tiers des huttes a été détruit par les combats et le camp est en grande partie déserté.

Depuis le 19 mars dernier, le Camp 204 est bombardé presque quotidiennement et des combats ont lieu entre factions rivales afin de s'assurer le contrôle du marché noir qui fleurit le long de la frontière. L'armée thaïlandaise a envoyé des renforts dans le secteur pour rétablir l'ordre et repousser l'afflux des réfugiés. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

Japon

L'étrange démission d'un député malheureux au jeu

De notre correspondant

Tokyo. — *Personnalité influente de la majorité libérale-démocrate, M. Koichi Hamada a renoncé, jeudi 10 avril, à son mandat de parlementaire pour assumer sa responsabilité morale à la suite d'un scandale de dettes de jeu dans lequel il est impliqué. Cette affaire est, semble-t-il, liée au scandale Lockheed qui en 1976 força M. Tanaka, alors premier ministre, à démissionner.*

Le cas Hamada est significatif en ce qu'il illustre le fonctionnement de certains mécanismes de la vie parlementaire japonaise.

Les faits sont simples. En démissionnant, M. Hamada évite de comparaître devant une commission parlementaire pour s'expliquer et dire s'il est bien le « K. Hamada » *qui en 1972 perdit à Las Vegas près de 1 million et demi de dollars et dont le nom est apparu au cours des quatre procès actuellement en cours à Tokyo concernant l'affaire Lockheed dont celui de M. Tanaka lui-même. Du déroulement de ces procès, il ressort que M. Osano, homme d'affaires proche de M. Tanaka et compromis comme ce dernier dans l'affaire Lockheed, aurait reçu 200 000 dollars de la firme aéronautique dont il se serait servi pour éponger une partie des dettes de jeu d'un certain* « K. Hamada ». *Sans reconnaître les faits, M. Hamada a cependant admis avoir perdu des sommes* « substantielles » *à Las Vegas.*

Le clan Tanaka

Intéressant personnage ce M. Hamada. C'est un député relativement jeune (cinquante et un ans) pour la vie politique nippone. Elu de la circonscription de Chiba, près de Tokyo, il est connu pour ses relations avec le « milieu » *nippon : dans les* « pachinko » *(appareils à sous) de Chiba, sa photo, accrochée au mur, garantit au propriétaire qu'il ne sera pas victime de rackets... Membre, autrefois, du groupe* « Seirankai » (Vents de printemps) *d'extrême droite, il est puissant,* « sait récolter des fonds » *et est en outre connu pour être une* « langue de vipère ». *Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Ohira, il a toujours manœuvré en faveur de ce dernier. Il était, jusqu'au début du mois de mars, lorsque le scandale éclata, le chef de la campagne électorale du P.L.D. pour les prochaines élections sénatoriales.*

Au départ, le « clan Tanaka » *défendit fermement M. Hamada. Comme par hasard, ce fut M. Kanemaru, ancien directeur de l'Agence de défense, l'un des chefs de la faction Tanaka, qui fut chargé de l'enquête. Résultat de ses investigations : absence de preuves suffisantes à exiger que M. Hamada comparaisse devant la Diète.*

La semaine dernière s'est formée au sein du P.L.D. une ligue pour la réforme du parti majoritaire. Animée par MM. Fukuda et Miki, elle demande, entre autres, que l'on fasse la vérité sur l'affaire. Plus significative peut-être que les manœuvres des barons du P.L.D. est sans doute l'attitude de l'opposition.

A l'exception du P.C., les partis d'opposition ont été assez mous dans leur action contre M. Hamada. Ce dernier fut, en effet, pendant plusieurs années l'un des membres de la commission politique du P.L.D. à la Diète. Il était donc chargé de trouver, en coulisses, des compromis avec l'opposition pour permettre un fonctionnement en souplesse des sessions parlementaires. Sous prétexte d'approfondir la compréhension entre la majorité et l'opposition et de parvenir à un consensus, M. Hamada invitait fréquemment ses collègues de gauche dans des restaurants de luxe, le « dialogue » *étant ponctué de cadeaux et d'échanges de services.*

M. Hamada sait donc beaucoup de choses sur les députés de l'opposition. Il pourrait révéler au grand jour la manière dont, concrètement, émerge, en politique, le fameux « consensus », *ce que, ni à droite ni à gauche, on ne souhaite. En démissionnant, M. Hamada coupe court au scandale. Comme le souligne, jeudi, dans son éditorial, le journal* Asahi, « la démission est la solution la plus courante au Japon pour étouffer une affaire gênante ».

L'avenir politique de M. Hamada ? Les habitants de Chiba, sa circonscription, pensent qu'il sera réélu aux prochaines élections.

PHILIPPE PONS.

EUROPE

Belgique

Les partis francophones exigent que le futur gouvernement donne la priorité à la régionalisation

De notre correspondant

Bruxelles. — Va-t-on vers la constitution d'un front commun francophone pour barrer la route aux sociaux-chrétiens flamands du C.V.P. ? Tout l'indique. Tandis que le roi poursuivait ses consultations en vue de résoudre la crise ouverte par la démission du cabinet Martens, les présidents des partis francophones se sont concertés le jeudi 10 avril.

A l'issue de la réunion, convoquée à l'initiative de M. André Cools, chef des socialistes, M. Paul Vanden Boeynants (social-chrétien) a déclaré que les formations francophones avaient pris l'engagement de ne participer en aucun cas à un nouveau gouvernement *« qui n'inscrirait pas la régionalisation à bref délai en tête de son programme »*, au même titre que les problèmes économiques et sociaux. Outre le P.S. et le P.S.C., qui appartiennent à la majorité sortante, trois partis de l'opposition sont dorénavant liés par cet engagement : le parti libéral de M. Jean Gol; le Front des francophones bruxellois (F.D.F.) de Mme Antoinette Spaak, et le Rassemblement wallon, de M. Henri Mordant.

Cette prise de position catégorique coupe court aux tentatives de certains sociaux-chrétiens flamands du C.V.P. et de leur président, M. Léo Tindemans, qui proposaient de geler la régionalisation et de limiter l'action du futur cabinet aux problèmes économiques et sociaux, devenus particulièrement préoccupants.

Les présidents des partis francophones ont trouvé un allié inattendu en la personne du premier ministre sortant. M. Martens a déclaré, jeudi midi, à la radio, qu'il estimait lui aussi indispensable de régler rapidement le différend à propos du statut de Bruxelles. Le premier ministre n'hésite donc pas à contredire les porte-parole du parti qu'il a présidé pendant plusieurs années, jusqu'en avril 1979.

La division des partis flamands

Du côté néerlandophone, plusieurs voix se sont élevées en faveur de la création d'un *« contre-bloc flamand »*. Mais, de toute évidence, un front commun des partis de Flandre est impossible dans le climat actuel : les socialistes flamands sont en lutte ouverte avec le C.V.P. qu'ils accusent de vouloir dominer la Flandre et la Belgique. Les libéraux du nord du pays s'abstiennent prudemment de toute initiative qui pourrait compromettre leur participation à une nouvelle coalition. Quant au C.V.P., il ne cache plus ses divisions internes.

Le monde politique belge n'est unanime que pour rejeter l'idée d'élections anticipées. Droite et gauche, Flamands et Wallons, proclament qu'un retour aux urnes ne modifierait pas le visage politique du pays et ne faciliterait donc en aucune manière la solution de la crise.

PIERRE DE VOS.

Italie

La police a arrêté trente terroristes présumés

De notre correspondant

Rome. — Trente personnes, soupçonnées d'appartenir aux Brigades rouges, ont été arrêtées, le jeudi 10 avril, à Turin, Milan, Biella, Ravenne et Empoli. C'est la quatrième opération spectaculaire conduite par les forces de l'ordre depuis le 18 décembre dernier. On peut y voir un nouveau succès du général des carabiniers, Carlo Alberto della Chiesa, chargé par le gouvernement de coordonner la lutte antiterroriste dans le nord de l'Italie. Cette fois, les mandats d'arrêt ne concernent pas des chefs présumés de l'organisation clandestine, mais de simples militants ou des complices.

Pas un coup de feu n'a été tiré : les forces de l'ordre sont intervenues à l'aube, prenant par surprise les personnes recherchées, et découvrant chez plusieurs d'entre elles différents matériels de communication ou de propagande. A Milan notamment, les carabiniers ont mis la main sur un émetteur de radio très perfectionné, ainsi que sur des bandes magnétiques contenant des messages des Brigades rouges, destinés sans doute à être diffusés par haut-parleurs.

Ce qui frappe surtout c'est la diversité de ces trente terroristes présumés. On compte parmi eux des ouvriers, des techniciens, des employés, des universitaires... La plupart sont des militants d'extrême gauche, mais on compte aussi quelques anciens membres ou membres actuels du P.C.I., comme Claudio Chiavalon, employé de la municipalité de Turin, qui a été immédiatement suspendu du parti.

Quelques noms retiennent l'attention. Celui de Mario Ognisanti, fils de Mme Petra Krause, qui fut arrêtée en Suisse puis extradée et jugée en Italie ; celui de Liliana Lanzardo, sociologue turinoise, auteur d'un livre remarqué sur la classe ouvrière ; ou encore celui du professeur d'architecture Adriana Garizio, qui avait déjà été incarcéré en 1976.

Parmi les ouvriers arrêtés figurent des délégués ou ex-délégués syndicaux. Le plus connu est Angelo Perotti, membre du conseil d'usine de SIT-Siemens à Milan. Les carabiniers ont passé les menottes également à un certain Gianfranco Mattacchini, qui avait été licencié l'an dernier par Fiat, avec une soixantaine de ses camarades, pour « *violences* » commises dans les usines. La direction du groupe automobile avait ignoré alors les protestations des syndicats et s'était attiré de vives critiques. Elle jubile aujourd'hui : non seulement pour l'arrestation de Mattacchini, mais parce qu'un autre de ses camarades, en prison depuis le 28 mars, vient de faire des déclarations remarquées au tribunal de Biella : « *Je suis un ouvrier communiste et révolutionnaire. J'appartiens aux Brigades rouges pour libérer ma classe du travail salarié* », et de mettre dans le même sac les patrons, les carabiniers et les « *berlinguerlens* ».

On estime désormais que la « colonne » piémontaise des Brigades rouges est défaite. Mais, malgré les nombreuses arrestations de ces derniers mois, tous les records du terrorisme ont été battus au cours du premier trimestre 1980. Le parti communiste a recensé trois cent quarante attentats durant cette période, dont dix-neuf assassinats.

ROBERT SOLÉ.

Naples n'est pas ingouvernable

nous déclare le maire de la ville

Une armée de trois cent soixante-dix mille chômeurs, le travail « au noir » et la contrebande, les potentats locaux et la Mafia, le « clientélisme », la spéculation, l'épidémie de choléra de 1976, et celle, mystérieuse, qui tua, il y a deux ans, une soixantaine d'enfants des quartiers les plus pauvres de la ville. Peut-on gouverner Naples ?

« Nous avons démontré qu'elle n'était pas ingouvernable... », répond son maire, M. Mauricio Valenzi, qui ajoute immédiatement avec un sourire « ... bien qu'elle soit toujours sur le point de le devenir ».

De passage à Paris où il vient présenter son livre « Une mémoire locale — Naples et son maire » (1), M. Valenzi, volubile, se moque de son passé stalinien comme on raille ses péchés de jeunesse, puis évoque avec émotion sa lutte contre le fascisme aux côtés de Togliatti. En 1975, il devient le premier maire communiste d'une grande ville du Sud.

« *En cinq ans*, dit-il, *nous avons appris à gouverner, à connaître les rouages de la machine, ses défauts, ses blocages.* » Tâche délicate s'il en fût puisqu'il fallait tenir compte non seulement du jeu des forces politiques, mais du fait que cette « *société parallèle* », qui vit à Naples dans « *la philosophie de la débrouille* » et échappe aux circuits normaux de la production, était peu désireuse qu'on vînt mettre de l'ordre dans la maison.

« *Lorsqu'on jette quelqu'un à l'eau, il faut bien qu'il essaie de nager* » dit M. Valenzi, pour expliquer sa tolérance envers une économie souterraine, plus développée que partout ailleurs en Italie. La ville exporte chaque année cinq millions de paires de gants, alors qu'aucune fabrique de gants n'y est recensée. La contrebande fait vivre environ quarante mille personnes.

Quand la municipalité s'est attaquée à la spéculation foncière, elle s'est heurtée à la résistance des ouvriers qui travaillaient « au noir » sur les chantiers illégaux et c'est, selon le maire de Naples, une des raisons du recul des voix communistes aux dernières élections.

Partisan d'une entente avec « *toutes les forces démocratiques* », M. Valenzi rêvait de concrétiser au gouvernement de Naples le « *compromis historique* ». La démocratie chrétienne, qui fit échouer ce projet en 1978, y mène, affirme-t-il, une politique ambiguë : elle vote chaque année le budget de la ville pour lequel ses voix sont nécessaires, en même temps qu'elle mène une opposition farouche, allant par exemple jusqu'au boycottage des services de nettoyage de la ville.

« *La politique des démocrates-chrétiens est difficile à déjouer parce qu'ils ont toutes les armes en main : le gouvernement, la préfecture, l'assemblée régionale* », reconnaît M. Valenzi, qui ajoute, sans se départir toutefois de sa bonne humeur : « *Ils pensent qu'ils nous ont fait un cadeau empoisonné qui leur permet à eux de se reprendre. Leur dessein est de nous laisser cuire à feu lent.* »

C. T.

(1) « Une mémoire locale - Naples et son maire », Presses universitaires de France, 151 pages, 45 F.

Suède

Le gouvernement ordonne le chargement des neuvième et dixième réacteurs nucléaires

De notre correspondant

Stockholm. — Le gouvernement suédois a autorisé, jeudi 10 avril, le chargement en combustibles de deux nouveaux réacteurs nucléaires : Ringhals-4 et Forsmark-2. Ces installations, d'un effet de 900 mégawatts chacune, seront opérationnelles à la fin de 1981 et en 1982. L'autorisation n'est en principe valable que jusqu'en 1986, mais elle sera automatiquement prolongée si un nouvel accord sur le retraitement des déchets irradiés est conclu d'ici là entre la Société suédoise d'approvisionnement en combustibles nucléaires (S.K.B.F.) et la compagnie française COGEMA.

Depuis le référendum du 23 mars — les partisans du nucléaire l'avaient alors emporté avec 58 % des suffrages contre 38,7 %, — le gouvernement tripartite suédois a donné le feu vert à la mise en service de quatre nouveaux réacteurs, qui viendront s'ajouter aux six unités déjà en activité. Il semble que ces décisions, prises rapidement, n'ont provoqué, pour une fois, aucune dispute entre les trois partis de la majorité. Peu avant la consultation, le premier ministre centriste, M. Thorbjörn Fälldin, qui menait campagne contre les centrales, avait laissé entendre qu'il s'opposerait au chargement des Ringhals-4 et Forsmark-2, les neuvième et dixième numéros du programme électro-nucléaire suédois (1). Mais, de toute évidence, il a choisi de mettre un terme à cette querelle, ce qui soulage ses partenaires libéraux et conservateurs.

Après avoir examiné les résultats du référendum, qu'ils jugent très satisfaisant puisque un million huit cent mille Suédois ont quand même voté contre, les dirigeants centristes ont clairement fait savoir début avril que *« le parti respecte le verdict des urnes et s'engage à appliquer démocratiquement la politique énergétique qui jouit du plus large soutien parmi les électeurs. Notre tâche au gouvernement sera désormais d'améliorer la sûreté des réacteurs, de développer des programmes d'économie d'énergie et d'accélérer les recherches sur les énergies renouvelables pour que le nucléaire puisse être abandonné le plus rapidement possible »*. On est loin des déclarations fracassantes faites par M. Fälldin en 1976, qui promettait de *« tout démanteler »* et assurait : *« Je ne changerai jamais d'avis. Ma conscience personnelle passe avant mes ambitions politiques. Gardez ces paroles en mémoire. »* Depuis, il a été obligé de faire marche arrière. Le programme nucléaire a été légèrement freiné, mais il n'a jamais été vraiment remis en question.

Au printemps de 1977, les centristes avaient fait voter la loi sur les conditions de la mise en service des réacteurs. Celle-ci dit que les compagnies propriétaires des centrales doivent, avant de mettre en route leurs installations, présenter un dossier complet et satisfaisant, précisant notamment ce qu'elles entendent faire des combustibles irradiés et comment elles envisagent le stockage définitif des déchets retraités. Cette loi, qui pose des conditions très sévères, devait, selon le ministre de l'énergie de l'époque, M. Olof Johansson, signer l'arrêt de mort du nucléaire. Mais force est de constater que le gouvernement vient d'autoriser le chargement de deux nouveaux réacteurs ; autrement dit, ironise l'opposition, M. Fälldin estime que l'industrie a trouvé une solution entièrement satisfaisante et fiable au problème de la gestion des déchets.

L'acceptation par les centristes du résultat du référendum devrait détendre le climat politique suédois et faciliter le travail de la coalition. Il n'est pas impossible que la proposition de politique énergétique qui doit être soumise au Parlement prochainement soit adoptée à une très large majorité.

ALAIN DEBOVE.

(1) Rien n'a encore été décidé pour le onzième réacteur, Forsmark-3, actuellement en construction, et pour le douzième, Oskarshamn-3, dont les travaux n'ont pas encore commencé. Jusqu'à présent, la Suède a investi 21 milliards de couronnes (même somme en francs) dans son programme électro-nucléaire. La première unité est en service depuis février 1972.

Danemark

La population a commencé à diminuer

De notre correspondante

Copenhague. — Pour la première fois en deux cent onze ans, la population danoise a commencé à diminuer. Depuis le recensement de 1769, lorsque le royaume (le Slesvig compris) comptait 797 584 âmes, le nombre des habitants, en dépit des guerres et des grandes épidémies, dont le choléra au XIX[e] siècle, avait été constamment en augmentation. Or, au 1[er] janvier 1980, la population était de 5 122 065 personnes, soit 478 de moins qu'un an auparavant. Ce déficit très modeste constitue cependant un indice intéressant : les experts avaient certes prévu un tel phénomène, mais ils le situaient au pire en 1990 ou vers la fin du siècle. Cette tendance, si elle devait se confirmer, bouleverserait tous les plans économiques, scolaires et sociaux du gouvernement.

L'évolution de la pyramide d'âge est inquiétante aussi : en 1960, le pays comptait 487 747 habitants de plus de soixante-cinq ans, en 1980 leur nombre a presque doublé : ils sont 934 737. En 1960, il y avait 1 150 366 habitants de moins de quinze ans, il y en a 70 000 en moins à présent. Si ce mouvement se poursuit, bientôt un Danois sur cinq sera retraité et il y aura de moins en moins d'adultes actifs.

La brusque diminution des naissances est due à plusieurs facteurs conjugués. De 85 000 naissances annuelles environ au lendemain de la guerre, le nombre était passé à 75 000 au début des années 60. L'apparition de la pilule sur le marché (1966-1967), suivie de la libéralisation de l'avortement en deux temps (1970 et 1973) a stabilisé le nombre annuel de naissances à 72 000 ; entre 1975 et 1976, il a diminué de 10 % environ et en 1977 il avoisinait les 60 000, alors que le nombre d'avortements légaux était de 27 000.

Plus de huit mille stérilisations par an

D'autre part, une loi, entrée en vigueur en 1973, avait autorisé les citoyens et citoyennes ayant plus de vingt-cinq ans à se faire librement stériliser. Actuellement, le nombre de stérilisations annuel varie entre 8 000 et 9 000. Pour beaucoup de couples, la stérilisation est le moyen de contraception le plus sûr. Tout ceci n'empêche qu'un couple sur six soit involontairement stérile et que la liste des demandes d'adoption ne cesse de s'allonger.

Depuis 1972, les frontières danoises ont été fermées aux immigrants en dehors de ceux qui viennent des pays membres de la C.E.E. — lesquels n'ont guère profité de leur droit de libre établissement. Or, récemment, les Danois ont recommencé à émigrer. L'instabilité politique et économique de leur patrie, le gonflement des charges fiscales, la pesanteur d'une administration qui se fait de plus en plus lourde et étrangle toutes les initiatives, les incitent à partir vers des pays où ils pensent trouver de meilleures possibilités d'épanouissement. Ce ne sont plus seulement les retraités, comme c'était le cas il y a quelques années, qui décident de s'installer sur une terre de soleil où ils pourront vivre à moindre compte, mais aussi des éléments plus jeunes et plus dynamiques. On évalue en ce moment à trois ou quatre par jour les familles qui partent définitivement pour l'Espagne, la France, la Suisse, les Etats-Unis ou l'Australie, souvent avec de jeunes enfants.

Dans ce tableau assez préoccupant, on trouve une note un peu plus gaie. Au cours de l'automne 1979, les communes des deux grandes îles situées au sud du Danemark (l'île de Lolland et l'île de Falster) ont connu un véritable bond en avant des naissances par rapport à 1978 (du simple au double et même parfois du simple au triple). Cette anomalie était due à l'hiver 1978-1979 ; de terribles tempêtes de neige avaient à peu près complètement coupé pendant plusieurs jours et à plusieurs reprises cette région du reste du pays. Ces intempéries ont donc eu les mêmes conséquences que la célèbre panne d'électricité de New-York. Elles ont rapproché les couples qui peut-être ont été empêchés d'aller s'approvisionner en moyens contraceptifs.

CAMILLE OLSEN.

LA VISITE DU CHANCELIER KREISKY A BELGRADE

Les pays non alignés pourraient aider à résoudre la crise afghane

estime le chef du gouvernement autrichien

De notre correspondant

Belgrade. — M. Bruno Kreisky a quitté Belgrade le jeudi 10 avril après une visite officielle de trois jours. Le chancelier autrichien a eu des entretiens avec son collègue yougoslave, M. Djouranovitch, et a été reçu par MM. Kolichevski et Bakaritch, respectivement vice-président et membre de la direction collégiale de l'Etat. Le communiqué publié à l'issue de la visite constate le développement « positif » des rapports entre les deux pays voisins et leur désir de multiplier les contacts à tous les niveaux. Un accord portant sur le dédommagement des biens autrichiens nationalisés en Yougoslavie après la guerre a été signé, et d'autres accords sont en préparation.

Le problème des minorités nationales slovène et croate en Autriche, qui, depuis des années, donne lieu à d'âpres polémiques, a été examiné avec « *attention* ». Le chancelier a confirmé la volonté de son pays de remplir à ce point de vue les obligations découlant du traité de paix et des autres accords internationaux.

En ce qui concerne la situation internationale, la Yougoslavie et l'Autriche insistent sur l'« *aggravation* », et sur la nécessité de poursuivre la politique de détente malgré la crise, et donc de préparer la conférence de Madrid. Après avoir réitéré leur souhait d'un règlement global au Proche-Orient, les signataires du communiqué expriment leur préoccupation devant l'aggravation de la situation en Asie, en Afghanistan et au Kampuchea en particulier. Un règlement pacifique de la crise pourrait être obtenu par le retrait des troupes étrangères, l'interruption des ingérences étrangères, le respect de l'intégrité territoriale et du libre choix de gouvernement.

Au cours d'une conférence de presse, M. Kreisky a estimé que les pays non alignés seraient les premiers appelés à rechercher une solution à la crise afghane, puisque Kaboul appartient aussi au mouvement des non-alignés. Comme Cuba est en ce moment coordonnateur du mouvement et que ce pays est « *proche* » de l'U.R.S.S., il pourrait jouer un rôle déterminant. Et si les non-alignés lançaient des initiatives en la matière, le chancelier croit qu'ils obtiendraient l'appui de certains pays européens, telles la France, l'Italie et l'Allemagne fédérale.

PAUL YANKOVITCH.

Espagne

M. Heribert Barrera est élu président du Parlement catalan

De notre correspondant

Madrid. — Le Parlement catalan a tenu sa session inaugurale le jeudi 10 avril à Barcelone. Il y a quarante et un ans qu'il ne s'était pas réuni. En gagnant la guerre civile, Franco avait dissous toutes les institutions autonomes de la région.

L'émotion a régné dans l'hémicycle quand les cent trente-cinq députés élus, le 20 mars dernier, se sont assis devant les autorités locales : M. Josep Tarradellas, le président de la Généralité provisoire, qui a prononcé le discours d'ouverture, le capitaine général de la Catalogne, les gouverneurs des quatre provinces, Barcelone, Tarragone, Gérone, Lérida et le maire de la capitale, le socialiste Narcis Serra.

C'est le secrétaire général du vieux parti nationaliste Esquerra republicana (Gauche républicaine), M. Heribert Barrera, qui a été élu président de l'Assemblée législative. Il a triomphé à une large majorité du candidat présenté par le parti communiste. Agé de soixante-trois ans, M. Heribert Barrera a passé une grande partie de sa vie exilé en France. Docteur en sciences physiques de la Sorbonne, il a été professeur à l'université de Montpellier et chercheur au C.N.R.S. Depuis 1970, il enseigne la chimie inorganique à l'université de Barcelone, sa ville natale. Il a été élu en 1976 secrétaire général d'Esquerra republicana.

Depuis son entrée sur la scène politique locale, il a manifesté une fidélité inconditionnelle à la personne de M. Tarradellas qui a été le premier secrétaire général de son parti. Si l'élection de M. Barrera n'a pas soulevé d'opposition majeure, celle du futur président de la Généralité s'annonce plus difficile. Le poste devrait revenir à M. Jordi Pujol, dirigeant de la coalition Convergence et union, qui a gagné les élections législatives de mars.

Mais avec quarante-trois sièges, Convergence et union est loin de détenir la majorité. C'est pourquoi M. Pujol a tenté dès le lendemain du scrutin de conclure une alliance avec les socialistes arrivés en deuxième position, ainsi qu'avec Esquerra republicana qui a gagné 10 % des voix et obtenu quatorze sièges.

Or les socialistes ont préféré passer dans l'opposition. Une telle attitude est conforme à l'orientation générale du parti de M. Felipe Gonzalez qui a affirmé, lors de son congrès extraordinaire de septembre dernier, qu'il n'accepterait pas de gouverner en position de subordination avec la droite. Le P.S. catalan assimile volontiers, en effet, Convergence et union à la droite, alors que le pilier de la coalition Convergence démocratique se définit plutôt comme un parti de centre gauche.

En outre, la formation dirigée par M. Joan Reventos ne souhaite pas laisser le terrain de l'opposition au seul parti communiste dont le syndicat est déjà nettement hégémonique dans le monde ouvrier. Or c'est ce qui se produirait s'il entrait dans un gouvernement de coalition avec les nationalistes de Convergence et union.

Sollicité à son tour, Esquerra republicana a repoussé les offres de M. Pujol. M. Heribert Barrera a indiqué que son parti n'entrerait pas dans le prochain gouvernement de la Généralité si les socialistes n'y figuraient pas.

Les observateurs se demandent si les partisans de M. Reventos et de M. Barrera pourront maintenir longtemps une telle position sans provoquer de crise grave au sein de la Généralité. M. Pujol se voit donc contraint de former un gouvernement homogène avec des membres de son parti et sans doute quelques indépendants. Son élection, dans une dizaine de jours, comme président de la Généralité est incertaine : pour l'instant seul l'appui d'Esquerra republicana lui est acquis. Si les autres formations lui refusaient leur soutien, il ne pourrait être élu qu'à la majorité simple après plusieurs tours de scrutin et non à la majorité absolue, comme l'a été le président du gouvernement basque.

CHARLES VANHECKE.

Union soviétique

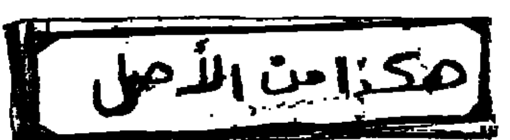
M. GROMYKO VIENDRA A PARIS A LA FIN D'AVRIL

M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, fera une visite à Paris dans la seconde quinzaine d'avril. Les dates exactes de ce voyage n'ont pas encore été fixées, dit-on au Quai d'Orsay.

Dès le début de la crise afghane, la France, tout en qualifiant l'opération militaire d'« *inacceptable* », avait été la seule puissance occidentale à tenter de maintenir un dialogue avec Moscou. A Paris, lors de la venue du premier vice-ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S., M. Georges Kornienko, puis, à Moscou, où se sont rendus le secrétaire général du Quai d'Orsay, M. Bruno de Leusse, et le directeur des affaires politiques, M. Gabriel Robin, les efforts du gouvernement français pour convaincre l'U.R.S.S. de retirer ses troupes d'Afghanistan sont demeurés vains.

Devant l'échec de ses efforts dans ce sens, Paris avait commencé à exprimer des doutes sur les résultats que l'on pouvait attendre, dans le climat actuel, de la réunion de Madrid, où doit être dressé, en novembre prochain, un second bilan de l'application de l'Acte final d'Helsinki. Ce nouveau forum de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, a déclaré à plusieurs reprises le ministre français des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, ne pourra être utile que si l'U.R.S.S. fait d'ici là un « *geste* » pour restaurer la confiance perdue.

C'est donc dans un climat difficile que se dérouleront les entretiens de M. Gromyko à Paris, car rien ne laisse prévoir que l'U.R.S.S. fera le geste espéré.


هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Cuba

Tension à La Havane

(Suite de la première page).

Les récits les plus extravagants circulent sur ce que l'on sait, plus souvent encore sur ce que l'on imagine de la vie à l'intérieur de l'ambassade. Les chiffres à eux seuls invitent au délire : six à dix mille personnes entassées en plein soleil sur 2 000 mètres carrés avec, en prime, la peur, la haine, la faim, les maladies, les passions de tous ordres.

« Ils dorment sur leurs excréments, ils se battent entre eux, ils refusent la nourriture que nous leur donnons ; ils n'utilisent pas les latrines érigées à proximité de la grille ; ils sont dans la pire déchéance que l'on puisse imaginer. Nous venons même d'apprendre que plusieurs enfants avaient été violés, garçons et filles. »



(Dessin de PLANTU.)

La combativité et l'humour

Sept jours après que le gouvernement eut retiré la garde nationale qui, normalement, protège les ambassades, La Havane se met lentement sur le pied de guerre. Pas d'heure sans une manifestation : cinquante, quatre-vingts, cent personnes, souvent des jeunes ; ils vont faire le tour du pâté de maisons en hurlant : *« Que se vayan » (« Qu'ils s'en aillent »)* sur un rythme qui rappelle celui du cha-cha-cha. La radio diffuse des messages envoyés par les usines, les bureaux, les écoles, les C.D.R. Les calicots fleurissent un peu partout sur le même thème : *« Le socialisme sera plus facile à construire sans ceux qui n'en veulent pas. »* La machine est en marche, mais elle n'a pas atteint sa pleine vitesse, pour la simple raison que les Cubains, dans leur immense majorité, n'ont pas encore compris ce qui se passe. Et pourtant, cela n'est pas faute d'en parler. Il n'est pas d'autre sujet de conversation à la maison comme au travail ou dans l'autobus. Suivant les cas, les réactions sont partagées en trois grandes tendances. La combativité est l'attitude la plus fréquente. Point n'est besoin d'expliquer pourquoi : *« Elle ne vient pas encore du fond des tripes*, nous faisait remarquer un jeune intellectuel, *mais elle se cherche. »*

Comme toujours à Cuba, l'humour, la pirouette, permettent à ceux qui n'osent pas dire ce qu'ils pensent ou ne savent pas quelle position adopter de tâter le terrain avant de s'engager. Ainsi, ne dit-on plus : Va au diable ! mais : va-t-en au Pérou ! Les plus pragmatiques font des prières pour que l'exode soit massif. *« Ainsi*, disent-ils, *ceux qui restent feront moins la queue au restaurant ou à l'arrêt de l'autobus. »* Une façon imprévue mais efficace de régler les problèmes que la bureaucratie a tant de mal à surmonter.

Une troisième attitude, réservée aux discussions entre amis, se résume à une constatation qui habite sans doute bien des têtes : la situation est sérieuse, un révolutionnaire honnête doit réfléchir à tout ce qu'impliquent ces événements inattendus. Pour l'homme de la rue, l'ambassade du Pérou avec ses réfugiés est une sorte de furoncle dont il ne sait pas encore comment se défaire. Un furoncle à la fois visible et mal placé qui lui fait honte et qui lui fait mal.

Les journaux de jeudi titraient sur le chômage au Pérou, le détournement vers Cuba d'un avion américain par un Noir californien, « victime des persécutions religieuses et politiques ». Ils révélaient encore que depuis une semaine le nombre des vols dans La Havane a baissé de 55 %. Ces articles sont lus et commentés avec intérêt. Mais, si les chiffres « parlent », comme dit *Granma*, organe du P.C. cubain, ils n'apportent pas toutes les réponses aux problèmes que l'on se pose à La Havane.

FRANCIS PISANI.

● *La France n'envisage pas de prendre des dispositions particulières à l'égard des réfugiés cubains à La Havane.* Elle examinera chaque demande de visa conformément à la réglementation en vigueur, indique-t-on, ce vendredi 11 avril, au Quai d'Orsay. Jusqu'à présent, l'ambassade de France à La Havane a reçu quelques dizaines d'appels téléphoniques de Cubains, mais aucune demande de visa formelle, précise-t-on au ministère des affaires étrangères.

On fait remarquer que les réfugiés cubains semblent plus intéressés par les Etats-Unis et les pays de langue espagnole où se trouvent déjà nombre de leurs compatriotes. La France compte deux cent soixante-huit Cubains immatriculés et trente-neuf autres, réfugiés et apatrides, enregistrés à l'Office français de protection des réfugiés apatrides (OFPRA), sur un total d'environ cent cinquante mille réfugiés politiques.

Canada

UN DÉPUTÉ QUÉBÉCOIS JUGE « CHOQUANTE » LA DÉCLARATION DE M. ROCARD

Montréal *(A.F.P.)*. — M. Jean-Noël Lavoie, député libéral à l'Assemblée nationale québécoise, a annoncé mercredi 9 avril avoir envoyé une lettre de protestation à M. Michel Rocard dénonçant l'intervention du député des Yvelines dans la campagne référendaire au Québec *(le Monde* du 3 avril). Les vues contenues dans la lettre de M. Rocard sont « *déplacées, incorrectes et même incongrues... voire choquantes* de *par leur manque d'à-propos, spécialement de la part* d'un *leader politique étranger* », écrit M. Lavoie, ancien président de l'Assemblée du Québec et de l'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.).

M. Rocard avait exprimé son appui à la souveraineté du Québec et à son association économique avec le Canada dans un texte adressé à titre personnel à M. Claude Morin, ministre québécois des affaires intergouvernementales, en octobre dernier. Ce message, rendu public par le quotidien de Montréal *la Presse* le 29 mars, a suscité une polémique.

AFRIQUE

Algérie

LA REVENDICATION CULTURELLE BERBÈRE

Les autorités accusent les étudiants contestataires d'être manipulés de l'étranger

De notre correspondant

Alger. — Le tir est maintenant réglé : les étudiants en grève à Alger et à Tizi-Ouzou pour réclamer une *« culture nationale authentiquement populaire, faisant place notamment au patrimoine et à la langue berbère »*, agissent comme des ennemis de la révolution. Ils sont *« manipulés par des forces réactionnaires liées aux intérêts impérialistes néo-colonialistes »* qui tentent, pêle-mêle, de *« saper l'unité nationale, l'arabité du peuple algérien, son attachement aux idéaux de l'islam et son engagement à édifier une société socialiste »*. Cet extrait d'un « appel » publié jeudi 10 avril par l'Union nationale de la jeunesse algérienne (U.N.J.A.) donne une idée du ton de la campagne lancée par les autorités pour déconsidérer les grévistes dans l'opinion. La manifestation organisée lundi à Paris est qualifiée dans le même texte de *« tentative d'occupation de notre ambassade »*. L'action des contestataires, dit enfin l'U.N.J.A., s'ajoute aux *« provocations de toutes natures orchestrées par l'impérialisme »*.

Ces arguments ont été repris et développés lors d'un vaste meeting organisé jeudi à Tizi-Ouzou à l'issue d'une « marche » dans les principales rues de la ville. La télévision a longuement rendu compte de cette manifestation dans la soirée. Les participants, au nombre de plusieurs milliers, brandissaient des portraits géants du président Chadli Bendjedid et de nombreuses banderoles proclamant en arabe et même parfois en français : *« Une seule langue, un seul peuple »*, *« Non à la réaction »*, *« Non au néo-colonialisme culturel »*. Les différents orateurs, wali (préfet), commissaire national du parti F.L.N. et chefs de secteur militaire de Tizi-Ouzou, ont appelé l'auditoire à serrer les rangs autour du chef de l'Etat et de la direction politique du pays. Ils ont condamné *« les troubles suscités par les ennemis intérieurs et extérieurs de la révolution »*, et notamment *« ceux qui peuplent les salons parisiens »*.

C'est donc un dialogue de sourds qui s'engage puisque les étudiants grévistes se sont employés d'entrée de jeu à récuser toutes ces accusations en dénonçant eux-mêmes les tentatives d'organisations visant à récupérer leur action, en clouant au pilori l'« académie berbère de Paris », en proclamant leur fidélité au socialisme et leur appartenance à l'islam, en déniant à leur mouvement tout caractère sécessionniste ou autonomiste. En ne voulant voir dans la démarche des contestataires qu'une entreprise séditieuse manipulée de l'étranger, les dirigeants, dont les analyses sur la question pourraient ne pas toujours converger, évitent d'entrer dans un délicat débat de fond sur la liberté d'expression culturelle et sur la place dans la nation d'une minorité berbérophone qui réclame, dans l'unité, le droit à la différence.

Les partisans d'une arabisation rapide et systématique ne sont sans doute pas enclins aux concessions dans la mesure où ils viennent de marquer de nombreux points et ont acquis le contrôle de postes-clés dans l'Etat. Certains étudiants, notant qu'*El Moudjahid* a évoqué la *« nécessaire prise en charge d'un aspect important du patrimoine culturel national »*, et que l'U.N.J.A. parle de *« l'épanouissent de notre patrimoine culturel y compris le patrimoine populaire »*, veulent cependant garder espoir de voir les autorités prendre en considération leurs revendications.

DANIEL JUNQUA.

Visite d'une délégation de parlementaires américains

De notre correspondant

Alger. — Une délégation de parlementaires américains dirigée par M. Clément Zablocki, président de la commission des affaires étrangères de la chambre des représentants vient de passer trois jours en Algérie dans le cadre d'une tournée commencée à Madrid, poursuivie à Rabat, et qui l'a conduite, vendredi, à Tunis puis à Malte. Deux des membres de la délégation, MM. Wyche Fawler (démocrate, Georgie) et Gillis Long (démocrate, Louisiane) se sont rendus, mercredi, à Tindouf où ils ont visité les camps de réfugiés sahraouis et se sont longuement entretenus avec M. Mohamed Lamine, « premier ministre » de la R.A.S.D.

Il s'agissait, ont-ils précisé à leur retour, jeudi à Alger, d'un simple voyage d'information sans signification politique. Il fait suite cependant à la visite qu'avait effectuée, le 10 février, M. Andrew Young, l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU. M. Fawler avait mis son passage au Maroc à profit pour se rendre à El Aioun afin d'étudier tous les aspects du dossier saharien. Avant de partir pour Tunis, le quatrième membre de la délégation, M. David Bower (démocrate, Mississippi) a tenu à rectifier des propos incorrectement rapportés, selon lui, par la presse marocaine lors de son passage à Rabat. *« Nous avons exprimé aux dirigeants marocains*, a-t-il dit, *l'appui et l'amitié des Etats-Unis. Mais il n'a jamais été question d'un appui « inconditionnel ». Notre assistance militaire est liée à certaines conditions et notamment à l'entrée en vigueur d'un processus de négociation. Je n'ai pu, d'autre part, parler du « droit » qu'a le Maroc de préserver ses « acquis nationaux », car je pense qu'une solution négociée ne permettra pas au royaume de garder la totalité du Sahara occidental. »*

La visite de la délégation américaine survient alors que les relations entre les deux pays traversent, dans tous les domaines, une passe difficile. Aux critiques soulevées par la décision américaine de livrer des armes au Maroc s'ajoute maintenant un contentieux économique, l'Algérie ayant dû suspendre ses livraisons de gaz à la société El Paso. Celle-ci se déclarait dans l'impossibilité de payer un prix provisoire sans l'autorisation des autorités fédérales en attendant un nouvel accord sur les tarifs. Le problème ne pourra être réglé que par des négociations d'Etat à Etat qui doivent commencer le 21 avril prochain avec l'arrivée à Alger d'une mission dirigée par M. Lee Goldman, sous-secrétaire d'Etat à l'énergie. Enfin l'Algérie ne cache pas son hostilité aux mesures prises par le président Carter contre l'Iran et soutient fermement le régime de Téhéran qui lui a d'ailleurs confié la représentation de ses intérêts aux Etats-Unis après la rupture des relations diplomatiques avec Washington. Commentant le *« jeu dangereux de M. Carter »*, *El Moudjahid* estime que la *« crise irano-américaine illustre, une nouvelle fois, la volonté des Etats-Unis de persévérer dans leur politique de pillage des richesses du tiers-monde et qu'ils ne reculent devant aucun moyen, y compris l'agression armée et le chantage alimentaire, pour maintenir leur domination. »* — D. J.

LA GUERRE CIVILE AU TCHAD

La France n'envisage pas l'hypothèse d'une intervention dans les combats

déclare M. Robert Galley

La bataille s'intensifie à N'Djamena, où les Forces armées tchadiennes (FAT) du colonel « sudiste » Kamougue sont entrées en lice, jeudi 10 avril, aux côtés des Forces armées populaires (FAP) du président Goukouni contre les Forces armées du Nord (FAN) de M. Hissène Habré.

Le général Eyadema, président du Togo, s'est rendu jeudi à Lagos pour y rencontrer M. Shehu Shegari, chef de l'Etat nigérian. D'autre part, M. Mahamat Ahmat Saleh, ministre tchadien de l'économie et responsable des relations extérieures des FAN, qui séjourne actuellement en France, a déclaré, jeudi, à Paris, que la négociation était la seule solution actuelle au Tchad, affirmant : *« L'autre partie pense qu'il faut peut-être un vainqueur ou un vaincu. S'il y a un vainqueur, ce sera la Libye, ce ne sera pas le Tchad. »*

En revanche, M. Mahamat Nour Adam, secrétaire général du gouvernement et porte-parole des FAP, arrivé jeudi à Tripoli, a déclaré que le gouvernement du président Goukouni *« est décidé à anéantir la rébellion armée de Hissène Habré et de ses partisans »*.

Enfin, à Paris, M. Robert Galley, ministre de la coopération, a déclaré jeudi devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale qu'il *« n'envisage pas l'hypothèse »* selon laquelle la France pourrait être amenée à intervenir dans le conflit. La France, a-t-il ajouté, saisira toutes les occasions pour encourager la restauration de l'unité et de l'intégrité du Tchad. D'autre part, le ministre de la coopération a indiqué que 80 % des armes utilisées par les belligérants sont de fabrication soviétique.

Tunisie

Le procès de Gafsa

LE POURVOI EN CASSATION DES CONDAMNÉS A MORT EST REJETÉ

Tunis *(A.F.P.)*. — La Chambre spéciale de cassation de la cour tunisienne de sûreté de l'Etat a rejeté le pourvoi en cassation présenté par les treize condamnés à mort dans le procès des auteurs de l'attaque contre Gafsa, apprend-on de source proche de la défense.

Après ce rejet, il ne reste plus, comme ultime recours, aux avocats des condamnés qu'à adresser une demande de grâce au président Bourguiba.

La Cour de sûreté de l'Etat avait prononcé, le 27 mars dernier, quinze condamnations à mort, dont deux par contumace, à l'encontre des principaux membres du commando.

∴

Plusieurs démarches en faveur des condamnés à mort ont eu lieu ces derniers jours. A Paris, une soixantaine de personnalités françaises avaient adressé une lettre au président de la Cour de cassation à Tunis, lui demandant de *« faire tout ce qui est en son pouvoir »* pour que soit cassé le verdict de la Cour de sûreté de l'Etat.

D'autre part, une centaine de personnes ont manifesté, jeudi 10 avril, à proximité du consulat de Tunisie, pour protester contre les condamnations à mort. Tous se sont dispersés au bout d'une heure sans incidents.

A Tunis, le comité fondateur du Mouvement des démocrates socialistes, dont le chef de file est M. Ahmed Mestiri, ancien ministre, estime que, après le procès de Gafsa, *« il est nécessaire d'accomplir un geste de clémence, qui serait conforme aux traditions de notre pays et à son prestige dans le monde »*.

∴

Cependant, plusieurs lettres et télégrammes nous sont parvenus de Tunisie, dont les auteurs approuvent le verdict du procès de Gafsa et attirent l'attention sur les victimes du commando lors de l'attaque de la cité minière. Plusieurs de ces lettres émanent de lecteurs ou de lectrices de Gafsa, dont un parent proche a été tué au cours de l'attaque.

LE RÉVÉREND CANAAN BANANA SERA PRÉSIDENT DU FUTUR ZIMBABWE

Salisbury *(A.F.P.)*. — Le Révérend Canaan Banana a été déclaré, vendredi 11 mai, président élu du nouvel Etat Zimbabwe, dont l'indépendance sera proclamée le 18 avril.

[Ancien partisan de l'évêque Muzorewa, le Révérend Canaan Banana avait rejoint les rangs du Front patriotique, ce qui lui avait valu d'être un moment interné, puis libéré en décembre 1979.]

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● LA GREVE DES METALLURGISTES DES FAUBOURGS DE SAO-PAULO a pris, jeudi 10 avril, un nouvel essor avec le lancement d'une campagne nationale de solidarité. Plusieurs dizaines de milliers de métallos, de Sao-Bernardo, ont décidé de poursuivre la grève entamée le 1er avril, qui a, maintenant, pris la forme d'un défi au régime pour qu'il modifie radicalement sa politique salariale et la législation du travail. Les grandes entreprises du secteur automobile de Sao-Bernardo (Volkswagen, Ford, Mercedes Benz, Saab, Scania et Chrysler) demeuraient, jeudi, totalement paralysées. — *(A.F.P.)*

Chine

● LA CHINE A DEMENTI, jeudi 10 avril, avoir établi des relations diplomatiques avec la Bolivie, comme l'avait annoncé dimanche à La Paz M. Julio Carret, alors ministre des affaires étrangères *(le Monde* du 9 avril). Ce dernier, qui devait être remplacé dans ses fonctions le lendemain, avait fait sa déclaration alors que le général Ruben Rocha, commandant de l'armée bolivienne, était en visite à Taiwan. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● LES CADAVRES DE ONZE JEUNES GENS, âgés de dix-huit à vingt-deux ans, ont été découverts vendredi 11 avril sur le bord d'une route dans le département de San-Miguel à l'est de San-Salvador. Tous les jeunes gens ont été tués par balles. Le cadavre de l'un d'entre eux avait été pendu à un pont, précise-t-on de même source. Aucun indice n'a permis d'établir l'identité de leurs meurtriers. — *(Reuter)*

Hongrie

● M. SANDOR BORBELY a été nommé commandant en chef des milices ouvrières et promu au rang de général de division. Cette nomination, annoncée le 10 avril à Budapest, confirme cependant la courbe descendante de la carrière de M. Borbely, relevé, le 20 mars dernier, de ses fonctions de secrétaire du comité central du parti socialiste ouvrier hongrois. — *(A.F.P.)*

Libéria

● LIBERATION DE TREIZE OPPOSANTS. — Treize membres du parti d'opposition interdit Progressive People's Party (P.P.P.) ont été libérés jeudi 10 avril après avoir été reconnus innocents des accusations de « sédition » ou de « trahison », a annoncé le ministre libérien de la justice, M. Joseph Chesson. Soixante-seize autres membres du P.P.P., dont le président, M. Gabriel Bacchus Matthews, sont toujours détenus. Dix-sept autres sont recherchés. — *(A.F.P.)*

Maroc

● LE DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO M. M'Bow a été reçu, jeudi 10 avril, par le roi Hassan II, à Rabat. M. M'Bow a indiqué que l'entretien avait porté sur l'appel international qu'il a lancé, mercredi, pour la sauvegarde, la préservation et la réhabilitation de la ville de Fès. Les problèmes de la coopération internationale dans le cadre de l'UNESCO et la préparation de la célébration de l'avènement du quinzième siècle de l'hégire ont également été abordés. — *(A.F.P.)*

Portugal

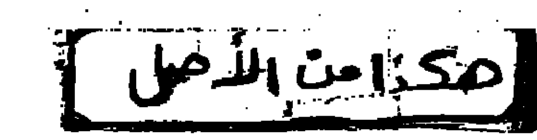
● LE GENERAL ANTONIO SOARES CARNEIRO sera le candidat des partis de l'Alliance démocratique (majorité gouvernementale de centre droit) à l'élection présidentielle de décembre prochain, a-t-on appris, jeudi 10 avril, à Lisbonne. Les réformateurs, représentés à l'Assemblée par cinq députés, ont, toutefois, annoncé qu'ils appuieraient une éventuelle nouvelle candidature de l'actuel président, le général Antonio Ramalho Eanes. Une telle décision pourrait provoquer des remous au sein de la majorité parlementaire. Le général Soares Carneiro est considéré comme proche de l'aile la plus conservatrice de l'armée portugaise. — *(A.F.P.)*

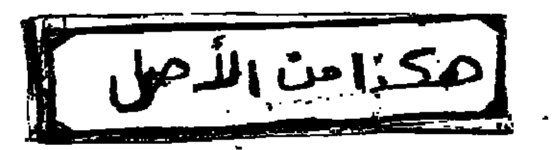
Thaïlande

● L'EXPLOSION D'UNE GRENADE dans un cinéma en plein air a fait onze morts et plus de vingt blessés dans la province de Trat dans le sud-est de la Thaïlande a-t-on appris à Bangkok ce vendredi 11 avril. — *(Reuter.)*

Zambie

● PLAINTE A L'ONU CONTRE PRETORIA. — La Zambie a ouvert, jeudi 10 avril, le débat au Conseil de sécurité des Nations unies en accusant l'Afrique du Sud de maintenir plusieurs centaines de soldats sur son territoire et de violer quotidiennement son espace aérien à partir de la Namibie. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, publiée jeudi au Cap, M. Pik Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, déclare que c'est la Zambie qui devrait se trouver en position d'accusée. L'Afrique du Sud n'a pas eu d'autre choix que de prendre des mesures de préservation contre l'*« agression commise depuis le territoire zambien »*, assure M. Botha. — *(Reuter.)*





Le Mali à bout de souffle

(Suite de la première page.)

« Il y a eu trop de bavures policières... Nous ne pouvons plus reculer... Nous exigeons que le gouvernement nous rende les corps de nos camarades morts sous la torture... », explique aux passants un groupe de contestataires Dans le quartier de l'Ecole normale supérieure, dans un groupe de jeunes gens et de jeunes filles que des soldats frappent à coups de crosses ou de boucles de ceinturon, une femme qui rentre du marché reconnaît sa propre fille. Elle se dénude, jette son pagne à terre pour tenter d'ameuter les passants stupéfaits, mais sans susciter de réaction de leur part. Des hommes détournent la tête et quittent les lieux, tandis que quelques ménagères l'entourent et abreuvent la soldatesque d'insultes.

« Moussa sera chassé »

Pour l'instant, la peur prévaut. Par crainte de perdre leur emploi et de se trouver privés de salaires, employés et fonctionnaires se contentent de serrer les poings et de courber l'échine. Les parents d'élèves disparus se terrent à leur domicile, angoissés, défaits, mais n'osent pas aller à l'état-major demander des nouvelles de leurs enfants, comme ils y ont été officiellement invités par la presse écrite et la radiodiffusion. Isolés du monde extérieur, qui ignore leur action, et ne parvenant pas à obtenir le soutien des adultes, les scolaires hésitent encore à passer des manifestations pacifiques et des simples jets de pierres à des formes plus violentes d'action. En ont-ils d'ailleurs les moyens ?

« S'il tue nos enfants, Moussa sera chassé comme Bokassa », vitupère un chauffeur de taxi, qui approuve un groupe de manifestants scandant sur l'air des lampions : *« Rendez-nous les corps de nos camarades ou donnez-nous la peau de Moussa. »* La police charge, matraque haute, piétine ceux qui sont tombés à terre, chasse vers des véhicules militaires ceux qui n'ont pas pu fuir. Une partie d'entre eux iront rejoindre d'autres camarades dans les garnisons sahariennes de Kidal et de Touadeni, véritables bagnes naturels perdus dans les sables.

Si le gouvernement a imprudemment donné des martyrs à la cause étudiante et devrait donc légitimement s'en inquiéter, il semble qu'il puisse en revanche être rassuré quant au manque de coordination entre le mouvement étudiant et l'opposition.

Pour l'instant, les opposants semblent, en effet, soit purement et simplement paralysés, soit en position d'attente, qu'il s'agisse des partisans de Sidi Demba Soumounou, dirigeant installé à Tripoli, des amis de l'ancien président Modibo Keita, *« instituteur décédé »* comme aiment à le qualifier de façon blessante les dirigeants actuels, ou même de certains militaires. Fondateur d'un fantomatique mouvement de libération, Sidi Demba Soumounou, qui a obtenu asile en Libye et dont le général Moussa Traore a vainement demandé l'extradition à maintes reprises, lance régulièrement des appels à la révolte qui restent sans lendemain.

Le souvenir de Modibo Keita pèse sur le Mali comme celui de Kwame Nkrumah sur le Ghana. Il est idéalisé par beaucoup de Maliens, y compris par ceux qui dénoncèrent à l'époque les excès et les erreurs de l'expérience socialiste dont il était l'auteur. Aucun de ses anciens compagnons de route n'a cependant encore affronté le problème de la relève de l'équipe gouvernementale actuelle. L'écrivain Seydou Badian Kouyate, ancien ministre du plan et proche collaborateur de Modibo Keita, qui serait le plus qualifié pour recueillir son héritage spirituel, vit en exil à Dakar. C'est en Guinée que séjourne M. Madeira Keita, longtemps considéré, non sans excès, comme le principal doctrinaire du socialisme malien, et en France que se trouve M. Moussa Keita, frère de l'ancien président, lui-même ancien ministre. Quant à M. Tieoulé Konaté, ancien ministre des finances du régime militaire, fils de feu Mamadou Konaté, ancien vice-président de l'Assemblée nationale française et personnage de dimension historique, il se trouve à Bruxelles.

Aucun contact n'existe, apparemment, entre cette masse de manœuvre importante que constituent la jeunesse et les fidèles de l'ancien régime. Au demeurant, d'obscures mais tenaces rivalités qui plongent leurs racines dans l'histoire précoloniale opposent les unes aux autres de vieilles familles disposant d'une importante clientèle, telles celles des Traore et des Keita. Ces antagonismes dans lesquels sont impliqués, sans distinction de classes sociales, les descendants des maîtres comme ceux des serviteurs (1) conservent une importance difficile à apprécier.

En réalité, tenant son pouvoir de l'armée, comme beaucoup de ses pairs africains, le général Moussa Traore ne peut, semble-t-il, être renversé que par ses compagnons d'armes. Restant relativement proche de ses hommes, il paraît jouir encore de l'estime de la majorité d'entre eux. Mais les diverses purges qui ont eu lieu au sein des forces armées au cours des dix dernières années, notamment en mars 1971 et en février 1978, prouvent que la contestation existe également dans les rangs des militaires.

Il y a quelques semaines, le lieutenant-colonel Boukary Sangare a été démis de son poste de chef d'état-major et remplacé par le lieutenant-colonel Sylla, ancien gouverneur de Koulikoro, estimé plus sûr parce qu'ami personnel du chef de l'Etat. Limogeage évident, cette mesure a été présentée comme « normale » par un régime qui « gauchit » de façon permanente les informations, quand il ne les occulte pas totalement lorsqu'il les estime trop défavorables à ses thèses. Récemment, on a constaté plusieurs vols d'armes dans les casernements de Kati, ville de garnison située à proximité de Bamako, ancienne base française à l'époque coloniale. Enfin, malgré la multiplicité des brutalités policières, on murmure ici avec insistance que, préparant déjà l'avenir, certains éléments de l'armée font preuve d'un laxisme délibéré vis-à-vis des étudiants en révolte. Récemment, les officiers supérieurs se sont opposés à ce que, comme prévu, le chef de l'Etat remplace les gouverneurs de région, actuellements militaires, par des civils, excepté pour l'un d'entre eux.

Peut-être un putsch « à l'éthiopienne »

Devant la carence du pouvoir, incapable de venir à bout de la contestation étudiante et de rétablir un climat de confiance, on parle de plus en plus fréquemment de l'impatience croissante des officiers subalternes et sous-officiers. L'éventualité d'un putsch « à l'éthiopienne » ou « à la ghanéenne » est fréquemment évoquée.

Après avoir éliminé au cours des dernières années tous ses rivaux potentiels, le général Moussa Traore est désormais seul pour faire face aux critiques de plus en plus nombreuses contre le régime. Président de la République, chef du gouvernement, ministre de la défense, secrétaire général du parti unique, ce fils d'une grande famille de Kayes, dans l'ouest du pays, concentre tous les pouvoirs, mais ne les utilise pas et se confine dans un immobilisme à peu près total. Etrange mélange d'orgueil et de pusillanimité, complexé, influençable, le général Moussa Traore a conservé une certaine estime au sein de la population à cause de son honnêteté personnelle, de son civisme et de son nationalisme intransigeant. Mais les malversations, dilapidations ou trafics divers prêtés à ses proches, y compris à son épouse, dont les manifestants ont récemment saccagé l'un des magasins situés en plein centre de Bamako, ont fini par couper le président d'une grande partie de ses concitoyens.

L'Union démocratique du peuple malien ne représente à peu près plus rien. Elle est dirigée par un bureau exécutif central dont les membres constituent la claque du régime, mais dont les consignes ne sont pas suivies. C'est ainsi que, lorsque, à l'initiative de M. Sory Coulibaly, secrétaire politique, les sections du parti furent conviées à une marche de soutien en faveur du général Traore — de la Bourse du travail à la maison du parti, — moins d'un millier de militants acceptèrent de répondre à cette invitation.

Destiné, dans l'esprit de ses promoteurs, à donner une légitimité au régime issu du putsch de novembre 1968, le parti ne répond pas aux objectifs qui lui ont été fixés. Aucun élément réellement représentatif de la jeunesse n'appartient à ses instances dirigeantes, et ceux qui contrôlent ces dernières tiennent un langage contraire aux réalités nationales, pratiquant une stérile autosatisfaction.

En fait, les institutions, comme le gouvernement ou le parti lui-même, sont à l'image du pays et, plus précisément, de sa capitale. La flambée générale des prix y paupérise une population qui souffre d'un état de sous-alimentation chronique. Avec un minimum vital mensuel de 15 000 francs maliens (2), alors que le sac de 100 kilos de riz — base de l'alimentation quotidienne — coûte, suivant la saison de 17 000 à 22 000 francs, le petit peuple est condamné à souffrir de la faim en permanence. Un pain coûte actuellement 110 francs, ce qui signifie qu'avec la totalité de son salaire un père de famille ne peut guère prétendre acheter plus de trois pains quotidiens... ; le lait est vendu 350 francs la petite boîte, le savon 175 francs...

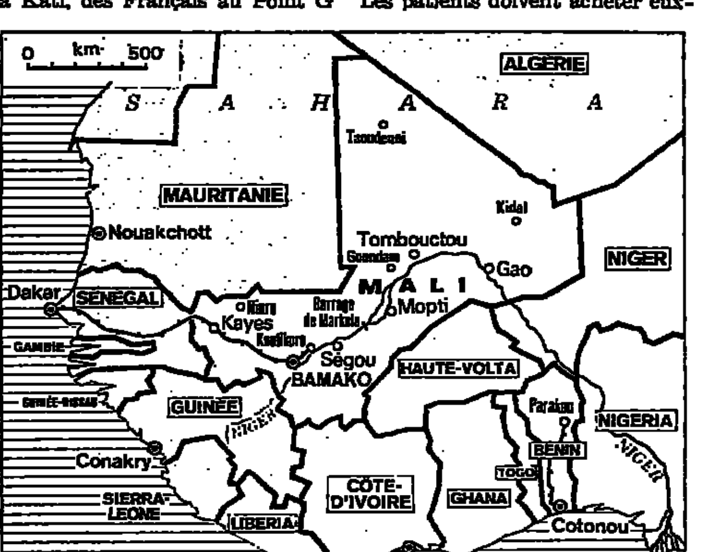
Réputée pour sa coquetterie, la ville de Bamako était, il y a vingt ans, l'une des plus riantes de tout l'Ouest africain. C'est une de celle où l'effort de construction est resté le plus modeste dans toute cette zone. Mis à part le seul véritable building de la capitale, l'hôtel de l'Amitié, géré avec fermeté et efficacité par un Suisse, et une vaste mosquée, la capitale ne compte pratiquement pas de bâtiments récents. L'hôtel a été offert par des Egyptiens et la mosquée a été édifiée en grande partie grâce à des dons des pays arabes.

L'aspect général de Bamako est aujourd'hui celui d'une immense décharge publique ; les chaussées et les trottoirs sont défoncés et parsemés de trous et d'ornières. Les ordures de toutes natures s'entassent dans les caniveaux, pour la plupart bouchés, et une odeur nauséabonde saisit constamment le promeneur. Un énorme et coûteux travail sera nécessaire pour parvenir simplement à redonner à la ville l'allure qui était la sienne il y a vingt ans.

La grande pitié des hôpitaux

Les hôpitaux se trouvent dans un état de dénuement particulièrement pitoyable, et il faut tout le dévouement des Chinois à Kati, des Français au Point G et des Russes à Gabriel-Touré pour que ces trois ensembles hospitaliers puissent continuer à dispenser des soins. Au Point G, sur la colline de Koulouba, d'où l'on embrasse un spendide panorama sur la vallée du Niger, six médecins et chirurgiens africains, aidés par une équipe médicale de sept expatriés, travaillent dans des conditions catastrophiques dans un hôpital de 1 200 lits.

« On n'opère plus depuis deux semaines par manque d'oxygène », indique un des chirurgiens, qui ajoute : *« A cause des coupures d'eau continuelles, les praticiens ne peuvent se laver les mains qu'au mercryl, produit qui fait parfois défaut. »* La pharmacie de l'hôpital est pratiquement vide. Les patients doivent acheter eux-mêmes leur sérum, leurs compresses, leur tubulure s'ils ont besoin d'une perfusion. Le sérum est désormais importé parce que l'usine de Sotuba, qui fonctionnait récemment encore, livrait un produit dangereux créant chez les malades un état fébrile grave.



Le Mali couvre une superficie deux fois plus importante que celle de la France (1 240 170 kilomètres carrés). Sa population est de six millions d'habitants, dont 90 % de paysans. Bamako, la capitale, compte environ trois cent mille habitants.

Les ressources économiques du pays sont agricoles et pastorales : céréales (mil et riz) ; bétail. Les principales exportations sont l'arachide et le coton.

L'appareil de radiographie a cessé de fonctionner faute de pellicule, après n'avoir été utilisé qu'occasionnellement par manque fréquent de révélateur. Les instruments chirurgicaux sont rouillés par défaut d'entretien. Lorsqu'ils vont en congé en France, les médecins qui servent ici au titre de la coopération rapportent de nouveaux bistouris, du fil pour recoudre les opérés, des médicaments. Dans la plupart des services de l'hôpital du Point G, on trouve des lits sans matelas, donc inutilisables. D'autres sont rongés par les rats. Beaucoup de malades couchent sur une simple natte posée sur le sol. Le matin, ils reçoivent une tasse de café et un morceau de pain. Midi et soir, on leur donne une simple boule de riz. Sur des braises, dans les cours où s'entassent ordures, vieux pansements et déjections diverses, de nombreuses femmes préparent, devant des foyers de fortune, les aliments destinés à compléter les rations dérisoires allouées à leurs parents hospitalisés.

« Si nous en sommes là, c'est par la faute de la France », nous dit un jeune Malien. Pourtant, vérification faite à bonne source, le gouvernement français verse annuellement 80 millions de francs maliens au titre de ce seul établissement hospitalier. La récente suspension de la subvention budgétaire mensuelle d'équilibre accordée par Paris au Trésor malien explique en partie cette remarque acerbe.

Principal client de la République du Mali, la France, qui absorbe près de 30 % de ses exportations et assure près de 40 % de ses importations, est également l'un des premiers bailleurs d'aide du pays. Les coopérants sont ici beaucoup plus nombreux que dans les autres Etats d'égale importance. On en compte plus de trois cents, dont plus des deux tiers sont des enseignants. Mais l'opinion estime insuffisantes les retombées de la visite officielle effectuée ici en 1977 par M. Giscard d'Estaing, en même temps que les gouvernants s'indignent de la diminution constante des aides budgétaires, passées de 2 milliards et demi de francs maliens en 1978 à 1 milliard de francs maliens en 1979, avant leur suppression. Après sa dernière visite à Bamako, en novembre, M. Robert Galley, ministre de la coopération, impressionné par la grande misère des hôpitaux maliens, a néanmoins fait ouvrir au gouvernement un crédit immédiat de 700 millions de francs maliens pour l'achat de médicaments.

En fait, c'est l'ensemble de la situation qui nécessiterait un redressement spectaculaire. Les pannes de courant sont devenues si fréquentes que chaque ambassade est dotée d'un groupe électrogène indépendant. Le gaz butane manque depuis deux mois et l'usage des « feux malgaches », sorte de fourneaux sommaires à charbon de bois, s'est généralisé. Le gasoil, importé à partir de Dakar, ne parvient que de manière intermittente. Tout ceci contribue à aggraver un climat de tension déjà fort lourd, donnant l'impression qu'à tout moment peut survenir une mutation brutale. *« Le pouvoir est dans le ruisseau*, nous affirme un diplomate des pays de l'Est, *mais personne ne veut se baisser pour le ramasser... »* Il est vrai que la situation économique est d'une gravité exceptionnelle.

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Comme dans la Russie des tsars, les serfs prenaient le nom de leur propriétaire, dans le Mali médiéval, les esclaves empruntaient le nom de leur maître, sans accéder pour autant à la caste aristocratique.

(2) 1 franc malien = 0,01 franc.

Prochain article :

UNE BANQUEROUTE PERMANENTE

Le Monde

politique

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés rétablissent le principe du statut de coexploitant pour les femmes d'agriculteurs

Jeudi 10 avril, sous la présidence de M. Brocard (U.D.F.), l'Assemblée nationale poursuit l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation agricole.

Dans la discussion des articles, les députés examinent l'article 13, précédemment réservé, relatif au statut professionnel des conjoints d'exploitants. Contre l'avis du gouvernement et du rapporteur de la commission spéciale, M. CORNETTE (R.P.R., Nord), l'Assemblée adopte un amendement de M. FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire) stipulant notamment : Les époux qui participent ensemble et pour leur compte à la même exploitation agricole ont l'un et l'autre la qualité d'exploitant, jouissent des droits et prérogatives et supportent les obligations professionnelle attachées à cette qualité. Chaque époux pourra, par une déclaration unilatérale, et non plus conjointe, écarter l'application du régime commun et s'en tenir à l'application pure et simple du régime matrimonial. Quel que soit ce régime matrimonial, l'un des époux ne pourra, sans le consentement de l'autre, disposer des droits par lesquels est assurée la jouissance des immeubles qu'ils exploitent ensemble ni disposer séparément des meubles affectés au service et à l'exploitation de ces immeubles. Enfin, aucune disposition législative ou réglementaire ne pourra être interprétée comme refusant le droit à un époux de se faire représenter par son conjoint coexploitant de la même exploitation dans les assemblées générales des organisations de coopération, de mutualité ou de crédit agricole. Cet amendement est acquis par les voix conjointes des membres des groupes R.P.R. et communistes, contre celles du groupe U.D.F., les socialistes s'abstenant.

Droit de préemption des SAFER

L'Assemblée examine ensuite les dispositions relatives aux conditions d'exercice du droit de préemption des SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et facilitant l'action en révision de prix. Par 388 voix contre 84, elle repousse deux amendements similaires de MM. De MAIGRET (U.D.F., Sarthe) et REVET (U.D.F., Seine-Maritime) stipulant que lorsque la SAFER conteste la notification de vente que lui adresse le propriétaire préalablement à une vente amiable, elle peut demander au tribunal de grande instance de réviser les prix : le propriétaire et la SAFER peuvent renoncer l'un et l'autre à la transaction si le prix fixé par le tribunal ne leur convient pas.

Sur proposition de MM. MAYOUD (U.D.F., Rhône), DOUSSET (app. U.D.F., Eure-et-Loir) et CORNETTE, l'Assemblée supprime l'expertise contradictoire entre le prix proposé par la SAFER et celui offert par le vendeur, expertise qui était prévue préalablement à toute procédure judiciaire. Elle adopte un amendement de M. DOUSSET qui a pour objet *« de laisser la charge de la saisine du tribunal à la partie la plus diligente, c'est-à-dire soit à la SAFER, soit au vendeur, dans le délai ordinaire »*.

Sur proposition du rapporteur, l'Assemblée adopte un amendement, modifié par M. RICHOMME (U.D.F., Calvados), stipulant : *« Si, la SAFER ayant fait connaître son intention d'acheter aux conditions fixées par le tribunal dans les deux mois de la décision de ce dernier, le vendeur a retiré le bien de la vente, le bien ne peut être aliéné dans les trois années qui suivent le jour de la décision du tribunal qu'au prix fixé par le tribunal révisé, le cas échéant, si la vente intervient au cours des deux dernières années. »* Sur proposition du rapporteur sont supprimées les dispositions prévoyant que, dès lors qu'un indivisaire a fait état de son intention de se porter acquéreur, la SAFER ne pourrait plus exercer son droit de préemption. D'autre part, les députés adoptent un amendement de M. BASSOT (U.D.F., Orne) destiné à prévenir la fraude qui consisterait, pour un vendeur dont la valeur du bien a été fixée par le tribunal, à conclure un bail avec un exploitant auquel il ferait, en même temps, signer une promesse d'achat à terme ; ce qui aurait pour conséquence, le moment venu, de réaliser la vente au prix souhaité par le vendeur sans que la SAFER puisse intervenir.

Sur proposition de MM. COINTAT (R.P.R., Ille-et-Vilaine) et CORNETTE, l'Assemblée adopte un article additionnel, voté par les députés en première lecture, mais supprimé par le Sénat, qui prescrit la mise en place progressive d'un livre foncier des propriétés rurales.

Par 254 voix contre 212, l'Assemblée adopte deux amendements identiques émanant de MM. CORNETTE et BOUVARD (U.D.F., Morbihan) stipulant qu'il ne peut être accordé de prêts bonifiés pour l'acquisition de terres lorsque leur valeur de cession est supérieure à la valeur vénale constatée par le livre foncier rural, éventuellement augmentée d'un coefficient fixé par décret...

Dispositions relatives aux successions

Après avoir apporté diverses modifications au texte adopté par le Sénat en ce qui concerne les conditions dans lesquelles le partage peut être réalisé, sous la condition que soit constitué un groupement foncier agricole, l'Assemblée décide, sur proposition de la commission spéciale, de supprimer les dispositions prévoyant qu'à la demande d'un indivisaire, le président du tribunal pourrait décider de surseoir au partage, pour trois ans au plus, lorsqu'un des héritiers serait en cours d'études et exprimerait l'intention de s'installer en agriculture.

Elle décide ensuite de ramener de dix à cinq ans le délai de paiement de la moitié des soultes dues aux cohéritiers, puis, sur proposition de M. BOYON (R.P.R., Ain), il est précisé que l'une des dates de référence pour le calcul du salaire différé peut être le jour du partage consécutif au décès de l'exploitant.

L'Assemblée examine ensuite un article permettant à certaines personnes morales de participer aux G.F.A., notamment les sociétés civiles de placements immobiliers (S.C.P.I.) Après un long débat, elle repousse, par 277 voix contre 205, deux amendements de suppression émanant de MM. SOURY (P.C., Charente), et MAYOUD ; puis, par 264 voix contre 214, un amendement de M. BRIANE (U.D.F., Aveyron), prévoyant que les sociétés régionales peuvent être membres d'un G.F.A., dont l'ensemble des biens immobiliers est donné à bail à long terme à un ou plusieurs membres du groupement.

Contrôle des structures

Les députés adoptent trois amendements de la commission spéciale qui accroissent l'importance des schémas directeurs des structures, de façon à décentraliser au maximum l'application de la loi et mettre à la disposition de chaque utilisateur un document précisant l'étendue et les modalités du contrôle des structures agricoles.

En séance de nuit, sous la présidence de M. DELEHEDDE (P.S.), l'Assemblée examine les dispositions relatives au champ d'application de l'autorisation d'exploiter. Elle adopte un amendement de la commission spéciale qui substitue — pour l'essentiel — aux dispositions votées par le Sénat relatives aux opérations portant sur des biens recueillis par succession des dispositions qui s'inspirent du texte actuel du code rural et excluant *« toutes possibilités de fraude au contrôle des structures »*. Toutefois, les dispositions applicables aux pluriactifs ne concerneront que ceux qui ne satisfont pas aux critères de capacité ou d'expérience professionnelle applicables aux agriculteurs à titre exclusif ou principal. Les autres pluriactifs seront traités sur un pied d'égalité avec l'ensemble des agriculteurs. L'Assemblée adopte également, en les amendant, divers articles relatifs au contrôle des structures et notamment aux infractions à ce contrôle.

Baux ruraux

Les députés adoptent plusieurs amendements destinés à revenir au texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture, en ce qui concerne la définition du champ d'application du statut du fermage. Sur proposition de la commission spéciale, les dispositions relatives à la transformation d'un bail ordinaire en bail à long terme sont supprimées. A l'issue d'un long débat, l'Assemblée décide que le bail à long terme prend la dénomination de bail de carrière lorsqu'il est conclu pour une durée d'au moins vingt-cinq ans et porte sur une exploitation agricole constituant une unité économique. Si le titulaire du bail vient à décéder, ou à cesser son activité en cas de force majeure, le conjoint survivant ou ses héritiers peuvent exiger que le bail continue à leur profit pour la période qui restait à courir jusqu'à l'échéance normale. Le prix des baux de carrière sera fixé par les commissions départementales des structures. Il pourra être progressif et sera alors déterminé pour chaque période de neuf ans lors de la conclusion du bail.

Toutefois, sur proposition des commissions consultatives paritaires départementales, et, le cas échéant, régionales et nationale, l'autorité administrative pourra décider d'autoriser les parties à fixer librement le prix de ce bail.

L'article régissant le droit de préemption des SAFER sur les bâtiments est ensuite modifié par l'adoption d'un amendement de la commission, aux termes duquel l'ensemble des exceptions au droit de préemption des SAFER serait subordonné à la régularité de l'opération par rapport au contrôle des structures et non plus à l'absence de « cumul abusif ». Les exceptions ne s'appliqueraient que si elles n'ont pas pour effet de porter la superficie d'une exploitation au-delà du plafond des agrandissements.

L'Assemblée examine un article précédemment réservé, relatif à la garantie des créances des producteurs intégrés, et décide, sur proposition du gouvernement, de supprimer cette disposition. Le ministre de l'agriculture, M. MEHAIGNERIE, s'engage à préparer un autre texte sur le même sujet pour l'examen du projet en seconde lecture devant le Sénat.

Aménagement rural

L'Assemblée adopte un amendement de la commission spéciale précisant les objectifs de la directive nationale d'aménagement rural. Il est notamment indiqué qu'un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application des orientations de cette directive.

Dans les explications de vote, M. CELLARD (P.S., Gers) déclare que les députés qui voteront le projet *« prendront, devant l'histoire, une double responsabilité : celle de livrer la terre au capital étranger à la terre ; celle de faire des agriculteurs de simples travailleurs à domicile, collectant des matières premières pour l'industrie agro-alimentaire »*. M. SOURY (P.C., Charente) estime que l'agriculture française *« reste enserrée dans le carcan européen »* et assure qu'avec cette loi *« le gouvernement va être doté d'un outil efficace pour mettre en application la politique décidée non à Paris, mais à Bruxelles »*. Selon M. DOUSSET (U.D.F.), le projet répond aux préoccupations des agriculteurs et *« à l'intérêt du pays »*, car *« la meilleure intégration de l'agriculture dans l'économie nationale favorisera l'équilibre de nos échanges »*. Enfin, après avoir souhaité que les intérêts des agriculteurs français soient *« fermement défendus »* à Bruxelles, M. PASTY (R.P.R., Creuse) indique : *« Cette loi ne sera opérante que si les moyens suffisants sont dégagés par les lois de finances. »*

Le ministre de l'agriculture, M. MEHAIGNERIE, déclare qu'il est prêt *« à prendre rendez-vous pour un bilan futur »* et accepte *« l'épreuve de la comparaison avec les autres politiques agricoles menées dans le monde »*. Il ajoute : *« Avec cette loi, nous réunissons les conditions du succès de la seconde révolution agricole »*

L'ensemble du projet est ensuite adopté, l'opposition votant contre.

La séance est levée le vendredi 11 avril, à 2 h. 40.

L. Z.

Les déclarations de M. Mitterrand devant la conférence de l'Internationale socialiste

M. ESTIER ACCUSE « L'HUMANITÉ » DE « FALSIFICATION »

M. Claude Estier, directeur de *l'Unité*, dénonce, dans le numéro daté 11-17 avril de l'hebdomadaire du P.S., la *« falsification »* opérée par *l'Humanité* et, en particulier, par le journaliste Jean Le Lagadec, sur les propos tenus par M. François Mitterrand à Saint-Domingue, devant la conférence de l'Internationale socialiste réunie à la fin du mois de mars. *« Il est tout à fait significatif,* écrit M. Estier, *que, revenant trois fois de suite sur ce qu'il nomme « le coup de Saint-Domingue », Le Lagadec qui, évidemment n'y était pas, ne consacre pas une seule ligne à expliquer ce qui s'est réellement passé au cours de cette réunion de l'Internationale où se trouvaient pour la première fois des représentants d'une quinzaine de partis progressistes et révolutionnaires d'Amérique latine et à laquelle Fidel Castro (les lecteurs de* l'Humanité *n'en sauront rien non plus) avait adressé un chaleureux salut en sa qualité de président du mouvement des non-alignés.*

Dans *l'Humanité* du vendredi 11 avril, M. Michel Naudy récuse les « témoins » cités par M. Estier — M. Pierre Guidoni, l'un des animateurs du CERES, et M. Mario Soares, dirigeant du P.S. portugais, — et écrit : *« Les anathèmes de François Mitterrand ont l'immense mérite, une fois n'est pas coutume, d'exprimer haut et clair le fond de sa politique. Il faut bien, en effet, constater une cohérence certaine entre les discours de guerre froide tenus outre-Atlantique et la pratique quotidienne, dont le résultat fut naguère d'interdire l'arrivée de la gauche au pouvoir pour permettre au parti socialiste d'y parvenir seul dans un avenir qu'il espère proche. »*

LES RESPONSABILITÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Sénat étend les prérogatives départementales dans le domaine scolaire

Le Sénat a repris, jeudi 10 avril (après-midi et nuit), l'examen du projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales, qu'il doit poursuivre toute la semaine prochaine.

Le débat fleuve commencé le 17 mai 1979 se déroule comme un feuilleton trop souvent interrompu pour que l'intrigue demeure dans la mémoire du lecteur.

La chose se complique car les sénateurs n'ont pas respecté, dans leur discussion, l'ordre des articles. *« Vous avez examiné cent quarante des cent cinquante-deux articles du texte,* leur a rappelé M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'intérieur (...), *vous avez allégé les contrôles de l'autorité de tutelle et assuré aux collectivités locales une plus grande liberté dans la détermination de leurs investissements (titre I). Le titre III améliorera substantiellement la situation matérielle et morale des élus locaux (...). Au titre IV vous avez mis la fonction publique locale à parité avec la fonction publique d'Etat et apporté à cette œuvre une contribution essentielle en créant entre elles des « passerelles ».*

» Avec le titre V, vous avez rénové et assoupli la coopération intercommunale, laissant aux communes le soin d'en définir librement la charte.

» Le titre VI a défini de façon très souple — plus souple que dans le projet initial — les procédures de concertation.

» Après avoir achevé l'examen du titre VII, vous avez abordé celui du titre II, dont la discussion avait été réservée.

» Il s'agit là de faire coïncider partout responsabilités et moyens financiers : d'où la nouvelle répartition des compétences que vous avez opérée. En matière de justice, l'Etat assumera la charge totale des investissements et du fonctionnement des juridictions. Conformément à la proposition équitable et réaliste de votre commission des lois, les annuités des emprunts contractés par les collectivités locales pour la construction de palais de justice seront reprises en charge par l'Etat.

» En matière de police, vous avez supprimé les contingents obligatoires. Pour la santé, vous avez également clarifié compétences et responsabilités. Fait significatif : la plupart des dispositions prévues à cet effet ont été adoptées à l'unanimité. A l'Etat la responsabilité des aides à l'enfance et de la santé scolaire, aux collectivités locales celle de l'aide aux personnes âgées et des centres de P.M.I. »

M. CHRISTIAN BONNET évoque des articles qui restent en discussion : répartition des charges d'enseignement, protection de l'environnement, compensations financières. Il déclare à ce sujet : *« Aujourd'hui, je me bornerai à dire que les transferts seront favorables aux collectivités locales, l'Etat étant disposé à prendre en charge certaines dépenses sans faire jouer la compensation. »*

M. CHRISTIAN BEULLAC, ministre de l'éducation, considère que le projet de loi exercera une influence bénéfique sur l'institution scolaire, restée jusqu'à maintenant trop centralisée. *« Il fallait,* affirme-t-il, *des institutions centralisées pour fonder et renforcer l'unité nationale. A cet égard, le mal français n'est que l'envers de la grandeur française. Mais, aujourd'hui, il nous faut, pour préparer les jeunes au monde de demain, promouvoir les réformes indispensables. L'Etat doit rendre à la nation ce qui lui revient en propre (...). Le changement ne pourra être que progressif. »*

M. JACQUES PELLETIER, secrétaire d'Etat à l'éducation, souligne l'originalité de la loi Gobelet de 1886, qui a institué l'enseignement public primaire comme un service public départemental. *« Il y a eu plus que collaboration,* note-t-il, *enracinement. Et quand survint l'explosion démographique après la dernière guerre, a été mis en œuvre un système de conventions entre les communes, qui, toutefois, n'a jamais été coordonné de façon tout à fait satisfaisante. (...) L'accroissement des compétences des inspecteurs d'académie et directeurs départementaux de l'éducation ne doit pas être considéré comme une simple réforme interne du système éducatif : désormais, les élus auront affaire à des interlocuteurs réellement responsables. (...) Les collectivités locales pourront adapter la journée scolaire, sous réserve, bien sûr, de respecter les contraintes pédagogiques nationales. »*

Mme LUC, présidente du groupe communiste, estime, à l'inverse des orateurs précédents, que c'est la tendance autoritaire qui domine dans ce projet. Il n'y aura pas de décentralisation réelle, pense-t-elle, si le Conseil de l'éducation reste purement consultatif comme le prévoit l'article 80.

M. BEULLAC : il n'y aura pas de crédits supplémentaires.

M. SERUSCLAT (P.S., Rhône) critique à son tour l'aspect « régressif », selon lui, du projet. Seule, estime ce sénateur, une péréquation des charges au niveau national permettrait une réelle égalité des chances entre les enfants qui habitent un département riche ou un département pauvre.

M. MOINET (Gauche dém., rad. g., Charente-Maritime) critique le manque d'ambition de la réforme. *« Il semble bien,* affirme-t-il, *que le débat sur l'éducation sera ramené ici au niveau de l'indemnité de logement des instituteurs. »*

Le débat devient un peu vif lorsque, aux orateurs qui ont réclamé des crédits supplémentaires, le ministre de l'éducation réplique : *« Le budget voté par le Parlement est appliqué. Il n'entraîne aucune suppression de poste. Il nous permet d'atteindre nos grands objectifs, et je n'ai pas l'intention de demander des crédits supplémentaires dans un collectif. »*

L'article 80, qui est ensuite discuté, tend à instituer dans chaque département un conseil de l'éducation qui se substitue au conseil départemental de l'enseignement primaire institué par la loi Gobelet du 30 octobre 1886.

M. DE TINGUY (Un. centr., Vendée), rapporteur de la commission des lois et auteur d'un amendement auquel se rallie la commission des affaires culturelles, définit ainsi la réforme proposée : *« Jusqu'à présent, les collectivités locales étaient chargées des bâtiments, de l'intendance, mais tout ce qui est pédagogique leur demeurait étranger. La grande idée de ce projet de loi est de leur donner enfin voix à ce chapitre. Encore faut-il préciser le rôle des conseils de l'éducation ; ce à quoi nous nous sommes attachés, en élargissant les attributions de ce conseil jusqu'à la carte scolaire, à la programmation des investissements, à la répartition des postes, aux transports scolaires, aux activités annexes, à tous problèmes de coopération scolaires (...). Nous précisons que le conseil de l'éducation jouera aussi le même rôle que l'ex-conseil départemental de l'enseignement primaire : il ne sera pas difficile de trouver six conseillers généraux pour y siéger. Quant à la composition du conseil dans son rôle administratif, nous avons tenu à appliquer strictement le principe de la parité, le préfet étant désigné expressément en sa qualité de « représentant du département. »*

Plusieurs amendements communistes et socialistes sont successivement écartés. M. PELLETIER, au nom du gouvernement, accepte un sous-amendement du rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. SERAMY (Un. centr., Seine-et-Marne), qui précise que le conseil départemental de l'éducation peut être consulté ou rendre des avis de sa propre initiative dans tous les domaines concernant l'éducation.

M. RENE BILLERES (Hautes-Pyrénées) et les radicaux de gauche, qui avaient déposé leur propre amendement pour définir la composition et les pouvoirs du conseil, se rallient finalement à l'amendement de la commission des lois, complété par M. SERAMY, qui est adopté. Plusieurs amendements tendaient à supprimer l'article 81, qui prévoit le transfert au département des responsabilités en matière de bourses scolaires. Ils sont repoussés par 163 voix contre 122.

Avant de se séparer vendredi 11 avril, un peu avant une heure du matin, les sénateurs adoptent l'article 83, relatif au transfert au département de la responsabilité des transports scolaires. Un amendement de M. de TINGUY est toutefois voté, visant à favoriser le rôle des associations de parents dans l'organisation de ces transports. L'indemnité de logement des instituteurs, point litigieux entre la commission des lois et le gouvernement, fera l'objet d'une recherche de conciliation mardi prochain 17 avril.

A. G.

Le premier ministre et les deux groupes de la majorité se déclarent d'accord sur les textes relatifs à la participation

Un accord de principe est intervenu, jeudi 10 avril, entre le premier ministre, le ministre du travail et de la participation, les délégués du R.P.R. et ceux de l'U.D.F., au terme de la séance de travail consacrée à la préparation des débats parlementaires sur la participation qui a eu lieu à l'hôtel Matignon. La délégation du groupe gaulliste de l'Assemblée nationale était composée de MM. Jean Falala — qui la conduisait, en l'absence de M. Claude Labbé, — Pierre Lataillade, Jean-Pierre Delalande, Henry Berger et René Caille, et celle de l'U.D.F. de MM. Roger Chinaud, Jean-Pierre Abelin, Emmanuel Hamel, Loïc Bouvard, Gilbert Gantier et Alain Madelin.

A la fin des échanges de vues sur le projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés, dont la discussion doit commencer le mardi 15 avril, et sur la proposition de loi du R.P.R. relative à l'intéressement des travailleurs au capital, aux fruits de l'expansion et à la gestion des entreprises, M. Falala a déclaré que cette réunion avait permis un *« excellent travail »* dans une *excellente ambiance »* et que si *« un certain nombre de problèmes techniques restent à régler »*, en revanche, *« aucun désaccord fondamental »* n'était apparu entre les participants. *« Tout le monde est d'accord sur l'essentiel des dispositions arrêtées et sur leur finalité »* a-t-il indiqué. M. Falala a ajouté que le premier ministre s'était également déclaré d'accord avec le R.P.R. *« pour estimer que la participation n'est jamais terminée. »*

Pour sa part, M. Barre a fait savoir qu'il partageait *« la satisfaction exprimée par les représentants des deux groupes de la majorité »*.

Une nouvelle réunion aura lieu prochainement au ministère du travail et de la participation pour régler les « problèmes techniques » qui restent à résoudre.

Les parlementaires du C.D.S. ne bloqueront pas les projets. A l'issue d'une journée d'études préparatoire aux débats, M. Bernard Stasi a indiqué, jeudi, que sa formation déposera deux amendements : l'un tend à rendre obligatoire, et non facultative — comme le souhaite le patronat — la distribution d'actions aux salariés ; l'autre vise à ouvrir les conseils d'administration et de surveillance des entreprises à l'ensemble des salariés et pas uniquement aux cadres.

Au nom du P.R., M. Jacques Blanc estime que le projet de loi sur l'actionnariat *« constitue une étape supplémentaire vers l'établissement de nouveaux rapports sociaux au sein des entreprises »* et souligne que la participation doit être *« financière »*, *« institutionnelle »* et *« sociale »*. *« Entre ceux qui veulent porter la « révolution » dans les entreprises, et ceux pour qui la participation ne devrait rester que la « chasse gardée » des bonnes intentions, le parti républicain, quant à lui, choisit la cohésion et l'unité sociale des Français »*, a-t-il notamment déclaré, jeudi, après une réunion du bureau politique de sa formation.

M. Gilbert Grandval, ancien ministre du travail, président de l'Union gaulliste pour la démocratie, propose, de son côté, que soit créée dans chaque entreprise une *« commission de la participation »* afin de mettre en œuvre la politique que préconisait le général de Gaulle.

Les municipalités à mi-parcours (V)

Dans le cadre de l'enquête sur les municipalités trois ans après les élections de 1977, nous avons examiné l'ensemble des données dans « le Monde » du 8 avril. Plus particulièrement, nous avons traité de la situation à Brest, à Angers et à Saint-Priest (« le Monde » du 9 avril), à Rennes, à Chambéry et à La Roche-sur-Yon (« le Monde » du 10 avril), à Saint-Étienne, à Poissy et à La Ciotat (« le Monde » du 11 avril).

Le conflit n'est pas la règle. Nombre de conseils municipaux où collaborent socialistes et communistes vivent à leur manière une union sans histoire. Le respect de l'accord conclu en 1977 avant le scrutin, le refus de transposer à l'hôtel de ville les polémiques nationales, et surtout, peut-être, la personnalité du maire, forment les trois piliers de l'entente. Ici, on évoque avec respect le « contrat municipal » dans lequel chacun veut voir la référence, le point de repère qui peut tenir à distance polémiques et surenchères ; là, on se harcèle au moyen de tracts ou d'articles de presse, mais on dépose les armes quand on entre dans l'hôtel de ville ; là encore, on s'applique à entretenir entre élus des « relations amicales » précieuses lorsque l'orage pourrait gronder. A Beauvais (Oise), M. Ansallem, socialiste, fait volontiers état de ses rapports amicaux avec ses adjoints communistes. A Romans (Drôme), M. Belle (P.C.) parle d'« estime réciproque » entre le maire socialiste, M. Fillioud, et lui. A Alençon, M. Manger (P.S.) a, semble-t-il, toutes raisons de maintenir ce qu'il disait en 1978 : « Nous donnons un exemple de démocratie où, grâce aux divergences, la réflexion s'approfondit au profit de tous. »

Dans ces villes-là, les difficultés économiques constituent comme ailleurs un lourd handicap, mais elles n'entament pas une certitude : c'est bien par la concertation que l'on peut tendre vers la démocratie locale. Ainsi en est-il à Béziers. Béziers : une ville exemplaire de l'union de la gauche ? Peut-être pas, mais en tout cas une municipalité qui, en dépit de « vents contraires », tente de garder le cap sur l'union.

BÉZIERS : « le maire a fait circuler le ballon »

De notre envoyé spécial LAURENT ZECCHINI

Béziers. — Au gré du temps et des vents, l'odeur est parfois tenace. Elle enveloppe la ville, intrigue le visiteur. De chaque côté des allées Paul-Riquet, les rues s'enfoncent en se tordant, alourdies par une densité de commerces étonnante. Les effluves proviennent de la distillerie située sur la route de Narbonne. Ils rappellent que Béziers revendique toujours le titre de capitale du Midi viticole, que lui dispute Narbonne, sa rivale. Les boutiques, ce sont les derniers restes de l'âge d'or. Béziers, autrefois ville riche, opulente, fastueuse, n'en finit pas de sombrer dans le marasme économique. La crise, bien sûr, comme partout. Mais la crise, ici, porte aussi le nom de « marché commun ». L'Europe : cette invention diabolique qui inonde le marché de vin italien, en attendant l'« espagnol ». La rancœur des Biterrois ne s'adoucit pas avec le temps... Alors aujourd'hui, quand, en plus, la région reste frappée du sceau de l'infamie, de cette injustice qui consiste à interdire, en Languedoc, la chaptalisation du vin de table, autorisée ailleurs, on ne comprend plus. Les raisins de la colère...

Pourtant, quel passé ! On raconte encore aux jeunes générations ces folles journées, ces vendredis du début du siècle où « *un vent de folie financière soufflait sur la ville* ». Les gros propriétaires viticoles « descendaient » des villages sur Béziers, pour « *flamber à coups de millions-or* ». Le vin-roi. Oh, bien sûr, certains esprits chagrins affirment que, depuis le temps, une reconversion aurait pu être entreprise, que ce sont là les dangers d'une monoculture, etc. Ceux-là ne comprendront jamais rien : le Biterrois, c'est le vin. Les pieds de vigne qui montent à l'assaut des remparts en sont une preuve suffisante. Il faut faire avec. Lorsque l'on sait cela, on peut parler de politique. Parce que la politique, c'est aussi le vin. Le vin et le rugby.

Le second a pris le relais ; il porte aujourd'hui la renommée du Biterrois dans tout l'Hexagone. L'A.S.B., pour ceux qui connaissent, ce n'est pas rien. Six fois champion de France depuis dix ans, le « pack » de Béziers n'a plus rien à prouver. Alors si le ballon ovale s'introduit parfois dans la mêlée politique, il n'y a rien d'étonnant à cela. Et puis, parce que, paraît-il, les Biterrois aiment bien qu'on parle d'eux, Béziers s'orne aujourd'hui d'un nouveau fleuron : municipalité d'union de la gauche, elle s'efforce de démontrer que l'union, au-delà du concept, peut être une réalité quotidienne. Elle n'y réussit pas si mal.

A la veille des élections municipales de 1977, le maire était M. Pierre Brousse. Il avait été élu en 1967 et avait succédé à M. Emile Claparède : à l'hôtel de ville d'abord, puis au conseil général, enfin au Sénat.

Radical-socialiste mais membre du Mouvement des radicaux de gauche, M. Brousse est de ceux qui rêvent à une réunification de la « grande famille ». En janvier 1976, il quitte le M.R.G., rejoint la Place de Valois en mars, devient ministre du commerce et de l'artisanat en août. A Béziers, le M.R.G., la gauche, parlent de « *forfaiture* ». Dans ce fief du radicalisme, les méthodes de M. Pierre Brousse ne font pas l'unanimité. Aujourd'hui, évoquant son origine limousine, certains parlent de « *greffe qui n'a pas pris* ». Rond sans doute, cordial assurément, le maire n'en passe pas moins pour être autoritaire, personnel dans sa gestion. Lors du scrutin de mars 1977, la gauche fait front. La liste qu'elle constitue est un chef-d'œuvre de... radicalisme. La recette mise au point fera merveille et explique encore le secret de l'unité de l'actuelle municipalité. Imposée par l'état des forces en présence, mais « rosie », pourrait-on dire, par les circonstances, elle compte treize communistes, douze socialistes, sept radicaux de gauche et sept « personnalités apolitiques » (sur trente-neuf membres, l'équipe municipale compte onze femmes et, notamment, un international de rugby et une chanteuse occitane). Ces sept personnalités drainent toutes, par leur forte assise locale, une fraction de l'électorat à la fois modérée, sensible à la « *générosité* » de la gauche et avant tout biterroise. Après de longues discussions au cours desquelles les socialistes avancent le nom de M. Raoul Bayou (P.S., député de la cinquième circonscription de l'Hérault), et après « *arbitrage de Paris* », un accord est alors conclu entre le P.C. et le P.S. : M. Paul Balmigère, député communiste de la quatrième circonscription de l'Hérault, conduira la liste de gauche, son suivant immédiat sera un socialiste, M. Jules Faigt.

Au sein de la fédération du P.S., une fracture s'est produite. Dans la liste de la municipalité sortante, conduite par M. Brousse, on compte onze socialistes, dix radicaux, neuf modérés et sept C.D.S. (dont un joueur sur deux dirigeants du rugby). Le 20 mars, au second tour, après une campagne électorale dure — « *très anticommuniste* », disent plusieurs adjoints de M. Balmigère, — la liste de gauche devance celle de M. Brousse de quatre mille cent quatre-vingt-douze voix. Les Biterrois qui, au premier tour, s'étaient prononcés en faveur de la troisième liste, centriste, n'ont pas tous reporté leurs suffrages sur la liste du maire sortant. « *L'antibroussisme* », pour eux, l'a emporté sur la peur des « *communistes à la mairie* ». M. Pierre Brousse reconnaît aujourd'hui : « *Au départ, cela fait un peu de peine. Vous savez, une ville dont on a été maire pendant dix ans, c'est un peu comme un enfant.* »

Alchimie

Trois ans après, que reste-t-il de cet enthousiasme qui a, au dire des vainqueurs, porté triomphalement la gauche à l'hôtel de ville ? La gestion d'une ville de quatre-vingt-huit mille habitants ne laisse pas beaucoup de place à l'euphorie : c'est le premier constat. Les relations entre communistes et socialistes sont bonnes ; exceptionnellement bonnes même. Le maire n'a retiré aucune délégation à ses adjoints ; en privé, ceux-ci se louent de l'« esprit libéral et démocratique » de M. Balmigère.

Alors, le secret ?

C'est d'abord d'alchimie qu'il faut parler, bien que ce terme soit sacrilège au pays du vin « naturel ». Aucun groupe n'ayant la majorité au conseil, cela réduit, au départ, toute prétention hégémonique des uns ou des autres. A sa façon, M. Pierre Brousse lui-même arrive au même constat : « *C'est une équipe municipale qui a été constituée pour m'abattre. Cela donne un conglomérat de gens qui s'annihilent réciproquement.* » Le premier adjoint, M. Faigt, a une seconde explication : « *Tous les élus municipaux ont conscience qu'il faut faire passer le bien public avant les considérations politiques. La détérioration des relations P.C.-P.S. au plan national a quand même des effets que nous essayons d'atténuer, au nom de la gestion municipale, dans l'espoir aussi que les choses s'arrangeront au sein de l'union de la gauche. Enfin parce que nous voulons voir cette expérience municipale arriver à son terme, c'est-à-dire atteindre ses objectifs.* »

M. Jean Baleux, l'une des sept « personnalités apolitiques » du conseil, radical valoisien et « *ami de toujours de J.-J. S.-S.* », tapissier-décorateur et « *remisier à la Bourse de Paris* », adjoint au maire et président de la commission des affaires économiques... avance une troisième raison : « *Nous avons tous la nostalgie d'un certain radicalisme bon enfant, comme du temps de M. Claparède, le père. Eh bien ce radicalisme-là, on l'a retrouvé chez M. Balmigère.* » « *Il y a un profond humanisme et une honnêteté foncière chez M. Balmigère,* ajoute-t-il, *on ne peut pas trahir un homme comme cela.* » M. Faigt partage ce sentiment : « *Personne ne peut nier l'immense effort qu'il a fait pour respecter le contrat passé avec nous, quelles que soient — peut-être — les difficultés qu'il a rencontrées dans son propre parti pour maintenir cette ligne de conduite.* » Mme Auby, responsable des « apolitiques », précise de son côté : « *C'est l'opposé de M. Marchais.* »

La faille ? C'est M. Jean-Fernand Claparède, troisième adjoint, radical de gauche, fils de l'ancien maire, qui la suggère : « *On ne ressent pas tellement que c'est un maire communiste, il n'essaie pas d'imposer sa volonté sur le plan municipal, il est ouvert à tout, il accepte tout.* » Mme Auby ajoute : « *C'est le défaut de ses qualités, il manque parfois d'autorité.* » Sans vaines précautions, M. Pierre Brousse dénonce l'« *immobilisme* » de l'équipe municipale : « *Cela tient d'abord au fait que le maire est un vieux monsieur, un vieux militant ; c'est plus un manifestant qu'un chef d'entreprise... cela tient donc à la personnalité du maire, qui n'en a pas...* »

« On évite de parler de ces choses-là »

Débonnaire mais peu prolixe, M. Paul Balmigère est effectivement un vieux militant. Député depuis 1962, il n'a, à soixante-douze ans, plus soif d'honneurs. Il reconnaît que ni lui ni les autres élus communistes n'avaient l'expérience de la gestion municipale. Pour tout dire, au début, ils n'y connaissaient pas grand-chose. « *Dans certains cas,* déclare M. Balmigère, *cela les aide* (les socialistes), *parce qu'ils connaissent des choses que je ne connais pas encore.* » Avec raison, il pourrait cependant objecter à ceux qui raillent son « *expérience d'ouvrier agricole* » que ce qu'il a fait depuis trois ans parle en sa faveur. Sa méthode est simple : « *J'essaie d'appliquer ce que je considère comme étant la vraie démocratie.* » Le cap est maintenu sur l'« accord de 1977 » entre socialistes et communistes. Le passé de M. Marchais, l'Afghanistan ? « *On évite de parler de ces choses-là* », précise-t-il. Pour le reste, il ne sait vraiment pas pourquoi l'« expérience de Béziers » apparaît à beaucoup exemplaire. Ou plutôt si, il sait : « *La démocratie ! Le parti communiste serait majoritaire au sein du conseil, je dirigerais de la même façon* », affirme-t-il. Ce mot, « démocratie », revient sans cesse. Avec, pour tous les élus, le même sens. Toute décision, tout projet est largement discuté au sein du conseil, avec un objectif constant : tendre vers l'unanimité. Les divergences, assure-t-on, ne passent pas par des clivages politiques. Les avis peuvent être opposés, ils sont le fait d'hommes et de sensibilités différentes, pas de représentants de partis. Alors, on nuance, on pèse, on consulte. Parfois interminablement.

Sur ce dernier point aussi, tout le monde est d'accord. Crise de jeunesse ? Peut-être, mais personne ne remet en cause le principe de la concertation. L'élaboration du budget municipal constitue en bon exemple. Au cours d'une dizaine de réunions publiques, dans toute la ville, le maire et ses adjoints ont présenté les grandes lignes du budget. Le bilan ? Moyen. Les Biterrois se sont surtout intéressés aux sens uniques, aux places de stationnement, à des problèmes très très sectoriels. La consultation « *des forces vives de la ville* », selon le mot de M. Balmigère, n'a pas donné tous les fruits que l'on espérait. La pratique de la démocratie locale et la maturité civique, cela s'apprend aussi. Lors du vote du budget, le 12 mars dernier, il y a eu deux voix contre et une abstention. M. Baleux a voté contre : « *Trop de dépenses, pas assez d'économies. Manque de rigueur financière. Il y a utilisation abusive des fonds publics.* »

Les chiffres, c'est M. Roger Soulairol (P.S.), adjoint délégué aux finances et aux marchés, ancien adjoint de l'équipe Brousse avant de renoncer à sa délégation, qui est le mieux placé pour en parler. De 1977 à 1980, le budget de fonctionnement de la ville est passé de 83 millions de francs à 136 millions de francs (+ 65 %). Les dépenses à caractère culturel ont crû de 168 %, les dépenses à caractère sportif de 85 %, les dépenses dans le domaine social de 76 %. La seule subvention au bureau d'aide sociale a augmenté de 287 %. Parallèlement, la pression fiscale par habitant est passée de 360,44 francs à 686,76 francs, soit une augmentation de 90 %. C'est un choix, indique M. Loulairol. On ne fait pas du social sans contrepartie financière, sans une fiscalité plus élevée.

« *C'est une autre conception de la gestion municipale* », estime M. Pierre Brousse en relevant que le déficit « annoncé » de la R.M.T.B. (Régie municipale des transports biterrois) s'élève déjà à 6 millions de francs. C'est vrai, reconnaît M. Faigt, mais nous avons instauré la gratuité des transports en commun pour toutes les personnes âgées dont les ressources sont faibles, ainsi que pour les chômeurs, plusieurs fois par mois. Bien sûr, « *les gens se bousculent à la mairie pour demander des subventions* », comme l'indique M. Claparède, bien sûr, la sous-industrialisation de la région biterroise demeure. Le premier problème est affaire d'expérience. Quant au second... M. Brousse affirme que la crise n'explique pas tout, que les grèves et les manifestations (il y en a eu beaucoup) font peur aux investisseurs. Le maire répond : « *Faire venir des entreprises ? C'est de la rigolade ! Les entreprises, elles ferment et elles licencient !* »

A Béziers, la plus grosse « entreprise » est la mairie, avec 1 200 employés. Viennent ensuite l'hôpital (environ 1 000 employés), la Cameron, entreprise de matériels destinés aux pipe-lines (600 employés) et la Littorale, usine de pesticides qui compte 300 personnes. Les autres sources d'emplois sont constituées par le travail du bâtiment et le tourisme, deux secteurs dont l'activité, fluctuante, est actuellement en nette régression. L'Hérault reste l'un des tout premiers départements quant au nombre de chômeurs.

Dans la ville, les choses bougent lentement. M. Faigt explique pourquoi : « *Il faut d'abord le temps de connaître et de maîtriser les problèmes. Une municipalité ne donne son plein effet que si elle a au moins deux mandats devant elle, qu'elle soit de droite ou de gauche. Il faut six ans pour construire un groupe scolaire ou un stade, quatre ans pour faire une piscine... Quel est le maire qui me dira le contraire ?* » « *Il serait criminel,* ajoute-t-il, *de juger les municipalités de gauche sur un bilan de 1977 à 1983. En 1983, il y aura des quantités de municipalités de* [illegible] *qui auront des chantiers ouverts mais non achevés.* » Voilà pour les réalisations. Quant au bilan politique, même si M. Balmigère reconnaît que tout n'est pas parfait, même si Mme Auby estime que ce serait « *se voiler la face que de dire que le climat de 1980 est le même que celui de 1977* », tous les élus admettent que l'entente entre les différentes composantes du conseil municipal est « *globalement positive* ». M. Faigt résume ce sentiment en une métaphore empruntée au rugby : « *Le maire, il a fait circuler le ballon...* »

1977, premier tour : ins. : 49 164 ; suff. expr. : 34 926. Un. g. (M. Balmigère, P.C.), 17 103 ; maj. (M. Brousse, rad., maire sortant), 12 646 ; cent. (M. Guigue), 5 177.

Second tour : ins. : 49 164 ; suff. expr. : 37 922. Un. g., 21 057, 39 élus ; maj., 16 865.

Nouveau conseil : 13 P.C., 12 P.S., 7 rad. g., 7 div. g.

Sortants : 11 P.S., 10 rad., 9 mod., 7 C.D.S.

Prochain article :

QUIMPER. M. BÉCAM ET LES CENTRISTES
LA SITUATION A MAUBEUGE ET A CAMBRAI

LA SITUATION EN MARTINIQUE

M. Pons (R.P.R.) dément avoir demandé que M. Dijoud soit relevé de ses fonctions

Avant de quitter la Martinique, où il était en visite depuis le début de la semaine, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., s'est entretenu, jeudi 10 avril, à Fort-de-France, avec les dirigeants du comité de coordination des organisations syndicales qui appelle à la grève générale pour le 17 avril.

Dressant un bilan de son voyage, le leader gaulliste a ensuite réaffirmé sa désapprobation totale avec la politique gouvernementale aux Antilles.

« *Si je critique le gouvernement,* a-t-il déclaré, *c'est parce qu'il a réussi ce tour de force d'avoir fait l'unanimité contre lui, ce qui est très rare dans un département comme la Martinique où il y a une très grande diversité d'opinions.* »

Le secrétaire général du R.P.R. a indiqué qu'il n'avait observé dans l'île « *aucune infiltration étrangère* » : « *Lorsqu'il y a des difficultés quelque-part on a souvent tendance à dégager sa responsabilité et à la faire porter par les autres* », a-t-il souligné (1).

Les dirigeants syndicaux qu'il avait rencontrés ayant rapporté que M. Pons avait exprimé le vœu que M. Paul Dijoud quitte le secrétariat d'État en déclarant que « *l'instauration d'un climat de concertation à la Martinique nécessite que M. Paul Dijoud soit relevé de ses actuelles fonctions* », le secrétaire général du R.P.R. a démenti ses interlocuteurs. Il a annoncé, en conclusion, qu'il demanderait l'organisation d'un débat sur les départements d'outre-mer à l'Assemblée nationale et le renvoi en métropole des deux escadrons de gendarmes mobiles arrivés dans l'île le 7 mars.

(1) N.D.L.R. — Quand il constate qu'il n'y a « aucune infiltration étrangère » en Martinique, M. Pons se rallie à une vérité qui constitue une évidence pour la plupart des Martiniquais, mais il contredit le chargé de mission de sa propre formation, responsable des DOM, M. Didier Julia, qui avait, le premier, le 3 janvier dernier, dénoncé un « renforcement des activités cubaines en Martinique », sur la foi d'indications fournies par M. Michel Renard, secrétaire départemental du R.P.R. (« le Monde » du 5 janvier).

Les sondages de popularité

MM. GISCARD D'ESTAING ET BARRE SONT EN BAISSE

« France-Soir » publie, vendredi 11 avril, le sondage mensuel de popularité réalisé par l'IFOP, du 31 mars au 5 avril, au moyen de 1 773 interviews effectuées auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus.

M. Valéry Giscard d'Estaing perd deux points à l'indice de satisfaction : 45 % des personnes interrogées sont satisfaites contre 47 % au mois de mars. Le nombre des mécontents augmente sensiblement : 42 % contre 37 %. M. Raymond Barre subit la même évolution : 39 % de satisfaits (contre 31 % en mars) et 56 % de mécontents (contre 53 %).

● *M. Daniel Brunel,* secrétaire de la fédération de la Seine-et-Marne, et membre du comité central du parti communiste, a indiqué, jeudi 10 avril, que le P.C.F., estimant qu'un scrutin provoqué par une décision d'invalidation constitue en fait un « troisième tour », ne présentera pas de candidat à l'élection cantonale partielle de Donnemarie-Dontilly, organisée à la suite de l'annulation de l'élection de M. Bernard Fromion (P.S.). Après avoir renouvelé la proposition d'une candidature unique de la gauche dans le canton de Vincennes-Fontenay-Nord (Val-de-Marne) où Mme Nicole Garand (P.C.) a été invalidée (*le Monde* du 3 avril), M. Brunel a déclaré : « *Nous maintenons que la meilleure façon de faire barrage à la droite est un candidat unique de la gauche, le conseiller sortant étant susceptible de remporter une large adhésion dès le premier tour.* » — *(Corresp.)*

LE P.C.F. ET L'EUROCOMMUNISME

Mme Lazard : les communistes mettent tout en œuvre pour maintenir la perspective de l'union et du changement

Mme Francette Lazard, membre du bureau politique du parti communiste, rappelle, vendredi 11 avril, — dans un article de *l'Humanité* qui répond à celui de Mme Lilly Marcou sur le P.C.F. et l'eurocommunisme, paru dans *le Monde* du 10 avril, — que M. Georges Marchais, lors du vingt-troisième congrès de ce parti, en mai 1979, s'était référé à l'eurocommunisme défini comme « *la prise en compte de l'exigence démocratique universelle du socialisme et des analogies qui existent entre les situations de ces pays dominés par le grand capital et soumis à une crise profonde* ».

Mme Lazard écrit : « *La situation n'est comparable ni à celle des années 30 ni à celle des années 50. Car, ce qui est en jeu, c'est la possibilité ou non d'aller vers des transformations de portée historique, vers un nouveau type de croissance, un nouvel ordre économique et politique mondial, une nouvelle civilisation, en faisant de la démocratie le but et le moyen de l'essor des luttes de classe.* »

Elle ajoute : « *Quand nous rejetons l'idée d'une « eurogauche » portée sur les fonts baptismaux par l'Internationale socialiste, nous ne rejetons pas une perspective mais une impasse, car force est de constater la part que prend actuellement l'Internationale socialiste dans le dispositif contre-offensif des milieux dirigeants de l'impérialisme. Nous ne cédons pas, en disant cela, à une vision dogmatique ou sournoise qui masquerait un refus des évolutions possibles (...).*

» *Contre cette voie sans issue qu'est celle du déclin national, de l'euro-consensus, les communistes français mettent toutes leurs forces en œuvre pour maintenir ouverte, par la lutte, la perspective de l'union et du changement, celle d'une issue nationale et démocratique dont leur vingt-troisième congrès a montré le réalisme et la nécessité.*

» *C'est bien pourquoi la question de leur influence et du développement de leur capacité d'action est désormais, en France, une question majeure dont dépend tout l'avenir national.* »

LES PARTIS FRANÇAIS ET YOUGOSLAVE CONSTATENT LEUR DÉSACCORD SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE « RENCONTRE » DES P.C. EUROPÉENS

M. Maxime Gremetz, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a reçu, jeudi 10 avril, une délégation de la Ligue des communistes yougoslaves arrivée à Paris le 8 avril, (*le Monde* du 9 avril) et conduite par M. Mahmut Bakali, membre de la présidence de la Ligue. *L'Humanité* de vendredi indique que les conversations ont porté, notamment, sur la « rencontre » des P.C. européens sur la paix et le désarmement, organisée à Paris, les 28 et 29 avril, à l'initiative des partis français et polonais.

« *Sur cette dernière question,* indique le quotidien du P.C.F., *M. Bakali a rappelé les motivations de la non-participation de la L.C.Y. à cette initiative* (1). *Il a réaffirmé combien la Ligue appréciait le caractère et la forme ouverts de la rencontre et exprime l'intention de la Ligue d'informer ses membres et l'opinion publique yougoslave sur la préparation, le déroulement et les conclusions de cette rencontre (...).*

» *Après avoir précisé le sens de la rencontre organisée à Paris, Maxime Gremetz a souligné l'importance que revêt pour la paix et le désarmement, la participation des P.C. à cette initiative. Il a indiqué que le P.C.F. prenait en compte la place originale de l'engagement de la Yougoslavie au sein du mouvement des pays non-alignés, et que pour sa part, le P.C.F. refusait toute espèce de polémique nuisible aux relations entre les partis communistes. Pour le P.C.F., chaque parti doit se déterminer en toute indépendance, et c'est la raison pour laquelle les communistes français agissent ardemment pour que s'instaurent de nouveaux rapports au sein du mouvement communiste et ouvrier international. Pour le P.C.F., les différences de position qui peuvent apparaître sur telle ou telle question ne sauraient nuire à une coopération fructueuse.* »

M. Bakali a rappelé, pour sa part, l'« *importance* » que la L.C.Y. attache « *à l'approfondissement et au développement de la coopération entre les deux partis* ».

(1) Ces motivations, exposées dans une déclaration à l'agence Tanyoug, par M. Alexandre Grlitchkov, chargé, au comité central de la L.C.Y., des rapports avec les partis communistes (*le Monde* daté 6-7 avril), n'ont pas été portées à la connaissance des lecteurs de *l'Humanité*.

société

LA DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'UN VILLAGE DU GARD

Vestric-et-Candiac contre son « potentat »

De notre envoyé spécial

Vestric-et-Candiac (Gard). — L'honneur, cette fois, est tout à fait perdu. Le village tout entier est ridiculisé. La honte est générale : Vestric-et-Candiac, six cents habitants, un bourg du Languedoc ocre et blanc mangé par la vigne basse, n'a plus, par décision gouvernementale, de conseil municipal. Une délégation de messieurs venus de la ville — « ceux de la préfecture » — s'est installée depuis le 22 mars dans la petite mairie-école et expédie les affaires courantes. Inutile d'aller leur demander des comptes : les Vestriçois sont instamment priés de s'occuper d'autre chose, par exemple de manades, « ce jeu d'agaceries avec les taureaux », encore plus prisé ici que le football à Saint-Etienne.

De telles humiliations n'arrivent jamais seules. En janvier déjà le village n'avait pas été très fier de faire autant parler de lui : l'opposition municipale avait dénoncé la volonté du maire, M. Georges Gabian, de déloger du château de Montcalm les handicapés cérébraux belges qui y séjournent occasionnellement. Les partisans du maire avaient bien été obligés d'en rajouter et de décrire la présence de ces enfants malades comme une tumeur qui mettait l'existence de Vestric en péril (*le Monde* du 10 janvier). « *La presse de Paris nous avait traités de racistes* », dit un commerçant. Même la télévision s'était dérangée. Un bien mauvais souvenir dans ce pays où le moindre article du *Midi libre* suscite les passions.

Alors, depuis la dissolution du conseil municipal, le village a renoncé à sauver les apparences. Les querelles s'écoulent désormais librement dans les ruelles biscornues, les rancœurs vont d'une maison à l'autre. « *Les gens ne se parlent plus*, constate Mme Maria Blanc, âgée de soixante-quatorze ans, une fidèle du maire, *ou alors s'ils se saluent, ils parlent d'autre chose.* » Les partisans de M. Gabian ne se servent plus à l'épicerie de M. Alain Pagès parce que celui-ci a pris la tête de la coalition municipale — sept des treize conseillers — qui, depuis 1978, refuse de voter le budget de la commune. Du coup, comme pour renforcer son succès, le propriétaire de l'autre épicerie multiplie les déclarations de soutien à M. Gabian.

La moitié des hommes du village ont déserté le Café de l'avenir, la maison voisine de la demeure du maire : c'est le père de M. Pagès qui y sert le pastis. Et comme les principaux acteurs de « *ce drame de la division* », comme le dit une vieille Vestriçoise qui garde, elle, « *toute sa tendresse à Georges Gabian* », habitent les uns à côté des autres, il faut faire des détours, choisir ses heures de sortie pour ne pas se retrouver nez à nez avec un adversaire.

A l'origine de cette querelle une question : M. Georges Gabian, âgé de soixante-huit ans, maire depuis trente-six ans, l'homme le plus prestigieux du village, celui aussi par qui tous les scandales sont arrivés, doit-il encore conduire les affaires de Vestric-et-Candiac ? Cinq conseillers municipaux, quelques vieilles familles, l'ancien cantonnier, Mme Blanc et ses amies — elles ont récemment trouvé l'audace d'écrire une « tribune libre » dans le journal local pour regretter que le refus de vote du budget ait « *entraîner l'annulation de la fête votive* » — comprennent mal qu'on puisse ainsi douter des capacités d'« *un si bon monsieur* ».

« *Nous étions bien tranquilles, vous savez* », explique une voisine de Mme Blanc. On l'élisait et il s'occupait de tout. Les conseillers municipaux disaient à M. Gabian : « *Tu as du temps libre, tu vis seul, tu es riche. A toi la commune.* » Aux autres le travail de la vigne, la vie familiale ou les soirées au Café de l'avenir. Vestric-et-Candiac avaient ainsi pris l'habitude de déléguer ses pouvoirs, au point de se défaire de toute préoccupation municipale. La mairie était l'affaire d'un seul homme. Georges Gabian, à qui nul « *n'a jamais songé à demander des comptes* ». Pourquoi d'ailleurs les Vestriçois l'auraient-ils fait ? « *Il rendait des services quand il le pouvait.* » Il était efficace : le village a été électrifié en 1944. Les maisons ont eu le tout-à-l'égout en 1950 et les enfants étudient dans un groupe scolaire datant de 1958.

Pour ses partisans aussi, M. Gabian était peu à peu devenu le châtelain de Vestric-et-Candiac. Il avait pris la patine, l'épaisseur d'un bailli en terre républicaine. Son caractère entier, sa forte personnalité, avaient encore accentué une distance que les villageois avaient instaurée par souci de déférence entre le maire et ses concitoyens.

Sept « contestataires »

C'est justement cette stature que contestent depuis 1978 sept membres du conseil municipal, des hommes jeunes pour la plupart, aux idées neuves. « *Les sept contestataires* », comme les appelle Mme Blanc. Sept citoyens désignés par M. Gabian lorsque celui-ci avait composé son dernier conseil municipal et qui ont décidé de s'opposer avec les moyens du bord « *au potentat de Vestric-et-Candiac* ».

« *Nous en avions assez*, explique M. Jacky Laurent, âgé de vingt-six ans, *de voir les gens s'imaginer que le maire leur rendait des services personnels alors qu'il ne remplissait que son devoir d'élu.* » Assez aussi de voir M. Gabian oublier de convoquer ses conseillers « *à certaines réunions embarrassantes* ». Assez de le voir chercher à tout prix — « *même au prix du mensonge* » — à expulser les handicapés belges. « *Pour nous*, note M. Pagès, âgé de trente-quatre ans, *la gestion d'une commune, même aussi petite que la nôtre, est l'affaire de tout un conseil élu. Pas d'un seul homme.* »

Depuis ses déclarations malheureuses sur les handicapés belges, M. Gabian ne quitte presque plus sa maison, distante de 10 mètres à peine du château où une quinzaine d'enfants séjournent depuis les vacances de Pâques. Depuis la dissolution de son conseil, il a même fermé ses volets. Il vit seul dans son bureau, au milieu de ses souvenirs, des dessins représentant la bastide héritée de son père et des brevets d'honneur des chevaliers du Tastevin.

Des querelles vestriçoises, il ne veut plus entendre parler. « *Je suis victime d'une cabale* », jette-t-il simplement en distribuant quelques olives de ses terres. Viticulteur connu dans tous les vignobles languedociens « *pour ses voyages à Bruxelles et sa forte gueule* », enfant du radicalisme méridional — il se souvient d'avoir écouté, à l'âge de treize ans, un discours d'Edouard Herriot, — il n'aspire plus, affirme-t-il, qu'à écrire un livre sur l'histoire de la famille Montcalm et de son fils le plus célèbre, ce comte que Louis XIV envoya guerroyer au Canada contre les Anglais.

Cet homme, à l'accent rocailleux, au corps râblé, tellement bien né en Languedoc que ses épaules ressemblent à celles d'un trois-quarts aile, ne veut plus entendre parler officiellement de la prochaine campagne électorale. Ira-t-il ? N'ira-t-il pas ? Il faudrait, pour le décider, pour lui faire avaler la pilule de la contestation de son autorité naturelle, le soutien massif de ses concitoyens. Il lui faudrait, pour parler clair, un plébiscite après trente-six ans de mandat. « *Pensez, monsieur, toute une vie que je leur ai consacrée.* »

PHILIPPE BOGGIO.

APRÈS LE DÉPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

Les communistes vont organiser une campagne en faveur de l'égalité des sexes

Le groupe communiste à l'Assemblée nationale vient de déposer une proposition de loi sur « *le respect et l'application du principe de l'égalité des sexes* ». Elle a été présentée jeudi 10 avril au cours d'une conférence de presse par Mmes Hélène Constans, député de la Haute-Vienne, et Gisèle Moreau, député de Paris, et membre du bureau politique, qui a aussi annoncé « *une grande campagne* » de son parti « *en faveur de l'égalité pour les femmes : égalité dans le travail, égalité dans le couple, la famille, la société, et pour l'évolution des mentalités et de l'image de la femme (...). Cette campagne sera avant tout une campagne d'action et d'explication dans les entreprises en premier lieu où nous appelons les travailleuses à agir pour l'égalité des salaires, pour le respect de leur dignité, contre les discriminations à l'embauche ou dans la promotion* ».

Après avoir constaté les contradictions entre l'affirmation du principe de l'égalité des sexes dans la loi et la réalité, contradictions « *qui se trouvent dans l'essence et les fondements du système capitaliste* », les communistes réaffirment la nécessité d'une lutte conjointe pour « *la libération des femmes et l'abolition du système d'exploitation et d'aliénation capitaliste* ». Il convient, prévoit leur proposition de loi, d'appliquer réellement les principes généraux d'égalité, d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes devant et dans le travail — le droit au travail existant pour tous sans discrimination de sexe — d'établir enfin une nouvelle égalité dans la famille des régimes matrimoniaux et aussi de prendre des mesures propres à encourager l'évolution des mentalités et des mœurs dans le sens de l'égalité des sexes.

L'enseignement, indique-t-on dans la proposition de loi, joue un rôle décisif dans la formation de la personnalité de l'enfant et de l'adolescent. Il faut donc que dans les programmes scolaires du premier et du second degré soient incluses des notions sur l'égalité des sexes. D'autre part les agressions sexuelles doivent être obligatoirement déférées devant la cour d'assises. Les coups et blessures portés par le conjoint ou le compagnon sur sa femme sont passibles des mêmes peines que celles prévues à l'article 312 du code pénal pour les coups et blessures portés aux ascendants.

« *Notre proposition et notre position dépassent ce que l'on appelle la lutte anti-sexiste* », a précisé Mme Constans. *Celle-ci s'en prend aux individus, aux personnes qui adoptent des attitudes et des comportements discriminatoires contre les femmes. Certes il est juste de sanctionner ces individus, leur comportement et les justifications idéologiques qu'ils en donnent. L'anti-sexisme en reste bien souvent à ce stade, débouche sur une lutte contre les hommes, et caractérise le système et le pouvoir comme « patriarcaux ». (...) Nous pensons, quant à nous, que le sexisme a des racines de classe.* »

APRÈS LES ATTENTATS CONTRE PHILIPS ET C.I.I.-HONEYWELL BULL

La surveillance a été renforcée autour des centres informatiques de Toulouse

Les patrouilles de surveillance ont été renforcées depuis mercredi 9 avril autour des sociétés d'informatique à Toulouse après les récents attentats contre Philips Data Systems et C.I.I. Honeywell-Bull (« le Monde » des 10 et 11 avril). Les enquêteurs estiment que les données traitées par ces entreprises n'avaient pas le caractère de secrets militaires et que ces attentats sont la conséquence des inquiétudes suscitées par le développement de l'informatique. En revanche, l'enquête n'a pas permis pour l'instant de déterminer la véritable identité des auteurs de ces sabotages.

Une fausse alerte à la bombe, jeudi 10 avril en fin de matinée à la société I.B.M. de Toulouse, a nécessité l'évacuation des locaux. Un appel téléphonique anonyme avait annoncé à la direction l'explosion imminente d'une bombe.

Des cibles de peu d'importance...

Les deux centres informatiques « attaqués » à Toulouse sont peu importants. On en trouve des centaines, analogues, dans toute la France.

Le centre de Philips Data Systems utilise des petits, et très petits ordinateurs, fabriqués par la société néerlandaise. Quinze personnes seulement y travaillent. Seuls les programmes inscrits sur des bandes magnétiques, des fiches ou des disques ont été détruits. Un inventaire est en cours pour déterminer si certaines de ces bandes ont été dérobées. Quoi qu'il en soit, tout programme, même mineur, comporte des clefs (codes) sans lesquelles un profane ne peut le décrypter. Plus les programmes sont complexes ou sensibles (fichier d'identité bancaire, secrets militaires ou industriels, etc.), plus les clefs sont compliquées et donc difficiles à décrypter.

Tout comme on avait assisté au cours des dernières décennies à une « course à l'innovation » *entre les systèmes de protection des banques et autres bijouteries, et... les matériels de fric-frac, il y a aujourd'hui une escalade dans la protection de l'informatique. Les chercheurs mettent au point des codes chaque jour plus perfectionnés... Mais la connaissance des « bricoleurs de génie indélicats » progresse parallèlement. Philips Data Systems dément en tout cas que les programmes de son agence de Toulouse aient pu* « détenir une quelconque information concernant la défense nationale ».

Les bandes et autres disques magnétiques détruits « concernaient uniquement, d'une part, les copies de programmes livrés depuis cinq ans à des clients de la région toulousaine, les originaux se trouvant en leur possession — aucune conséquence fâcheuse ne sera donc à déplorer quant à la maintenance ultérieure de ce programme — et, d'autre part, des programmes en cours de réalisation ». « Pour ceux-ci, *ajoute la société Philips,* certains retards de livraison pourront être enregistrés, mais Philips Data Systems France a d'ores et déjà pris des dispositions pour que ces retards ne soient pas trop importants ».

En bonne logique, tout programme devrait être fait en double, afin d'éviter précisément les risques de destruction. Tel n'est pas le cas, loin de là, de tous les utilisateurs en raison du coût élevé d'une duplication. Aussi, celle-ci est-elle généralement l'apanage des grandes sociétés qui la réservent d'ailleurs aux données et programmes « sensibles ».

Le centre C.I.I.-Honeywell Bull de Toulouse n'est, quant à lui, qu'un bureau de démonstration destiné à promouvoir les produits de la société auprès des P.M.E. La machine qui a été détruite — le 61 DPS — est considérée comme un petit ordinateur, et les bandes et disques magnétiques, également détruits, ne comportaient, selon la société, que des programmes de démonstration. Les dégâts s'élèveraient cependant à 1 million de francs.

... mais vulnérables

Les récents attentats de Toulouse ont soudain mis en lumière la vulnérabilité de l'ordinateur. Détenteur des données essentielles du fonctionnement d'une entreprise ou d'un service, il est devenu un véritable coffre-fort électronique, et il est loin, dans la majorité des cas, de disposer des mesures de protection dont on entoure un simple coffre-fort.

Comment un centre informatique est-il vulnérable ? Des statistiques assez complètes ont été dressées aux Etats-Unis, sur plus de sept cents cas de fraudes ou d'attentats. On s'aperçoit que, une fois sur quatre, c'est tout simplement l'accès physique à l'ordinateur qui n'est pas protégé, autorisant des vols de fichiers ou des destructions, comme cela vient de se produire à Toulouse.

Mais il existe aussi une fraude de nature véritablement informatique, qui relève davantage de l'escroquerie, avec, par exemple, affectation à un compte en banque de fonds indus par un programme habilement manipulé. Une telle intervention sur le déroulement même du fonctionnement de l'ordinateur est extrêmement difficile à déceler. Mais, le plus souvent, les données sont modifiées avant leur introduction dans la machine, qui donnera évidemment des résultats faux.

On constate d'ailleurs que les erreurs accidentelles sont beaucoup plus fréquentes que les erreurs intentionnelles, et que l'informatique impose donc des mesures particulières de sécurité. La centralisation qui a longtemps accompagné l'informatique est en elle-même un facteur d'insécurité. Il y a quelques années, des grèves du centre informatique ont pratiquement paralysé le fonctionnement de plusieurs grandes banques hautement automatisées.

Quelles sont alors les mesures possibles de sécurité ? La protection physique de l'accès à l'ordinateur et aux fichiers est évidemment la première consigne. La seconde est la recopie systématique, en deux ou même trois exemplaires, des programmes et de l'ensemble des données, afin de mettre les informations correspondantes en lieu sûr.

Lorsque de nombreux terminaux utilisent les services d'un seul ordinateur, on fait appel à l'informatique elle-même pour empêcher l'accès illicite à des fichiers confidentiels. La procédure d'utilisation d'un mot de passe, coûteuse sur le plan technique, est souvent totalement mise en défaut par l'usage qui en est fait. Quelques règles essentielles doivent être observées : changer souvent les mots de passe, les attribuer de façon aléatoire aux utilisateurs, ne pas en imprimer la liste, analyser automatiquement l'usage plus ou moins fréquent qui en est fait... et surtout signaler les anomalies constatées.

La décentralisation systématique, avec la multiplication de petits ordinateurs, est-elle plus favorable à la sécurité ? On évite, bien entendu, les risques d'indiscrétion entre utilisateurs différents. Mais, très souvent, l'ordinateur n'est plus protégé du tout, ce qui semble bien s'être produit à Toulouse. Or, ce n'est pas, loin de là, un bien d'équipement comme les autres. Un ordinateur endommagé immobilise ou perturbe la marche d'une entreprise sur une longue période : il faut remplacer la machine, reconstituer les données et les programmes, redémarrer l'exploitation. Les solutions sont-elles vraiment coûteuses ? Non. Un dispositif simple de protection des locaux et de l'alimentation électrique suffit. La copie systématique des programmes et des fichiers est aussi nécessaire que dans le cas des grands centres, et elle est beaucoup plus facile à réaliser, à faible prix.

Enfin, il existe aujourd'hui, moyennant des primes raisonnables, des polices d'assurance spécialisées couvrant les dommages au matériel et la reconstitution des données. La sécurité de l'ordinateur, un problème difficile ? Non, une simple question de bon sens. Des protections complexes au sein de programmes ambitieux ne valent souvent pas une simple porte fermée à clé.

JEAN-MARC CHABANAS.

AU COURS DU DÉBAT SUR LE VIOL

Les députés se prononcent sur le « délit d'homosexualité »

L'Assemblée nationale devait examiner, ce vendredi 11 avril après-midi, le texte de la proposition de loi adopté par le Sénat, le 30 juin 1978, concernant le viol et l'attentat à la pudeur. Le rapport de la commission des lois, sur les avis duquel les députés doivent se prononcer, a également tenu compte de quatre propositions de lois émanant de l'Assemblée. L'attentat à la pudeur fait actuellement l'objet d'une législation particulière, qui prévoit une peine spécifique lorsque l'acte est commis par un homosexuel. Plusieurs organisations, dont le parti socialiste, le P.S.U., la C.F.D.T., le Mouvement des radicaux de gauche et la Ligue française des droits de l'homme ont demandé la suppression de ces dispositions discriminatoires.

Le vote de l'Assemblée nationale aboutira-t-il à la suppression des deux articles du code pénal qui font de l'homosexualité un délit spécifique ? L'article 330 qui détermine l'outrage public à la pudeur prévoit en effet une aggravation des peines et amendes lorsqu'il s'agit « d'*un acte contre nature avec un individu de même sexe* ». L'article 331 concernant l'attentat à la pudeur sans violence, punit à son alinéa 3 d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 60 à 15 000 francs « *quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu mineur* [de plus de quinze ans] *de même sexe* ». Pour des délits comparables, les relations homosexuelles sont donc plus sévèrement réprimées que les relations hétérosexuelles.

L'Assemblée constituante avait pourtant aboli, en 1791, ces « crimes imaginaires », selon son expression, pourchassés par les tribunaux de l'Ancien Régime et notamment celui de sodomie. Mais, en 1942, l'Etat français a rétabli le délit d'homosexualité pour ce qui est des attentats à la pudeur. Le texte du législateur de Vichy, adapté après l'abaissement de l'âge de la majorité à dix-huit ans est encore en vigueur aujourd'hui.

En 1960, M. Paul Mirguet, député (U.N.R.) de Moselle, ayant proposé de compter l'homosexualité au nombre des « fléaux sociaux », le gouvernement ajouta un second alinéa à l'article 330 qui créa un outrage à la pudeur « par » homosexuel. Selon la loi française, l'homosexualité porte donc atteinte aux mœurs et à la morale comme le proxénétisme ou l'incitation de mineurs à la débauche, elle est donc poursuivie, même s'il s'agit de relations entre deux personnes consentantes. Les hétérosexuels ne sont pas condamnables s'ils ont des relations avec des personnes de plus de quinze ans, mais les homosexuels doivent attendre que leurs partenaires soient majeurs pour échapper aux rigueurs de la loi, s'il n'y a pas outrage public.

Devant l'évolution des mœurs et le progrès de la tolérance dans le domaine de la sexualité, après les votes des lois sur l'avortement et la législation sur la contraception, l'abrogation du délit d'adultère, cette discrimination apparaît comme une anomalie. Dans un récent sondage réalisé par l'IFOP pour le compte de la revue *Arcadie*, 55 % des personnes interrogées pensaient que l'homosexualité était « *un droit de la personnalité humaine* » et seulement 1 % que c'était encore « *un fléau social* » (*le Monde* du 21 avril 1979).

Plus avertis, plus précoces plus libérés

L'idée que la liberté sexuelle doit être considérée comme une des libertés fondamentales de l'être humain et l'exemple de pays comme la Hollande, la Suède ou la Norvège qui ont abrogé les textes répressifs concernant l'homosexualité — ont incité le Sénat à voter, en 1978, une proposition de loi qui, reprenant les recommandations de la commission de révision du code pénal, abolissait toute discrimination à l'égard des actes homosexuels. Mais la commission des lois de l'Assemblée nationale a décidé, le 14 novembre 1979, de rétablir l'alinéa 3 de l'article 331 concernant le délit d'« *actes impudiques ou contre nature avec un individu mineur* [de plus de quinze ans] *de même sexe* ».

Les adolescents sont aujourd'hui plus avertis, leurs rapports sexuels sont plus précoces, plus libérés lorsqu'ils sont homosexuels. Les députés en tiendront-ils compte ou maintiendront-ils un article du code qui permet même de poursuivre deux adolescents pour un acte homosexuel commis entre eux. Cette pratique est-elle si peu commune ?

CHRISTIAN COLOMBANI.

Société...

La rencontre fortuite dans une même page du journal quotidien d'articles traitant de ce qu'il est convenu d'appeler « faits divers », peut, bien plus que la masse d'informations que nous en retirons, nous amener à d'amères réflexions.

Ainsi, la lecture de la page 12 du *Monde* du 9 avril nous renseigne-t-elle sur les suites de l'affaire de Broglie après la publication par *le Canard enchaîné* de documents incroyables, pardon : non crédibles et, à ce titre justement, oubliés dans un quelconque tiroir et, par voie de conséquence, non présentés au juge d'instruction. Sur un internement abusif de onze ans dans un hôpital psychiatrique à la suite d'une erreur... de nom (on croit rêver !). Sur un homme condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle et qui clame son innocence du fond de sa prison où il croupit depuis plus de quatre ans. Sur les tombes de soldats canadiens, tués lors du débarquement en Normandie, et profanées parce que les morts étaient juifs. Sur une minable provocation raciste, un soir, dans le métro, en plein Paris, par de sordides et lâches petits bidasses qui se croyaient encore avec leur adjudant-chef. Et, pour clore, le tout, un substitut et deux juges d'instruction nous apprennent dans un « Point de vue » que les contrôles d'identité qui se sont banalisés depuis 1968 étaient parfaitement illégaux pour la plupart. Ce point de vue n'est pas sans nous rappeler le nom d'un ancien ministre de l'intérieur dont on consigne justement les déclarations dans l'article cité plus haut à propos de l'affaire de Broglie. En quelque sorte la boucle est bouclée.

Je passe sur quelques morts en montagne, au Mexique et dans l'archipel des Fidji. Que pèsent-elles devant de tels faits ?

Des sociologues, des philosophes, des journalistes, des psychologues s'interrogent sur un malaise de la jeunesse, qui rejette en bloc idéologies, partis, idéaux et qui prône un « *engagement dans le non-engagement* », comme le dit Jean-François Kahn. Que les responsables ne s'étonnent plus si leur langage de bois vermoulu éveille si peu d'échos dans la jeunesse. Ce qui semble le plus étonnant, c'est qu'il puisse encore le faire chez les autres, alors que la trame du quotidien est tissée de violence, de racisme, de lâcheté, de mensonges et d'illégalité. Vraiment, on ne parlera jamais assez de l'insécurité qui règne dans notre pays !

Mais, j'allais oublier, la page 12 du *Monde* du 9 avril 1980 s'intitule : « *Société* ». Eh ! oui, car c'est bien de cela qu'il s'agit, la société, et c'est peut-être de cela qu'il faudrait s'occuper !

Un groupe Action directe, dans la même page 9, semble s'en occuper lui. Il a détruit, en quelques heures, cinq ans de programmes d'ordinateurs. Terrorisme de l'ère de l'électronique. On ne se jette plus avec une bombe sous une voiture. On découpe au fond des toilettes des rubans perforés d'ordinateur. On se demande ce que ces petites Brigades rouges tricolores espèrent ainsi obtenir. Mais la violence n'est que la fille de la violence.

Ne soyons pas trop pessimiste pourtant. Dans d'autres pages du même journal, il y a de bonnes nouvelles. Ainsi, en page 4 : on y apprend que des Indiens Shoshones (oui, ceux des westerns !) se réclament d'un traité signé le 1er octobre 1863 pour s'opposer à l'installation de missiles MX sur leur territoire. Triste époque quand même que cette société de l'ère de l'électronique où il faut que des mots — Peaux-Rouges, Nevada, traités — fassent ressurgir en nous les images de nos rêves d'enfance pour que nous puissions croire en quelque chose.

JEAN GUILOINEAU.

● *Profanation de la synagogue de Maisons-Alfort.* — M. Moshe Sebbane, président de la communauté israélite de Maisons-Alfort (Val-de-Marne), a déposé une plainte, jeudi 10 avril, après l'acte de vandalisme commis la nuit précédente dans la synagogue de la ville. « *Des individus ont pénétré dans le temple par effraction,* a indiqué M. Sebbane. *Ils ont profané le tabernacle, jeté au sol les rouleaux sacrés de la Torah et brisé les objets du culte.* » M. Sebbane a précisé qu'en moins d'un an la synagogue de Maisons-Alfort avait été profanée à deux reprises, comme plusieurs autres, dans la région parisienne, l'est de la France et les Alpes-Maritimes (*le Monde* du 18 avril 1979).

JUSTICE

LES SUITES DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

Les socialistes souhaitent que le Parlement se prononce sur la mise en accusation de M. Poniatowski

M. Georges Fillioud, député (P.S.) de la Drôme, souhaite dans le quotidien *Riposte* du vendredi 11 avril, comme le réclame Me Francis Szpiner, avocat de Pierre de Varga, que le Parlement se prononce « *sur la mise en accusation* » de M. Michel Poniatowski. M. Fillioud considère que, « *en faisant des révélations* », cinq jours après la mort de Jean de Broglie, l'ancien ministre de l'intérieur, « *violant le secret de l'instruction, contrevenait aux dispositions du code de procédure pénale* ».

Le député socialiste écrit : « *Comment croire que le Parlement pourrait se laisser détourner de ses devoirs à l'égard de la justice et de la vérité par les astuces subalternes des deux complices qui se sont succédé place Beauvau : Ponia et Bonnet ? L'un jurant qu'il n'avait pas eu connaissance des rapports faisant état du projet d'assassinat visant le prince de Broglie. L'autre jurant à l'Assemblée, mercredi, que c'était bien vrai. Et les deux faisant porter le chapeau au directeur de la police judiciaire, qui, lui, savait mais n'aurait pas jugé bon de prévenir son patron ni même d'assurer la protection d'un personnage politique pourtant important et en danger... « parce que ces informations lui » paraissaient fantaisistes » !*

» Tellement fantaisiste que l'intéressé a bel et bien été abattu. Comme annoncé. Mais le policier, lui, n'a pas pour autant été sanctionné. Au contraire, félicité... « Que celui qui ne s'est jamais » trompé lui jette la première » pierre », a dit l'indulgent M. Bonnet.

» On pourrait être aussi indulgent avec les deux ministres giscardiens de l'intérieur s'ils n'avaient fait que se tromper. »

La compétence de la Haute cour de justice

M. Fillioud indique que M. Poniatowski s'est rendu coupable de faits relevant de la Haute Cour de justice. L'article 68 de la Constitution précise, en effet, que « *les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis* ». La Haute Cour est alors compétente. Mais il n'y a jamais eu suffisamment de votants, ces dernières années, pour que les candidats puissent obtenir la majorité absolue, soit 246 voix, qui est indispensable. Il manque actuellement un titulaire et un suppléant à l'Assemblée nationale ainsi qu'un titulaire et tous les suppléants au Sénat. Rappelons qu'il faut que le dixième au moins des députés signent la proposition de résolution pour que la procédure de mise en accusation devant la Haute Cour de justice soit mise en action.

De son côté, l'hebdomadaire socialiste, *l'Unité*, traite longuement jeudi 10 avril de l'affaire de Broglie. « *On ne sait toujours pas*, écrit-il, *après la clôture de l'instruction, pour quels motifs de Broglie fut assassiné, ni quels furent les instigateurs de ce crime.* »

D'autre part, M. Charles Pasqua, sénateur (R.P.R.) des Hauts-de-Seine, a déclaré jeudi, au micro de France-Inter, que « *ceux qui se plaignent, aujourd'hui, de voir surgir des affaires* [comme l'affaire de Broglie] *devraient se souvenir que, à l'approche d'autres campagnes présidentielles, on a essayé de faire sortir d'autres affaires* ». L'ancien conseiller de M. Jacques Chirac a ajouté que, « *malheureusement, il y avait là une espèce de tendance un peu naturelle* ». Il a souhaité que « *toute la lumière soit faite* » sur ces affaires.

● *Un attentat à l'explosif* a gravement endommagé, dans la nuit de jeudi 10 à vendredi 11 avril, la résidence du directeur de la banque Worms, M. Pierre Migeon, dans le golfe de Porticcio, près d'Ajaccio. L'attentat n'a pas été revendiqué. En 1972, la même villa avait été partiellement détruite par une explosion d'origine criminelle.

DES POLICIERS CHEZ LE PAPE

Cité du Vatican. — Parmi les nombreux fidèles qui se pressaient mercredi 9 avril sur la place Saint-Pierre pour participer à l'audience générale du pape, figurait un groupe de policiers français. Ces pèlerins inhabituels appartiennent à l'association Police et humanisme, fondée en 1964 et présidée par le commissaire Elisabeth Abbal. Organisant à Rome des journées d'études sur le thème « Le respect de la dignité de l'homme », ils ont offert à Jean-Paul II une horloge originale représentant la Pologne et réalisée par Louis Beaupé.

« J'ai le plaisir de saluer un groupe de chrétiens bien particuliers », devait dire le pape au cours de son intervention. Il a « félicité » les membres de l'association de « se réunir régulièrement pour s'épauler les uns les autres dans leur vie humaine et chrétienne, et de prier ensemble ». Jean-Paul II a souhaité aux policiers « d'être accueillis avec bienveillance, pour ne pas dire aimés » dans la société et dans l'Eglise. « La foi chrétienne, a-t-il ajouté, peut et doit se vivre dans votre profession. Tout comme celle du centurion de l'Evangile ou des soldats qui venaient trouver Jean-Baptiste. » S'inspirant sans doute des statuts de l'association, ou de la lettre qui lui avait été envoyée, le pape a proposé aux policiers la ligne de conduite suivante : « Penser votre rôle comme un service, l'accomplir le plus justement possible, assurer coûte que coûte le respect de la dignité des autres, et donc de vous-mêmes. » — (Corresp.)



PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DU JUGEMENT DU 16 NOVEMBRE 1979 TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Sur une demande en justice formée par la STE EUROPENNE DE SELECTION (S.E.S.), dont le siège est à Paris (10e), 5, rue Fénelon, à l'encontre d'une société EUROPENNE DE SELECTION (EUSELEC), dont le siège est à Paris (8e), 63, avenue Franklin-Roosevelt, la 3e chambre du Tribunal de grande instance de Paris a rendu le jugement suivant :

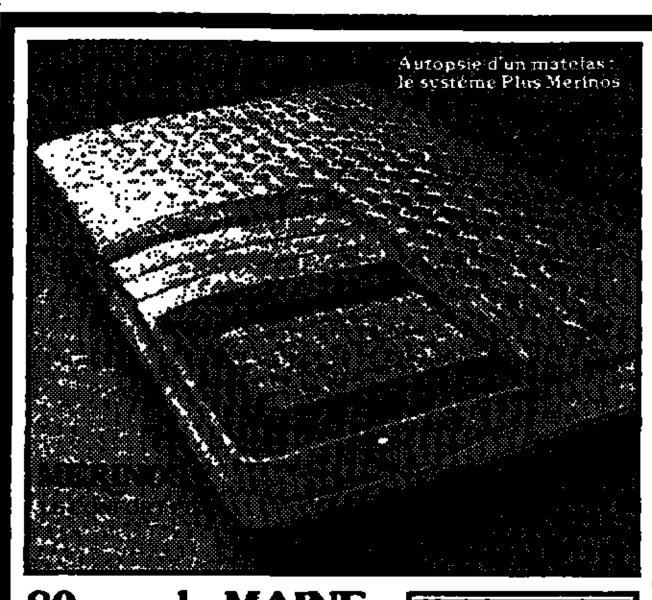
Dit qu'en utilisant les termes EUROPEENNE DE SELECTION pour son activité commerciale, la société dite EUROPEENNE DE SELECTION (USELEC) a commis des actes de concurrence déloyale au préjudice de la STE EUROPEENNE DE SELECTION (S.E.S.), première en date ;

Déclare valable la marque déposée le 23 février 1977 par la STE EUROPEENNE DE SELECTION (S.E.S.) ;

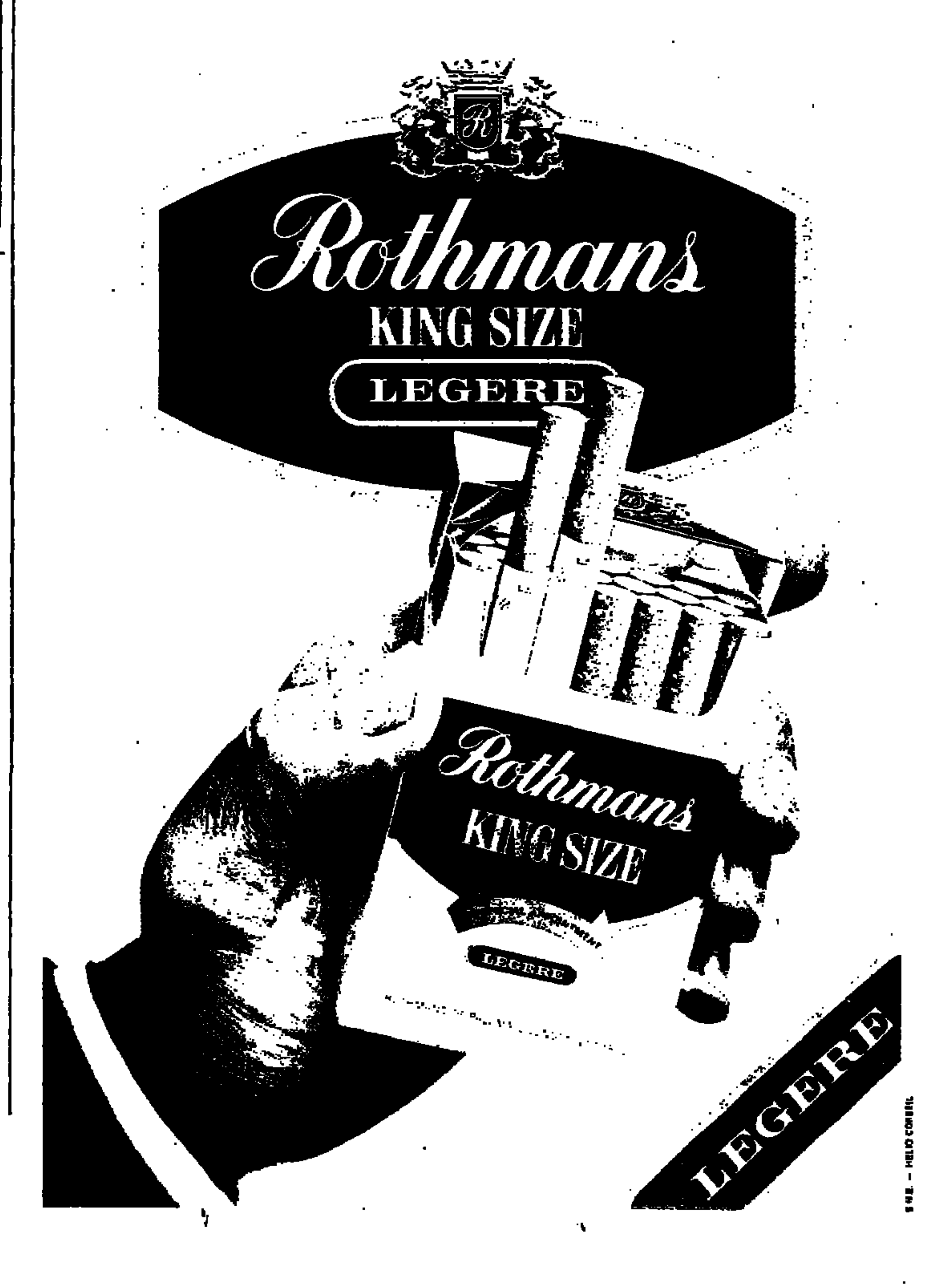
Dit qu'à compter du 20 décembre 1977, la société dite EUROPEENNE DE SELECTION (EUSELEC) a, par l'utilisation des mots « EUROPEENNE DE SELECTION », contrefait la marque dont la STE EUROPEENNE DE SELECTION (S.E.S.) est titulaire ;

Fait défense à la société dite EUROPEENNE D ESELECTION (EUSELEC) d'utiliser cette dénomination à quelque titre que ce soit aux fins de son commerce, sous astreinte de MILLE FRANCS par infraction constatée un mois à compter de la signification du jugement ;

Ordonne l'exécution provisoire pour l'interdiction sous astreinte et pour la publication.



80, av. du MAINE
Centre commercial GAITE "au pied du Sheraton".
Accès direct par M° GAITE.
Ouvert tous les jours : 10 h à 20 h sauf dimanche.
- PARKING ASSURE -
Tél. : 538.66.02.
Autre accès rue du Cdt-Mouchotte.
REAL
MEUBLES
DECORATION
CUISINES
REAL : 11 MAGASINS EN RÉGION PARISIENNE
BONDY RN 3 CHATILLON RN 306 PIERREFITTE RN 1.
CERGY 3 FONTAINES 25. Bd de BELLEVILLE PORTE DE BAGNOLET
CHAMPIGNY La Fourchette CRETEIL SOLEIL LES ULIS 2.
ARCADE S/MARNE-LA-VALLEE.



MÉDECINE

A LAON

Polémiques autour d'une maternité

Laon. — La décision du ministre de la santé et de la sécurité sociale de suspendre de ses fonctions, à compter du 1er avril, le chef de service de la maternité, a provoqué, dans la préfecture de l'Aisne, une vive émotion. Prise « dans l'intérêt du service de gynécologie obstétrique », après trois enquêtes de l'Inspection générale des affaires sociales, cette mesure soulève de nombreuses questions. Mais, par-delà le simple fait divers, cette affaire pose le problème, au travers des deux personnalités médicales en présence, de l'affrontement de deux pratiques de gynécologie obstétrique. Elle exprime, en outre, le refus d'un certain nombre de femmes de se voir imposer, de fait, l'une de ces pratiques.

Compétence et « style médical »

De notre envoyé spécial

« Une affaire complexe, dans laquelle personne n'est tout à fait blanc. » Pour M. Robert Aumont, député, maire socialiste de Laon et président du conseil d'administration du centre hospitalier, les problèmes qui agitent actuellement la maternité sont avant tout la résultante d'un conflit de générations. L'affaire est, selon lui, loin d'être classée, et la décision ministérielle du 1er avril, plutôt que d'apporter une solution, ne sera en fait qu'un élément supplémentaire à verser à un dossier déjà bien épais.

C'est sans aucun doute avec la création, en décembre dernier, du comité de défense de la maternité que les problèmes ont commencé à se poser ouvertement. A l'origine de cette création, les inquiétudes ressenties par quelques femmes enceintes suivies jusqu'alors par le docteur Alain Estève, « *assistant à titre provisoire* » de la maternité, lorsqu'elles apprirent que celui-ci ne pourrait continuer à surveiller le déroulement de leur grossesse.

Trouvant le nombre de ses consultations publiques et privées trop élevé, la direction de l'hôpital avait demandé au docteur Estève d'en diminuer la fréquence et d'hospitaliser les femmes qui demandaient à être vues en urgence. « *Une demande*, précise M. Robert Aumont, *rendue nécessaire par le nombre beaucoup trop élevé des consultations privées données par les médecins de la maternité par rapport à celui de leurs consultations publiques — environ deux fois et demie plus — et qui constituait une menace pour l'équilibre du budget.* »

Située « *sur le plateau* », au cœur de la ville, avec ses trente-six lits, son architecture agréable et un environnement technique complet (monitoring, échographie), la maternité de Laon est un ensemble que bien des centres hospitaliers aimeraient posséder. Pourtant, depuis quelques années, de nombreuses Laonnaises la délaissaient et préféraient aller accoucher à Reims, Saint-Quentin ou Soissons.

En 1979, par exemple, sur les trois cent quarante naissances survenues dans des foyers laonnais, cent soixante-seize ont eu lieu en dehors de la ville. Pour les membres du comité de défense de la maternité, il fut clair au bout de quelque temps que le problème était essentiellement lié à la personnalité du médecin-chef.

Des relations difficiles

Personne, à dire vrai, ne conteste à Laon que ce dernier, le docteur Jean Rocque, soit une « *forte tête* ».

Médecin-chef plein temps de la maternité depuis 1970, il avait fait appel à des assistants avec lesquels il semble n'avoir jamais pu établir une véritable collaboration, au point que, en quatre ans, cinq d'entre eux se sont succédé, abandonnant successivement leur poste sous des prétextes divers. La plupart furent taxés d'incompétence par le docteur Rocque.

Le docteur Estève, qui arriva en juillet 1978, ne fit pas exception. De difficiles au départ, les relations devaient se dégrader peu à peu, l'assistant voyant régulièrement repoussée la date d'un concours qui lui aurait permis de passer « *d'assistant provisoire* » qu'il était au titre « *d'assistant temps complet* ».

Une affaire judiciaire, en outre, éclata à la suite d'une plainte déposée le 9 novembre 1979 auprès du procureur de la République par Mme Pascale Hazart. Celle-ci reproche au docteur Rocque de n'avoir pas porté le diagnostic de grossesse extra-utérine le 10 septembre 1979, alors qu'elle se savait enceinte, qu'elle avait présenté des pertes de sang noirâtre, qu'elle avait perdu connaissance à deux reprises et que son médecin traitant l'avait envoyée à la maternité précisément pour suspicion de grossesse extra-utérine. Le docteur Rocque l'ayant examinée, Mme Hazart quittait la maternité le 12 septembre, était de nouveau examinée le 17 par le médecin-chef, qui confirmait l'absence de grossesse extra-utérine. Cependant Mme Hazart revenait à la maternité le 23, date à laquelle elle fut opérée par le docteur Estève pour complications graves d'une grossesse extra-utérine.

C'est dans ce contexte que débutait, en janvier, l'enquête de l'inspection générale des affaires sociales menée durant plusieurs semaines par Mme Raguet, à la demande du préfet de l'Aisne. C'est précisément cette enquête, la troisième en cinq ans, qui fut à l'origine de la décision ministérielle du 1er avril, suspendant de ses fonctions le docteur Jean Rocque.

De nombreux témoignages

Le service fonctionne donc depuis le début du mois sous la responsabilité du docteur Estève, qui fait fonction de chef de service, alors qu'il est toujours assistant à titre provisoire. On précise cependant à la préfecture que cette situation ne durera pas au-delà du 30 avril, « *le concours d'assistant ayant lieu à la fin du mois, et la nomination du docteur Estève dans un autre établissement hospitalier devant intervenir en tout état de cause, dans un délai de quelques semaines* ». La préfecture précise également qu'elle est à la recherche « *à compter du 1er mai d'une équipe médicale présentant toutes les garanties* », faute de quoi la maternité serait contrainte de fermer.

Cette décision a suscité une vive émotion dans la préfecture de l'Aisne, partageant en deux clans la population. Si elle a satisfait les responsables du comité de défense de la maternité, les médecins hospitaliers, regroupés au sein de la commission médicale consultative, l'ont, quant à eux, jugée « *infamante* » et ont assuré le docteur Rocque « *de leur entière solidarité* ».

La pétition du comité de défense, qui demandait « *la levée des contraintes limitant l'activité du médecin assistant* », a recueilli en quelques jours mille deux cent cinquante signatures, dont une dizaine des généralistes laonnais. Le comité a aussi regroupé de nombreux témoignages, certains remontant à plusieurs années, émanant de femmes se plaignant du comportement du docteur Rocque à leur égard et l'accusant, dans certains cas, d'être à l'origine d'accidents obstétricaux. On parle aussi de pratiques financières illégales : le docteur Rocque aurait demandé, dans certains cas, à ses patients une somme d'argent allant jusqu'à 500 F (versée en liquide) pour que leur mari puissent assister à l'accouchement. S'ils ne sont pas toujours très précis, ces témoignages révèlent tous cependant l'absence totale de dialogue entre le médecin-chef et ses patientes. Seul représentant de sa spécialité dans une ville où il est installé depuis trentre-trois ans, le docteur Rocque pratiquait, au dire même de ses confrères hospitaliers, une médecine « *de droit divin* », peut compatible avec le souhait manifesté par un nombre croissant de femmes de prendre en charge leur grossesse et de trouver en leur gynécologue un spécialiste avec lequel elles puissent établir un véritable dialogue.

A Laon, beaucoup pensent que petit à petit on s'achemine vers une fermeture de la maternité. Mais le comité de défense a d'ores et déjà fait savoir qu'il n'accepterait pas une telle décision, pas plus qu'il n'accepterait la réintégration du docteur Rocque dans ses fonctions.

JEAN-YVES NAU.

SCIENCES

LE VAISSEAU SPATIAL SOVIÉTIQUE SOYOUZ-35 S'EST AMARRÉ A LA STATION SALIOUT-6

Le vaisseau spatial Soyouz-35, lancé le 9 avril en direction de la station Saliout-6, s'est amarré correctement, jeudi 10 avril, au train spatial formé par la station orbitale et le vaisseau de ravitaillement Progress-8. Après trois heures de vérifications diverses, les deux cosmonautes qui composent l'équipage, Leonid Popov et le vétéran Valeri Rioumine, ont ouvert le sas conduisant à Saliout-6 et ont pénétré dans la station.

Les deux hommes devraient prochainement se mettre au travail pour rendre compte de l'état de la station — en orbite depuis trente mois — et remplacer les équipements défaillants. Si aucune information n'a encore filtré sur la durée exacte de la mission, la télévision soviétique a cependant révélé que Valeri Rioumine, qui, l'an dernier, était resté près de six mois dans Saliout-6, avait remplacé au pied levé un cosmonaute ingénieur indisposé au cours de tests physiques.

CORRESPONDANCE

UNE LETTRE DE L'AUTEUR DE « LA MER CONFISQUÉE »

M. Gilles Chouraqui, dont le livre la Mer confisquée *avait été critiqué dans* le Monde *du 29 mars, nous adresse la lettre suivante :*

La Mer confisquée est un livre sur le conflit qui oppose notamment le Nord et le Sud, à propos du partage des océans et de leur exploitation. Sur un ton polémique, l'article du *Monde* le condamne sans appel, négligeant totalement de l'aborder au fond et n'argumentant que sur quelques détails relatifs à des « *chiffres* », des « *localisations géographiques* » ou des « *précisions techniques* ». Comment ne pas blâmer la légèreté d'une telle critique ? Surtout quand les attaques ponctuelles sur lesquelles elle repose sont injustifiées en elles-mêmes.

Deux d'entre elles révèlent une curieuse malveillance :

1) A propos des nodules, j'aurais affirmé (p. 174) que « *le problème du ramassage, à l'origine le plus difficile, est aujourd'hui résolu* », sans préciser que le rythme nécessaire à leur exploitation industrielle n'était pas acquis. Mon livre dit pourtant clairement (p. 174) : « *Les techniques d'exploitation des nodules, bien que maintenant assez largement maîtrisées (...) en sont encore au stade expérimental* » et « *aucune technique de ramassage mise au point n'a encore fonctionné dans des conditions industrielles (...).* »

2) Pour me reprocher une définition erronée des « *upwellings* », l'article cite l'extrait d'un paragraphe (p. 47) où, loin de vouloir fournir une explication du phénomène, je me borne à rapporter comment le Chili en a tenu compte pour étendre sa juridiction marine.

Les trois autres critiques de détail sont aussi peu pertinentes :

1) L'article nie que le volume des océans soit de 85 % du volume des eaux terrestres. C'est cependant le chiffre donné par un expert incontesté, M. Beguery (*l'Exploitation des océans*, PUF), et dont, de toute façon, je ne tire aucun argument dans mon analyse.

2) On m'accuse de situer la fosse des Mariannes au large des Philippines, et non au large des Mariannes. M. de La Palice n'eût pas démenti ce reproche. La fosse des Mariannes borde évidemment l'archipel des Mariannes. Mais elle est aussi au large des Philippines : il suffit de regarder un atlas.

3) Quant au volume total des océans, il est bien de 1 350 milliards de mètres cubes, et non millions comme l'indique mon livre. Voici, semble-t-il, la seule portée de la critique : alerter sur une coquille que les lecteurs auront, j'en suis sûr, rectifiée d'eux-mêmes.

J'aurai vis-à-vis de l'auteur de l'article, si prompt à s'obnubiler sur les chiffres, une certaine compréhension : je ne lui tiendrai pas rigueur d'avoir indiqué en référence que mon livre contient 186 pages au lieu de 267 !... Mon seul regret est qu'un journaliste du *Monde*, à propos d'un ouvrage traitant de l'Océan et des problèmes très actuels qu'il soulève, ne puisse s'attacher qu'à compter des gouttes d'eau.

ÉDUCATION

LE SÉNAT POURRAIT INSCRIRE DE NOUVEAU A SON ORDRE DU JOUR LA RÉFORME DE L'ÉLECTION DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

Le Sénat souhaite que la réforme de l'élection des présidents d'université, dont la discussion avait été reportée lors de la dernière session, soit de nouveau inscrite à l'ordre du jour. C'est ce qu'ont déclaré, jeudi 10 avril, les présidents des groupes de la majorité au Sénat, qui venaient d'être reçus à déjeuner à Matignon par le premier ministre.

Selon M. Marc Jacquet, président du groupe R.P.R. au Sénat, le gouvernement pourrait profiter de l'occasion pour présenter aux sénateurs, à cette session de printemps, un nouveau projet de loi se substituant au texte initial d'origine parlementaire.

Le 18 décembre dernier, le gouvernement avait retiré de l'ordre du jour prioritaire du Sénat l'examen de la proposition de loi de M. Philippe Séguin (R.P.R.), adoptée par l'Assemblée nationale le 11 décembre (*le Monde* du 12 décembre 1979). A la faveur d'un amendement présenté par M. Antoine Rufenacht (R.P.R.) et voté par les députés, ce texte modifiait la procédure d'élection des présidents d'université en retirant le droit de vote aux représentants des maîtres-assistants, assistants, des étudiants et du personnel non enseignant. Ainsi, le collège électoral se voyait-il réduit aux seuls enseignants de rang magistral (professeurs et maîtres de conférences). Cette atteinte au principe de la participation qui fondait la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968 avait suscité de vives réactions dans les milieux universitaires, syndicaux et politiques, y compris du côté de la majorité. M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. à l'Assemblée nationale, avait indiqué que le R.P.R. reviendrait en seconde lecture sur le texte adopté le 11 décembre. Selon M. Labbé, le premier ministre s'était lui-même déclaré « *en tant qu'universitaire* » défavorable à l'amendement Rufenacht. Récemment encore, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., avait déclaré que la condamnation par M. Labbé de l'amendement Rufenacht « *restait sans appel* ».

M. GUERMEUR PROPOSERA DE NOUVEAUX TEXTES LÉGISLATIFS EN FAVEUR DES MAITRES DU PRIVÉ

De notre correspondant

Le Puy (Haute-Loire). — M. Guy Guermeur, député du Finistère, président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, regroupant trois cents députés et sénateurs, s'est engagé, jeudi 10 avril, devant le cinquante-huitième congrès national de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (F.N.-SPELC), à préparer de nouveaux textes législatifs « *pour corriger les décrets d'application de la loi* (qui porte son nom) *dans ce qu'ils ont de défectueux* ». Ces décrets avaient entraîné des déceptions chez les enseignants privés, notamment en ce qui concerne les retraites, et suscité à la fin du deuxième trimestre un mouvement de grève lancé par cinq syndicats de l'enseignement privé et très suivi (*le Monde* daté 23-24 mars).

Le président de la Fédération des SPELC, M. Alfred Mortel, a fait observer que les maîtres de l'enseignement libre devront verser des cotisations supérieures de 20 % à celles payées par les maîtres de l'enseignement public, et sur une assiette plus large, pour aboutir à une retraite inférieure, selon les cas, de 6 à 30 %.

M. Guermeur, dénonçant les inégalités qui, selon lui, pénalisent l'enseignement catholique, a notamment déclaré : « *Dans la construction de la liberté d'enseignement, on ne doit pas s'arrêter en chemin. La responsabilité éducative des parents et des maîtres doit répondre à la volonté de justice du législateur. Il faut créer en France une école de la participation.* »

En ce qui concerne les droits des maîtres, il a ajouté : « *Les hommes et les femmes qui ont choisi la vocation d'enseignants ont droit, pour les mêmes qualifications, à la même reconnaissance de la nation, qu'ils professent à l'école publique ou à l'école privée.* » — F. M.

A l'appel du SNE-Sup

LA GRÈVE DU 24 ET 25 AVRIL TOUCHERA AUSSI LES UNIVERSITÉS

Le mouvement de grève de quarante-huit heures annoncé pour les 24 et 25 avril dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées, atteindra aussi l'université. Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup-FEN) « *appelle tous les enseignants du supérieur à participer massivement* » à ces deux journées de grève et aux manifestations prévues dans les principales villes, ainsi que dans la région parisienne, le vendredi 25 avril.

Le SNE-Sup, qui avait lancé un mot d'ordre de grève pour les 6 et 7 mai, confirme que ces deux journées seront l'occasion d' « *actions spécifiques* » à l'enseignement supérieur. Les modalités n'en sont pas encore arrêtées.

Le Syndicat général de l'éducation national (SGEN-C.F.D.T.) fera connaître, pour sa part, le lundi 14 avril, sa position dans les universités pour les deux journées du 24 et 25 avril.

FAITS DIVERS

Dans les Yvelines

Un jeune cambrioleur est tué par un gardien de la paix

Un jeune gardien du poste de police de Vernouillet (Yvelines) a ouvert le feu, dans la nuit du 9 au 10 avril, à Triel, sur une voiture dont le conducteur tentait de franchir un barrage de police. Un passager, M. Thierry Delhaye, dix-huit ans, a été mortellement atteint par une balle de revolver. Pour connaître les circonstances exactes qui ont amené le gardien de la paix à faire usage de son arme, le parquet de Versailles a confié l'enquête au service régional de police judiciaire.

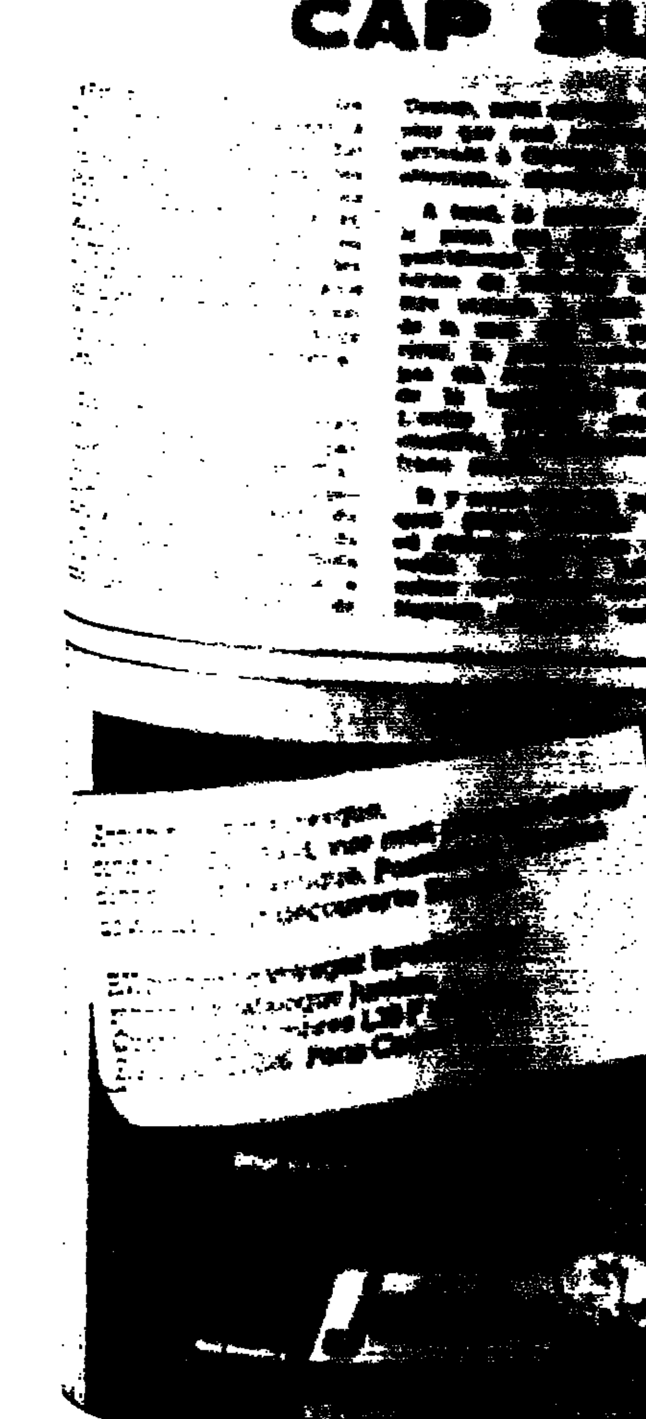
C'est le jeudi 10 avril, vers 8 heures du matin, que le corps de M. Thierry Delhaye a été découvert, au fond d'une impasse, à Boisemont, près de Pontoise (Val-d'Oise). Etendu sur le dos, il avait été tué par une balle entrée sous l'omoplate gauche et logée dans la région du cœur. A proximité, les gendarmes remarquaient la présence d'une automobile Simca 1 100 rouge, volée la veille à Carrières-sur-Seine. La porte arrière gauche était percée par une balle. A l'intérieur se trouvait une partie du butin d'un cambriolage commis la veille dans un magasin d'alimentation d'Andrésy (Yvelines), ainsi que des accessoires d'automobile (phares longue portée et anti-brouillard) dérobés au cours de la nuit sur des voitures en stationnement dans la région de Poissy.

Les gendarmes, qui pensaient à un cambrioleur abattu par une de ses victimes, devaient apprendre rapidement que les policiers du poste de Vernouillet, rattaché au commissariat de Poissy, avaient, la nuit même, ouvert le feu sur une voiture en forêt de Triel. Vers 3 h. 30, en effet, deux gardiens de la paix, alertés par radio par des collègues en patrouille, avaient tenté de mettre leur véhicule de police en travers de la route pour intercepter et contrôler les identités des passagers de deux voitures suspectes, une Fiat blanche avec cinq passagers à son bord et une Simca 1 100.

Selon le parquet de Versailles, les deux gardiens munis d'un projecteur et d'un bâton lumineux se trouvaient au milieu de la route lorsque les véhicules ont foncé dans leur direction. A ce moment, contrairement aux règlements qui leur interdisent de faire usage de leur arme sans sommations et s'il n'y a pas légitime défense, l'un des policiers a tiré sur l'arrière du véhicule en visant, semble-t-il, la partie basse de la carrosserie. C'est ainsi que M. Thierry Delhaye, qui se trouvait dans la voiture, allongé sur la banquette arrière, fut mortellement atteint par la balle tirée dans la portière arrière gauche. Quelques kilomètres plus loin, son corps devait être déposé par ses compagnons à l'endroit où on le retrouva.

L'enquête ouverte devra établir pourquoi les deux policiers du poste de Vernouillet ont voulu, seuls, tenter d'intercepter deux véhicules et surtout si celui qui a fait usage de son arme, et dont l'identité n'a pas été révélée, pouvait se sentir réellement menacé. — D. R.







Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

MME PUGH, BONNE HOTESSE

DANS UNE FERME GALLOISE

QU'EST-CE qui pousse Mme Pugh à accueillir des hôtes de passage dans sa ferme de Llwyngwril sur la côte centrale du Pays de Galles ? Quel démon lui souffle de mitonner de l'agneau au miel et au romarin et de confectionner des tartes aux mûres nappées de crème anglaise, pour des étrangers, alors que son mari, sa fille, ses deux garçons et des voisins obligeants crient famine, une fois les foins rentrés ?

Ce n'est pas le besoin puisque Henblas-Farm est une riche exploitation de 141 hectares vouée à la viande de boucherie et comptant plusieurs centaines de têtes de bovins et de moutons. Certes, même à l'aise, ces agriculteurs ne dédaignent pas un revenu supplémentaire mais leur motivation est ailleurs. *« J'aime bien recevoir des touristes,* explique Mme Pugh ; *c'est passionnant de bavarder avec des Flamands, des Français ou des Allemands. J'apprends toujours quelque chose. »* L'accueil conçu comme un moyen de repousser les horizons quotidiens. Un peu comme la télévision, mais en mieux...

Du côté du vacancier, le bénéfice n'est pas moindre et la formule du séjour à la ferme en demi-pension se révèle un excellent moyen pour les familles de découvrir le pays des Gallois.

Les enfants, d'abord, apprécieront ce genre d'hébergement moins compassé que les hôtels et autres auberges. Sitôt le breakfast terminé, ils se précipiteront dans les champs où M. Pugh prête le volant de son tracteur. Ou bien ils s'essaieront, avec l'aide de leurs copains Edwards ou Shana à prononcer les mots gallois si étranges : *« Bore da »* (bonjour...), *« Diolch yn Fawr »* (merci...), *« Pedwar, Pump »* (quatre, cinq). Car on parle gallois sans folklore entre Cardiff et Anglesey. Le visiteur fait peu à peu connaissance avec ce peuple celte jovial et sans complexes, qui adore le chant et le rugby, mais aussi les contes d'amour, de mort et de tempêtes, qui finissent toujours par des naufrages.

Les paysages, eux, varient au rythme des virages des routes étroites. Il y a la côte sage, où de belles maisons de granit gris se cachent dans des haies de rhododendrons de 4 mètres de haut et se parfument aux flammèches du chèvrefeuille. Il y a à l'intérieur, dans le Gwynedd notamment, ces montagnes rondes, nues et vertes où courent les veines de pierre des enclos et des moutons à tête noire. Dans le Powys sauvage est la lande qui dégringole vers les petits villages proprets nichés dans la profusion de verdure de la vallée. Retour aux Abers, ces profondes échancrures marines aux rives desquelles s'arrête net le manteau forestier des collines. En arrière d'Aberaeron dans le Dyfed, le bocage s'orne de chênes moussus sous lesquels se lovent les chemins creux.

« Le château des causes perdues »

Visiter représentant la première occupation du vacancier, il faudra descendre une fois pour toutes dans l'une des innombrables mines d'ardoise. Ses couloirs et ses cavernes taillés de main d'homme apparaîtront à beaucoup comme humides, glacials et sans grand intérêt, sinon celui de faire sentir la rudesse des conditions de travail des ardoisiers. La carrière de Blaenau Ffestiniog est classée, paraît-il, comme la plus vaste du monde. Pas de quoi en être fier. Les collines de gazon, boutonnées de moutons, ont été changées en d'énormes crassiers où se meuvent les engins mécaniques.

Pour ce qui est des châteaux, c'est l'embarras du choix. On peut à la rigueur mépriser celui de Criccieth réduit à l'état de prairie au-dessus de la baie de Cardigan. Le donjon du château Harlech et ses douves racontent sans peine les innombrables batailles dont il fut le théâtre. A vrai dire, cet ouvrage militaire du treizième siècle fut si souvent et si aisément pris et repris que les Gallois le surnomment *« le château des causes perdues »*. Tous deux commencés en 1283, les châteaux de Caernafon et de Conwy restent les plus beaux fleurons de l'art militaire local. Mieux conservé, Caernafon offre un superbe chemin de ronde entre ses tours octogonales, d'où l'on contemple le mont Snowdon. Dans la cour, furent investis prince de Galles le prince Edouard en 1911 et le prince Charles en 1969. Plus médiéval et presque marin, Conwy a planté ses tours rondes entre la ville, la baie et les bois. Il est surtout le logis de mouettes domestiques.

Voici l'île d'Anglesey. Une halte obligatoire pour photographier la gare de la localité dont le seul intérêt est de posséder le nom le plus long du monde. Pas moins de cinquante-huit lettres. *« Anticonstitutionnellement »* est largement battu. Il s'agit de *Llanfairpwllgwyngyllgogerychwyndrobwllliantysiliogogogoch*, ce qui voudrait approximativement dire : *« L'église de Sainte-Marie qui se trouve dans une vallée de noisetiers blancs près d'un courant tourbillonnant près de l'église de Tysilio et près d'une caverne rouge. »* Tout contresens mis à part, la traduction n'est pas à la hauteur du sens original. Le village non plus.

Le dépaysement naîtra à coup sûr d'une flânerie prolongée à Portmeirion, station de vacances copie conforme d'un village italien. Clocher, tours, colonnades, maisons à étages, tuiles rondes, cyprès et couleurs ocre et bleue, tout évoque dans cet amphithéâtre de verdure la Toscane et l'Ombrie. Une promenade dans le parc attenant achève de désorienter qui n'est pas familier d'un univers végétal fait de rhododendrons, de pins, de bambous et de chênes.

Loin des voitures et loin des foules, il exise deux modes de locomotion privilégiés pour pénétrer le cœur du Pays de Galles. Le premier c'est la marche. Elle est facilitée par l'omniprésence des Llwybr Cyhoedus ou Public footpath ou encore, sentiers publics, signalés par des panneaux apparents.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 15.)



«TOURISME ET TRAVAIL» EN VOYAGE

CAP SUR OLYMPIE

« Par la grâce des dieux, des milliers de routes conduisent à moi », écrivait Pindare, qui fut l'un des grands chantres des Jeux d'Olympie. Douze siècles durant, Olympie fut, en effet, beaucoup plus qu'un haut lieu de rendez-vous quadriennal des meilleurs athlètes : le véritable sanctuaire de cette civilisation hellénique qui rayonnait alors sur tout le bassin méditerranéen.

Cap sur Olympie était aussi le thème proposé par l'association Tourisme et Travail pour deux croisières, organisées en mars, à bord du paquebot soviétique baptisé du nom du poète ukrainien Chota Roustavelli. En fait, partis à cinq cent cinquante-huit de Toulon, nous ne nous comptions plus que cent soixante-huit en arrivant à Olympie. Impitoyable sélection... olympique ?

A bord, le gymnase ne faisait le plein que pour la séance quotidienne de yoga. La plate-forme de ball-trap ne pouvait être utilisée, à cause de l'état de la mer. Sur le pont supérieur, la piscine n'avait même pas été remplie, compte tenu de la température extérieure. L'autre piscine, couverte et chauffée, ne connaissait pas un franc succès.

Il y avait bien eu aussi quelques pièges, comme les bars où étaient servis des verres de vodka détaxée à 2,50 F, ou même ce caprice nocturne de Neptune qui avait entraîné la fermeture un peu précipitée de la discothèque et donné des mines blanches de fantômes à quelques croisiéristes. Mais, si près des deux tiers d'entre eux avaient préféré déclarer forfait pour l'excursion à Olympie, c'était uniquement parce que celle-ci s'apparentait trop à une course contre la montre.

Pour rallier Patras, où le *Chota-Roustavelli* avait accosté, à Olympie, il convenait encore de parcourir 125 kilomètres sur l'une de ces petites routes serpentant à travers les collines du Péloponnèse, où il doit faire si bon flâner parmi les bosquets d'asphodèles et d'eucalyptus en fleur, les oliviers, les vergers et cette vigne produisant le célèbre raisin de Corinthe et toute une gamme de vins allant du blanc mantinia au néméa, appelé « sang d'Hercule » pour sa tunique pourpre, et autres vins liquoreux de Patras : le mavro daphné rouge et le muscat blanc. Hélas, point le temps de flâner et encore moins de déguster puisque le bateau, arrivé à 13 heures, devait impérativement repartir cinq heures plus tard.

Au grand dam des mille Olympiens qui se consacrent aujourd'hui exclusivement au commerce des souvenirs et à l'hôtellerie, il restait à peine quatre-vingt-dix minutes pour visiter le musée où est entreposé le produit de deux siècles de fouilles, parcourir au pas de course le site olympique, s'émerveiller devant les vestiges des temples de Zeus et de son épouse Héra, le gymnase, où s'entraînaient les athlètes, le Palaistre, utilisé par les pugilistes et les pancratiastes, le Théokoleon, où résidaient les prêtres, l'arc de triomphe de Néron, avant de franchir la crypte et de fouler enfin cette piste sacrée où, selon la légende, Apollon lui-même aurait vaincu Mars et Hermès.

GÉRARD ALBOUY.

(Lire la suite page 14.)

UNE SAISON ESTIVALE COMPROMISE DANS LES COTES-DU-NORD ?

Tanio-les-Bains

TOUT le monde vous le dira, l'agent qui règle la circulation, le « garçon » du bar, les hôteliers, les retraités, et même les stoppeurs ramassés au bord de la nationale : il y avait beaucoup de monde durant le week-end pascal à Trégastel et Perros-Guirec (Côtes-du-Nord).

Les Bretons, mais aussi les Parisiens, les Allemands et les Anglais étaient, comme d'habitude en semblable circonstance, *« venus voir la catastrophe »*. On avait sorti les caméras et les appareils photo pour fixer sur les pellicules les « puces jaunes », comme on les appelle là-bas, nettoyer au jet les fameux rochers roses, devenus noirs, et labourer la plage dans une odeur de mazout. Dans les bars — moquette protégée par des bandes en plastique, — c'était une invasion de clients venus prendre un verre.

Ce week-end était un test pour les hôteliers bretons : c'est en effet à Pâques que les touristes décident de leur séjour de vacances en venant reconnaître les lieux.

« Comment allaient-ils réagir devant la marée noire ? » se demandaient les professionnels du tourisme. En début de semaine, Trégastel avait fait ses comptes. *« Les gens sont venus nombreux,* affirme une hôtelière, *mais ils sont seulement allés prendre une verre dans les cafés. Mon amie, qui a un restaurant gastronomique, aurait dû faire deux services : elle avait neuf clients dans sa salle. »*

« Les clients n'ont fait que passer, remarquait un autre. *Aujourd'hui il n'y a déjà plus personne... »*

Le mazout continue à couler

Une grande incertitude plane sur la saison d'été, qui semble compromise : *« Si j'en crois les vacanciers, ils ne reviendront pas,* affirme-t-on dans un hôtel. *Les visiteurs trouvent la plage sale et pensent qu'elle ne sera pas propre cet été. »*

« Lors des autres marées noires, il avait fallu trois mois pour remettre les plages en état, souligne-t-on à l'office du tourisme. *Cette fois-ci, nous ne pouvons rien dire car le mazout continue à couler. » « Le colmatage coûtera très cher et n'apportera pas de garantie »*, affirme pour sa part un responsable d'agence.

Cette incertitude se traduit par l'attentisme pour les réservations estivales : alors que, en 1979, à la même époque, les locations avaient été commercialisées pour 70 %, la moitié des logements attendent encore preneur. Si les annulations n'ont pas dépassé 10 %, les agences et les hôteliers ne reçoivent plus de demandes de renseignements.

Mais tout le monde n'a pas réagi de la même façon : un ancien militaire qui avait nettoyé la plage lors de la précédente marée noire affirme qu'il avait décidé de ne pas aller en vacance cette année, mais qu'il prendra quelques jours de congés à Trégastel, *« pour apporter son soutien »* à la ville. Un autre client confirme sa réservation et propose de *« racler le pétrole s'il en reste encore »*. Enfin, certains vacanciers entendent profiter de la situation : *« Je n'avais pas les moyens de me payer des vacances en Bretagne,* affirme un correspondant. *Peut-être consentez-vous à faire des prix cette année ? »*

Les Bretons ne cachent pas leur irritation devant l'attitude des pouvoirs publics. *« Lors de la première marée noire, nous nous sommes dit : « C'est un accident »*, affirme un responsable du tourisme. *On s'y est tous mis. On a acheté des serpillières et on a frotté. La seconde fois, le volontariat local avait disparu ; cette fois-ci, nul ne peut évoquer l'accident. Nous sommes les victimes d'un scandale permanent : des propositions ont été faites pour que cela ne se reproduise plus, elles n'ont jamais été appliquées, faute de moyens financiers. D'autre part, comment voulez-vous nettoyer les côtes avec le minuscule effectif de militaires qui est mobilisé ? C'est comme si on voulait laver la place de la Concorde avec une brosse à dents. »*

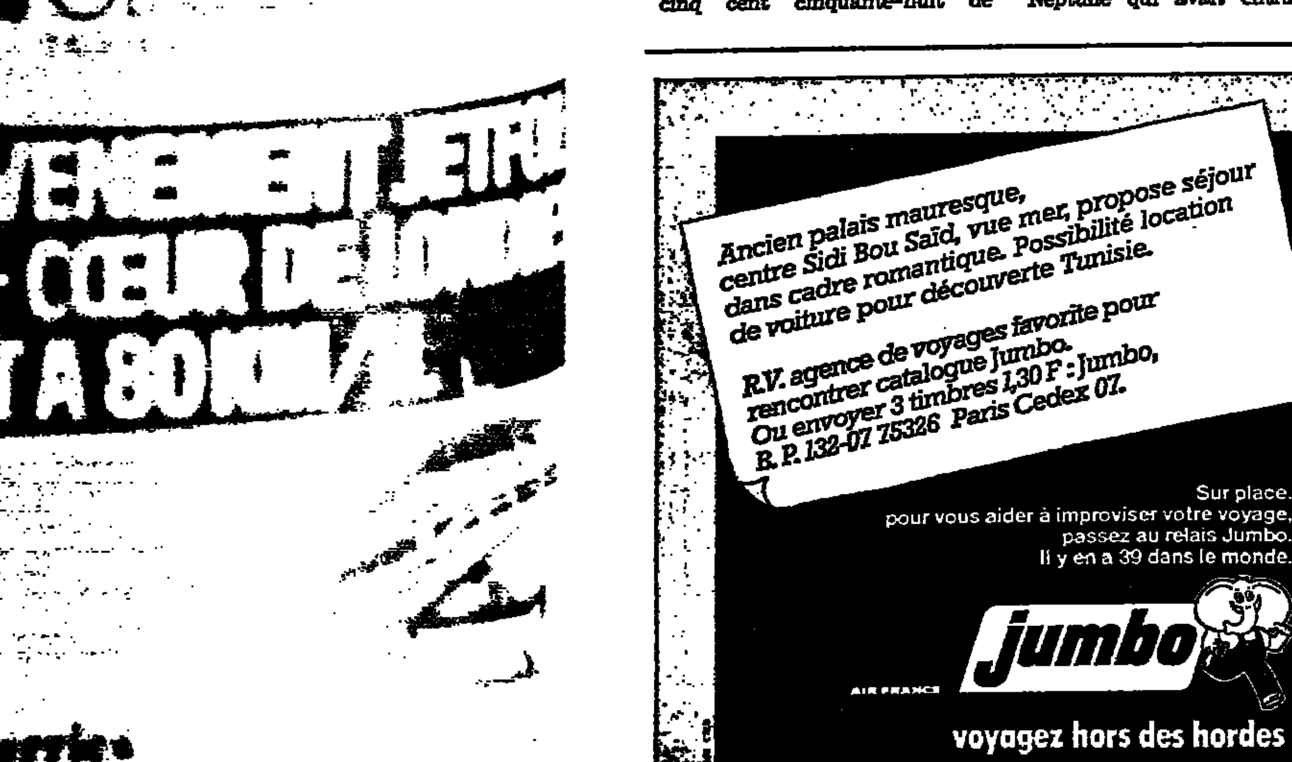
Un tract circule à Trégastel : trente pompiers et agents, trois camions-citernes sont arrivés devant l'Elysée lorsque 30 mètres carrés de mazout ont été déposés sur le trottoir parisien. Combien y a-t-il de pompiers, d'agents et de camions-citernes pour 15 000 000 de mètres carrés de côtes bretonnes pollués ?

« La catastrophe du Tanio *n'a rien à voir avec les marées noires précédentes qui avaient envahi des kilomètres de côtes,* souligne pourtant M. Camille Vallière, délégué départemental au tourisme. *Cette fois-ci, seule la région de Trégastel est touchée, et nous pensons être prêts pour la saison d'été... »* Si toutefois une solution définitive peut être appliquée...

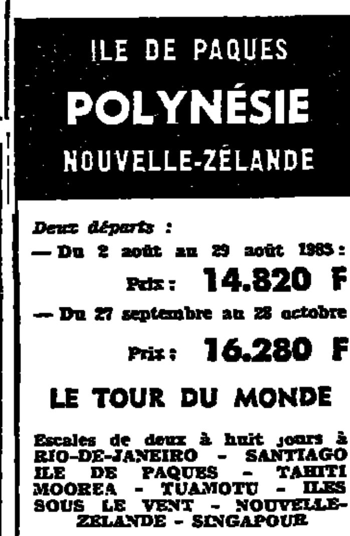
Une avant-saison compromise, une saison sur laquelle pèsent de lourdes incertitudes, tel est le bilan, pour les hôteliers bretons, de la marée noire du *Tanio*. Mais, en 1980, la colère de chacun est devenue celle de tous. C'est le même sentiment qui agite les hôteliers mécontents, les maires refoulés lors de leur manifestation parisienne : *« On en a ras le bol du mépris du gouvernement. »*

« Les relations diplomatiques sont rompues avec Paris », remarquent les Bretons mazoutés...

MARIE-CHRISTINE ROBERT.







Le Togo, ou l'Afrique en raccourci

PRATIQUEMENT ignoré des touristes français, pourtant nombreux à visiter le Sénégal, la Côte-d'Ivoire ou le Cameroun par exemple, le Togo mériterait pourtant de retenir l'attention de tous ceux qu'attire l'Afrique. Notamment parce que, en dépit de sa superficie réduite, il offre comme un raccourci de tout le continent.

Le Sud est constitué par une plage continue de sable fin ourlée de palmeraies, qui s'étend de la frontière du Ghana jusqu'à celle du Bénin. Lomé, la capitale administrative, culturelle et politique du pays, en est l'ornement le plus connu. A juste titre d'ailleurs, car la superposition de souvenirs de deux époques coloniales — l'allemande jusqu'en 1918, la française jusqu'en 1960 — présente un caractère relativement insolite. Le vieux palais du dernier gouverneur allemand est flanqué d'une tour qui veut imiter celle d'un burg rhénan, tandis que la cathédrale bâtie par les mêmes architectes germaniques s'orne de deux clochers néo-gothiques bizarrement ajourés.

Hostile aux dépenses excessives, l'administration coloniale française n'a laissé, sur le plan architectural, que des souvenirs modestes. Sauf, peut-être, ce somptueux hôpital qui, dit-on, aurait, comme le pont Houphouët-Boigny construit dans la capitale ivoirienne, inspiré au journaliste Raymond Cartier les accents vengeurs, dont quelques contempteurs de l'Afrique prétendirent faire une doctrine portant son nom.

En revanche, le régime militaire aux destinées duquel préside depuis plus de treize ans le général d'armée Etienne Eyadema a vu grand — trop grand même, affirment ses détracteurs. Mais ce n'est évidemment pas le touriste qui se plaindra d'une situation qui lui vaut notamment de bénéficier d'un équipement hôtelier d'une qualité tout à fait exceptionnelle dans cette partie du golfe du Bénin.

Conserver sa personnalité

Depuis l'éviction des civils de la scène politique, les constructions imposantes se sont multipliées, contribuant à faire de la petite bourgade sans prétention des années 50 une véritable capitale. La Maison du rassemblement du peuple togolais, dont la salle de conférences fut pendant quelques années la troisième du monde, le palais présidentiel que n'habita jamais celui qui en commanda la réalisation, le campus universitaire, le palais de justice, le siège de l'Union togolaise de banque, ne constituent que quelques-unes des très nombreuses réalisations architecturales récentes qui embellissent Lomé. Les monumentales statues de bronze ou de pierre du sculpteur Pierre Ahyi, artiste togolais de classe internationale, ajoutent au charme d'une cité qui, tout en se modernisant, a su conserver intacte sa personnalité.

Le port lui-même, qui draine une partie du trafic du Niger et de celui de la Haute-Volta, est d'autant moins dépourvu d'intérêt qu'il abrite derrière une jetée l'une des plages les plus fréquentées de la capitale. Mais Lomé n'est pas le seul centre d'attraction de ce pittoresque littoral. Il faut y ajouter les deux villes historiques de Porto-Seguro et d'Aneho, dont les chefs traditionnels négocièrent au cours des siècles précédents avec les navigateurs européens la vente de dizaines de milliers d'esclaves avant de passer traités entraînant cession de leur territoire. Le lac Togo, qui a donné son nom au pays, attire les amateurs de sports nautiques qui apprécient la beauté de son plan d'eau.

En remontant vers le nord, les amateurs de souvenirs historiques s'attarderont dans la région de Palimé, l'ancienne Missahöhe des administrateurs allemands. Les sujets de l'empereur Guillaume II ont laissé dans cette région de vastes plantations et des forêts de teck qui témoignent de leur volonté de développer rapidement cette région. A Klouto, au sommet d'une montagne relativement escarpée, un avocat français a construit une extravagante bastide provençale rachetée par le gouvernement togolais.

A Dzobegan, sur un plateau agréablement ventilé par les alizés, une communauté de bénédictins où se mêlent Français et Africains a installé un monastère. On peut, à l'intérieur même de ce cloître tropical, trouver gîte, couvert et paix de l'âme en écoutant monter vers le ciel l'hommage du chant grégorien.

A Badou, aujourd'hui doté d'un hôtel où le luxe le dispute au confort, on jouit d'un point de vue agréable sur l'Akposso, massif verdoyant où bondissent les cascades.

Lama-Kara, capitale régionale, fief d'origine du chef de l'Etat togolais, ville très longtemps tenue à l'écart du courant général de développement, a bénéficié d'importants crédits qui ont permis de combler un retard évident. La ville est un endroit privilégié sur la route de la faille rocheuse de Bafilo et du promontoire d'Alejo, reliefs aux formes audacieuses qu'apprécient les amateurs de varappe.

Un point d'éclatement

Plus au nord encore, en direction de la Haute-Volta voisine que l'on gagne désormais sans fatigue excessive par la route, on traverse le pays cabrais dont chaque village est un ornement, puis une savane sahélienne dont la faune est particulièrement riche et variée. C'est ici que, passionné de chasse, le président du Togo vient tirer le lion ou l'éléphant, le buffle ou l'antilope — à proximité immédiate du parc voltaïque, de celui de la Pendjari et du parc du « W » au Niger. L'endroit est idéal pour les cinéastes et photographes amateurs passionnés par les animaux sauvages.

A ses qualités spécifiquement nationales, le Togo en ajoute une autre, celle de pouvoir servir de point d'éclatement aux adeptes du grand tourisme interafricain. En effet, Lomé est le centre de passage idéal pour le Ghana, le Bénin et le Nigéria. La capitale togolaise est à une centaine de kilomètres d'Accra et du barrage d'Akosombo et, en deux heures, on peut atteindre d'ici l'incomparable circuit des forts littoraux (*le Monde* du 14 octobre 1978). A quelques kilomètres les unes des autres, s'échelonnent ces antiques fortifications — danoises, anglaises, suédoises, portugaises ou françaises — qui servirent de lieux de transaction pour l'odieux commerce du « bois d'ébène » ou pour celui, plus respectable, de la poudre d'or. Le village lacustre béninois de Ganvié est encore plus proche, ainsi que les palais royaux d'Abomey et les couvents de féticheuses de Ouidah, siège du célèbre et quelque peu décevant temple des pythons sacrés. Enfin, le fabuleux pays Yorouba, aux innombrables et fastueux musées, aux traditions vivaces, est à quelques heures de route de Lomé ; la visite d'Ibadan, cité de plus d'un million d'habitants, réputée la plus vaste agglomération noire du globe, y reste un des spectacles les plus fascinants qui soit.

Les hôtels de Lomé

Signe d'une heureuse évolution récemment amorcée : alors qu'il y a quelques années encore le voyageur de passage au Togo allait coucher à Cotonou au Bénin voisin, c'est aujourd'hui le visiteur de passage à Cotonou qui vient passer la nuit dans l'un des nombreux hôtels de Lomé. En effet, comme nous le précisait l'un des responsables du tourisme togolais : « *De 1960 à 1980, la capacité hôtelière de notre pays est passée de quatre-vingt-cinq à deux mille chambres...* » Non seulement la capitale, mais chaque chef-lieu de circonscription dispose désormais d'un hôtel moderne. Curieusement, ce sont en majorité des Suisses (60 % du total) et des Allemands (20 %) qui apprécient le plus la valeur de l'équipement touristique de cet Etat ouest-africain francophone. Il est vrai que l'agence suisse Hôtelplan offre des séjours d'une semaine à Lomé en hôtel de classe internationale, voyage aller-retour Zurich compris, pour la somme de 800 francs suisses...

PHILIPPE DECRAENE.

CHASSE ET PÊCHE SUR CATALOGUE

Le nouveau catalogue de Jet Tours consacré à la pêche et à la chasse vient de paraître. Il concerne tous les programmes que la filiale d'Air France a sélectionnés dans le monde pour la saison 1980-1981. On notera notamment un séjour dans l'Idaho ou le Montana consacré à la pêche des truites cutthroat qui ne doit pas manquer de surprises.

Le catalogue comporte 68 pages et au cœur de la brochure est fixé un petit guide pratique qui décrit les espèces susceptibles d'être convoitées, les prix des différents voyages proposés pour les rencontrer et les armes ou les cannes à pêche recommandées pour réussir l'aventure choisie. Ce qui fait que ce catalogue est aussi un document dont l'intérêt dépasse le simple exposé d'un programme.





Cap sur Olympie

(Suite de la page 13.)

Rares pourtant ont été les frustrés malgré la brièveté des escales à Patras, Messine et Naples et le temps très médiocre en Méditerranée pour une telle croisière. Selon les fiches remplies par les adhérents de Tourisme et Travail, à leur retour à Toulon, 1,52 % d'entre eux se déclaraient « *assez peu ou très peu satisfaits* », 3,80 % étaient « *moyennement satisfaits* » et 94,68 % « *tout à fait satisfaits ou satisfaits* ». En fait, il semble bien que la majorité des croisiéristes accordaient la plus grande importance à la qualité des prestations fournies et de l'animation proposée à bord.

A côté des traditionnels et inévitables (?) jeux apéritifs, les responsables de Tourisme et Travail revendiquaient une « *animation pour adultes* », allant des conférences sur l'histoire des Jeux olympiques aux débats sur « *la presse face à ses lecteurs* » ou sur « *participation ou boycottage des Jeux de Moscou* (*) », voire même une soirée poésie consacrée à la lecture des poèmes de Yannis Ritsos, suivie par plusieurs centaines d'adhérents. Avec de surcroît les séances d'initiation au yoga ou à la plongée sous-marine en piscine, le passage quotidien d'un ou deux films, les tournois de belote ou de scrabble, les deux orchestres, français et soviétique, pour l'animation des soirées, et la discothèque pour les plus jeunes, les croisiéristes pouvaient oublier le mauvais temps en choisissant en permanence parmi plusieurs activités.

Si on ajoute la qualité de la cuisine, française ou soviétique, proposant à chaque repas entrée, poisson, viande, fromage et dessert, la diligence du service avec un équipage composé de trois cent cinquante Soviétiques, dont 80 % de jeunes filles, on peut comprendre la satisfaction de la grande majorité des croisiéristes d'avoir pu pour moins de 1 700 F (1), vivre des vacances jusqu'ici réservées aux classes sociales les plus aisées.

GÉRARD ALBOUY.

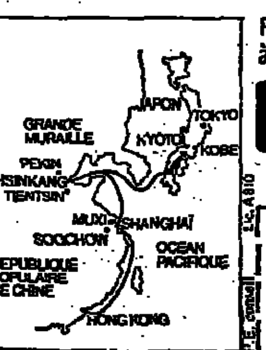
★ Tourisme et Travail organise des séjours en Union soviétique à l'occasion des Jeux olympiques de Moscou. C'est la première fois dans l'histoire des Jeux que certaines associations peuvent organiser des déplacements et des séjours au même titre que les agences de voyages.

Tourisme et Travail, 187-189, quai de Valmy, Paris-10e, tél. 203-96-16.

(1) Prix proposé aux comités d'entreprise. Ceux-ci font profiter leurs adhérents d'un tarif inférieur, compte tenu des subventions dont ils bénéficient.







IRLANDE DU NORD

Le Donegal pauvre et hospitalier

SITUE à l'extrémité occidentale de l'Europe face à l'Atlantique, isolé du reste de l'Irlande par l'Ulster britannique avec ses barbelés et sa guerre fratricide, le Donegal demeure une des régions de l'Ile Verte où les traditions gaéliques sont les mieux conservées. Une des plus pauvres aussi, et une des plus frappées par une émigration massive qui a vidé le pays de ses forces vives.

Les bourgs sont rares le long de méchantes routes qui traversent la lande balayée par les vents. La côte escarpée, parsemée de criques rocheuses et de plages de sable, coupée d'estuaires qui pénètrent loin dans les terres comme des *fjords*, abrite de petites stations balnéaires et les principaux ports, Killibegs ou Burtonport, hameau de quelques maisons autour d'un *pub* et d'un monument aux marins disparus, d'où partent quotidiennement saumons et homards par camions entiers.

Poisson « maigre »

Mais dans ce pays où la religion catholique règne encore sur les âmes comme sur les corps, le poisson est « maigre » et donc pauvre. Il faut être étranger pour être assez fou pour se plonger jusqu'aux mollets dans l'eau glaciale des *loughs* — lacs — ou des torrents pour pêcher saumon ou truite. Les habitants, quand ils peuvent s'offrir le restaurant, se contentent de cabillaud frit ou bouilli, parfois congelé.

A Dungloe, non loin de Burtonport, le premier restaurant s'est couvert il y a moins d'un an. Un événement dont on parle encore ! Et pourtant ce n'est qu'un modeste « *fish and chips* ». Par contre, Dungloe est fière de ses quatorze *pubs* pour huit cents habitants. La plupart sont pleins, surtout les vendredis et samedis, quand on se réunit pour boire de la bière, écouter de la musique et chanter ces ballades que les émigrants irlandais ont exportées jusqu'en Amérique.

Partout on sert les trois mêmes sortes de bière, la blonde, la rousse et la Guinness, celle que préfèrent les connaisseurs. « *Les autres, il n'y a rien dedans.* » On alterne souvent avec un verre de *whisky*, un « *irish* » disent ceux qui veulent combattre l'impérialisme du « *scotch* ».

A Crolly, hameau de quelques douzaines d'âmes perdu en plein *Gaeltacht* — région où l'on parle toujours le gaélique et où l'on tente de préserver les traditions — pour cinq à six *pubs*, l'héritier de plusieurs générations de musiciens ambulants, Leo Brennan, a décidé de se fixer. Il s'y est marié, et a ouvert un *pub*, lui qui n'a jamais bu une goutte d'alcool. Il paraît qu'il y aurait quelques autres Irlandais comme lui ! Il connaît des centaines de ballades, et l'on vient de loin pour l'entendre. Ses enfants et neveux ont créé un des groupes de musique folklorique les plus populaires du pays, les *Clannads*, qui ne chantent qu'en gaélique et partent à la recherche des vieilles musiques.

De l'autre côté des montagnes balafrées par les tourbières noirâtres — exploitées intensément depuis la crise de l'énergie — et piquées l'été de petites fleurs jaunes ou violettes, c'est le pays du *tweed*. A Ardara, petit village serré le long d'une rue à forte pente, on tisse la chaude étoffe de laine, parfois encore teinte avec des teintures naturelles à base d'algues, de mousses. Les usines sont encore rares : les salaires sont si bas ! Et, pourtant, le travail est fastidieux : « *Il faut faire marcher le métier trente fois pour 1 inch* (2,5 centimètres) *de tissu. Si je comptais ces gestes, il y a longtemps que j'aurais abandonné* », nous dit un vieux paysan qui tisse en haut de sa remise, parmi les toiles d'araignées. A Donegal, on peut visiter un atelier où l'on fabrique encore des chapeaux à la main. Ils ont fait leur chemin jusque dans les pages d'un catalogue japonais de vente par correspondance.

A 50 kilomètres à l'heure, pour ne pas trop sentir les cahots de la route, on a le choix entre les falaises battues par les vagues, les milliers de lacs qui se trouvent parfois à quelques mètres de la mer, les antiques monuments gaéliques comme le fort rond de Doon, qu'il faut atteindre à la rame en luttant contre le courant, où le Palais du Soleil, le *Grianan of Aileach*, qui surplombe Derry (Londonderry) écartelée entre catholiques et protestants.

Si on a la foi, le pèlerinage du Lough-Derg — où saint Patrick, le patron de l'Irlande, aurait combattu les tentations des démons — est à recommander. Il n'est pas aussi connu ni aussi facile que celui de Knock, que la visite du pape a rendu célèbre. Pourtant, bien des Irlandais, par vœu, pour réussir un examen, ont pris le bateau pour l'îlot, où il faut rester pieds nus trois jours, en ne buvant que du thé poivré et en mangeant du pain, priant jour et nuit dans le froid humide. Ce pèlerinage, que les Irlandais disent « *le plus dur de la chrétienté* », avait bien été interdit par la hiérarchie. Qu'importe, on y va encore.

Traditions d'accueil

Parfois, la voiture doit s'arrêter au détour d'une route : un *concours de bag-pipe* bloque un carrefour, entouré de spectateurs le verre à la main. Ou bien ce ne sont que deux voitures arrêtées de part et d'autre du chemin : deux voisins ou amis qui poursuivent ainsi, sans se presser, la conversation commencée plus tôt au pub ou ailleurs. Il est de coutume, sur les petites routes du Donegal, comme ailleurs en Irlande, de se saluer entre automobilistes ou piétons d'un caractéristique hochement du menton.

L'Irlande n'a pas perdu ses traditions d'hospitalité, en particulier dans les régions pauvres et isolées telles que le Donegal. Certes, la gastronomie paraît inconnue dans ce comté où règne la pomme de terre, et les efforts culinaires d'autres régions du pays y sont toujours ignorés par ces paysans et pêcheurs pour qui manger n'est qu'une des obligations quotidiennes, parmi tant d'autres. Mais ceux qui ont fait l'effort de traverser l'Irlande — le Donegal est à plus de 400 kilomètres du port de Rosslare — trouveront dans ces centaines de *bed and breakfast*, parfois perdus au fin fond de la lande, bâtisses modernes passe-partout ou vieux *cottages* écrasés sur le sol, crépis de blanc et coiffés d'un toit de chaume serré dans un filet pour le protéger du vent, un accueil qui n'a rien de commercial. Ou, du moins, pas encore !

PATRICE DE BEER.

Dans une ferme galloise

(Suite de la page 14.)

Ces sentiers serpentent dans les champs et dans les marais. Il faut ouvrir et fermer de nombreuses barrières, en sauter d'autres grâce à des escabeaux installés à demeure. Les marcheurs gravissent aussi quelques sommets paisibles, tel le Cader-Idris, deuxième sommet des Galles, avec environ 1 000 mètres d'altitude. En une heure de marche, on passe successivement une forêt de chênes, une autre de sapins, pour déboucher dans un alpage en cirque où s'encastre un lac d'azur. Les chemins tracés par les moutons gravissent d'un trait les flancs abrupts de l'arête sommitale.

Après les sentiers, les chemins de fer. Pas les vrais, mais ce qu'il est convenu d'appeler les « grands petits trains » du Pays de Galles. Plus ou moins miniaturisés, plus ou moins entretenus par des bénévoles, ils trahissent le génie britannique, qui aime traiter sérieusement des choses frivoles et *vice versa*. Ainsi le petit train de Talyllyn qui, au siècle dernier, amenait dans la ville de Tywyn les ardoises d'Abergynolwyn. Son propriétaire, Sir Haydn Jones, le maintint en état de marche envers et contre tout déficit. A sa mort, en 1950, une association de dingues de la traction à vapeur se constitua. Elle prit pour nom Talyllyn Railways Preservation Society et prête aujourd'hui main-forte aux douze employés de la ligne. Ces bénévoles s'habillent comme au temps passé en chauffeur, en chef de train ou de gare. On croirait que les locomotives sentent l'encaustique. Les wagons sont inconfortables, comme il sied à des véhicules aussi anciens. Quel plaisir de se faire tirer dans des panaches de vapeur 10 kilomètres et demi durant, entre les silènes mauves, les églantines, les sureaux et les fougères. A toute petite allure. Moutons à droite, foin à gauche. Moutons à gauche, foin à droite.

Tous ces plaisirs à portée de n'importe quelle ferme seront facilités si les vacanciers prennent le soin de respecter trois principes. La première précaution devra être prise avant le départ, au moment de la réservation. En effet, les Français étonnent les Britanniques en réservant le gîte et le couvert à la dernière minute. Il faut pourtant savoir que le choix entre les fermes se réduit dès le mois de mai, et les fermiers ne considèrent l'affaire comme conclue qu'à la réception du chèque ou du mandat. La deuxième règle consiste à faire jeûne sinon abstinence au repas de midi, le breakfast et le dîner sont les seuls moments gastronomiques de la journée, et la demi-pension galloise en vaut bien une complète. Le troisième principe est de considérer les routes galloises comme des parcours pour conducteurs paresseux ; la moyenne horaire n'y excède 60 kilomètres/heure qu'au prix du plaisir de voir.

ALAIN FAUJAS.

TROIS PRIX

- ★ Séjour d'une semaine comprenant l'hébergement, le petit déjeuner et le transport avec voiture personnelle, à partir de 960 francs.
- ★ Séjour d'une semaine en demi-pension comprenant le transport avec voiture personnelle, de 1 300 à 1 800 francs.
- ★ Séjour d'une semaine en demi-pension comprenant le transport en avion et une voiture de location, 2 100 francs.

QUATRE AGENCES DE VOYAGES

- ★ Paris-Voyages, 11, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, téléphone 770-43-25 (programme Britanny ferries).
- ★ Brittours, 9, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, téléphone 266-52-14.
- ★ Loisitours, 16, rue Auber, 75009 Paris, téléphone 260-35-20.
- ★ Vacances-Voyages, 14, rue de Lancry, 75010 Paris, téléphone 202-89-43.

UNE BROCHURE POUR S'INFORMER

« Stay on a farm », brochure publiée par la British tourist authority (B.T.A.), donne la liste des fermes de Grande-Bretagne. B.T.A., 6, place Vendôme, 75001 Paris, téléphone 296-47-60.

QUATRE-VINGT-DIX MILLE FRANÇAIS EN CROISIÈRE : QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Les Français succombent volontiers au charme des croisières puisqu'ils étaient quatre-vingt-dix mille en 1979 à participer à un séjour en mer.

Le centre de documentation et d'information de l'assurance signale qu'en cas de maladie ou d'accident corporel, la compagnie maritime n'est responsable que si la victime apporte la preuve d'une faute. En revanche, indique le C.D.I.A., la responsabilité du transporteur est presque toujours engagée si un passager subit des dommages corporels (décès ou blessures) lors d'une explosion, d'un incendie, d'un abordage ou d'un naufrage. Cette responsabilité est limitée, par convention internationale, à 82 000 francs par personne quelle que soit la gravité de l'accident.

Les frais médicaux engagés sur un navire, auprès du médecin ou de l'infirmerie du bord, seront remboursés sans difficulté par la Sécurité sociale dans la mesure où le bateau bat pavillon français. Sur un bâtiment étranger ou lors d'une escale dans un pays n'appartenant pas à la Communauté européenne, précise le C.D.I.A., la prise en charge est plus aléatoire.

TOURISME HOTELS RECOMMANDES

Philatélie

N° 1 632

FRANCE : Série « Europa »

Pour les timbres de la série « Europa 1980 », les membres de la C.E.P.T. ont choisi pour sujet les personnages connus qui, par le passé, ont déjà contribué à la construction de l'Europe. La France a sélectionné Aristide Briand (1) (1862-1932), bien connu pour sa politique de réconciliation avec l'Allemagne, et saint Benoît, patriarche des moines d'Occident. Vente générale le 28 avril (16e et 17-4-80). — Retrait prévu pour le 3 avril 1981.

1,30 F, rouge, bistre rouge, bleu et jaune : Aristide Briand.

1,80 F, rouge et bistre rouge ; saint Benoît.

Formats 22 × 36 millimètres. Dessins et gravures de Jacques Combet. Tirages : respectivement de 10 et de 8 millions d'exemplaires. Impression taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée.

— Les 26 et 27 avril, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P. J. ».

— Le 26 avril, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et à Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

— Le 26 avril, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., ainsi que le 27 avril, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., au bureau de poste temporaire ouvert dans le hall du Palais du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. — Oblitération grand format illustré, mais sans la mention « Premier Jour ».

(1) Prix Nobel de la paix 1926.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 33000 Bordeaux (11, rue du Palais-Gallien), les 18 et 19 avril. — Exposition « Indexation de tri électronique ».

⊙ 33000 Bordeaux (11, rue du Palais-Gallien), les 20 et 21 avril. — Exposition du Musée postal d'Aquitaine.

⊙ 17700 Surgères (salle municipale du Castel-Park), les 19 et 20 avril. — Congrès philatélique des jeunes de la région Centre-Ouest.

⊙ 69190 Saint-Fons (salle des fêtes), les 19 et 20 avril. — 6e congrès régional de la VIIIe région philatélique.

⊙ 54000 Nancy (hall de l'agence de la Société générale, 42-44, rue de Saint-Dizier), les 19 et 20 avril. — Exposition philatélique « Sogephila ».

⊙ 44600 Saint-Nazaire (maison du peuple, place Salvador-Allende), les 19 et 20 avril. — 26e congrès philatélique du groupement de Bretagne.

⊙ 34000 Montpellier (parc des expos), les 25 et 26 avril. — Salon des antiquaires et de la brocante.

⊙ 01130 Nantua (lycée Xavier-Bichat, avenue Eugène-Chanal), les 26 et 27 avril. — Journée nationale des déportés.

⊙ 18200 Saint-Amand (salle des fêtes municipale), les 26 et 27 avril. — VIe congrès philatélique de la région Berry-Nivernais.

⊙ 02240 Itancourt (salle Jean-Le-Gal), les 26 et 27 avril. — Exposition philatélique.

⊙ 37000 Tours (C.F.P.A., 56, avenue du Danemark), le 26 avril. — Journée « Portes ouvertes ».

EN BREF...

● AUTRICHE. — *Emissions prévues pour août : « 10e congrès international de l'Organisation internationale pour l'étude de l'Ancien Testament », 4,00 sch., et « 11e congrès de l'Association internationale des ponts et charpentes à Vienne », 4,00 schillings.*

● BELGIQUE. — *Nouvelles valeurs à l'effigie royale, type Elström, 9 et 18 fr., papier polyvalent-phosphorescent (28-1-80).*

● CHYPRE — *Série « Europa CEPT 1980 », 40 et 125 mils (28-4-80).*

● DANEMARK. — *25e anniversaire de la fondation nationale des handicapées physiques, 130 + 20 öre. Gravé par Czeslaw Slania, d'après R. Nellemann (10-4-80).*

● FINLANDE. — *Centenaire de la naissance de l'écrivain Maria Jotuni, 1,10 mk (9-4-80).*

● GRECE. — *Série « Europa 80 », 8 dr., G. Sepheris et 14 dr., M. Callas. (5-5-80.)*

● JERSEY. — *Carnets : à 1.40 £ contenant 8×7 p., 8×9 p. et 12×1 p.; à 20 pence, comprenant 1×7 p., 1×9 p. et 4×1 penny. (6-5-80.)*

● LUXEMBOURG. — *Série « Bâtiments », 6 fr., bâtiment des archives de l'Etat et 6 fr., hôtel de ville d'Ettelbruck. Impression taille-douce ; Atelier du Timbre de Périgueux. Gravures de Pierre Béquet.*

● MAROC. — *Architecture du Sud marocain, 1,00 DH, polychrome. Hélio, d'après M. Yor, par H. Fournier Vitoria, Espagne (29-1-80).*

● NIGER. — *Hôtel « le Gaweye » (PA), ouverture premier trimestre 1981, 100 fr. Offset, Edila.*

● MALI. — *« 20e anniversaire de l'ASECNA » (PA), 120 fr. Offset. Cartor.*

● POLYNESIE FR. — *75e anniversaire de la création du Rotary International, 77 fr. C.F.P. par surcharge sur le 30 fr., du 20e anniversaire du Rotary Club de Papeete (23-2-80).*

● PORTUGAL. — *« Figures Républicaines » : 3,50 E., Alvaro de Castro ; 5,50 E., Antonio Sergio ; 6,50 E., Norton de Matos ; 11,00., Jaime Cortesao ; 16,00 E., Teixeira Gomes et 20,00 E., José Domingues dos Santos (19-3-80).*

● SUD-OUEST AFRICAIN. — *Série « poissons », 4, 5, 10, 15, 20 et 25 cent. (25-3-80).*

● ZIMBABWE. — *La première émission, d'une série d'usage courant, titrée Zimbabwe, quinze valeurs : 1, 3, 4, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 25 et 30 cent. ainsi que 1 et 2 £. Les sujets dans l'ordre par cinq : pierres précieuses, animaux sauvages et chutes d'eau (date non fixée).*

● A DUNKERQUE, du 24 au 26 mai prochain, se déroulera l'exposition philatélique nationale (avenue de Rosendaël, salle Louis-Dewerdt, stade Tribut) ainsi que le 53e congrès de la Fédération des sociétés philatéliques françaises (au théâtre municipal). Renseignements chez M. Albert Parpex, 43, rue de Tourtarelles, 59240 Dunkerque. Billets de tombola (minimum 10 F et une enveloppe affranchie) chez M. et Mme R. Delabarre, 6, rue des Corderies, 59240 Dunkerque (règlement au nom du Congrès philatélique Dunkerque).

ADALBERT VITALYOS.

A CORMEILLES-EN-VEXIN

Un parc côté basse-cour

OUVERT en 1976 par la commune de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) dont il tire son nom, le parc de Cormeilles (Val-d'Oise) s'apprête aujourd'hui, et pour la quatrième année consécutive, à accueillir les quelque cent mille visiteurs qui, les années précédentes, avaient choisi de fréquenter dans le département ses jardins et ses chemins.

Lorsqu'elle avait acheté, pour 3 millions de francs, ce parc déjà ouvert au public mais peu entretenu, la municipalité de M. Jacques Baumel (R.P.R.), maire de Rueil-Malmaison, avait projeté d'« *initier les enfants à la nature* ». Un pari difficile à tenir en raison même du coût du projet, mais en raison peut-être aussi de la résistance qu'oppose un public plus avide d'attractions faciles que de loisirs formateurs. D'où le succès de la base de loisirs de Cergy-Neuville, à quelques kilomètres, qui offre pour quelques francs aux petits banlieusards l'illusion de la plage autour d'un étang consacré à la baignade. D'où également la modeste fréquentation du parc de Cormeilles, qui est pourtant seul parc animalier du département.

Cinq chevaux

Bien connu des enfants de Rueil-Malmaison grâce à la publicité faite par la municipalité propriétaire, il est encore peu visité par les familles valdoisiennes. L'idée était pourtant fort bonne, puisqu'il s'agissait de recréer sur une étendue de 16 hectares cette nature si proche, si nécessaire à l'homme et si inconnue des citadins habitués à vivre entre les quatre murs d'une cité en béton. Depuis l'aire de jeux (balançoires, manèges, toboggans) jusqu'à l'aire de pique-nique, le visiteur peut trouver en effet un vaste espace boisé composé de séquoias, de pins, de cèdres, de chênes, de marronniers et d'arbres fruitiers. Un peu plus loin les animaux en semi-liberté : quelque quatre cents canards, des faisans, des lièvres, des lapins, des poules, une dizaine de chèvres, autant de moutons, deux vaches, cinq chevaux. Une véritable basse-cour fait l'originalité de ce parc et devrait se concrétiser par la création d'une ferme. Projet qui existe depuis longtemps et n'a jamais été réalisé en dépit des promesses faites aux enfants de Rueil-Malmaison, qui ont reçu l'assurance de pouvoir un jour « *aller à la ferme* » dans le Val-d'Oise. Un concours en effet a été organisé en 1979 dans les écoles, les quartiers et les centres de loisirs de Rueil sur le thème : « *Comment voyez-vous la ferme idéale ?* ». Une trentaine de réponses, plans, dessins et maquettes ont été retenus et les prix seront remis par plusieurs architectes au cours d'une opération champêtre à Cormeilles-en-Vexin.

« Toute cette nature »

Parmi les autres projets à court terme de la municipalité de Rueil-Malmaison : un camp de toile dès l'ouverture du parc au mois d'avril 1980 et qui accueille pour quelque jours une cinquantaine d'enfants. En attendant la réalisation d'un relais-nature, qui pourrait être installé dans les pièces du château du parc actuellement inutilisées hormis comme salles de jeu les jours de pluie.

Rien pourtant ne permet d'affirmer aujourd'hui que ce dernier projet sera un jour réalisé. S'il semblait incontestable à l'ouverture du parc, il se présente désormais, pour des raisons financières, de plus en plus aléatoires. Le désir de conserver au parc toute sa singularité anime encore les responsables de la municipalité de Rueil-Malmaison ; seul le moyen d'y parvenir est sans cesse repoussé à plus tard. Comme il faudra du temps également au nouveau directeur, M. René Suard, pour faire comprendre au public combien est inestimable ce qui lui est offert ici : « *Beaucoup de visiteurs détruisent ce qu'ils voient et certain même frappent les animaux. C'est dommage,* dit-il. *On a du mal à leur faire prendre conscience de ce qu'on veut leur faire découvrir : toute cette nature, tous ces animaux domestiques, si proches de l'homme.* »

JACQUELINE MEILLON.



DU TOURISME

LES APPÉTITS

...TE HÔTELLERIE

Bon vent pour la F...

CHAINES

LES APPÉTITS D'UN GÉANT

LES hôtels Ramada ont commencé à élargir les têtes de pont qu'ils possèdent en Europe. Troisième chaîne hôtelière mondiale avec six cent cinquante établissements, la société a déjà accroché en France son nom sur un hôtel de Vélizy (Yvelines) et pousse des projets à Paris, à Lyon et à Marseille. Au début de l'année, la firme a pris en gestion cinq hôtels Holstein en République fédérale d'Allemagne ainsi qu'un hôtel en construction à Hambourg.

C'est bien sûr l'excellente santé du groupe Ramada Inns qui lui a permis de lancer cette offensive. 1,2 milliard de dollars de chiffres d'affaires et 15,2 millions de dollars de bénéfices ont été réalisés en 1979 grâce à quatre-vingt-quinze mille chambres dans dix-huit pays et grâce à un personnel de soixante mille employés. Ramada, dont le siège se trouve à Phœnix (Arizona) compte soixante-huit mille actionnaires et trente-six millions de clients. Autre caractéristique de cette chaîne : son équipe dirigeante internationale. Le président de Ramada World Wide est un Français, M. Gérard Hallier. Le président de Ramada Hôtels International est un Allemand, M. Erwin Rieck.

Des projets ? Aux Etats-Unis en premier lieu. « *Le marché y change rapidement*, explique M. Erwin Rieck. *Nous avions un peu trop l'image de marque du motel, nous avons donc engagé un programme de rénovation de 75 millions de dollars afin de suivre les changements de goût de notre clientèle. Nos chambres deviennent plus chaleureuses et plus féminines. Notre restauration évolue simultanément dans le sens de la sophistication et de la sobriété.* »

Partout dans le monde, la chaîne reçoit une clientèle d'affaires de catégorie intermédiaire. Son ambition ? « *Devenir la première chaîne au point de vue de la qualité des prestations, mais rester moins cher que nos concurrents dans le domaine de l'hôtellerie de luxe. Un bon exemple de notre politique de prix est notre établissement de Vélizy, où une chambre simple ou double coûte 220 francs.* »

M. Rieck estime que, dans les métropoles européennes, les besoins hôteliers sont importants. La période semble donc favorable à des investissements. En revanche, au Proche-Orient et dans les Etats du Golfe, où Ramada gère huit hôtels, la saturation est définitive en raison de l'impossibilité d'y pratiquer le tourisme. Un établissement hôtelier n'y a-t-il pas été transformé en ministère ? L'Egypte seule est promise à un développement hôtelier en raison de sa taille économique et de ses attraits touristiques. Ensuite, il y a les *promesses de l'Extrême-Orient* : Hongkong, Macao, Singapour, le Japon, l'Australie et — qui sait ? — la Chine.

En attendant de pouvoir mieux exploiter ces eldorados, la société a misé 200 millions de dollars pour se tailler de petits royaumes dans l'empire du jeu de Las Vegas (Tropicana Hotel : onze cents chambres) et d'Atlantic-City (cinq cent quarante-six chambres en cours de construction), où six mille personnes pourront jouer simultanément vingt-quatre heures sur vingt-quatre à la roulette, au backgammon et aux machines à sous. Les bénéfices seront affectés à la rénovation des hôtels de la chaîne, qui exigeront, dans trois ans, l'injection annuelle de 100 millions de dollars. — Al. F.

PETITE HOTELLERIE

Bon vent pour la France rurale

« *SI nous sommes épargnés par des événements internationaux imprévisibles et graves, l'hôtellerie française pourrait espérer en 1980, malgré une conjoncture difficile, un été satisfaisant sur le plan des activités touristiques d'ensemble. Nous devrions au moins égaler les résultats de 1979.* » C'est ce que nous a déclaré le président de la Fédération nationale de l'hôtellerie, M. Robert Rabier, à l'occasion d'une récente rencontre des hôteliers-restaurateurs des Hautes-Pyrénées. M. Rabier est également le président de la Chambre syndicale des hôteliers, cafetiers et restaurateurs de Paris et de sa région, ce qui représente cinq mille cinq cents adhérents. Il a, d'autre part, exprimé le souhait que des aides soient apportées aux hôteliers de la partie de la Bretagne concernée par la marée noire. Sa fédération est intervenue afin que les hôteliers bretons concernés bénéficient de reports de paiement pour des prêts en cours.

M. Rabier a estimé que le sort final que connaîtront les Olympiades de Moscou influera sur les courants touristiques étrangers à destination de la France, pendant la période où elles se dérouleront, avec ou sans un intérêt véritablement mondial, et, sur un plan plus général, il souhaite que les Français mettent un frein à leur frénésie de faire à tout prix des séjours de vacances à l'étranger.

« *Il y a déjà une tendance très forte vers la découverte ou la redécouverte de la France. La petite hôtellerie rurale devrait en bénéficier.* »

Exploitant un hôtel à Saint-Germain-des-Prés, M. Rabier estime que la petite hôtellerie parisienne dont il a la charge, à la tête de sa chambre syndicale, vit bien, qu'il s'agisse des hôtels classés préfecture dans lesquels le prix de la chambre commence à 40 F, aux hôtels du haut de cette gamme (deux étoiles) avec des prix de chambre de 110 F à 170 F. Les conditions d'exploitation sont bonnes. Dans l'ensemble, la clientèle progresse très fortement, c'est une clientèle de jeunes étrangers qui ont la volonté de découvrir Paris par eux-mêmes et qui s'écartent des voyages organisés. Dans cette hôtellerie d'accueil, l'offre d'un confort meilleur que par le passé s'accompagne d'une politique de prix et de qualité d'accueil.

M. Rabier espère que les mesures attendues par les professionnels (notamment les hôteliers d'établissements deux étoiles qui n'ont pu sacrifier une partie de leurs chambres pour se trouver en stricte conformité avec des règles draconiennes) seront enfin prises au cours de la deuxième quinzaine d'avril...

« *Il y a en effet*, selon le président de la chambre syndicale, *une très grande injustice à réparer, car les hôtels deux étoiles des grandes chaînes ont eu plus tôt que les établissements privés, la possibilité d'accéder à la liberté des prix.* »

Enfin, clôturant le congrès de Bagnères, M. Jean Domine, préfet des Hautes-Pyrénées, a annoncé que dans ce département (troisième pôle d'activité touristique français, après Paris et la Côte d'Azur, en raison de la venue de quatre millions de pèlerins à Lourdes chaque année) on enregistrait au début de 1980 une progression de 3,50 % des hôtels, progression se traduisant par des augmentations des capacités d'accueil de 6,80 %. En 1981, on attend plus de cinq millions de visiteurs à l'occasion du congrès eucharistique international et de la venue à Lourdes de Jean-Paul II.

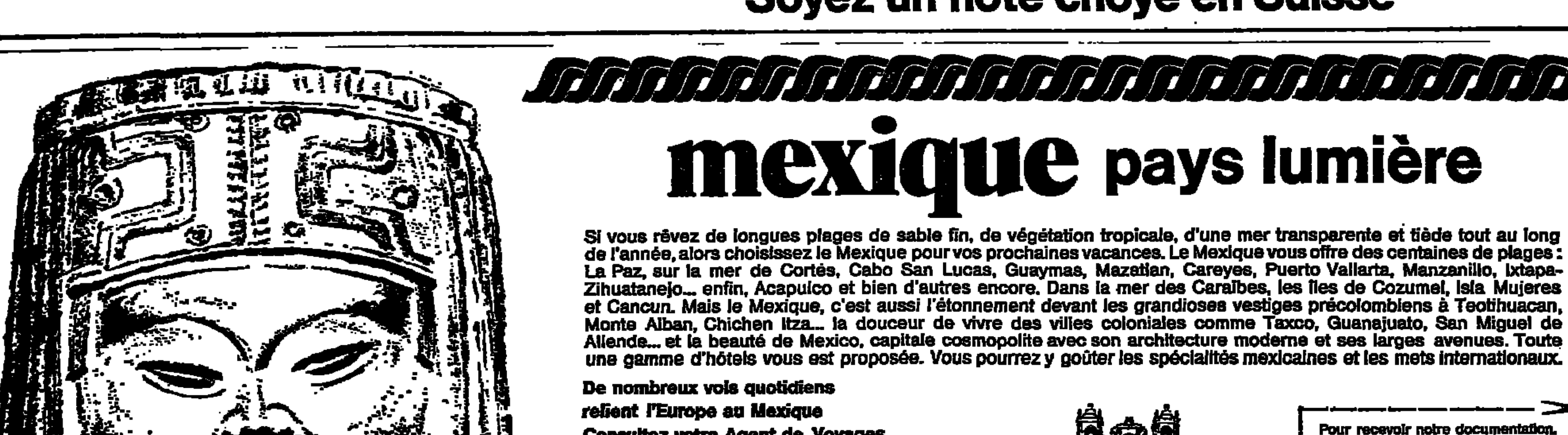
GILBERT DUPONT.

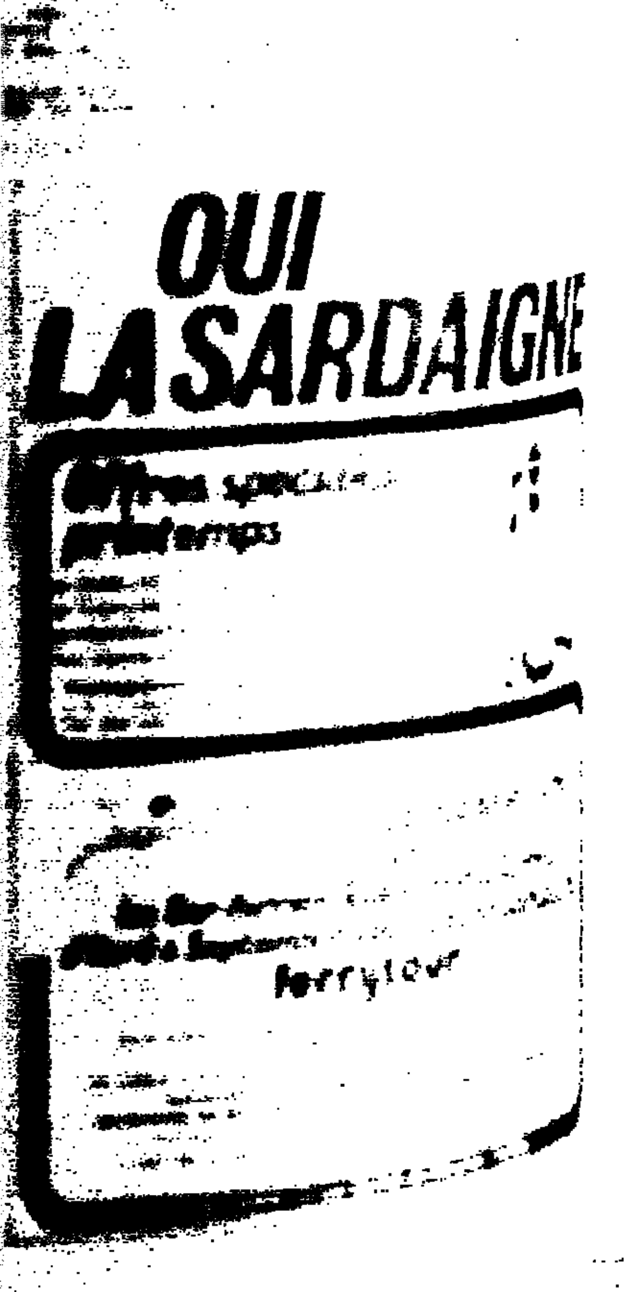
MEXICO	3080 F AR	BOGOTA	3520 F AR
NEW YORK	1950 F AR	COLOMBO	3390 F AR
RIO	4680 F AR	BANGKOK	3300 F AR
BUENOS AIRES	4900 F AR	LOS ANGELES	3060 F AR
HAITI	3260 F AR	CARACAS	3400 F AR
PAPEETE	6720 F AR	NOUMEA	6890 F AR
SYDNEY	6230 F AR	MIAMI	2770 F AR











EN SOLOGNE

L'ÉTANG ORPHELIN

« *ETANG de Sologne, 200 hectares, recherche gestionnaire, urgent.* » Il ne s'agit pas là d'une annonce du *Chasseur français*, mais d'un cri d'alarme lancé par des élus de Sologne qui s'inquiètent du sort de l'étang du Puits, un vaste plan d'eau, propriété de l'Etat, situé à la limite des départements du Loiret et du Cher, et point d'attraction pour de très nombreux promeneurs et amateurs de voile de la région.

Depuis le 21 mai 1979, date à laquelle la concession, que l'Etat avait accordée à la chambre de commerce et d'industrie du Cher, qui avait réalisé quelques aménagements touristiques, est arrivée à expiration, le plan d'eau se trouve sans gestionnaire, situation qui ne peut se prolonger à l'aube d'une nouvelle saison touristique — les baignades par exemple n'étant pas surveillées. Plusieurs gestionnaires ont fait acte de candidature et, en particulier, la Fondation Sologne et un syndicat intercommunal : c'est pourquoi les élus s'irritent de la lenteur de l'administration à prendre une décision.

Canal à l'abandon

L'expiration de la concession touche également le canal de la Sauldre, alimenté par l'étang du Puits, long de 47 kilomètres, construit au siècle dernier pour permettre l'acheminement des marnes calcaires de Blancafort à Lamotte-Beuvron, en pleine Sologne, où les sols très pauvres étaient amendés. Aujourd'hui le canal, à l'abandon, n'offre plus que ses rives poétiques. Son réaménagement pourrait constituer avec l'étang du Puits, la forêt domaniale de Lamotte-Beuvron et le domaine du Ciran, appartenant à la Fondation Sologne, l'ébauche d'un parc naturel régional. C'est du moins le souhait d'un certain nombre d'élus et, en particulier, des socialistes.

RÉGIS GUYOTAT.

Spéléologie

Le « Padirac » de l'archipel papou

LE gouffre le plus volumineux du monde vient d'être exploré dans la jungle de Nakanaï, à l'est de l'île de la Nouvelle-Bretagne. Repéré grâce à des photos aériennes, cet abîme avait été choisi comme premier objectif par l'expédition spéléologique française en Nouvelle-Guinée.

Il y a un mois et demi que cette expédition, organisée par la Fédération française de spéléologie, est partie inventorier le massif calcaire de Nakanaï, au-dessus de Pomio, en Nouvelle-Bretagne (*le Monde* du 12 janvier 1980). Depuis son arrivée, ce commando de onze hommes parcourt la jungle à la recherche de gouffres. Sangsues, moustiques, chaleur d'étuve, rien ne manque à cet enfer vert où l'on ne voit pas plus loin que le bout de sa machette. Mais en plus, dans la jungle de Nakanaï, il faut compter avec la dénivellation.

Progresser à travers ce karst aux dolines jointives signifie monter, descendre, remonter, redescendre sans cesse au flanc de ravins juxtaposés, alors que, chaque jour, une trombe d'eau qui s'abat entretient l'humidité et rend glissant un sol couvert de racines entre lesquelles percent les arêtes coupantes du calcaire. « *Dans ces conditions*, avoue l'un des membres de l'équipe, *impossible de porter plus de 15 kilos sur le dos.* » Et un de ses camarades surenchérit : « *Comme les porteurs sont rares, l'expédition se solde d'abord par d'interminables va-et-vient, des portages, encore des portages, une harassante noria de sacs à trimbaler.* »

Mais les résultats sont à la mesure des sacrifices consentis. L'expédition compte déjà à son actif l'exploration d'une magnifique rivière souterraine et celle du plus vaste gouffre connu au monde.

Celui-ci, l'aven de Lousé, cache ses 80 000 mètres cubes de vide en pleine montagne, au-dessus de la ville de Panio. Il faut trois jours de marche (et de taille) pour atteindre l'orifice. La gueule du gouffre ne mesure pas moins de 750 mètres de diamètre. Faire le tour de cette gigantesque trappe aurait demandé deux jours de plus, tant la jungle qui pousse sur sa margelle est épaisse. Les spéléologues ont préféré se frayer un passage directement jusqu'à l'abîme, à travers des troncs spongieux où s'enchevêtrent lianes et bananiers sauvages. Une journée supplémentaire a tout de même été nécessaire avant d'atteindre un point acceptable pour amarrer les cordes.

Ensuite, ce fut la descente en plein vide. A 300 mètres de profondeur, un amoncellement de blocs obstrue entièrement la cheminée géante, et une jungle recouvre les blocs. Les indigènes ont été très déçus que les spéléologues n'aient pas déniché le village des esprits protecteurs que la croyance locale situe dans ces profondeurs. Quant aux spéléologues eux-mêmes, ils ont eu beau se faufiler dans les interstices du chaos, ils n'ont pu atteindre la rivière qui doit pourtant rouler sous ce Padirac démesuré de l'archipel papou.

Un gouffre de 400 mètres

En revanche, dans ce même secteur oriental de la Nouvelle-Bretagne, l'expédition a réussi à explorer la rivière souterraine qui forme la source du fleuve Matali. Un gouffre profond de 400 mètres, la doline de Kavakuna, les a conduit jusqu'à l'étrange cavité où coule le Matali souterrain. La caverne qui les attendait au terme de la descente offre des proportions énormes. Les couloirs y mesurent 50 mètres de large, les voûtes s'y perdent, indistinctes, à quelque 80 mètres de haut. L'une des salles rencontrées par l'expédition s'étend sur une superficie de 1,7 hectares. D'importants massifs stalagmitiques bordent le cours de la rivière tandis que, plus haut sur les parois des galeries, des balcons de cristal festonnent des terrasses naturelles. Le Matali roule au fond de ce somptueux canyon souterrain. A l'étiage, le débit de ce vrai fleuve — 15 mètres cube/seconde — équivaut à soixante fois celui de la rivière du gouffre de la Pierre-Saint-Martin. En crue, le Matali peut même débiter jusqu'à 200 mètres cubes/seconde, soit le module d'un honnête fleuve français.

Bien entendu, progresser dans cette caverne pose de sérieux problèmes à cause de ce flot rendu furieux d'être emprisonné entre ses parois de roc. A tout moment, le courant, trop violent, risque d'emporter hommes et canots. Aussi l'expédition française n'a-t-elle pas été fâchée de rencontrer sur son trajet des berges accessibles qui lui ont permis de longer sans difficulté plusieurs tronçons de la rivière. Par endroits cependant, le fleuve souterrain s'encaisse dans des défilés. Les berges planes laissent alors la place à des falaises verticales. Il a donc fallu escalader les murailles à la recherche de corniches favorables et, en l'absence de ces passages surélevés, varapper sur des dalles en surplomb au-dessus des remous.

A cinq reprises, des « tyroliennes » ont dû être tendues en lançant des grappins par-dessus des rapides pour passer d'une rive à l'autre suspendu à ces ponts de corde. L'équipe garde d'ailleurs un mauvais souvenir d'un de ces pas de funambules. Pour effectuer cette acrobatie, il fallait partir non pas d'un point fixe mais d'un relais sur étrier, pendu en plein vide, à 20 mètres au-dessus de l'eau, puis saisir la corde de la tyrolienne, se laisser emporter par le flot du Matali, ballotté par les remous et guidé par la corde avant d'être jeté sur l'autre rive par le flot. Un passage limite.

Mais, désormais, 6 kilomètres de couloirs sont reconnus dans cette caverne de Kavakuna, hier inconnue, aujourd'hui donnée comme l'une des plus profondes de l'hémisphère sud. La connaissance du monde souterrain a fait un pas de plus. Et l'expédition continue.

PIERRE MINVIELLE.

Hippisme

« Three Troikas » et les autres

EST-CE le fait que l'hiver a été clément et qu'un entraînement, par conséquent sans interruption, a aiguisé les appétits ? Les chevaux, cette année, ne musardent pas autour des hors-d'œuvre du programme. Pas de tergiversations dans les pelotons. Dès les premiers mètres des premières courses, on s'élance plein train.

Cette détermination nous a valu, lundi, une excellente réouverture de Longchamp.

La course la plus attendue était, évidemment, le prix d'Harcourt. Les deux premiers de l'Arc de Triomphe 1979, *Three Troikas* et *le Marmot* y faisaient leur réapparition, après six mois d'absence.

Three Troikas, qui, à trois ans, dominait déjà, en taille et en carrure, la plupart des mâles, a pris, à quatre ans, des amplitudes de matrone. Elle assure, à cet égard, la relève de la gigantesque *Trillion*, partie pour le haras, mais avec, en plus, l'élégance. Il y avait de la femme à barbe dans la rudesse de *Trillion*. Il n'y a que de la walkyrie dans les opulences de *Three Troikas*.

Parfaite distinction

Le Marmot, lui, a peu changé : la même parfaite distinction, le même parfait équilibre, sous des grâces de chérubin. Mais, attention : il y a maintenant un rien de coquinerie dans le coin de l'œil du chérubin. Celui-là aurait commencé à découvrir que la compagnie des dames doit comporter des agréments et que leur fréquentation vaut bien celle de la piste qu'il n'y aurait rien d'étonnant.

Au moment de passer devant le guichet, on portait aussi quelque attention à *Kamaridaan* : il avait l'avantage sur les autres d'avoir déjà effectué sa rentrée, rentrée d'ailleurs victorieuse, et il était magnifique d'état. Sa cote tombait, un moment, en dessous de quatre contre un.

De fait, *Kamaridaan* prenait aussitôt la tête. Il comptait, un moment, jusqu'à cinq ou six longueurs d'avance. Pourtant, à l'entrée de la ligne droite, *le Marmot* revenait sur ses talons. Puis il lui faisait, à son tour, voir les siens, mais sans le véritable éclat qu'on lui avait connu, l'an passé, plus avant en saison, notamment dans le Hocquart. Alors, *Three Troikas* pouvait, à son tour, prendre son élan. Sans trop forcer, elle devançait d'une longueur et demie *le Marmot*. Celui-ci — sur lequel, il est vrai, Paquet voyant la victoire s'échapper, n'insistait plus — devait, à la fin, concéder également une encolure à *Gain*, jailli spectaculairement de l'arrière-garde.

Une longue saison

Que le premier et le second de l'Arc se retrouvent, six mois plus tard, premier et troisième, séparés par un intervalle qui, sans la modération à laquelle incite la perspective d'une longue saison, aurait probablement été le même (trois longueurs dans l'Arc), voilà qui satisfait l'esprit, d'autant que *Gain*, peu connu du grand public, n'est pas une révélation pour les initiés (l'an passé, son entraîneur espérait avoir en lui un gagnant de derby). Mais ce n'est ni l'esprit ni ses rigueurs qui font les beaux « plateaux » hippiques, bien au contraire : l'espoir qu'ils seront en défaut. *Three Troikas* risque de faire le vide autour d'elle. Nous allons probablement assister, tout au long de la saison, à une partie de cache-cache au cours de laquelle ceux qui pourraient être ses adversaires, suffisamment édifiés par la course de lundi, éviteront soigneusement de couper sa voie. A cet égard, son entourage est beau joueur. Il a déjà annoncé la couleur : la prochaine course de la championne sera le prix Ganay.

Après la confrontation *Three Troikas - Le Marmot*, les jumelles se portaient sur le prix de Fontainebleau et le prix de Courcelles, deux épreuves préparatoires aux grandes joutes de « trois ans ».

Dans la première, *Nice Havrais*, que les handicapeurs avaient, l'an passé, classé au troisième rang européen des « deux ans », à une livre de *Dragon* et de *Monteverdi*, n'a battu que d'une encolure *Confetti* qui, à la même époque, courait à réclamer, et *Un Reître*. L'ancien « réclamer » vaut infiniment mieux, que ce qu'il était, et on veut bien admettre qu'*Un Reître* mérite quelques galons. N'empêche : ce *Nice Havrais* n'est pas au port. La vraie classe est ailleurs. Elle est, par exemple, dans les somptueuses foulées de son compagnon d'écurie, *Noureyev* (un fils de *Northerndancer*, comme son nom l'indique). Ce *Noureyev* n'avait encore dansé qu'un seul automne. Il avait enlevé en se jouant, de six longueurs, en novembre, le prix Thomas-Bryon. Il a récidivé, mardi, dans le prix Djebel, avec exactement la même marge. Six longueurs constituent la mesure de ses jetés battus. Prochain ballet : les Guinées, à Newmarket.

Dans le prix de Courcelles, victoire prévue de l' « Agha Khan » *Kareliaan* devant *Julius-Caesar* et *Bardamu*. Ce dernier appartient en association aux comédiens Jean-Paul Belmondo et Pierre Vernier.

Grande Course de haies

Les derniers jours ont été, d'ailleurs, particulièrement fastes aux casaques du monde du spectacle. Au générique, Grande Course de haies de printemps : Françoise Sagan, grâce à *Hasty Flag* ; prix Ingré : Benoît-Léon Deutsch, avec *Echiquier*.

On guettait, lundi, deux autres propriétaires : le Texan Nelson-Banker Hunt et le Libano-Brésilien Nagi-Nahas, deux des personnages centraux du récent krach de l'argent métal. Bien que des chevaux de leurs écuries fussent en piste, on ne les vit pas. Un autre grand propriétaire (Libano-Saoudien), qui a, dit-on, subi des éclaboussures dans l'affaire, Mahmoud Fustok, était présent. On ne peut dire qu'il était souriant. Mais il ne l'est jamais. Les milliards, ce n'est pas forcément fait pour rigoler.

LOUIS DÉNIEL.



Jardinage

Motoculture

DEPUIS plusieurs années, le jardin s'est mis à l'ère du moteur. Fin pour bien des lieux des matinées silencieuses où l'on hume de subtiles odeurs dans les fleurs mouillées de rosée. Si l'on veut bien exclure les tondeuses, dont le ronronnement est devenu la classique musique dominicale des résidences secondaires et des villages pavillonnaires, il reste entre la débroussailleuse, la tronçonneuse, le taille-haie et la motohoue, une belle collection d'engins mécaniques pour venir troubler la quiétude de nos siestes printanières.

Seulement, tout jardinier, même le plus épris de quiétude bucolique, succombe un jour à la tentation. Car ils sont vraiment pratiques, ces fruits de la « motoculture de plaisance » dont le bruit nous insupporte chez le voisin mais qui allègent notre peine, se montrent d'efficaces compagnons et font gagner du temps aux jardiniers pressés ou possesseurs d'un terrain trop grand pour en venir seuls à bout.

En tête des achats, motoculteurs et motohoues. Les premiers avec leurs pneus de minitracteurs, leurs moteurs souvent fort puissants, sont très vite à la limite entre l'équipement de l'amateur et l'outillage du professionnel. Pour un grand nombre de jardins petits et moyens, la motohoue — appelée aussi motobineuse ou motobêche — est un outil bien adapté. Avec ses 40 à 60 kilos, elle fait figure de poids plume devant les 150, 200 kilos ou plus des motoculteurs. Sa maniabilité lui permet d'effectuer avec sa fraise rotative une grande variété de travaux d'ameublissement du sol. Différentes vitesses et la présence d'un dispositif de réglage de la profondeur sont deux éléments importants pour assurer un bon travail.

Pas d'imprudence

Plusieurs sociétés (Honda, Labor Hako, Solo, Stafor, Staub, Star, Wolf...) se sont acquis une renommée pour les qualités techniques et la robustesse d'un matériel en permanente évolution, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité et des nuisances. Certains modèles de motohoues peuvent facilement se transformer en petits motoculteurs par l'adjonction de deux roues. L'appareil peut alors tirer un soc, un cultivateur ou une herse.

Autre utilisation, mais à ne pas mettre entre toutes les mains : la tronçonneuse, qui rend bien des services pour peu que l'on possède de beaux arbres, quelques ares de bois et une cheminée à alimenter en bûches. L'apparente facilité avec laquelle on peut abattre un tronc ne doit pas entraîner une utilisation inconsidérée de cet engin. Il est vrai que tronçonner demeure une opération assez sportive et quelque peu fatigante. Machines efficaces et très au point, elles exigent une grande prudence d'emploi. Les sécurités développées par les fabricants, comme le récent système Safe T Tip, de Homélite, contre les rebonds, ne peuvent pallier toutes les imprudences.

Les débroussailleuses (Nikkari, Solo), pourraient se situer entre la tronçonneuse — elles peuvent couper des arbustes de 10 cm de diamètre — et les tondeuses à gazon. Leur utilité n'est évidente que si l'on dispose d'un grand terrain peu entretenu, d'un sous-bois, de vastes talus, ou encore de bords d'étang ou de rivière, tous lieux où l'entretien est particulièrement difficile. Portés sur le dos à l'aide d'une sangle, ces engins très équilibrés sont d'un emploi aisé et sûr. Ils sont munis d'un long manche creux qui sert d'arbre de transmission entre le moteur et l'extrémité sur laquelle on peut fixer différents accessoires selon utilisation : coupe des herbes, des buissons, des petits arbustes, ou faucardage.

Plus classique, car moins coûteux, le taille-haies a son utilité dans bon nombre de jardins. Pas question de vouloir le convertir en tronçonneuse, ses deux lames mobiles à double tranchant ne consentent pas à couper des tiges supérieures à un centimètre. Quelques sociétés, comme Black et Decker, Nikkori, Solo, Wolf... se sont fait une spécialité de ce type d'outillage.

Entre l'aspirateur à feuilles, la pompe à eau, le minitracteur, on pourrait se trouver encore bien des raisons de faire pénétrer les moteurs au jardin. Il y a, parmi les jardiniers, j'en connais, de véritables collectionneurs de machines. Ils ont tout, ou presque, et pourraient, avec le matériel engrangé, assurer l'entretien de la moitié de leur commune. Pour eux, le suréquipement n'est pas une notion qui les touche. Ils ont acheté de belles machines, qu'ils utilisent un peu, briquent avec amour avant de leur faire effectuer, le dimanche, un petit tour à l'extérieur !

Le suréquipement est le principal mal qui guette le futur acheteur. Un motoculteur de 7 ch avec 8 vitesses avant et 4 arrière n'est qu'un joujou coûteux et inutile dans un jardin de 500 m2. Une débroussailleuse n'a pas sa raison d'être pour le nettoyage de quelques buissons de ronces.

Autre conseil : acheter de préférence dans une succursale proche de son jardin. Il sera souvent possible d'y essayer les appareils, ce qui est bien utile pour comparer la maniabilité et la facilité de deux motoculteurs par exemple, ainsi que pour disposer d'un poste de dépannage.

Ne vous laissez pas séduire trop vite, le jardin saura attendre. Pas de coup de foudre intempestif pour la couleur d'un carter et prenez plutôt le temps de faire le bon choix.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

QUELQUES ADRESSES

— Black et Decker, Le Paisy, 69570 DARDILLY. T. : (78) 35-70-70.

— Homélite CCFI, 68-70, quai de Jemmapes, 75010 PARIS. T. 200-81-00.

— Honda France, 20, rue Pierre-Curie, 93170 BAGNOLET. T. 360-01-00.

— Labor Hako, Sainte-Appoline R.N. 12, 78370 PLAISIR. T. 460-32-10.

— Nikkari CCRI (voir Homélite).

— Solo Moteurs, 194, rue des Ambassadeurs, 95610 ERAGNY-SUR-OISE. Téléphone : 037-22-80.

— Stafor, B.P. 111, 88200 REMIREMONT. Téléphone : (29) 62-23-52.

— Staub, 25, bd de Verdun, 92402 COURBEVOIE. T. : 333-32-00.

— Star Diffusion, 13, rue J.-Mermoz, 71010 MACON. T. (85) 38-11-00.

— WOLF Outils, 67160 WISSEMBOURG. Téléphone : (88) 94-02-57.

Photo-cinéma

NOUVEAUX MAGAZINES

VOILA cinq mois étaient lancés quatre nouveaux magazines photographiques : *Photo-journal*, *Photologie*, *Photographie* et *Photo-magazine*, ce dernier prenant en fait la succession du *Nouveau-Photo-Cinéma*. Au début de mars, une cinquième revue, *Photo-jeunesse*, faisait, à son tour, son apparition dans les kiosques.

Cette arrivée, surprenante par le nombre, était, pour l'essentiel, la conséquence d'une véritable guerre qu'entamaient France Edition et publications du groupe Hachette (*Photo-journal* et *Photographie*) et le groupe Havas qui a pris le contrôle des éditions Paul Montel l'an dernier (*Photo-magazine* et *le Photographe*).

Tout commença voilà environ une année. Le groupe C.F.E. (Havas) aurait alors offert 9 500 000 F pour le rachat des éditions Montel, soit 2 millions de plus qu'aurait proposé Hachette qui était, alors, en pourparlers pour réaliser cette opération. Les chiffres et les informations les plus contradictoires ont alors circulé sur cette transaction dans les milieux photographiques : la surenchère aurait, en partie, été motivée par des inimitiés entre responsables des deux groupes.

Marché en crise

Quoi qu'il en soit, les conséquences de ce rachat se sont alors succédé rapidement : Hachette reprend un ancien projet et, avec une partie de l'équipe des éditions Paul Montel, dont le directeur de la publicité et le rédacteur en chef, annonce la sortie de *Photo-journal* pour le Salon de la photo (fin octobre). Le groupe Montel réagit et, dès la mi-septembre, lance *Photo-magazine*. Nouvelle réaction d'Hachette qui, récupérant l'ancienne équipe de *Photo-technique*, qui vient de disparaître, et quelques collaborateurs des éditions Montel, lance *Photographie*. Ce second mensuel est destiné aux seuls professionnels et doit attaquer le second journal des éditions Montel, *le Photographe*, précisément implanté chez les professionnels.

Les conditions dans lesquelles s'est ouverte cette compétition sont un défi aux lois du marketing, qui semblent avoir été parfaitement méconnues dans cette affaire. En effet, elle intervient au moment où le marché photo et cinéma d'amateur est en crise et alors que les budgets de publicité sont limités. Aussi, la lutte, qui avait commencé sur le terrain du tirage et de la diffusion (*Photo-journal* annonçait deux cent mille exemplaires au départ et *Photo-magazine* cent dix mille) se développe-t-elle maintenant sur celui de la publicité : « *Il faut absolument montrer qu'on traite plus de pages que le concurrent* ». Pour y parvenir, on va jusqu'à brader les tarifs. Les importateurs et les détaillants en matériel photo et cinéma sont harcelés et certains affirment avoir obtenu jusqu'à 75 % de rabais. D'autres, mécontents, se sont plaints d'avoir été littéralement menacés de boycottage sur le plan rédactionnel.

Le dernier des magazines sortis, *Photo-jeunesse*, édité par la Ligue française de l'enseignement, existait déjà à l'intention de ses adhérents et avait pour règle de ne pas avoir de publicité. En passant à la vente en kiosques, ce journal, dit son éditorial, fera une entorse à ce principe en recherchant de la publicité.

Retard de certains projets

Au niveau des ventes, *Photo-journal* n'a pas réussi le départ espéré. Pour Paris-surface, les chiffres que nous avons pu avoir donnent une chute des ventes de quatre mille exemplaires entre le premier et le troisième numéro (de dix mille à six mille). Globalement, en France, les ventes seraient tombées à moins de cinquante mille exemplaires environ depuis décembre. *Photo-magazine* n'aurait guère fait mieux : malgré son implantation (ne pas oublier qu'il a remplacé le *Nouveau-Photo-Cinéma*) et une campagne de promotion continue, les ventes Paris-surface auraient baissé de 36 % en décembre (de huit mille sept cents en novembre à cinq mille quatre cents en décembre). Dans leur ensemble, abonnés compris, elles seraient voisines de celles de *Photo-journal*.

Ces résultats ne sont, sans doute, pas étrangers au retard pris par certains projets des publications Montel. Pour contre-attaquer sur le lancement de *Photographie* par le groupe Hachette, elles avaient, en effet, annoncé que la revue *le Photographe* serait mise en vente dans le circuit grand public et que son supplément mensuel deviendrait un magazine destiné aux professionnels. Le transfert du *Photographe* sur le secteur grand public s'est fait au début de l'année et sa version professionnelle est sortie fin mars sous le titre de *le Photographe-journal*.

Le conflit entre *Photo-journal* et *Photo-magazine* ne semble pas avoir troublé les autres publications photographiques, qui n'ont eu aucune réaction, mais qui, en fait, sont souvent dans une position d'attente devant une situation aux conséquences imprévisibles.

Photo, la publication des éditions Filipacchi (qui, indiquons-le au passage, étaient aussi en pourparlers depuis quelques années pour le rachat des publications Montel), reste le seul magazine à grand tirage (O.J.D. supérieur à 180 000 exemplaires). Il est suivi par *Chasseur d'images* (tirage annoncé supérieur à 100 000 exemplaires), *Photo-reporter* (90 000 exemplaires annoncés) et *Photo-ciné-Revue* (tirage moyen de 65 000 exemplaires). A moins de 40 000 exemplaires nous trouvons *Phot'Argus* (surtout destiné aux professionnels) et *Zoom*. C'est cette dernière qui, ignorant sans doute l'ampleur du conflit qui allait naître fin 1979, a lancé *Photologie*, journal devant sortir tous les deux mois pour les spécialistes des laboratoires.

Pour être complet, le panorama des publications destinées à la photographie doit encore mentionner *Téléobjectif*, revue trimestrielle à faible tirage de l'Association de la chasse photographique, qui vient d'être lancée et qui est disponible pour le public, et *France-Photographie*, éditée par la Fédération des clubs de photographes amateurs.

Dans cet engouement actuel pour la presse photographique, nouvelle poule aux œufs d'or, d'autres bruits circulent : *Photographie* a rapporté dans un numéro récent que le groupe Hersant avait pensé créer un journal photo et que *Phot'Argus* pourrait être racheté par Hachette. Des projets existeraient également chez *Vogue*, et l'édition photo du *Nouvel Observateur* reparaîtrait sous une autre formule à la fin de l'année.

Il reste le lecteur. On ne songe plus guère à lui, si ce n'est pour son argent. En ce qui concerne le contenu des magazines, c'est la pauvreté plus ou moins bien habillée de couleurs qui s'installe. En effet, si l'on met à part *Photo* sur le plan d'un certain style de photographie, *le Photographe* sur le plan de l'image et *Photo-ciné-Revue* sur celui du sérieux de l'information et de la vulgarisation, les autres supports restent assez médiocres, méconnaissant la photographie comme moyen d'expression et traitant avec une extrême légèreté ou de façon peu objective les questions techniques.

LA CARTE DINERS CLUB POUR LES RÉSERVATIONS D'HOTELS

Grâce au nouveau service « réservation garantie » du Diners Club International, les clients des hôtels pourront maintenant réserver une chambre par téléphone dans la plupart des grands établissements de France, avec la garantie que la réservation sera maintenue quelle que soit l'heure d'arrivée, sans avoir à verser d'arrhes.

Si pour une raison exceptionnelle, la chambre n'était pas disponible, l'hôtel s'engage à procurer une chambre dans un hôtel de même catégorie ou de catégorie supérieure sans dépense supplémentaire.

En revanche, si le client n'occupe pas sa chambre, et s'il a omis de l'annuler, la première nuit sera automatiquement facturée par l'intermédiaire du Diners Club.

FESTIVAL DU FILM DE VOYAGE

Le troisième Festival du film de voyage a lieu au palais des congrès de Royan du 10 au 13 avril. A l'occasion de ce festival qui « *privilégie non l'exploit mais la connaissance que peut apporter un reportage sur les hommes, leurs vies, leurs mœurs* », des films sur l'écologie, les Alpes, le Québec, l'Islande, le Soudan, la Grèce, la Malaisie, la Norvège..., seront notamment représentés.

★ Festival du film de voyage, Royan. Tél. : (46) 05-70-34.

Plaisirs de la table

Une place gourmande

C'EST en 1806 qu'une partie du couvent des Jacobins fut attribuée à un marché public, qui fut inauguré en 1810. Celui-ci fut reconstruit en 1865 puis, il y a quelques années, remplacé par un odieux immeuble qui dépare, hélas ! cette place du Marché-Saint-Honoré, pourtant en passe de devenir une place gourmande par excellence.

En effet, avec la rue du Marché-Saint-Honoré y menant et où l'on trouve *la Poularde Saint-Honoré* (n° 9), une très bonne maison de diététique (n° 13) *le Rubis*, dont je parlais dernièrement, aux mâchons merveilleux (n° 10), la charcuterie *Chedeville* (diplômée pour son andouillette, au n° 14), et, de l'autre côté du marché, un excellent fromager, *Dewitte* (n° 35), la place s'enrichit encore d'une épicerie fine, *Caillette* (au n° 42), d'une poissonnerie renommée, *potron* (au n° 20) et de nombreux restaurants.

On pourrait même l'appeler Babel-Place, puisque y sont représentées la cuisine italienne (médiocrement, il est vrai), la cuisine japonaise, la cuisine irlandaise (tout récemment et, à vrai dire, un peu miévrement) et enfin, dernier en date, un restaurant de cuisine de Chine et de Corée.

Autour de l'oie

Sur le même trottoir, on notera *l'Absinthe* (n° 24), d'un snobisme qui plaît à ceux qui aiment mieux les mots (salade des demoiselles, goujonnette de foie de veau) que la vérité des plats. Et puis, dans le domaine des bonnes petites boîtes d'ambiance, on peut compter le *Chantecler* (au n° 42) et l'accueil parisien de Yoyo. Citer pour mémoire le *Chez Nous* (n° 40) et son voisin *Les Jacobins*.

Ainsi arrive-t-on à la rue Gomboust, célèbre autrefois par le *Relais de la Belle-Aurore*, devenu *La Galiote* et dont mieux vaut ne pas parler. Mais, juste en face, voici du nouveau. C'est *la Maison des foies gras* (7, rue Gomboust, tél. : 261-02-93).

La haute note est ici donnée par le *Bistrot d'Hubert* (n° 36, tél. : 260-03-00) à la cuisine intelligente autant qu'élaborée. Dans un cadre délicieusement sophistiqué, ce tout jeune papa, cuisinier autodidacte, s'amuse et nous régale. A côté, la « Boutique » permet d'emporter et ses plats et ses foies gras, ses vins préférés, ses créations. Une étoile au Michelin, une couronne au Kléber, voilà Hubert...

C'est tout petit. Pascal Brion a eu une idée : promouvoir à prix modestes les foies gras landais et les produits « autour de l'oie ». Il y a un bar où l'on peut se régaler d'une assiette composée (foie gras, magret fumé, aiguillettes et gésiers) avec un dessert (39 francs, service compris, sans le vin) et quelques tables avec une carte (et l'on sert dès 19 heures, c'est à noter (1) !) les foies gras (oie et canard), bien entendu « maison » (58 F), le magret cru mariné (28 F), une salade d'aiguilles de canard aux pignons (25 F), une brouillade de magret et gésiers (19 F), un tournedos Albinoni (pourquoi pas ? c'est un Rossini dont le foie gras est cru), etc. Des fromages, un charriot de desserts (19 F), du pain de Poilâne, bien sûr, et celui aux noix sur le foie gras est exquis ; bref, une bonne maison où l'on peut aussi acheter « ce qui vient de la cuisine » et quelques boissons de qualité. Car non seulement la carte des vins propose de grandes bouteilles servies « au verre » mais il y a ici de beaux portos et de grands armagnacs. Le cahors « haute serre » 1977 est à 59 francs, vous le boirez frais comme il se doit et partirez heureux.

Notez donc cette *Maison des foies gras* (fermée le dimanche) et re-découvrez cette place du Marché-Saint-Honoré, où quelques arbres rabougris tentent de faire oublier son charmant style d'autrefois.

LA REYNIÈRE.

(1) Oui, à noter parce qu'on en a assez de se voir refouler comme des intrus en venant dîner à l'heure normale ! Alors signalons ces restaurateurs qui veulent bien nous recevoir et nous servir dès 19 h. Comme le *Relais Basque* de la rue Saint-Lazare (n° 11, Tél. : 878-29-27) et comme, face au Palais des congrès, les charmants Mazargull (*Chez Georges*, 273, bd Pereire. Téléphone : 574-31-11) dont on sait qu'il est depuis un demi-siècle un des grands de la cuisine honnête, familière et solide.

Mais, j'y songe, pourquoi les guides n'indiqueraient-ils pas, d'un signe à trouver, ces restaurants sages pour sages clients ?

MIETTES

● Si vous avez le temps, avant de prendre l'avion à Orly, notez les petits déjeuners du Coffee Shop du *Hilton* : un buffet avec œufs brouillés, céréales, fromages, compotes et jus de fruits, café, thé, chocolat et la « corbeille du boulanger » servis à table (30 F, t.t.c.).

● Enfin ! Enfin Jersey va avoir sa « maison » à Paris. Les nombreux Français amoureux de l'île enchanteresse pourront s'adresser aux services de Marie-Claude Goguet. « *Jersey*, 19, boulevard Malesherbes ». Mais ce ne sera qu'en mai...

● Les frères Godard (*Modern Hôtel* à Joigny, le bon restaurant classique du coin) viennent de reprendre *l'Hôtel de Paris* à Sens, très ancienne maison de qualité en perte de vitesse. Nul doute qu'ils ne ressuscitent ce joyau de la route nationale 5.

● *La Clé des champs*, à Bannoncourt (Meuse), près de Saint-Michel, est ignorée des guides. serait-ce parce qu'on y cultive une cuisine de terroir ?

● Un nouveau en Alsace : *la Table gourmande* (43, route de Gaulle à Schiltigheim, tél. 83-61-67). Au « piano » Alain Rex, qui a travaillé chez Le Divellec à La Rochelle, ce qui est une bonne référence.

● *Le Restaurant d'Olympe* (8, rue Nicolas-Charlet, tél. 734-86-06) ouvrira désormais à midi... le jeudi. La chère Dominique Nahmias ne travaillera plus seulement que pour les couch'tards !

● *Jean Jeepy* (qui avait ouvert dans le quinzième son *Croquant*) vient de s'installer à Cannes (*le Croquant*, 18, boulevard Jean-Hibert, tél. : 39-39-79). Très sympathique menu à 50 francs de produits des fermes landaises et du Périgord. Enfin un bon restaurant à Cannes !



UNE ÉTOILE M'A DIT...

UNE des plus justifiées des étoiles nouvelles du Michelin 1980 *me semble bien être celle tombée sur le Métropole, de Beaulieu-sur-Mer (15, boulevard du Général-Leclerc, tél. 01-00-08). C'est un des maillons les plus aristocratiques de la chaîne des Relais et Châteaux. On songe au mot de Gide et on peut parler ici du* « fonctionnement si parfait de tout l'outillage des aises ». *Mais, qui mieux est, la cuisine y est parfaitement simple et fine, sans ces falbalas à la mode, surtout sur la Côte.*

Je ne citerai qui ces escalopes de rougets au pissala où la bavette sautée aux primeurs avant la glace au miel. Michelin *lui, cite la mousse de rascasse. Gault-Millau qui lui attribuent 14/20 et une toque (blanche bien sûr, et heureusement !) se régalent de la fricassée de poissons à la rouille et de la poularde pochée.*

Le Kléber *ne daigne point le couronner. Saluons donc cette étoile nouvelle, entre Nice et Monte-Carlo.*

L. R.

Jeux

échecs N° 860

PREMIERS PAS

(Quart de finale du championnat du monde, mars 1980.)

Blancs : HUBNER
Noirs : ADORJAN
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	18. 0-0	f5
2. Cf3	Cç6	19. é×f5	F×f5
3. d4	ç×d4	20. Cç-é3!	Fg6 (r)
4. C×d4	Cf6	21. Fé2!(s)	é4
5. Cç3	é6	22. b4!	a×b4
6. Cd-b5 (a)	d6 (b)	23. ç×b4	Tb7
7. Ff4	é5	24. b5!	Cé5
8. Fg5	a6 (c)	25. Dd4!	Dd7 (t)
9. Ca3 (d)	b5 (é)	26. b6!	h6
10. Cd5 (f)	Fé7 (g)	27. Ta2	Dé6 (u)
11. F×f6 (h)	F×f6	28. Tç2!	Cd3 (v)
12. ç3 (i)	0-0 (j)	29. Tç7!	Tf7
13. Cç2	Fg5 (k)	30. b3! (w)	Cf4 (x)
14. a4! (l)	b×a4 (m)	31. C×f4	F×f4
15. T×a4	a5	32. Fç4	d5 (y)
16. Fç4 (n)	Tb8 (o)	33. F×d5	D×b6
17. b3 (p)	Rh8 (q)	34. D×b6	T×b6
			abandon (z)

NOTES

a) Dans ce « système des quatre C », les Blancs ont le choix entre plusieurs possibilités. 6. Fé2 ; 6. a3 ; 6. Fg5; 6. C×ç6 et le coup du texte 6. Cd-b5 qui met l'accent sur la faiblesse de la case d6.

b) Entrant dans la continuation de Pilnik (6..., d6 ; 7. Ff4, é5 ; 8. Fg5). Une autre idée est 6..., Fb4; 7. Ff4, C×é4; 8. Cç7+, Ré7; 9. Df3, d5; 10. 0-0-0 ou 6..., Fb4; 7. a3, F×ç3+; 8. C×ç3, d5 ; 9. é×d5, é×d5 ; 10. Fd3, 0-0.

c) 8..., Fé6 semble favorable aux Blancs après 9. Cd5, F×d5 ; 10. é×d5, Cé7 ; 11. F×f6, g×f6 ; 12. ç4, f5 ; 13. Dh5.

d) La suite 9. F×f6, g×f6 ; 10. Ca3 qui a longtemps été délaissée en raison de la réplique 10..., d5, reviendra peut-être un jour à la mode ; par exemple, 11. Cd5, F×a3 ; 12. b×a3, Fé6 ; 13. Fç4, Da5+ ; 14. Dd2, D×d2+ ; 15. R×d2, 0-0-0 ; 16. Ta-d1, f5 ; 17. f3, f×é4 ; 18. f×é4, f5 ; 19. Ré3!

é) Ou 9..., Fé7 ; 10. Cç4, Cd4 ; 11. F×f6, F×f6 ; 12. Cd5, b5 ; 13. Cç b6, Tb8 ; 14. C×ç8, T×ç8 ; 15. ç3, Cç6 ; 16. a4!

f) Sur 10. F×f6 la réponse des Noirs doit être 10..., g×f6 et non 10..., D×f6 à cause de 11. Cd5, Dd8 ; 12. ç4, Cé7 : 13. ç×b5, C×d5 ; 14. é×d5.

g) Ou 10..., Fé6 ; 11. ç4! ou 10..., Da5+ ; 11. Fd2, Dd8 ; 12. Fg5 ou 12. ç4.

h) Le plus simple. Si 11. ç3, Fé6 ; 12. F×f6, f×f6: 13. C×f6+, g×f6: 14. Cç2, 0-0 ; 15. Fd3, Rh8 ; 16. 0-0, Tg8 ; 17. Cé3, b4! (Olafsson-Larsen, 1959). 11. C×é7 est également joué : 11..., C×é7 ; 12. Fd3, Rb7 ; 13. Dé2, Cd7 ; 14. b4!

i) Meilleur que 12. Fd3, Fg5 : 13. 0-0, 0-0 ; 14. ç4, b4 ; 15. Cç2, a5 ; 16. a3, b3 ; 17. Cç-é3, F×é3 ; 18. f×é3, a4 ; 19. Dh5, Fé6 avec avantage aux Noirs (Jakovlevsky-Sweshnikov, 1969).

j) Ou bien 12..., Fg5 ; 13. Cç2, Tb8 ; 14. a4!, b×a4 ; 15. Cç-b4, C×b4 ; 16. C×b4.

k) Le grand spécialiste actuel de cette variante, Sweshnikov, recommande ici 13..., Tb8.

l) Une bonne idée, supérieure à la continuation 14. Cç-é3, F×é3 ; 15. C×é3, Fé6 : 16. Fé2, Cé7 qui assure aux Noirs l'égalité.

m) A considérer est encore 14..., Tb8 comme dans la partie Kupreijtchik-Sweshnikov (1973).

n) Ou 16. b4, Fé6 : 17. b5, Cb8 ; 17. Fé2, Cd7 avec un jeu complexe (Estrin-Kimelfeld, 1967).

o) Nous suivons les traces de la partie Karpov-Sweshnikov du championnat d'U.R.S.S. 1973. Sweshnikov critique 16..., Tb8 et conseille la suite 16..., Fd7 avec le regroupement Db8-Fd8-Fb6

p) Ou aussi 17. Da1.

q) Avec l'idée de contre-attaquer via f7-f5.

r) 20..., Fd7 était peut-être plus prudent.

s) Un très fort coup qui menace b4-b5 tout en surveillant les cases blanches f3-g4-h5.

t) 25..., Cd3 suivi de Cç5 semble plus actif.

u) Les Noirs, en zeitnot, sont brusquement paralysés.

v) Trop tard.

w) Donne au R. blanc une case de fuite éventuelle tout en menaçant 31. Fg4.

x) De l'affolement sans doute mais la suite 30..., Fd8 ; 31. Fg4, Dé8 ; 32. Cç4 n'était guère encourageante.

y) Si 32..., F×é3; 33. F×é6, F×d4; 34. F×f7.

z) Car ils perdent une pièce.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 7?
H.M. Lommer.
« Schakend Nederland », 1965.

(Blancs : Rh8, Tb7, Fg2, Pa7, h7, h6. Noirs : Ra1, Tg1 et h3, Fa8.)

1. Tg7, T×g2 ; 2. T×g2, F×g2 ; 3. a8=D+!, F×a8 ; 4. Rg7, Tg3+ ; 5. Rf6?, Tf3+ ; 6. Ré7, Té3+ ; 7. Rd8! (et non 7. Rd7 Rd7?, Fç6+!), Td3+ ; 8. Rç7, Tç3+ ; 9. Rb8, Tb3+ ; 10. R×a8, Ta3+ ; 11. Rb7, Tb3+ ; 12. Rç7, Tç3+ ; 13. Rd7, Td3+ ; 14. Ré7, Té3+ ; 15. Rf7!, Tf3+ ; 16. Rg6, Tg3+ ; 17. Rh5, Th3+ ; 18. Rg5, Tg3+ ; 19. Rf4 et les Blancs gagnent.

TOURNOI DES CANDIDATS

Hubner, après deux victoires (dont une commentée ici), une défaite et sept parties nulles, élimine Adorjan.

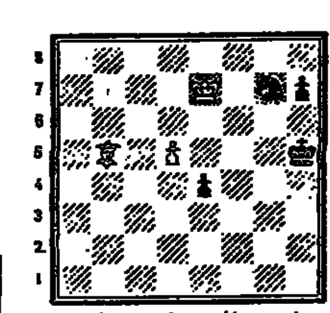
Tahl, après deux défaites et quatre nulles, est en mauvaise posture contre Polugajewski.

Enfin, Portisch mène par une victoire et quatre nulles contre Spassky.

ÉTUDE

E.L. POGOSSIANTS

(1964)



BLANCS (3) : Ré7, Fb5, Pd5.

NOIRS (4) : Rh5, Cg7, Pé4 et h7.

Les blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 857

L'UTILITÉ DU NEUF

Quand on regarde les quatre jeux, ce chelem est facile à réussir en ne perdant aucun carreau, mais le déclarant ne connaissait pas la distribution de la couleur, et il trouva un moyen d'augmenter ses chances de ne pas se tromper. La donne a été jouée dans un match par quatre au Portugal.

Nord : ♠ D V 10 4 — ♥ R 6 — ♦ A V 9 7 2 — ♣ D V
Ouest : ♠ 8 7 — ♥ V 5 3 — ♦ 10 6 — ♣ R 9 7 6 4 3
Est : ♠ 6 5 — ♥ D 8 7 2 — ♦ D 5 4 — ♣ A 10 8 2
Sud : ♠ A R 9 3 2 — ♥ A 10 9 4 — ♦ R 8 3 — ♣ 5

Ann : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Wilkosz	Reese	Lebioda	Collings
1 ♠	passe	3 ♦	passe
3 ♥	passe	4 ♦	passe
6 ♠	passe	passe	passe

(« 3 ♥ » : enchère interrogative).

Ouest ayant entamé le 3 de cœur pour le 6 et la dame d'Est, *comment Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense, les atouts étant 2-2 ?

Réponse :

Tout le problème est d'éviter la perte d'un carreau. Or, si le valet de cœur est troisième à l'origine, il tombera au troisième tour, et l'affranchissement du 10 de cœur permettra un jeu d'élimination et un placement de main.

Après avoir pris la dame de cœur avec l'as, le déclarant a tiré le roi de cœur et, après avoir repris la main grâce au roi de pique, *il a coupé un cœur* (pour libérer le 10 de cœur) et il a donné un second coup d'atout (le 9 de pique). Ensuite, il a joué le 10 de cœur sur lequel *il a défaussé le valet de trèfle,* et il a rendu la main à trèfle.

Si Est prend, le chelem est assuré, car il doit jouer dans la fourchette à carreau ; et si c'est Ouest qui prend (Reese ayant effectivement mis le roi de trèfle), sa contre-attaque à carreau améliore de moitié les chances de ne perdre aucun carreau. En effet, il faudrait qu'Est ait les deux honneurs à carreau pour perdre un carreau et chuter. Reese joua d'ailleurs le 6 de carreau pour le 2 du mort, la dame et le roi.

Remarque : L'entame à cœur dans la couleur de l'interrogative (qui semblait être le point faible de l'adversaire) était logique, mais l'entame à trèfle (sous un gros honneur d'une couleur non déclarée) aurait fait chuter le chelem, le déclarant n'ayant aucune raison particulière de commencer par jouer le valet de carreau du mort.

LA SÉCURITÉ DE KARPIN

Cette donne n'est pas récente puisqu'elle a été distribuée il y a environ... un demi-siècle, mais elle a souvent été citée en exemple, notamment par Karpin, pour illustrer un jeu de sécurité.

Cachez les mains adverses et faites votre plan.

Nord : ♠ A R 8 — ♥ — — ♦ A R 8 6 — ♣ A R V 10 8 2
Ouest : ♠ D 9 — ♥ R V 10 6 2 — ♦ D 7 5 3 — ♣ 7 5
Est : ♠ V 6 3 — ♥ 8 — ♦ V 10 9 4 2 — ♣ D 9 6 4
Sud : ♠ 10 7 5 4 2 — ♥ A D 9 7 5 4 3 — ♦ — — ♣ 3

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	1 ♣	passe	1 ♦
passe	2 SA	passe	4 ♥
passe	4 SA	passe	5 ♠
passe	6 ♠	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 3 de carreau, *comment Karpin propose-t-il de jouer* pour gagner le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense, les atouts étant 3-2 ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 1 ♣ » était artificielle et la réponse indiquait moins de 7 points, forcing de manche. Ensuite, les enchères étaient... naturelles.

Si Nord ouvre de « 2 ♣ », forcing de manche avec réponse à l'as, on aurait :

Nord	*Sud*
2 ♣	2 ♥
3 ♣	3 ♥
3 SA	4 ♠
6 ♠	passe

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 117

PAR LA POSITION, ALLÉCHÉ

Finale du championnat d'U.R.S.S., décembre 1979

Blancs : A. GANTWARG
Noirs : A. FEDOROEK
Ouverture : RAPHAEL.

1. 32-28	16-21 (a)	12. 37-32	29-25
2. 31-26 (b)	11-16	13. 32×21	16×27
3. 37-31	18-22 (c)	14. 39-33	7-11 (i)
4. 38-32 (d)	21-27 (e)	15. 42-37 !! (j)	4-9
5. 32×21	16×27	16. 34-30!! (k)	25×34 (l)
6. 43-48	13-18	17. 43-39	34×32
7. 49-43	9-13 (f)	18. 37×19	13×24
8. 42-37 (g)	19-23 (h)	19. 29×20 (m)	15×24
9. 28×19	14×23	20. 33-28	22×33
10. 47-42	6-11	21. 31×15 ! (n)	
11. 33-29	11-16		Abandon (o).

a) Les Noirs proposent le type de partie Roozenburg.

b) Les Blancs manifestent l'intention d'accepter d'entrer dans le système Roozenburg.

c) Nouvelle incitation...

d) ... Que l'ex-champion du monde saisit.

e) Installation, caractéristique du début Roozenburg, d'un pion taquin à 27 pour tenter d'isoler le pion ennemi à 28.

f) Après (9-13), on peut envisager la continuation 8. 34-29 (7-11) ; 9. 40-34 (20-25) ; 10. 45-40 (14-20) [sans craindre 11. 28-23 (19×28) ; 12. 29-24 (20×29) ; 13. 34×21 (22-28) ; 14. 33×22 (18×16), égalité numérique et jeu sensiblement égal] ; 11. 50-45 (20-24) ; 12. 29×20 (25×14) ; 13. 34-29 (14-20) ; 14. 40-34 (20-25) ; 15. 45-40 (19-24) ; 16. 29×20 (25×14) ; 17. 34-30 (14-19) ; 18. 30-25 (10-14) ; 19. 35-30 (4-10) ; 20. 45-35 interdisant l'attaque, stratégiquement usuelle mais ici perdante, par (18-23 ?) : 21. 28-21 (17×37) ; 22. 41×21 (23×32) ; 23. 38×20 !, +. Un mécanisme simple !

g) En vue peut-être de contraindre les Noirs de placer au premier plan la défense de leur pion taquin à 24.

h) Echange assez surprenant puisque les Noirs semblaient rechercher et maintenir la formation Roozenburg, à laquelle ils viennent de mettre fin, avant même d'avoir attaqué une seule fois le pion blanc 28.

Souvent redoutée à tort par crainte de répliques meurtrières, l'attaque du pion central (case 28 pour les Blancs et case 23 pour les Noirs) marque parfois l'amorce d'un piège ponctué par un feu d'artifice.

Voici un exemple tactique, de très haute voltige, tiré d'une partie du championnat « excellence » 1979 de Lyon, où Jean-Pierre Dubois, conduisant les Blancs, alléché par la position, conçut une estocade après dix-neuf minutes de réflexion.

NOIRS : pions à 2, 6, 8, 9, 12, 13, 15, 16, 18, 20, 21, 23, 25 et 26.

BLANCS : pions à 24, 27, 29, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 43, 47, 48 et 49.

Les Blancs virent qu'ils étaient menacés de (2-7 !) (18-22) 27×18* (13×22) 29×27 (20×40) 39-34* (40×29) 33×24 (9-14) [exploitant la vulnérabilité de l'aile droite adverse] 49-44 [pour défendre le pion à 24] (8-13) 44-40 (14-20) 43-39 (20×29) 39-33 (29-34) 40×29 (25-30), etc., N+1 et + par débordement.

Dans la position donnée ci-dessus, Jean-Pierre Dubois attaqua fort opportunément par 33-28 ! ! (2-7) 28×19 (18-22) 27×18 (12×14), mais 32-28 ! !, savoureux coup de position interdisant (14-19) car 34-30 ! ! [sacrifice massif avant le feu d'artifice] (25×41) 36-31 ! [originale mise à profit d'un temps de repos] (19×30) [si (20×29) ou encore (26×37), résultat final identique] 47×36 (26×37) 38-32 (37×28) 39-33 (28×39) 43×1 ! !, + sur cet étourdissant coup de dame. La profondeur du jeu, son aspect spectaculaire, et, bien sûr, sa complexité illustrés... en quelques secondes... d'exécution, d'une trouvaille.

Ne pouvant donc, après 32-28 ! !, poursuivre par (14-19), les Noirs ne purent s'opposer à 28-23 !, avantage positionnel décisif.

i) 14. ...(10-14) serait sans danger ; 15. 33-28 (22×24) ; 16. 31×11 (7×16) ; 17. 34-30 (25×34) ; 18. 40×9 (3×14), égalité numérique.

j) Dans le but de tendre un piège très subtil, tout alléché qu'est le conducteur des Noirs par l'intérêt que présente la position.

k) Le piège, dont l'exécution reposera sur un double mécanisme : ricochet et coup droit.

l) Il fallait prendre par (23×34).

m) Le ricochet.

n) Le coup droit.

o) Car B+1 et avantage positionnel.

PROBLEME

E. KHOKHLOFF

1955

Les Blancs jouent et gagnent en sept temps.

● *Solution complète :* 23-19 ! (35×13, prise du pion porté à la case 19, par la dame qui occupait la case 35) 45-40 (34×45, mouvement en arrière uniquement dans les prises pour les pions) 28-23 (18×29) 50-44 ! ! [un collage inattendu qui constitue la pointe de cet ingénieux mécanisme] (13×33, la prise majoritaire étant toujours prioritaire : il faut prendre du côté du plus grand nombre) 36-4 ! ! [l'amorce d'un éblouissant feu d'artifice avec cette mise à profit d'un temps de repos] (16×38) 4×1 ! ! [rafle de huit pions et mise en prise, par la dame, du pion à 44] (33×50) 1-6 !,+. Quel est le thème majeur de ce problème particulièrement alléchant dans son mécanisme et dans la netteté de la position finale ?

JEAN CHAZE.

● Bibliographie : « *Trésor des miniaturistes français* », sélection de sept cent douze miniatures. Artistiquement présenté, ce recueil peut être obtenu au prix de 30 F en le commandant directement à son auteur : abbé Claude Fougeret, Salles-sur-Mer, 17220 La Jarrie.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

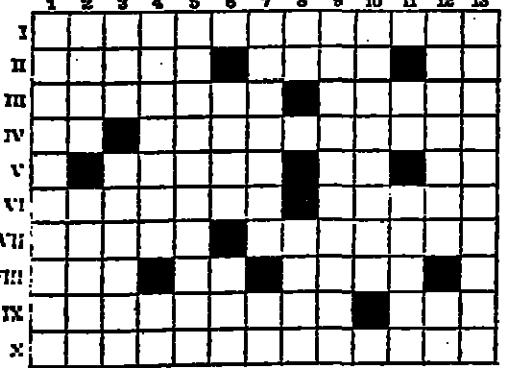
N° 88

Horizontalement :

I. A l'écoute du standard. — II. On y traita ou on y traite ; Rivière ; Voyelles. — III. Conserve ses thèmes et ses fans ; De droite à gauche pour une conjonction de coordinations. — IV. Cité dans les histoires ; Interviennent de façon constructive. — V. Se voit en Afrique du Nord ; Fin d'infinitif ; En ville. — VI. Ecope ; On le fait rarement sans espoir. — VII. Vieux totalitaire ; Sa fiancée l'a fait connaître. — VIII. N'a pas ici tout à fait fini de commencer ; Personnel ; A Diane. — IX. Feront comme tout le monde ; Temps. — X. Ont obéi aux préceptes du I.

Verticalement :

1. Beaucoup prétendent le connaître grâce à Woody Allen. — 2. Dans les corniches ; Distrait de bas en haut. — 3. Dans la voile ; Espèce d'espèce. — 4. Après l'alternative ; Populaire. — 5. De la dilatation à la rupture. — 6. De bas en haut c'est une fourrure ; De préférence. — 7. Bien peu considérables ; Voyelles. — 8. Possessif ; A pu inspirer les Cathares. — 9. Joyeux dit-on. — 10. C'est tout le contraire de la circonspection. — 11. Article ; Pilier de bal. — 12. Sibérien ; Dans le vent. — 13. Paradis pour les écureuils.



SOLUTION DU N° 87

Horizontalement :

I. Télécommandés. — II. Ruile ; Einaudi. — III. Association. — IV. Agiotés ; Edi. — V. Us ; Ite ; Messes — VI. Eumée ; Epte ; Ti. VII. Nriu ; Destrier. — VIII. Amasser ; Etaie. — IX. Roseraie ; Inné. — X. Dissentiments.

Verticalement :

1. Traquenard. — 2. Eus ; Surmoi. — 3. Lisa ; Miass. — 4. Elogieuses. — 5. Cécité ; Sra. — 6. Ioe ; Dean. — 7. Meat ; Berit. — Mitemps ; Et. — 9. Anisette. — 10. Nao ; Sertie. — 11. Dunes ; Iann. — 12. Ed ; Déteint. — 13. Sinistrées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 88

Horizontalement

1. DEEFIRST. — 2. CEILRTUU. — 3. BEILMNOU. — 4. AIMNORS (+ 5). — 5. ABCORRST. — 6. EIIPRST. — 7. EILOPSZ. — 8. EINQRUU. — 9. EGIRRTU. — 10. ABEIORT (+ 2). — 11. AAIIRSS (+ 1) — 12. EEHIMNS. — 13. AEISSSV (+ 1).

Verticalement

14. ABDEINNSU. — 15. ABEELOPR. — 16. ABDILOT. — AAGIILRT (+ 1). — 18. AEILNRT (+ 1). — 19. EEEIMRT (+ 1). 20. AEILRSTUZ. — 21. AEFMSSU (+1). — 22. CENOPRSU (+ 1). — 23. ABEIMRRU. — 24. AEEIMNSS (+ 1). — 25. ACIMNOOR. — 26. AEIOQSSU. — 27. AEEILSZ. — 28. ABEENRSS (+ 1).

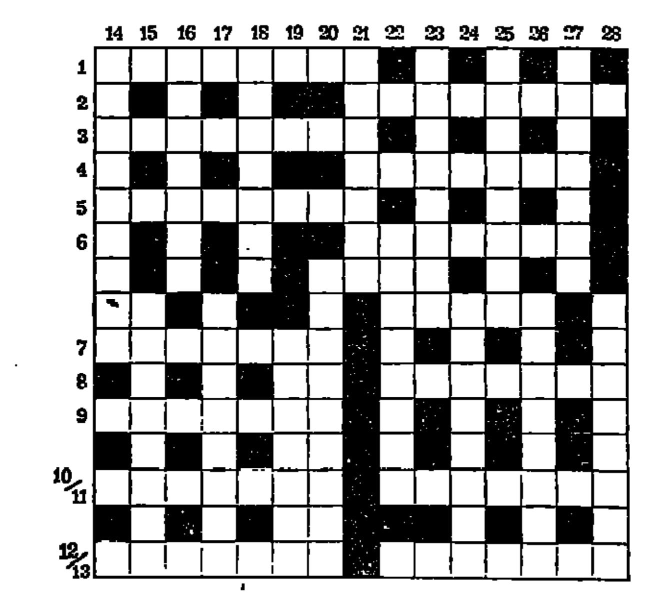
Horizontalement

1. VICOMTE. — 2. INEXPIE. — 3. ORTOLAN. — 4. COMPACT. — 5. COLLYRE. — 6. CYMBALE. — 7. LOSANGE (EGALONS, LONGEAS). — 8. BRONZER. — 9. ETOUFFE. — 10. SUPPORTE (STOPPEUR). — 11. DESOBEI (DEBOISE). — 12. CHENAIE (CHAINEE). — 13. STUPEFIE.

Verticalement

14. VIOLACE (AVICOLE OLIVACE). — 15. BASANES. — 16. YTTRIUM. — 17. CHIASME CHEMISA CHIAMES MECHAIS). — 18. MONACAL. — 19. ZOOPSIE — 20. TREMOLO. — 21. RETRECI (CRITERE, RECITER, RECRITE, TIERCER). — 22. CYANURE. — 23. ENUMERE. — 24. BOUGEOIR. — 25. PARANOIA. — 26. IRREFUTE. — 27. EMOTTEE. — 28. HETAIRE (HETRAIE).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



★ Jeu déposé.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Premières rencontres de Font-Blanche.

Les premières Rencontres de Font-Blanche auront lieu du 25 au 28 avril. Elles consacreront l'ouverture du Centre méditerranéen de création cinématographique à Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

Créé par le cinéaste René Allio avec le soutien de l'office de la culture de la région provençale, ce Centre est uniquement financé par les collectivités locales, notamment le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il n'a pas encore beaucoup de moyens, mais possède déjà tout le matériel nécessaire à la production d'un film en 16 mm.

Avant tout, le Centre se veut un lieu de rencontre, d'information, de coordination en faveur d'un cinéma régional qui n'existait plus. Deux longs métrages (l'un tourné en Provence, l'autre en Périgord) ont, pour le moment, obtenu des financements par l'intermédiaire du Centre.

La semaine des « Cahiers ».

La Mémoire courte, *d'Eduardo de Gregorio,* Lady Oscar, *de Jacques Demy,* le Chef d'orchestre, *d'Andrzej Wajda,* Numéros zéro, *de Raymond Depardon,* Zone grise, *de Fredi Murer,* Amateur, *de Jerzy Kieslowski,* Nahla, *de Farouk Beloufa,* la Noce, *par le Collectif tunisois du Nouveau Théâtre, et* Description d'une île, *de Rudolf Thome et Cynthia Beatt, sont les films inédits que la cinquième Semaine des Cahiers du cinéma proposera, du 23 au 29 avril, à l'Action-République.*

Des films anciens de Lubitsch, Ozu, Rossellini et d'autres, des « mini-hommages » (notamment à Richard Leacock, qui sera présent à cette occasion), un programme vidéo et des débats sont prévus.

Un dossier sur « le Roi et l'Oiseau ».

Le « magazine du cinéma graphique et du film d'animation », Banc-titre, *vient de publier un numéro spécial sur le film* le Roi et l'Oiseau, *qui a reçu le prix Louis-Delluc 1979 (*le Monde *du 20 mars). Il contient une longue interview du réalisateur Paul Grimault et des entretiens avec Emile Bourget, assistant, Lionel Charpy, décorateur, Alain Costa, animateur, et Wojciech Kilar, compositeur. Numéro 11-12 : 20 francs.*

Audiovisuel liégeois.

Le millénaire de Liège, célébré tout ce mois d'avril à Paris, notamment au Centre culturel de la communauté française de Belgique, s'achèvera le 30 avril par une journée de l'audiovisuel au Centre Georges-Pompidou. Quatre aspects de l'audiovisuel liégeois sont au programme : les usages du câble, la vidéo indépendante, avec un extrait du Premier Voyage en bateau de Léon, *du collectif Dérives, « Vidéographie », émission de recherche de la radio-télévision belge à Liège, et, enfin, un exposé de Robert Stéphane, directeur du centre de production de la R.T.B.F., sur « L'audiovisuel, demain ».*

«CHÈRE INCONNUE», de Moshe Misrahi

Inlassablement, l'œil collé à sa longue-vue, Gilles scrute la mer bretonne, ce paysage d'écume, de rochers, de falaises, que, depuis cinquante ans, il a devant les yeux. Gilles est paralysé des deux jambes. Derrière lui, Louise, sa sœur aînée, vaque aux soins du ménage, balaie, astique, bougonne, pestant contre son frère qui a sali le tapis avec les miettes du déjeuner. Scène mille fois répétée depuis que Louise a décidé de consacrer sa vie à l'infirme. Tracasseries, querelles quotidiennes, pointes de haine mêlées aux élans de tendresse, aux habitudes quasi conjugales de cet homme et de cette femme liés par le sort autant que par le sang.

De ce huis clos, Moshe Misrahi dépeint parfaitement l'atmosphère. L'usure du temps, l'ennui, les rêves impossibles (et parfois homicides), la complexité des rapports entre Louise (Simone Signoret) et Gilles (Jean Rochefort) : tout est dit en quelques séquences d'où la drôlerie n'est pas absente. Chaque matin, en effet, le frère et la sœur reçoivent la visite de la boulangère du coin, une charmante gourde (Delphine Seyrig) qui leur récite à sa manière le journal télévisé.

Quoi d'autre dans l'uniformité de ces deux existences ? Rien. Rien jusqu'au jour où, par jeu, par curiosité par détresse peut-être aussi, comme on jette une bouteille à la mer, Louise fait passer dans le journal local, sous un faux nom, une annonce matrimoniale. « *Femme sans enfant aimerait rencontrer...* » Elle reçoit une réponse, une seule. Stupeur, révélation d'une frustration identique à la sienne. Cette réponse, c'est son frère qui l'a envoyée.

Alors entre Gilles, qu'aucun soupçon n'effleure, et Louise, qui peu à peu s'identifie à la signataire des lettres, s'échange une correspondance de plus en plus ardente. A la fois séparés et unis par le même secret, les deux solitaires font l'apprentissage de l'amour. Tandis que Gilles s'enflamme et supplie sa « *chère inconnue* » de venir le voir, Louise, prise à son propre piège, éprouve un plaisir oublié à lire ces mots lourds de sensualité, ces promesses adressées à cette « autre » si proche d'elle. Désireuse autant pour elle que pour Gilles de prolonger l'aventure, elle en arrive à imaginer un imprudent stratagème qui, finalement, se retourne contre elle et provoque un rebondissement assez peu conforme à la logique de l'histoire.

Ce n'est pas la vraisemblance des faits qu'il faut chercher dans ce film adapté d'un roman de Bernice Rubens (1) par Gérard Brach et le réalisateur. Le romanesque se nourrit ici de trop de coïncidences hasardeuses et d'artifices improbables pour être convaincant. Mais, le postulat admis, on ne peut rester insensible à l'émotion latente, à l'âcre parfum de désespoir qui se dégage de cette comédie de dupes. Curieusement, on croit aux personnages sans croire à ce qui leur arrive. On croit à la transformation de Louise quand, saisie par le démon de la coquetterie, elle se fait couper les cheveux et achète son premier pantalon. On croit à sa jalousie quand elle surprend entre son frère et l'innocente boulangère un geste de complicité. Et l'on croit au miraculeux regain de jeunesse que le simple espoir d'être aimé provoque chez Gilles.

Parfois mal inspiré quand il lui faut décrire des événements précis (les petits sketches à la poste restante), Misrahi trouve le ton juste dès qu'il touche à la psychologie et au psychisme de ses personnages. Sa mise en scène alors s'allège et cerne l'essentiel. L'essentiel, c'est-à-dire cette folie qui naît du manque d'amour, l'envers en somme de l'amour fou.

De remarquables comédiens épaulent le réalisateur. Par sa seule présence — un regard, un sourire crispé — Simone Signoret s'impose dans le rôle de Louise. Jean Rochefort sait être, tour à tour, fragile, pitoyable et véhément dans celui de Gilles. Et la composition de Delphine Seyrig en prude et virginale Bécassine est aussi drôle qu'inattendue.

JEAN DE BARONCELLI.

(1) Editions Laffont.

★ Voir les films nouveaux.

«LE PRÉ», un film des frères Taviani

(Suite de la première page).

Dans le cinéma italien, Paolo et Vittorio Taviani ont, avec « Saint-Michel avait un coq », « Allonsanfan » et « Padre Padrone », suivi une trajectoire exemplaire. Parlant du contemporain même dans des situations historiques du passé, ils ont organisé et détruit, dans un style lyrique, les illusions de l'engagement romantique à gauche, puis montré dans « Padre Padrone » la réalisation de l'utopie par une révolte concrète, la conquête de la parole et de la culture. Ils ont été « classés », comme on le dit des monuments : cinéastes politiques attachés aux problèmes contemporains, créateurs de fables pour le présent et d'images superbes. Cette grille-là ne s'ajuste pas bien sur « le Pré ». Elle craque, elle saute par endroits, on ne se retrouve plus bien dans la fable et le sens politique. Alors, à Venise, on a dit : rien ne va plus, c'est déconcertant, cette histoire d'amour.

Et pourtant, « le Pré » est un film admirable à la fois par l'histoire et — l'hommage à Rossellini aurait dû mettre la puce à l'oreille — par une nouvelle manière de filmer. Car les Taviani regardent ici leurs personnages vivre, aimer, se quitter et mourir, sans les juger, avec la simplicité fondamentale de l'humanisme rossellinien, ce regard d'un cinéaste qui savait que la vie, avec ses passions, ses doutes, ses paradoxes, ses joies et ses douleurs, c'est la même chose que le cinéma ou le théâtre.

« Le Pré » est une œuvre aussi limpide sous l'apparente complexité de son scénario, aussi importante pour le cinéma moderne que le furent, en leur temps, « Stromboli », « Europe 51 » et « Voyage en Italie », à cette différence près qu'il n'est pas centré sur l'itinéraire intérieur d'une femme (Ingrid Bergman) mais de trois jeunes gens et que, aujourd'hui, la crise de civilisation et le grand thème de l'amour ne prennent pas les mêmes aspects. D'ailleurs, les Taviani restent eux-mêmes dans les rapports père-fils, le lien des êtres à leur environnement, les malaises de l'utopie, le refus du déterminisme social et moral imposé par les adultes. Mais du discours intellectuel et politique porté par un lyrisme éclatant, ils sont passés à la contemplation d'où naît, comme chez Rossellini, une émotion subtile, profonde, dépouillée d'éclats dramatiques.

Il y a donc trois jeunes gens dans « le Pré » : Giovanni (Saverio Marconi), qui va devenir magistrat et qui aurait voulu faire du cinéma, Eugenia (Isabella Rossellini), diplômée en anthropologie mais obligée, pour gagner sa vie, de travailler dans un bureau, Enzo (Michele Placido), agronome diplômé et chômeur. De Milan, Giovanni vient à San-Gimignano, ce village des collines de Toscane qui semble un paradis préservé des souillures du monde moderne, où son père l'a envoyé pour vendre ce qui lui reste d'une propriété. Là, il rencontre Eugenia, qui, lorsqu'elle ne travaille pas à Florence, fait de l'animation théâtrale avec des enfants. Il s'éprend d'elle, mais elle a déjà un compagnon, Enzo, qui arrive à San-Gimignano pour créer une communauté agricole sur des terres abandonnées. Il ne pourra pas former, avec elle, un couple. Il refuse d'être heureux « à trois ».

Ainsi le suicide de l'enfant blond d' « Allemagne année zéro » annonce la mort comme le seul rêve réalisable. Sans pour autant témoigner sur le malaise d'une génération, les frères Taviani captent, chez leurs trois personnages, l'échec des vocations et des désirs. La nature préservée de San-Gimignano, les jeux du spectacle menés par Eugenia, les tentatives communautaires sombrent dans le déterminisme d'une société à l'agonie. L'univers idyllique de la campagne toscane sécrète les mêmes poisons, la même corruption que les villes froides. Le théâtre sur la place, où les actes contestataires échouent d'eux-mêmes sur la répression ordinaire. Restent les frémissements des sentiments qui parcourent tout le film, ces ondes d'amour, de sensibilité, d'enchantement qu'irradie la merveilleuse Isabella Rossellini. Le pouvoir de l'imagination (dans les scènes féeriques où la jeune fille malade, veillée par les deux garçons, devient le joueur de flûte de Hamelin triomphant des adultes et fondant le monde des enfants libres) se détruit dans le contact avec le réel. On ne peut choisir que sa mort. Tel est, du moins, le sort de Giovanni, que son père (Giulio Brogi, qui fut l'anarchiste de « Saint-Michel avait un coq ») s'efforce en vain de sauver. Il n'y a pas de désespoir morbide dans ce film contemplatif (qui laisse loin derrière lui, les « succès » tapageurs de la saison), mais l'affliction d'une jeunesse aux illusions perdues, qui ne voit dans l'avenir offert que le vide de la société italienne. Giovanni meurt, Eugenia et Enzo partent pour l'Algérie. Et San-Gimignano reste perché sur la colline toscane comme au-dessus du vide.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

« J'AI GRANDI A HOLLYWOOD », de Robert Parrish

Les Mémoires de cinéastes ou d'acteurs sont généralement des recueils d'anecdotes destinés à donner une image flatteuse de ceux et celles qui les écrivent ou sont censés les avoir écrits, le magnétophone d'un journaliste intervenant trop souvent dans la composition de ces ouvrages. Bien sûr, il y a des exceptions. Le livre de Robert Parrish en est une, mais exception au-dessus des meilleures par un ton et un talent de conteur, de chroniqueur dont on ne voit guère que Robert Florey avec *Hollywood d'hier et d'aujourd'hui* (paru en France en 1946) à en avoir eu de semblables.

Dans la préface de l'édition française, Bertrand Tavernier, qui connaît bien Robert Parrish, le compare à Mark Twain. Et c'est vrai qu'il y a dans ces récits des rapports de Parrish à l'univers d'Hollywood, comme les aventures d'un autre Huckleberry Finn vivant son enfance, au cours des années 20, dans ce monde étonnant des studios californiens.

Lorsqu'il était gamin, à Colombus (Georgie), Robert Parrish, que sa mère emmena voir *le Lys brisé* où elle allait verser des larmes d'émotion, croyait que David Ward Griffith était le seul et unique réalisateur de tous les films. Il lui fallut faire de la figuration dans *les Lumières de la ville*, de Chaplin (commencé avant la crise de 1929) pour découvrir que chaque film avait son metteur en scène. Il trouva ainsi sa vocation mais le chemin fut long avant qu'il devînt metteur en scène à son tour. Parrish raconte avec une ingénuité savoureuse, un humour qui fait jubiler le lecteur, des scènes de sa vie au long de ce parcours.

Enfant et adolescent travaillant dans la figuration, il se retrouve un jour, avec un copain, apprenti détective privé, dans une affaire de chantage contre Mae West. Il grandit dans le sérail, apprend à se débrouiller, se prétend, comme d'autres figurants, patineur sur glace professionnel pour un film de la Fox avec Sonja Henie, ce qui cause un scandale et une lutte syndicale. Plus tard, le voilà monteur — un monteur estimé qui donne construction et rythme à des films jugés inexploitables.

Robert Parrish a vu tant de choses surprenantes, pittoresques ou incroyables qu'il retransmet ces impressions en témoin du fabuleux, parlant moins de lui-même que des personnages, célèbres ou non qu'il a rencontrés, des événements enregistrés dans sa mémoire comme les images d'un « cinéma » perpétuel.

Dans cette recréation littéraire passent des hommes de pouvoir qui furent de faux grands hommes (le producteur Harry Cohn ou Cecil B. de Mille, père Ubu de l'anticommunisme au temps du maccarthysme, s'acharnant contre Mankiewicz) et de vrais grands hommes comme John Ford. L'histoire des relations — étalées sur des années — de Parrish avec Ford constitue le plus bel hommage d'une amitié, d'une estime, d'une reconnaissance émue qu'on puisse rendre à ce grand maître du cinéma américain, saisi ici dans sa nature d'Irlandais tenace, secret, imprévisible, jusqu'aux portes de la mort où on le voit, alité, farfouiller dans un seau en plastique rempli de bouts de cigare.

J. S.

★ Editions Stock/Cinéma, 352 p. ill.

DANSE

LE BALLET DU XXe SIÈCLE ET NEUMEIER

Démonstrations

On doit à Maurice Béjart la découverte à Venise au festival « Danza 75 » de John Neumeier, Américain formé par John Granko et actuellement chorégraphe à l'Opéra de Hambourg. Tous deux se sont rejoints dans un amour commun pour Mahler. Il est à l'origine d'un échange fraternel : le Ballet de Hambourg vient de monter « Ce que l'amour me dit » de Béjart, tandis que le Ballet du XXe siècle interprète au Théâtre des Champs-Elysées « Lieb und Leid und Welt und Traum » (L'amour, la peine, le monde et le rêve), de Neumeier.

Pour beaucoup ce ballet est une déception, et les inconditionnels de Maurice Béjart auront beau jeu de le comparer à ce programme Mahler présenté la semaine passée. On ne serait pas loin de leur donner raison si l'on n'avait vu au Théâtre de la Ville plusieurs symphonies de Mahler chorégraphiées par Neumeier et dansées par la troupe de Hambourg. Quelques images en demeurent dans les mémoires, indélébiles : François Klauss couché sur l'avant-scène, immobile mais présent ; Zandra Rodriguez, petite flamme rouge fragile comme le bonheur ; le saut dans l'inconnu — la mort ? — de Kervin Haïgen, éperdu de solitude et tous ces pas de deux, de trois (virtuosité des jambes, caresses des bras) débouchant sur l'incommunicabilité.

Neumeier a le romantisme noir ; il déconcerte, il agresse. Déjà sa vision du « Sacre » de Stravinski s'enfonçait dans la solitude, la peur, la nuit sans espoir, alors que celle de Béjart s'épanouit dans une pyramide humaine. Les deux chorégraphes sont là aux antipodes de la sensibilité.

Il n'est donc pas étonnant que le Ballet du XXe siècle, tout en prêtant à Neumeier sa belle santé et sa plastique, éprouve des difficultés à s'accorder à l'esprit contemplatif de son ballet, à ces bruits de ressac venant préluder à la partition, à cet état de vacuité, de dérive, qui coule directement de la musique aux interprètes. Ici les danseurs font du Béjart, c'est-à-dire qu'ils dramatisent, qu'ils jouent de manière extravertie, au lieu de vivre leur rôle de l'intérieur. Les corps athlétiques, bien entraînés, font valoir exagérément les muscles. Patrick Touron, bien dans sa peau, rayonne ; Jorge Donn maîtrise une suite d'enchaînements complexes jusqu'à la limite du souffle et de l'équilibre. Les passages les plus réussis sont dès lors les plus dynamiques, les plus étoffés, comme le second mouvement — « Dans la verte nature » — où la troupe restitue parfaitement les jeux de lignes et de volumes, les groupements assymétriques et le bonheur collectif suggéré par la chorégraphie. Le final, en revanche, réglé sur l'adagio de la Dixième Symphonie, souffre de cette impatience démonstrative des danseurs qui empêche le climat émotionnel de s'installer.

Les filles dans cette œuvre sont assez mal utilisées par Neumeier. Trop « classiques » dans leur comportement, elles paraissent mièvres et raides. Rita Poelvorde se démarque grâce à son minois chiffonné et à ses airs graciles. Mais quel dommage que Shonash Mirk n'ait pas eu l'occasion de développer cette part d'ombre que l'on sent en elle. Elle demeure un sphinx imprévisible.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 11, 12 et 13 avril, 20 h. 30.

THÉATRE

«MARCOVALDO» VU PAR PIERRE ASCARIDE

Le Huron dans la ville

Marcovaldo, homme de la campagne, se sent mal en ville. Pourtant il y travaille et y habite avec sa famille. Il est le héros d'un récit d'Italo Calvino, une suite de récits plutôt, dont il constitue le lien, prétextes à une exploration doucement sarcastique de rues imaginaires où s'affairent des personnages-bulle-de-savon : à peine saisis par le regard, ils craquent et s'évanouissent dans le ciel gris.

Avec Hugues Kastner et Bernard Montini, Pierre Ascaride met en jeu quelques-unes de ces histoires dans un unique décor : un abribus auquel est accroché une corbeille à papiers en forme de spoutnik, encadré de deux bornes blanches. L'espace est ainsi très simplement et nettement marqué. Cet édifice standard si familier, pratique et laid où l'on attend en compagnie des autres, mais enfermé en soi-même, sans prêter attention à personne, à rien d'autre qu'à l'autobus qui va vous emmener dans un voyage routinier, cet abribus symbolise la ville fonctionnelle, propre, anonyme. Les trois comédiens, à eux seuls, se passant les phrases comme on lance un ballon, y font vivre une foule, y font voir les aventures de Marcovaldo, Huron pacifique, dont l'humour aigre n'entame pas la tendre fantaisie.

Le spectacle se situe aux antipodes du « théâtre du quotidien » tel qu'il se définit habituellement, tel qu'il n'existe pas ou très peu : un avatar intellectualisé du naturalisme. Fidèle à Calvino, Pierre Ascaride travaille sur le néo-réalisme, le fantastique quotidien. Le ton est donné dès la première image : un Père Noël s'amuse avec un jouet mécanique. Il y a quelque chose de l'enfance dans ce spectacle, une sorte de gentillesse attentive, sans rien de fade, car cette gentillesse est soutenue par une belle vitalité, par un vigoureux plaisir à prendre les mots, à les accrocher en banderoles.

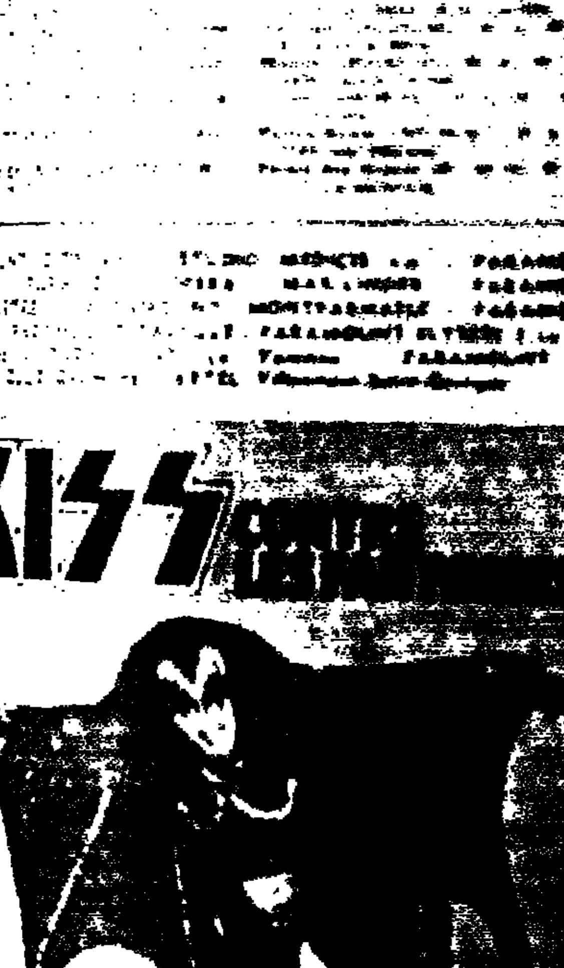
L'appétit de vivre l'instant est plus fort que le scepticisme déchiré de Calvino et le spectacle, malgré l'amère morale des récits, porte de l'optimisme. Il a tourné dans les banlieues et continue à le faire : il a fallu que neuf organismes se réunissent pour le produire bien qu'il ne soit pas coûteux. Il pourrait se donner dans une petite salle parisienne, ce serait sa place, tout citadin devrait y avoir droit.

COLETTE GODARD.

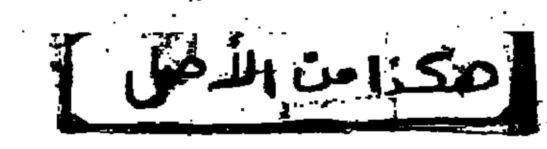
★ 16 au 18 avril, 21 heures, Théâtre Paul-Eluard, à Choisy-le-Roi, et du 22 au 27 en décentralisation dans la ville.

■ Des négociations sont actuellement en cours pour l'élaboration des chartes culturelles prévues depuis un certain temps avec l'Alsace, la Corse et les régions du Sud-Ouest, a annoncé M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, le 10 avril, sur FR 3. M. Jean-Philippe Lecat a également parlé du cinéma et déclaré : « Il faut faire un cinéma français exprimant l'identité française, mais qui ait une vocation mondiale, seule façon d'élargir ses bases financières. » Le ministre de la culture et de la communication s'est déclaré prêt à envisager une aide de l'Etat.

■ Le dixième concours international d'improvisation aura lieu le mercredi 18 juin, à l'auditorium Maurice-Ravel (149, rue Garibaldi, 69003 Lyon) au cours du trente-cinquième Festival de Lyon. Ce concours, qui est ouvert aux moins de quarante ans de toutes nationalités, comportera trois sections : orgue, piano classique et piano jazz. Les candidats doivent faire parvenir leur demande d'inscription avant le 30 mai à l'adresse suivante : Secrétariat du Festival - Concours international d'improvisation - Hôtel de Ville, 69268 Lyon Cedex 1.







SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES
Sorano, Vincennes (374-73-74), 21 h. : la Vie en pièces.
Palais des Arts (272-62-98), 20 h. 15 : le Vingtième Age.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : les Pauvres Gens.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra, 19 h. 30 : les Noces de Figaro.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Tartuffe.
Chaillot, Gémier (727-81-15), 20 h. 30 : la Passion selon Pier Paolo Pasolini.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Folle de Chaillot.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Et Jean-Paul Farré chante aussi.
Centre Pompidou (277-12-33), débat, 19 h. : Cinéma expérimental dans les années 30-40.
Théâtre de la Ville (887-54-42), 18 h. 30 : Rina Schenfeld ; 20 h. 30 : La musique adoucit les mœurs.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Moïse.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 19 h. : Timoleon one macho ; 20 h. 30 : Amélia ; 22 h. 15, Marc Michel Georges.
Antoine (208-77-71), 21 h. : Une case de vide.
Artistic-Athevains (272-26-77), 20 h. 30 : Un silence à soi.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience Vernissage.
Bouffes-du-Nord (239-34-50) 20 h. 30 : En attendant Godot.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. : Contes d'hiver ; Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : le Prince heureux.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J' suis bien.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Joker Lady.
Fondation de l'Allemagne (589-32-26), 21 h. : les Bonnes.

Vendredi 11 avril

Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Klown Compagnie ; 20 h. 30 : Lewis et Alice.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Une marionette, un mari-honnête.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Alain Aurenche ; 22 h. 30 : J.-L. Debatice. — Théâtre noir, 18 h. 30 : les Inentendus ; 20 h. 15 : Albert ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : les Visages de Lilith ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe. — III, 18 h. 30 : Parlez-a français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : la Belle et la Bête.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Harold et Maude.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Lili Calamboula.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h. : Une place au soleil.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Contes et exercices.
Studio-théâtre d'En face (238-16-78), 21 h. : Marionnettes et ombres chinoises.
T.A.I. Théâtre d'essai (274-11-51), 20 h. 45 : le Journal d'un fou.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. 45 : Un tramway nommé Désir.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : 13 315 francs.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 22 h. 30 : Mythes et termites.
Théâtre de Sparte (628-58-28), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.
Théâtre 347 (526-29-08), 21 h. : la Poube.
Théâtre Saint-Médard (331-44-8?), 20 h. 30 : Amour pour amour.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une chambre pour enfant sage.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : Viva Mexico.
La Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Utopopolis.

Dans la région parisienne

Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 20 h. 30 : le Legs.
Vincennes, Petit Sorano, 21 h. : Pad'Pomme'Ad.
Vitry, Théâtre J.-Vilar (680-85-80), 21 h. : Un dimanche indécis dans la vie d'Anna.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Compagnie A. Tahon.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : Jacques Douai.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : P. Font et P. Val.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 45 : J.-M. Caradec.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Charles Aznavour.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : Holiday on ice.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre du Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : J.-C. Vannier
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Jacques Loubello et Jeanne Baegne.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : le Bel Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; 23 h. 15 : Daniel Roux.
Blancs-Manteaux (887-15-76), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade ;
Caf' Conc' (272-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Riou-Pouchain.
Cafessaïon (278-46-42), 21 h. 30 : Jacques Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Le Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : C'était demain ; 21 h. 30 : Piaf parmi nous ; 22 h. 30 : M. Morelli.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : Home ; 22 h. : Six points de suspension ; 23 h. 30 : J.-P. Rambal.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : R. Bahringer ; 21 h. 30 : Ch. Pereira.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : R. Darvin et J.-N. Trasante ; 21 h. 45 : Dominique Mac Avoy.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : C. Chardon et G. Sagel ; Nono Zamit.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : J.-P. Réginal ; 22 h. : Michèle Lebo.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : B. Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
Fer-Play (707-96-99), 20 h. 30 : Rivage ; 22 h. : les Portes ; 23 h. 15 : Beija-Flor.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Le Marche-Pied (636-72-45), 20 h. : P. Moulinat ; 21 h. 30 : D. Pancrat.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II, 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : G. Langlois.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach. Bagatelle ; 21 h. 30 : J.-P. Huser.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II, 21 h. : Sornettes d'alarme ; 22 h. 30 : Debile show.
Splendid (887-33-82), 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : P. et M. Jolivet ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 21 h. 30 : Magnifique, magnifique ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
Vieille-Grille (707-60-93), 20 h. 30 : Bussi ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — II : 22 h. 30 : J. Bourbon.

La danse

Palais des congrès (758-22-53), 20 h. 30 : Ballet de l'Opéra de Paris (le Lac des cygnes).
Théâtre des Champs-Elysées (225-44-36), 20 h. 30 : Ballet du XX[e] siècle (Mahler).

SPECTACLES

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

cinémas

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

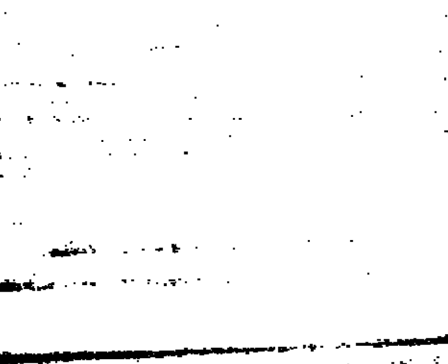
16 h. : Queen Kelly, de E. von Stroheim ; 18 h. et 20 h. : Inédits du festival du cinéma italien (18 h. : Questa spiece d'amore, de A. Bevilacqua ; 20 h. : Une année d'école, de F. Giraldi) ; 22 h. : Mort d'un prof, de J. Mackenzie.

BEAUBOURG (278-35-57)

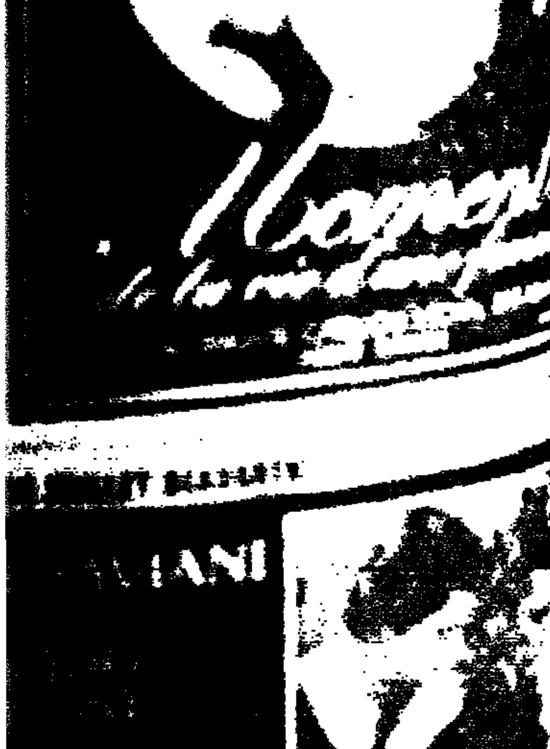
Le cinéma muet : 15 h. : l'Homme qui rit, de P. Leni ; le Grand Décor à Hollywood ; 19 h. : Ben Hur, de F. Niblo.

Les exclusivités

ALEXANDRIE POURQUOI ? (Egypt., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
ALIEN (A., v.o.) (**) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) : H. Sp.
L'AVARE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
BLACK JACK (Angl., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
CERTAINES NOUVELLES (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic, 14e (542-67-42).
C'ETAIT DEMAIN (Angl., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
CHAP' LA (Ant.) : Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
ELLE (A., v.o.) (*) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
ERIN EREINTES (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
L'ETALON NOIR (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 4e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
LA FEMME-FLIC (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13).
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
FOG (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
FRANCE, MERE DES ARTS, DES ARMES ET DES LOIS (F.) : Action République, 11e (805-51-33).
GEEL (F.-Belg.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours impairs.
LA GUERRE DES POLICES (F.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (F.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
I COMME ICARE (F.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Escurial, 13e (707-28-04).
IMAGES D'UN DOUX ETHNOCIDE (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JOSEPH ET MARIE (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). H. sp.
JUBILEE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
JUSTICE POUR TOUS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA MALADIE DE HAMBOURG (All., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
1941 (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
MONDO CARTOON (D.A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Espace-Gaîté, 15e (320-99-34).
MON ILE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
MOLIERE (Fr.) : Calypso, 14e (380-30-11).
LA MORT EN DIRECT (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES MUPPETS (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62). — V.o.-v.f. : Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
NOCES DE SANG (Maroc, v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE NOIR PRINTEMPS DES JOURS (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'ŒIL DU MAITRE (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE PAYS DU SILENCE ET DE L'OBSCURITE (All., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; h. sp.
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
PIPICACADODO (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
PREMIER VOYAGE (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
PSYCHOSE PHASE III (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). V.F. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
QUADROPHENIA (Ang., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). V.F. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
RAS LE CŒUR (Fr.) (*) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42).
SACRES GENDARMES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
SCUM (Ang., v.o.) (**) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.F. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES SEIGNEURS (A., v.o.) : Mercury, 8e (562-75-90) ; La Clef, 5e (337-90-90) H. Sp. V.F. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62).
SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
STAR TREK (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).
TENDRE COMBAT (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96).







RADIO-TÉLÉVISION

TESS (Fr.-Brit., v. angl.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES TURLUPINS (Fr.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
VIVE LES FANTOMES (Tch., v.f.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) H. Sp.
WOYZECK (All., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).

Les films nouveaux

LE PRÉ, film italien des frères Taviani. V.O. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14e Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA DANSE AVEC L'AVEUGLE, film québécois de Morgane La Liberté et d'Alain d'Aix. Saint-Séverin, 5e (354-50-91). Jours pairs. H. Sp.

LE FILS PUNI, film français de Philippe Collin. Epée de Bois, 5e (337-57-47).

CHERE INCONNUE, film français de Moshe Mizrahi. Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Passy, 16e (288-62-34).

MOMENTS DE LA VIE D'UNE FEMME (**), film franco-israélien de Michal Bat-Adam. Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Saint - Germain - Huchette, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA VIE DE BRIAN, film anglais de Terry Jones. V.O. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75).

YANKS, film américain de John Schlesinger. V.O. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde, 8e (359-92-84). V.F. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

L'ENTOURLOUPE, film français de Gérard Pirès. Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

UN AMOUR D'EMMERDEUSE, film franco-belge de Alain Vandercoille. Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

AU BOULOT JERRY, film américain de Jerry Lewis. V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.F. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).

KISS CONTRE LES FANTOMES, film anglais de Gordon Hessler. V.O. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). V.F. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).



Vendredi 11 Avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 **L'île aux enfants.**
18 h 55 **C'est arrivé un jour.**
Le rival.
19 h 10 **Une minute pour les femmes.**
Diététique : le lait ce n'est pas seulement pour les enfants.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Au théâtre ce soir : « la Folle de Chaillot ».**
En direct du Théâtre de l'Odéon.
Pièce de J. Giraudoux, mise en scène de M. Fagadau, avec A. Ducaux, G. Casadesus, L. Conte, L. Delamare...
Pour les giralduciens nostalgiques.



21 h 45 **Pleins feux.**
Magazine d'actualité culturelle de José Artur, présenté au Théâtre de l'Odéon pendant l'entracte.
22 h 15 **Théâtre : « la Folle de Chaillot ».**
Deuxième partie.
23 h 15 **Journal et cinq jours en Bourse.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2



18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Médecins de nuit (Léone).**
Réal. B. Gantillon. Avec C. Allégret, G. Beller, A. Château, A. Lecombe...
21 h 35 **Apostrophes.**
Le pouvoir et le bonheur.
Avec Mmes E. Demey, *Paul Reynaud, mon père*, L. Murat, *Colbert*, F. Vidal, *la Leçon d'imagination*, MM. P. Kast, *le Bonheur ou le pouvoir*, M. Valensi, *Une mémoire locale : Naples et son maire*.
22 h 55 **Journal.**
23 h 5 **Ciné-club (cycle Godard) : « France tour détour deux enfants ».**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre.**
De la femme à l'homme, avec Romain Gary.

19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
L'ours Paddington.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **V3 - Le nouveau vendredi : De l'autre côté du Rio Grande.**
Reportage de G. Mury et P. Demont.
21 h 30 **Vie et mort d'Untel.**
D'après une nouvelle de S. Martel et P. Dupriez ; réalisation P. Vincent ; avec J.-P. Zehnacker, A. Doutey, M. Rayer, F. Kindt.
Un jour, un homme achète un livre, découvre que les pages sont blanches, sauf celles de la fin, qui le concernent d'un peu trop près...
22 h 25 **Journal.**
22 h 45 **Magazine : Thalassa.**

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Les chardons du Baragan », d'après P. Istrati.
19 h. 30, *Les grandes avenues de la science moderne* : Le proton est-il stable ?
20 h., « Le chant profond », avec J. Tsatsos, F. Perroux et N. Coutouzis.
21 h. 30, Black and blue : Carnaval en Haïti, avec C. Humblot. Musiques populaires, musiques de la rue, la chanson-pointe, la meringue, le cadence-rampa et la musique rare.
22 h. 30, Nuits magnétiques : les Poules.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et Musique.
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) « Tapiola » (Sibelius), « Concerto pour piano n° 24 en ut mineur » K 491 (Mozart), « Symphonie n° 3 en ré mineur » (Bruckner), par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. : P. Berglund, avec P. Rosch, piano.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches : sonates pour piano (Beethoven) ; 23 h 5, Vieilles cires : cycle Ginette Neveu (Sibelius, R. Strauss) ; 0 h. 5, Les acousticiens et le cinéma.

Samedi 12 Avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 **Emissions régionales.**
12 h 30 **Cultivons notre jardin.**
12 h 45 **Jeunes pratique.**
Comment enseigner l'histoire.
13 h **Journal.**
13 h 30 **Le monde de l'accordéon.**
13 h 50 **Au plaisir du samedi.**
Chapeau melon et bottes de cuir (n° 2) ; 14 h. 44, Un nom en or ; 14 h. 49, Plume d'élan ; 14 h. 54, Découvertes TF 1 ; 15 h. 10, Maya l'abeille ; 15 h. 33, Télé-troc ; 15 h. 40, Un nom en or ; 15 h. 45, Ardéchois cœur fidèle, réalisation J.-P. Gallo ; 16 h. 48, Temps X ; 17 h. 29, Snoopy ; 17 h. 52, Avec des idées que savez-vous faire ?
18 h 10 **Trente millions d'amis.**
Les animaux et le troisième âge.
18 h 40 **Magazine auto-moto.**
19 h 10 **Six minutes pour vous défendre.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Numéro un.**
Julien Clerc, avec Nina Hagen, Renaud, D. Balavoine, Miou-Miou, A. Branduardi et A. Celentano.
21 h 35 **Dramatique : Les derniers Sudistes.**
Réalisation G. Hellstrom, avec J. Arnes et M. Stome.
22 h 58 **Télé-foot 1.**
0 h **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 **Journal des sourds et des malentendants.**
12 h **La vérité est au fond de la marmite.**
12 h 30 **Samedi et demi.**
13 h 35 **Monsieur Cinéma.**
14 h 25 **Les jeux du stade.**
Football ; à 15 h. 10, rugby : Pau-Carcassonne (en direct) ; natation.
17 h 20 **Les moins d'vingt et les autres.**
18 h 10 **Chorus.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord, pas d'accord.**
19 h 45 **Top-club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Aéroport 2000.**
Transit Hôtel.
22 h 5 **Variétés : Suivez Lecoq.**
23 h **Documentaire : Les carnets de l'aventure.**
Broad-Peak 78.
23 h 30 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Un regard s'arrête : Au-delà des collines ; Poèmes en images : Voyage.
16 h 30 **Sports : Football.**
Coupe de France (huitièmes de finale).
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
L'ours Paddington.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Le vol du « Goéland ».**
D'après un récit d'H. Noguères ; réalisation J. Kerchbron ; avec G. Segal, P. Terson, J. Lalande, F. Ganne, V. Geymond. (Rediff.)
L'exploit du pilote André Collin, qui, en 1939, partit seul dans le brouillard à bord de son « Goéland ».
22 h **Journal.**
22 h 20 **Ciné-regards.**
Cinéma et bandes dessinées.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : La nouvelle économie anglaise.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches... avec P.-L. Rossi.
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1980 : « les Maîtres Chanteurs » de R. Wagner.
12 h. 5, Le ponts des Arts :
14 h., Sons : Les cloches...
14 h. 5, Perspectives du vingtième siècle : Journée E. Kurtz, avec l'Orchestre national de France, dir. S. Cambreling.
17 h. 30, Pour mémoire : Les matinées des autres (les tribus du désert).
19 h. 30, La R.T.B. présente : « La lettre brouillée » (Lovecraft).
20 h., « A la gloire d'Eboli », histoire d'une famille sud-africaine (1re partie).
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale : Angleterre.
7 h. 40, Concert promenade : Offenbach, Herold, Fellner, Lehar, Stolz, Beck, Ponchielli.
8 h. 30, Musiques chorales : « Requiem », de Cimarosa.
9 h., Samedi : émission de Jean-Michel Damian : L'air du temps à travers l'actualité du disque
16 h., Concert de musique de chambre : « Quatuor n° 10 en fa majeur », opus 96 (Dvorak), « Quatuor n° 3 » (Britten), « Quatuor n° 1 en ut mineur », opus 51 (Brahms), troisième mouvement du « Quatuor n° 2 » (Janacek), par le Quatuor Gabrieli.
18 h. : Ouverture : Presentation du matin des musiciens, Schubert : musique de piano.
20 h. 5, Soirée lyrique : « Eisenfeur », de R. Koering, opéra en quatre actes, livret de M Butor (création), par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir : H. Soudant, et les Chœurs de Radio-France, dir. : F Bilger, avec S. von Osten, G. Knight, M. Rintzler, U. Cold, F Le Roux.
23 h. 5, Ouvert la nuit : Comment l'entendez-vous ? J.-S Bach, par un auditeur : T. Leguny, étudiant ; 1 h., Le dernier concert : « Mai musical de Bordeaux 78 », avec P Zazofsky, violon, et B Stanborough, piano (Vieuxtemps, Wieniawski, Saint-Saëns, Kreisler).

Dimanche 13 Avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 **A Bible ouverte.**
9 h 30 **La source de vie.**
10 h **Présence protestante.**
10 h 30 **Le jour du Seigneur.**
11 h **Messe.**
Célébrée en la chapelle de la Maison Saint-Hugues, à Biviers (Isère).
Prédicateur : Mgr Hermil, évêque de Viviers.
12 h **La séquence du spectateur.**
12 h 30 **TF 1 - TF 1.**
13 h **Journal.**
13 h 20 **C'est pas sérieux.**
14 h 5 **Sport : Paris-Roubaix (cyclisme).**
14 h 15 **Les rendez-vous du dimanche.**
De Michel Drucker.
15 h 30 **Tiercé.**
15 h 40 **Série : Le signe de justice.**
16 h 20 **Sports première.**
Cyclisme (Paris-Roubaix).
18 h **Série : Commissaire Moulin.**
Fausses notes.
19 h 25 **Les animaux du monde.**
Les animaux partenaires.
20 h **Journal.**
20 h 30 **Cinéma : « le Crime de l'Orient-Express ».**
Film anglais de S. Lumet (1974), avec A. Finney, L. Bacall, M. Balsam, I. Bergman, J. Bisset, J.-P Cassel, S. Connery, J Gielgud, W. Hiller, A. Perkins, V. Redgrave.
En 1935, un meurtre est commis dans un wagon de l'Orient-Express venant d'Istanbul et bloqué par la neige en Yougoslavie. Le détective belge, Hercule Poirot, enquête auprès des passagers du wagon, parmi lesquels doit se trouver le coupable.
22 h 40 **Danse : Alexandre Nevski.**
23 h 20 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h **Emissions pédagogiques.**
11 h 45 **On we go.**
12 h **Concert.**
En liaison avec France-Musique.
Ma mère l'Oye, de Ravel ; *Concerto pour flûte et orchestre*, de Ibert, par l'Orchestre national de France, dir. N. Marriner.
12 h 45 **Journal.**
13 h 20 **Série : Colorado.**
Le massacre.
14 h 55 **Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.**
15 h 45 **Des animaux et des hommes.**
Hérissons et escargots.
16 h 35 **Série : Un juge, un flic.**
Flambant neuf.
17 h 35 **Majax : Passe-passe.**
18 h 15 **Dessine-moi un mouton.**
18 h 50 **Stade 2.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Aéroport 2000.**
Jeux de hasard.
22 h **Document de création : La chevauchée de l'or.**
N° 2 : La raison.
Objet de passion, l'or peut-il être confisqué par les grands pouvoirs monétaires et politiques ? Le deuxième volet de cette enquête sur le « métal jaune » tente de répondre à cette question.
22 h 30 **Le petit théâtre d'Antenne 2.**
« Sombre claire », d'Elie Pressmann.
Un aveugle, Anatole, et un cul-de-jatte, Alfred, se posent des questions à propos de leur petite voisine Claire : serait-elle mal aimée ? Pourquoi la jeunesse est-elle si sombre ? Est-ce que le ciel sera dégagé aujourd'hui ?
23 h **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h **Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés.**
Images du Maroc.
10 h 30 **Mosaïque.**
Emission préparée par T. Fares et J.-L. Orabona. Reportage : La deuxième génération : Les jeunes émigrés face au marché du travail ; Variétés : le groupe Pai e Filhos (Portugal), le groupe Anita del Sol (Espagne), A. Chaou (Algérie), D. Novakovic (Yougoslavie).
16 h 40 **Prélude à l'après-midi.**
Youri Boukoff interprète F. Liszt.
17 h 40 **Jeu : Tous contre trois.**
Trévoux, capitale de la Dombes.
18 h 40 **Série : l'Aventure.**
Grizzly, Adams, l'ami de l'ours.
19 h 45 **Spécial DOM-TOM.**
20 h **Laurel et Hardy : « Quel Ecossais ! » ; « Chez le dentiste ».**
20 h 20 **Dessin animé.**
Mister Magoo.
20 h 30 **Les grandes villes du monde : Madrid.**
Réalisation M. Lluch.
21 h 25 **Journal.**
21 h 40 **L'invité de FR 3.**
Le professeur Jean Bernard.
22 h 35 **Cinéma de minuit (cycle 1929-1932) : « La route est belle ».**
Film français de R. Florey (1929), avec A. Baugé, L. Fleury, M. Berry, L. Bary, T. Navar, S. Fabre, S. Freddy-Karl, L. Bélières, D. Dickson. (N.)
Un chanteur des rues, fils d'une marchande des quatre saisons, s'éprend d'une jolie femme menant une vie mondaine et dont les amis l'humilient. Il aura sa revanche sur la scène d'un théâtre lyrique.
Une curiosité historique : l'un des tout premiers films français parlants avec scénario de mélodrame et le prestige vocal d'André Baugé, chanteur de romances et d'airs d'opéra, alors très populaire.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux (histoire des chrétiens au Moyen Age).
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La libre pensée française.
11 h., Messe, à Saint-Luc de Romainville.
11 h., Regards sur la musique : « Resurrection de Lazare », de J.-Ch. Fr. Bach, et « Mort et Résurrection de Lazare », de Schubert.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Inédits du disque.
14 h., Sons : Les cloches...
14 h. 5, « Saint-Euloge de Cordoue » de M. Clavel, lu par J. Topart au Carré S. Monfort.
16 h. 5, Les oubliés du patrimoine musical, de 1800 à 1850.
17 h. 30, Rencontre avec...
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Maurice Blanchard (2e partie).
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : la chasse à la baleine.
23 h., Musique de chambre : Airs tendres et variés, de J. Hubeau ; Quatuor à cordes, opus 112, de F. Schmitt.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques et légères.
7 h. 40, Opéra-bouffon : « la Molinara », de Paisiello.
9 h. 2, Les chants de l'âme : musiques sacrées arméniennes
9 h. 30, 42e Cantate de Bach, par le Consentus Musicus.
10 h. 30, Les Petites Oreilles : Disques présentés par les enfants : Jolivet, Strauss, Schumann, Lulli.
12 h., Le Concert de Midi (en simultané avec Antenne 2) : « Ma mère l'Oye » (Ravel), « Concerto pour flûte et clarinette » (Ibert), par l'Orchestre National de France, dir. : N Marriner.
13 h. 5, Tous en scène : Fred Astaire ; 13 h. 30, Jeunes solistes : Kremsky
14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre : « la Vestale », extraits (Spontini), « Neuvième Symphonie », extraits (Beethoven), dir. : W Furtwaengler.
16 h. 15, La tribune des critiques de disques : « Troisième livre de clavecin », de Couperin.
19 h., Jazz vivant : le nouveau sextette de McCoy Tyner
20 h. 5, Le concert du dimanche : présentation.
20 h. 30, Concert : Festival d'été de Dubrovnik 1979 : « Sonate n° 6 » (Rossini), « Metamorphosis » (Kuljeric), « Concerto pour trompette en ré majeur » (Torelli), « Divertissement pour cordes » (Bartok), par les Solistes de Zagreb, avec G Touvron, trompette.
22 h. 30, Une semaine de musique vivante.
23 h. 30, Ouvert la nuit : Equivalences (émission ouverte aux interprètes aveugles) : Langlais, Dukas, Alain ; 0 h 5, Rites et traditions populaires, par M. André : chansons et musiques traditionnelles (Britten, Lebegue, Wagner).

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 12 AVRIL

— *M. Jean-Philippe Lecat*, ministre de la culture et de la communication, participe au Journal d'Antenne 2, à 12 h. 30, et au Journal inattendu de R.T.L., à 13 heures, dans les deux cas en direct de Beaune.

DIMANCHE 13 AVRIL

— *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

RADIO-FIL BLEU PORTE PLAINTE CONTRE RADIO-MONTE-CARLO

Après que le tribunal administratif de Paris, par un jugement rendu le 6 février dernier, a déclaré illégale l'installation de l'émetteur de Radio-Monte-Carlo à Roumoules, en territoire français, jugement resté sans effet (*le Monde* du 5 mars 1980) les anciens animateurs de Radio-Fil-Bleu à Montpellier (radio libre qui avait émis en 1977 et dont le procès s'était terminé par un non-lieu) ont décidé de porter plainte contre Radio - Monte-Carlo pour violation du monopole.

Dans une lettre adressée au procureur de la République, l'un des responsables de Radio-Fil-Bleu, Me François Chassaing (qui est membre du parti républicain) demande de « *poursuivre les dirigeants et autres personnels de la société Radio-Monte-Carlo* ». « *Ceux-ci*, écrit-il notamment, *commettent quotidiennement, dans votre ressort, le délit pour lequel votre parquet m'a jadis poursuivi, et à propos duquel M. le garde des sceaux annonçait récemment que plus de vingt-cinq poursuites étaient engagées sur l'ensemble du territoire national.* »

« *Le délit que je dénonce est constant*, poursuit Me François Chassaing, *les émetteurs de Radio - Monte - Carlo sont en France. (...) Aucune dérogation n'a jamais été donnée à Radio-Monte-Carlo. (...) Par conséquent ses agissements sont en infraction flagrante avec la loi. Le tribunal administratif de Paris vient d'ailleurs de confirmer cette illicité. Je précise enfin que ces émissions illégales gênent en fin de soirée par des interférences sonores l'audition du poste national France-Inter dans notre région.* »

Il conclut en demandant que soit appliquée la loi, « *cette même loi qui*, écrit-il, *me fut appliquée pour des agissements somme toute identiques, bien que quantitativement moins importants* ».

Selon Me Chassaing le parquet a répondu quelques jours plus tard qu'il ne pouvait donner suite à cette plainte, le délit n'ayant pas lieu dans l'arrondissement de Montpellier. Me Chassaing a répondu à son tour en envoyant un extrait de presse où il est fait état d'émissions réalisées en direct par R.-M.-C., à partir du centre commercial le Polygone, à Montpellier. Petite guerre de lettres. « *J'attend la réponse* », dit Me François Chassaing.

PRÉAVIS DE GRÈVE A SUD-RADIO

Les journalistes de Sud-Radio à Toulouse ont déposé, le jeudi 10 avril, un préavis de grève illimitée à partir du mardi 15 avril, à 6 heures, cela à l'appel de la C.F.D.T. Les journalistes dénoncent, dans un communiqué, les accords signés entre Sud-Radio et Radio-Monte-Carlo, et qui prévoient la sous-traitance de la station toulousaine pour le compte de Radio-Monte-Carlo. Ils soulignent que le comité d'entreprise de Sud-Radio n'a pas été consulté au sujet de ce contrat ni même informé de son contenu.

PROGRESSION DES COMMANDES D'ANTENNE II A LA S.F.P.

Un accord entre Antenne 2 et la S.F.P., aux termes duquel les commandes de la deuxième chaîne à la Société française de production augmenteront, en 1980 et 1981, a été signé le jeudi 10 avril. Le chiffre d'affaires de ces commandes, qui était de 259 millions de francs en 1979, devrait atteindre 300 millions pour 1980 et progresser encore de 3 %, en francs constants, en 1981 — progression qui porterait aussi bien sur le nombre des films que sur leur budget.

En contrepartie, la S.F.P. s'est engagée à accorder une ristourne à Antenne 2 sur l'ensemble de ses commandes.

FR 3 LANCE UN MAGAZINE INTERRÉGIONAL

Le premier journal télévisé commun aux régions d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon sera diffusé par FR 3 chaque vendredi à partir du 18 avril. Le lancement de cette émission de trente-cinq minutes, programmée à 19 h. 20 sous le titre « Magazine du Grand-Sud-Ouest », se fera à bord d'une péniche ancrée à Moissac (Tarn-et-Garonne), soit au centre des dix-huit départements « couverts » par les stations régionales de Bordeaux, Toulouse et Montpellier. Les trois journalistes chargés d'assurer ce numéro exceptionnel du nouveau magazine seront en liaison directe avec des correspondants présents à Bourg - sur - Gironde (Gironde), Sète (Hérault) et Barèges (Hautes-Pyrénées).

M. LIONEL JOSPIN REPRÉSENTERA LE P.S. AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN » LE 29 AVRIL

Face à M. Georges Marchais, pour le parti communiste, c'est M. Lionel Jospin qui représentera le parti socialiste aux « Dossiers de l'écran », consacrés au congrès de Tours, le 29 avril.

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Éclairer une chambre d'enfants

Dans leur chambre, les enfants doivent disposer d'un bon éclairage. Ayant une grande facilité d'accommodation visuelle, un enfant ne se plaindra jamais d'être mal éclairé, mais sa vue risque d'être mise en danger.

Autre point important : la sécurité. Pas de lampadaire ni de lampe fragile qui peuvent se casser ou être à l'origine d'un incendie. Attention aussi aux fils souples qui traînent et aux prises non équipées d'éclipses.

Un éclairage général d'ambiance est indispensable ; il doit fonctionner même lorsque l'enfant est à son bureau, afin d'éviter le contraste entre cette zone bien éclairée et la pièce plongée dans l'ombre. Cet éclairage général peut être commandé par un variateur d'intensité qui modulera la lumière selon les besoins et permettra, les matins d'hiver, un réveil en douceur.

S'il existe une arrivée de fils au plafond, une suspension est recommandée. Chez Bonpoint, magasin consacré à l'aménagement des chambres d'enfants, une calotte conique en métal laqué rouge, rose ou bleu est équipée d'un système « monte-baisse » en forme d'œuf (195 F). Electrorama propose une grosse boule en métal laqué blanc, fermée par une grille qui protège une ampoule de 150 watts (265 F) ou trois globes orientables montés sur un disque à fixer au plafond.

Morand est un magasin de luminaire situé face à la Maison de la radio. On y trouve des conseils et des appareils pour la chambre enfantine : une belle suspension, en tissu de fibre de verre blanc monté sur armature métallique, est modelée en forme de nuages. Pour les juniors, au B.H.V. (qui possède un important rayon de luminaires), une suspension a une structure hexagonale en bois, tendue d'un tissu imprimé de scènes enfantines très colorées, 130 F.

Les appliques sont également pratiques, car hors de portée des enfants ; elles donnent toutefois un éclairage plus localisé qu'une suspension, sauf si elles sont équipées d'une lampe halogène diffusant une lumière puissante, telle une applique d'Electrorama en forme d'éventail. Pour une chambre de garçons, un globe en opaline monté sur patère murale est protégé par un abat-jour en grillage de couleur (Morand, 706 F). Très décorative, une applique rectangulaire est en verre à bandes diagonales vert vif (Ready Made, 360 F).

L'éclairage de la table de travail est à soigner particulièrement. La lampe, de préférence fixée par une pince au bord du bureau, sera placée du côté opposé à la main qui écrit pour éviter son ombre sur le papier. Bonpoint propose une lampe d'« architecte », avec fil incorporé dans les bras articulés et trous d'aération dans le cône métallique pour éviter sa surchauffe par la lampe (195 F). Plus fine, une lampe à pince se termine par un petit spot avec lampe « Minisol » (Ready Made, 157 F). « Luxo » est une lampe à tige verticale — montée sur socle ou sur pince — sur laquelle coulisse un globe réglable en hauteur (Electrorama, 243 F, à pince). Une lampe en métal blanc ou rouge à deux bras articulés dont l'un est équipé d'un tube fluorescent (« Lucifer », Morand, 659 F).

En veilleuse

La lampe de chevet (à proscrire pour les petits) doit être bien stable. Un lapin en peluche forme le pied d'une lampe à abat-jour rose ou bleu, chez Bonpoint, 236 F. Au B.H.V., un parallélépipède en bois laqué, animé d'un personnage dessiné en couleur, est surmonté d'un abat-jour conique. Pour un passionné de formule 1, Electrorama présente un spot en terre cuite posé sur une armature à quatre roues (« Spot-car », 176 F). Réalisé en pâte de verre, un clown tout en rondeur s'éclaire en rose, bleu, vert ou jaune (Ready Made, 375 F).

Pour rassurer un jeune enfant qui craint l'obscurité, on posera une veilleuse sur un meuble, hors de sa portée. Cela peut être un chien, ou un chat, en rotin verni et éclairé de l'intérieur par une petite ampoule de 15 watts (B.H.V.) ou une tête de chat, en bois découpé, éclairée en silhouette par une lampe rouge (Bonpoint). Ou encore, chez Morand, un globe en plastique de couleur, entrouvert verticalement pour laisser filtrer la lumière.

JANY AUJAME.

★ **Bonpoint, 7, rue de Solferino, 75007 Paris. Electrorama, 11, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris ; 5, place Bellecour, à Lyon. Morand, 14, rue du Ranelagh, 75016 Paris. Ready Made, 38-40, rue Jacob, 75006 Paris.**

PORTES OUVERTES SUR LA TABLE. — Le Centre international des arts de la table (CIAT), qui est réservé aux professionnels de ce secteur, va admettre le public au cours de journées « portes ouvertes ». Les quelque deux cents porcelainiers, faïenciers, cristalliers et orfèvres, qui y exposent en permanence leurs productions, répondront aux questions de fabrication, de qualité, d'entretien et de pérennité des décors. Une liste de points de vente sera remise aux visiteurs, car aucune vente directe ne pourra s'effectuer dans l'enceinte du centre.

★ **CIAT, 32, rue de Paradis, 75010 Paris. Ouvert au public le jeudi 17 et le vendredi 18 avril ; le jeudi 8 et le vendredi 9 mai ; le jeudi 12 et le vendredi 13 juin, de 9 h. 30 à 18 heures.**

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE PAQUES

TIRAGE DU 10 AVRIL 1980

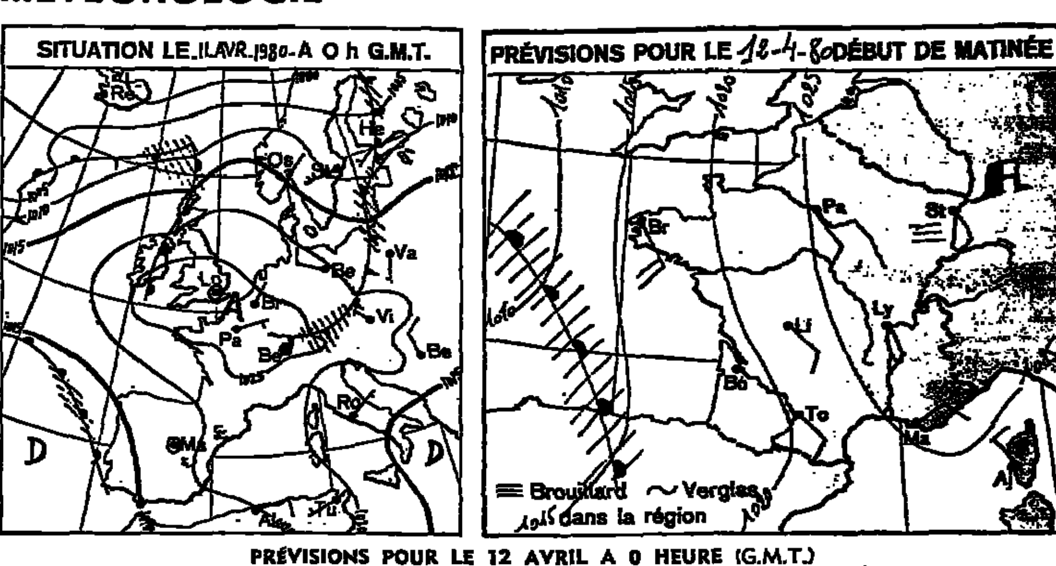
TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.			F.
1	1	100	6	316	700
	61	300		606	700
	361	1 000		0 096	5 000
	8 091	2 100		77 476	75 000
	04 721	100 100		026 686	4 000 000
2	9 812	5 000	7	37	200
	9 992	10 000		537	900
3	13	200		677	700
	4 923	2 000		6 937	5 200
	8 413	10 200	8	8	100
	291 843	1 000 000		2 328	2 100
4	244	700	9	89	200
	5 294	2 000		6 479	5 000
	2 534	5 000		9 009	5 000
5	795	700	0	2 660	5 000
	1 655	2 000		3 250	5 000
	6 365	2 000			
	60 735	100 000			

PROCHAINS TIRAGES LE 16 AVRIL 1980
L'ARLEQUIN À PARIS - Maison de la Radio
LE ZODIAQUE D'AVRIL À MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

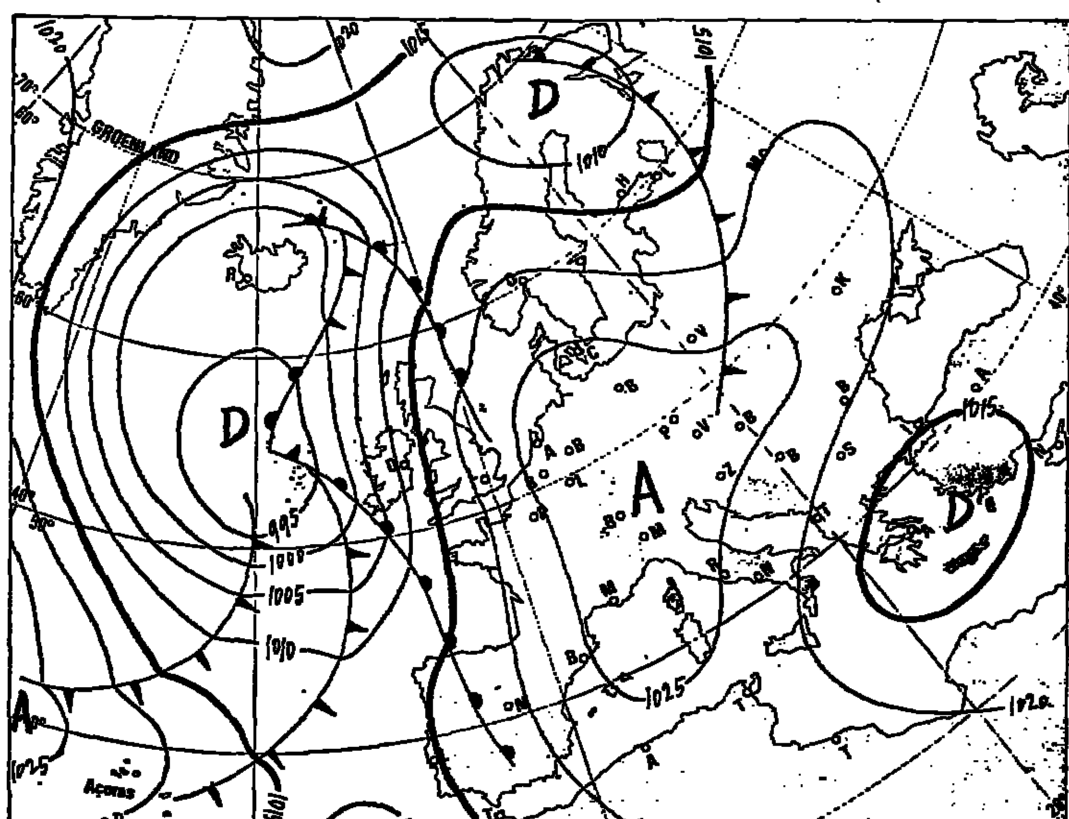
LOTO TIRAGE N° 15 — 5 12 31 41 45 47 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 10

PROCHAIN TIRAGE LE 16 AVRIL 1980 VALIDATION JUSQU'AU 15 AVRIL APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 12 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 11 avril à 0 heure et le samedi 12 avril à 24 heures :

Les hautes pressions d'Europe occidentale se décaleront vers l'est, tandis qu'une zone dépressionnaire se développera sur le proche océan. Un flux de sud-est à sud, s'établira ainsi sur notre pays.

Samedi 12 avril, après quelques brumes matinales dans l'Est et le Nord-Est, un temps généralement ensoleillé prédominera sur la plus grande partie de la France. Des nuages passagers deviendront progressivement plus nombreux sur les régions voisines de l'Atlantique, mais les températures seront en hausse sensible dans un flux de sud-est à sud qui se renforcera un peu.

Le vendredi 11 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 025,6 millibars, soit 769,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 avril ; le second, le minimum de la nuit du 10 au 11) : Ajaccio, 17 et 0 degrés ; Biarritz, 16 et 5 ; Bordeaux, 15 et 5 ; Bourges, 12 et 2 ; Brest, 11 et 6 ; Caen, 12 et 2 ; Cherbourg, 11 et 3 ; Clermont-Ferrand, 12 et —3 ; Dijon, 11 et 1 ; Grenoble, 14 et —2 ; Lille, 11 et 1 ; Lyon, 11 et —1 ; Marseille, 16 et 6 ; Nancy, 9 et 4 ; Nantes, 13 et 4 ; Nice, 14 et 8 ; Paris-Le Bourget, 13 et 2 ; Pau, 15 et 1 ; Perpignan, 15 et 2 ; Rennes, 12 et 2 ; Strasbourg, 10 et 5 ; Tours, 15 et 3 ; Toulouse, 14 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 5 degrés ; Amsterdam, 10 et 1 ; Athènes, 15 et 10 ; Berlin, 6 et 5 ; Bonn, 9 et 3 ; Bruxelles, 9 et 3 ; Le Caire, 22 et 11 ; îles Canaries, 24 et 15 ; Copenhague, 9 et 1 ; Genève, 11 et —2 ; Lisbonne, 18 et 11 ; Londres, 12 et 3 ; Madrid, 19 et 9 ; Moscou, 4 et 1 ; New-York, 17 et 14 ; Palma-de-Majorque, 16 et 1 ; Rome, 16 et 6 ; Stockholm, 9 et 0 ; Téhéran, 27 et 19.

PROBABILITES POUR DIMANCHE

Le temps sera doux pour la saison, avec des températures maximales élevées, en particulier sur la moitié est, où elles atteindront 20 °C. Le ciel sera bien ensoleillé sur la moitié est, et deviendra plus nuageux par l'Ouest avec un risque d'orage en Aquitaine et un vent de sud se renforçant.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 10 avril, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

Il s'agit du dernier bulletin d'enneigement pour la saison.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 180, 695 ; Autrans : 30, 150 ; Arêches-Beaufort : 40, 350 ; Bellecombe - Crest-Voland : 60, 200 ; Bonneval-sur-Arc : 160, 450 ; Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs : 125, 250 ; Les Carroz-d'Arâches : 30, 200 ; Chamonix : 10, 600 ; La Chapelle-d'Abondance : 25, 180 ; Châtel : 35, 210 ; Combloux : 15, 150 ; Les Contamines - Montjoie : 10, 300 ; Courchevel : 35, 330 ; Les Deux-Alpes : 70, 430 ; Flumet - Praz-sur-Arly : 75, 140 ; Les Gets : 40, 230 ; Les Houches : 30, 100 ; Megève : 20, 200 ; Les Menuires : 90, 420 ; Méribel : 45, 330 ; Morzine/Avoriaz : 10, 300 ; La Plagne : 220, 490 ; Pralognan - La Vanoise : 90, 150 ; Saint-François-Longchamp : 30, 200 ; Saint-Gervais - Le Bettex : 100, 230 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 50, 120 ; Samoëns : 120, 310 ; Tignes : 215, 290 ; Val-Cenis : 20, 280 ; Val-d'Isère : 200, 330 ; Valloire : 20, 200 ; Villard-de-Lans : 30, 200 ; Valmorel : 135, 190.

ALPES DU SUD

Auron : 40, 140 ; Beuil-les-Launes : 69, 90 ; La Colmiane - Valdeblore : 50, 80 ; La Foux-d'Allos : 50, 300 ; Isola 2000 : 175, 340 ; Montgenèvre : 100, 170 ; Orcières-Merlette : 20, 200 ; Les Orres : 30, 150 ; Pra-Loup : 20, 100 ; Risoul 1850 : 80, 130 ; Le Sauze - Super-Sauze : 15, 200 ; Serre-Chevalier : 30, 130 ; Superdévoluy : 30, 120 ; Vars : 30, 180.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 35, 100 ; Les Angles : 20, 70 ; Ax-les-Thermes : 0, 80 ; Cauterets-Lys : 60, 190 ; Font-Romeu : 10, 40 ; Saint-Lary - Soulan : 15, 90.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 30, 170 ; Super-Besse : 40, 140 ; Super-Lioran : 60, 140.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 10, 80 ; Les Rousses : 40, 180.

VOSGES

La Bresse : 10, 50.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

BREF

ENTRAIDE

UNE MESSE POUR LES KHMERS. — La mission catholique du Cambodge organise dimanche 13 avril, à 10 heures, en l'église Saint-Luc de Romainville (Seine-Saint-Denis), une messe à laquelle sont conviés « les chrétiens khmers en tout premier lieu, mais aussi des amis bouddhistes et des Français proches d'eux pour diverses raisons ».

★ **Accueil cambodgien, 56, rue de la Fraternité, 93230 Romainville, tél. 857-25-54, 372-03-77.**

LOISIRS

FERMETURE TEMPORAIRE DU CHATEAU DE VERSAILLES. — En raison de la visite officielle en France du président du Venezuela, le Grand Trianon de Versailles sera fermé les 13 et 14 avril, toute la journée, et ne rouvrira que le mardi 15, à 14 heures. Le domaine de Versailles (parc et château) sera fermé pour les mêmes raisons, le lundi 14 avril, toute la journée.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du 11 avril 1980 :

UN DECRET

● Portant application du rapport constant établi par l'article L. 8 *bis* du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre en vue de la revalorisation au 1er mars 1980 du point d'indice des pensions militaires d'invalidité et accessoires de pensions.

UN AVIS

● Aux entreprises candidates à l'attribution d'une autorisation spéciale d'importation et de mise à la consommation intérieure de produits dérivés du pétrole.

PARIS EN VISITE

SAMEDI 12 AVRIL

« Exposition Mucha », 10 h. 30, Grand Palais, Mme Zujovic.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel d'Evreux et la place Vendôme », 15 h., 17, place Vendôme, Mme Saint-Girons (Caisse nationale des monuments historiques).

« Mucha », Grand Palais (Mme Angot).

« Exposition Dali », 10 h. 30, Centre Pompidou (Arcus).

« Conciergerie », 14 h. 30, 1, quai de l'Horloge (Approche de l'art).

« Le Marais », 15 h. 15, 30, rue des Tournelles (Mme Barbier).

« Chez un restaurateur de meubles », 15 h., devant Saint-Julien-le-Pauvre (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le collège des Quatre-Nations et l'Académie française », 15 h., 23, quai Conti (Mme Ferrand).

« La cathédrale russe », 15 h., 12, rue Daru (Mme Hauller).

« La vie de Rodin », 15 h., 77, rue de Varenne (Histoire et Archéologie).

« Notre-Dame de Paris », 15 h., façade (M. de La Roche).

« L'île Saint-Louis », 14 h., métro Pont-Marie (Mme Rouch-Gain).

« Un célèbre centre d'acupuncture », 15 h., 12, rue de Ponthieu (Tourisme culturel).

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

DIMANCHE 13 AVRIL

« Le Sénat », 10 h. 30, 15, rue de Vaugirard, Mme Oswald.

« Le musée Nissim-de-Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau, Mme Garnier-Ahlberg.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald.

« La Maison de la Légion d'honneur », 5, rue de la Légion-d'honneur, à Saint-Denis, Mme Saint-Girons (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons du ministère des finances », 11 h., 93, rue de Rivoli (Approche de l'art).

« L'île Saint-Louis », 15 h. 15, 4, quai des Célestins (Mme Barbier).

« Palais-Bourbon », 15 h., 2, place du Palais-Bourbon (Mme Camus).

« Exposition Monet », 10 h. 30, Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (Mme Ferrand).

« L'Académie française et le collège des Quatre-Nations », 15 h., 23, quai Conti (Mme Hauller).

« Alchimie et symbolisme des tailleurs d'images », 15 h., portail central de Notre-Dame (Histoire et Archéologie).

« Le palais du Luxembourg », 15 h., 15, rue de Vaugirard (M. de La Roche).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis », 15 h., métro Saint-Paul - le Marais (Lutèce-Visites).

« Le grand séminaire d'Issy », 15 h., métro Corentin-Celton (Paris inconnu).

« Montmartre, les peintres et les jardins », 16 h., métro Abbesses (Mme Rouch-Gain).

« L'Opéra », 14 h. 30, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

SAMEDI 12 AVRIL

14 h. 30, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. J. Chabannes : « Les enfants du siècle » ; professeur A. Delaunay : « Le rapport de trois sages et la société de demain » ; Mme D. Ribardière : « Revivons-nous la fin de l'Empire romain ? » (Club du Faubourg).

15 h., Normandy Hôtel, 7, rue de l'Echelle : « Eckankar présente ses enseignements ».

DIMANCHE 13 AVRIL

17 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Pourquoi la réincarnation ? » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
[illegible]

TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE
[illegible]

II. — SUISSE - TUNISIE
[illegible]

Par voie aérienne, Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

Nestlé

La section de développement d'emballages installée dans de nouveaux locaux à Orbe, petite ville au pied du Jura vaudois, étudie les interactions de l'emballage et du produit ainsi que la construction des machines destinées à fabriquer ces emballages.

NOUS CHERCHONS UN

CHEF DE PROJETS EMBALLAGES

Nous lui confierons d'importants travaux de développement technologique sur des emballages de produits alimentaires pour toutes les sociétés du groupe Nestlé en Suisse et à l'étranger. Il sera également chargé de l'étude et de l'industrialisation de systèmes d'emballage pour l'alimentation.
Ce poste fait appel à un ingénieur E.P.F. ou équivalent, âgé de 27 à 37 ans, ayant déjà de l'expérience dans le domaine de l'emballage. En plus du français et de l'anglais, des connaissances de l'allemand et/ou de l'espagnol seront appréciées.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements en téléphonant à M. J. T. Langer, 024/41/12.81, interne 286, ou adresser leurs offres de service à la

SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR PRODUITS NESTLE S.A.
Laboratoire industriel - CH-1350 ORBE (Suisse).

Nestlé



emplois régionaux

Pour l'Aube, recherchons

ASSISTANT TECHNIQUE AU COMMERCE

Formation C.E.F.A.C. ou E.S.C.
Ayant au moins 5 ans d'entreprise.

Sérieuses références demandées.

Adresser C.V. + lettre manuscrite + photo récente à Agence HAVAS, sous le numéro 2031/1, 10000 TROYES, qui transmettra.

Pour l'Aube recherchons

SPÉCIALISTE COMMERCE EXTÉRIEUR

POUR CONSEILS EN ENTREPRISES

— Formation supérieure
— Enseignement supérieur
— 5 ans entreprise minimum.

Adresser C.V. + lettre manuscrite + photo récente à Agence HAVAS no 2052/1 10000 TROYES, qui transmettra.

T.I.T.N. PROVENCE

Société d'ingénierie en informatique recherche :

1 INGÉNIEUR LOGICIEL

2 ans d'expérience de programmation sur mini-ordinateur pour projet de 2 ans, A ISTRA, EN ITALIE DU NORD ;

3 INGÉNIEURS LOGICIEL

débutants - ayant programmé SUR SOLAR ;

2 AGENTS TECHNIQUES

ELECTRONICIENS, position II, niveau B.T.S. ou I.U.T., débutants à 2 ans d'expérience.

Envoyer C.V., photo, prétentions à : T.I.T.N.-PROVENCE, 7, rue Louis-Armand Z.I., 13290 AIX-LES-MILLES.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

offres d'emploi

Recherchons pour chantiers FRANCE - ETRANGER :

INGÉNIEURS
A. TECHNIQUES

de coordination travaux
— cost-control ;
— planning pert ;
— en construction industrielle ;
— usines clefs en main.
Age minimum 35 ans.
Expérience minimum 8 ans.
Téléphone : 556-16-62 - 14-43.

Filiale européenne important groupe américain spécialisé dans équipement lourd pour pétrole, pétrochimie et Cryogénie. recherche
CADRE COMMERCIAL
pour ventes export., niveau ingénieur, connaiss. anglais courant indisp. Expérience minimum vente produits industriels 3 ans. Formation assurée par la Sté. Déplacements fréquents courte durée étranger.
Adresser C.V. manus. et prét. à S.M.P., no 9.168, B.P. 34 77302 FONTAINEBLEAU Cedex

demandes d'emploi

Jeune fille 19 ans cherche place employée de bureau débutante. Ecr. no 6.211 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décorat. Coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 et 893-30-02.

enseignem.

L'ANGLO EUROPEAN SCHOOL OF ENGLISH

qui célébrera son 10e anniversaire en 1980 est heureux d'annoncer des vacuités pour les étudiants désirant apprendre ou perfectionner leurs connaissances en anglais ou passer l'examen du Cambridge University.

Des cours à plein temps sont accessibles durant l'année au prix de 500 F par mois dans lequel est inclus le logement dans un famille.

Ecrire au directeur Anglo European School of English 96, Old Christchurch Road Bournemouth Dorset England pour ultérieures informations et une brochure.

automobiles

divers

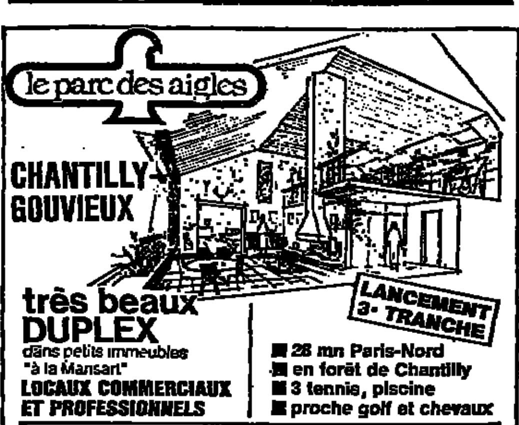
EMPLOYES PEUGEOT vd 104, 305, 504, 505, 604. - 9 mois. LEBUS, 68440 DIETWILLER

box parking

BOULOGNE (92) Boxes à vendre par lots ou séparés. Prox. Mo Marcel-Sembat, 70 au total. Prix à débattre. Ecrire no 36979 P.A. SVP 37, r. du Gal-Foy, 75008 Paris.

L'immobilier

appartements vente



5e arrdt.

Près PANTHEON, Mo MONGE
9, RUE DE L'ESTRAPADE
TRÈS BEAUX 2 PIÈCES
48 M2 ou 55 M2
DUPLEX 3 PIECES 68 M2
Dans Hôtel particulier restauré Frais de notaire réduits Sur place (sauf dimanche) 14 h 30 à 18 h, ou BEGI : 267-46-04 ou 267-48-01

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. du STUDIO au 4 P., GARAGES. Sur place, 11 à 19 h. - 550-21-26.

9e arrdt.

Impeccable, GRAND 4 PIECES, cuisine équipée, S. de B. Immeuble classé. - Prix : 735.000 F. Téléphone : 281-16-16.

12e arrdt.

Mo BEL-AIR, immeuble récent, 2 Pces, tt cft + park. 330.000 F. MICOT : 344-43-87.

14e arrdt.

Porte d'Orléans, sur Montrouge, 14, rue Radiguey, angle G.-Péri, 3 Pièces, entrée, cuis., bns, wc, cave, 62 m2, sud, 265.000 F. Tél. 224-02-86 ou s/pl., de 16 à 18 h., samedi, dimanche et lundi.

15e arrdt.

Mo PORTE DE VERSAILLES imm. récent, bon stdg, tt cft, 10e étg., s/jard., loggia, park., LIVING + 3 CHAMBRES, entr., cuis. équipée, bains + cab. toil., 2 wc, soleil, téléph., 374, r. de Vaugirard, bât. B 1, sam., dim., lundi, de 15 à 18 h.

MAIRIE XVe. EXCEPTIONNEL Part. vd duplex 4/5 P., 3e et dern. étage, imm. anc., ss asc., séj., S. à M., bur., 2 chbr., S. de B., wc sépar., chem., chff. centr. indiv., moqu., pet. terr. plein sud, mansardé, ptres, très clair, calme, parf. état, beauc. de caractère. Agences s'abstien. Prix : 1.150.000 francs. Tél. : 533-16-62 ou 543-48-05.

16e arrdt.

LA VILLA FOCH côté soleil de l'avenue Foch, reste un seul duplex 6 Pièces, environ 220 m2, entièrement rénové, décoré, meublé, panorama sur l'avenue Foch même, chambre de service. Visite sur R.-V. Téléphone : 500-86-73, tous les jours sauf dimanche et lundi. *REALISATION CARLTON.*

VILLE DE PARIS
MARCHE DES NOTAIRES entre bd Suchet et champ de courses d'Auteuil, dans immeuble façade pierre, chambre de 17 m2, studio 23 m2, 2 Pièces 57 m2, 2 Pièces 57 m2 + 130 m2 terrasse. Notaire G. Bellargent, Téléphone : 260-31-12.

PORTE D'AUTEUIL
BEL IMMEUBLE BOURGEOIS REZ-de-CHAUSS. ENSOLEILLE SUR JARDIN PRIVATIF
5 PIECES 143 M2 cuisine, bains.
A rénover + chambre de service Vendredi, samedi, de 11 à 17 h :
PRIX 1.280.000 F
55, BOUL. MURAT ou TEL. 723-96-05

17e arrdt.

24, rue du Capitaine-Lagache : imm. angle, 52, r. Guy-Môquet, 3 Pces, entr., cuis., bains, wc, 55 m2, à rénover : 250.000 F. 520-13-57 ou s/pl., de 13 à 15 h., samedi, dimanche et lundi.

BD PEREIRE
(Place WAGRAM) - Imm. anc. pierre de taille, gd stand., magnifiq. appt 7-8 pièces, 220 m2, hall, séjour double + de 50 m2, salle à manger, cuisine, office, 4 chbres, 2 bains, salle d'eau, 3 w.-c., dressing, nombreux placards + chambre service.
ACL 30, rue Anatole-France, LEVALLOIS - 757-04-18

18e arrdt.

Mo LAMARCK Immeuble récent bon standing, tt confort, park. SEJOUR + 2 CHBRES entrée, cuisine équipée, office, bains, balcon sur jardin, soleil. 18, rue ACHILLE-MARTINET PRIX INTERESSANT Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

Province

Part. vd T 4 à COLOMIERS, 8 Wm. de TOULOUSE. Prix : 140.000 F + C.F. 60.000 F. Tél., après 18 heures : (61) 78-27-50.

Particulier vend F 3 libre + F 1 + cave + cour à La Gnousse-la-Garde (Var). Prix 170.000 F. Téléphone : (16-94) 75-61-02.

appartem. achat

L'AGENCE DU XVIe recherche BEAUX APPARTEMENTS, préférence dans le XVIe. 704-40-27.

locations meublées Offre

paris

PRES TOUR EIFFEL
SEMAINE - QUINZAINE OU MOIS FLATOTEL loue du STUDIO au 5 P. standing. 43, rue Saint-Charles, 75015 Paris - Tél. 577-54-04

locations non meublées Demande

paris

PPTAIRES LOUEZ SOUS 24 h. VOS APPARTS SANS FRAIS
261-53-88

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavill., pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL CONSTITUT. DE STES Démarches, Secrétariat, Telex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides ASPAC : 281.18.18 +

MONTEZ VOTRE PROPRE
ENTREPRISE
Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les Démarches : Domiciliat. de votre siège social ou Location Bureau Meublé av. *Téléphone, Télex, Secrétariat.* ORGAGESCO, 21, bd St-Martin, 75003 Paris - Tél. : 272-67-30.

fonds de commerce

AUX PORTES DE PARIS, à vendre GD GARAGE Parking Tour béton armé, rampes sur 5 paliers + 2 sous-sol : 340 pl. FONDS ET MURS. BONNE AFFAIRE. CESSION de parts : 1.200.000 F. R.-V. : 985-48-24

VILLAGE HAUT VAR
Part. vend TABAC - PAPET. - JOURNX - BAZAR. BAIL TS COMMERCES LOGT. - Tél. (94) 77-02-17.

immeubles

EUROPA 54, r. d'Amsterdam 8e achète urgence immeuble occupé (loi 1948) avec un appt libre Paris ou banlieue. T. 520-13-57.

pavillons

Part. à Part., sans interméd., ACHETE pavill. 4 à 5 P., ligne R. E. R., St-Germain, Nanterre, Le Vésinet, Chatou, Versailles. Ecr. DIAFIN, 10, chemin d'Antin, *Paris-9e, ou Tél. : 523-01-07.*

Mo BOURG-LA-REINE dans beau jardin, calme, pavillon 5/6 Pièces, cuisine équipée, bains, garage, sous-sol, 840.000. Téléphone : 663-55-70 - 08-96.

CONFLANS
Pavillon sur 420 m2 sous-sol total : garage, 1 Pièce, chauffage central mazout, plain-pied : entrée, cuisine, séjour de 29 m2, 3 chambres, wc, S. de B., terrasse. Prix : 527.000 F dont 36.000 F Crédit Foncier. Ct VERMEILLE, 919-21-27, 16, avenue Carnot, A CONFLANS.

JUVISY Beau pavillon meulière 7 pièces, tt confort, refait neuf, sur 500 m2 jardin, 590.000 F. - 325-75-42.

constructions neuves

LUXE, ESPACE ET LUMIÈRE
au cœur de l'Ouest prestigieux
LE HAUT DOMAINE DE ROCQUENCOURT
C'est aussi votre 2 pièces *merveilleusement orienté. 52 à 59 m² de confort raffiné prêt à habiter avec cave et garage. Jardin privatif donnant sur de vastes espaces verts. A partir de 380.000 F. Livraison dès cet été.*
Renseignements et visite : *Bureau de vente ouvert tous les jours de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h, dimanches et jours fériés inclus, lundi de 14 h 30 à 19 h. Tél. 954.85.85.*
olympe
Réalisation Immobiliare France S.A.

Soleil d'Espagne **COSTA BRAVA** Qualité de vie
Investissement de premier ordre



A partir de de Paris. A 7 h de voiture ou 1 h d'avion. Dans la quiétude des pinèdes, à proximité des principaux centres touristiques.

VOTRE VILLA AU BORD DE LA MER
UN RÊVE RÉALISABLE
Bungalows dès **140.000. FF**
Excellentes possibilités de location = min.normal VOTRE GARANTIE : nos 15 années d'expérience. Nos 850 clients en Europe. Notre position dominante sur le marché immobilier.
Profitez de nos visites hebdomadaires sur place, en avion ou en train, à des conditions très avantageuses.
Pour information, retournez le coupon ci-dessous à :
DECESA FRANCE
87, rue de La Tour 75016 PARIS
DELEGACION GRUPO INMOBILIAO AGA
M-27

Nom et prénom :
Adresse :
Tél. :
NP : Localité :

propriétés

LE PECQ pour peintre sculpteur ou architecte... dans propriété privée belle Maison 300 m2, jardin 1.500 m2 récept.-atelier, 4 chambres, 2 bains, terrasse 110 m2 Tél. 589-20-97

Urgent Part. vend 60 km Paris, Autoroute Ouest BREVAL. Maison campagne, 7 P., 3 s. de bains, nombreuses dépendances. 2 ha 600, pelouse, piscine, bois, très bon état. Prix demandé : 1.100.000 F. Tél. après 18 h. : 500-25-77

A VENDRE très belle affaire 20 km Cognac
— un logis charentais (7 pièces) tt cft,
— une Maison charentaise (en retour d'équerre), gd séjour 45 m2, 5 chbres + locaux commerciaux comprenant : magasin d'antiquités 100 m2 + niv. de 60 m2, magasin contigu de 35 m2 avec loggia, appt rustique avec mezzanine : séjour, cuis., s. de bns, 2 chambres. Le tout sur terrain 5.000 m2 en pelouse, jardins d'ornement, potager et fruitier.
Ecr. no 6209 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

SAUMUR centre résid. propr. bord Loire, tél. propriétaire : (16-41) 51-18-20

PROPRIETE ANCIENNE REG. **GISORS** Colombages, gd séjour, poutres, cheminée, sal. à m., cuis., 3 chbres, s. d'eau, grenier amén., chf. maz., gar., jard. ombr. 2.000 m2, parf. état. Px 520.000 F. Cab. BLONDEAU-LEBLANC, 2, fg Cappeville, à GISORS. TEL. 16 (32) 55-06-20.

FACE AU LUBERON
MAGNIFIQUE MAS XVIIIe
s/13.000 m2 de garrigues, 14 P. dont 6 restaurées, cour intér., architecture unique, vue imprenable. Affaire TRES RARE. PRIX : 1.500.000 F.
A 3 KM DE GORDES
BEAU TERRAIN 14.500 m2
viabil. Vue panoram. Permis de construire pour MAS de 250 m2. AFF. A SAISIR : 190.000 F. GORDES IMMOBILIER 24220 GORDES. Tél. (90) 72-00-70

villas

PARC MAISONS-LAFFITTE villa sur 1.860 m2, 1.050.000 F. Téléphone : 912-24-76.

MAGNY-LES-HAMEAUX, Vallée de Chevreuse, s/700 m2, parfait état, sur s.-sol compl. : compr. séj. avec cheminée, cuis. équip., 5 chbres, combles amén. Prix : 840.000 F. — I.N. : 045-29-09.

Bourgogne, rég. Chalon-s/Saône, plusieurs Pptés et Villas, stdg. Agce Colombière, 1, av. Boucicaut, Chalon-s/S. (85) 48-88-34.

100 km Paris
EST - CHAMPAGNE
proxim. autoroute 1 h. Paris bord Marne, quai privé.
BELLE RÉSIDENCE XIXe S.
7 pces av. bns + mais. annexe, 5 p., av. bns, bel. récept. 80 m2, chem. d'époq. Louis XIII, bar anglais, le tout refait, en parfait état, parc boisé, arbr. cent. 13.000 m2, bassins, sources, ruisseau, serre et communs, gd stand. Px justif. 1.700.000 F. crédit 50 %. Tél. 798-50-97

PRÈS DEAUVILLE
PIEDS DANS L'EAU
escalier privé sur plage VILLA SUR 500 m2. JARDIN, 6 p., cuisine équipée, 2 bains, sous-sol, impeccable. Px élevé justifié. Sur rendez-vous Tél. 563-90-22 (16-31) 87-80-36.

Société recherche
GRANDES PROPRIETES EN PROVENCE ou EN CAMARGUE avec plusieurs bâtiments et grandes surfaces de terrains. Faire offre : Société CATRY sous référence 2501, 43, cours d'Estienne-d'Orves, 13001 Marseille. T. (91) 54-92-93.

forêts

Vends, cause départ, bois de week-end 2,5 ha avec chalet près de Milly-la-Forêt. Ecr. BOREL, 2, rue du Maréchal-Fayolle, 13004 Marseille. T. (91) 34-51-76.

maisons de campagne

Près NARBONNE, 25 km, mer, Vends maison 6 pièces + 2 gds celliers. Grande remise 200 m2. Jardin 500 m2 + cours 200 m2, avec puits (murs clos). Prix : 400.000 F. Téléphoner : (16-61) 71-49-79

A vendre, PROVENCE, région Mt VENTOUX, altit. 700 m., maison campagne, 3 logements, tt cft, terrain 3.000 m2. Prix : 480.000 F. Ag. s'abstenir. Téléph. M. M. SIAUD (16-90) 61-82-13 ou 61-83-15

GARD A 15 KM D'UZES en bordure d'un petit village typiquement gardois : ancienne bergerie en pierres du pays, à aménager (180 m2 habitables possibles) gros œuvre bon état, petit parc attenant de 1.200 m2, eau, élect. en bordure. Prix : 215.000 F. Crédit possible. CATRY. Tél. (66) 22-20-92

UNIQUE Part. à part. ravissante Maison quercynoise restaurée + dépendances sur 8.000 m2. Prix 500.000 F. Tél. (65) 35-28-14, après 20 h.

PÉRIGORD
MAISON DE MAITRE A PIGEONNIER très authentique - cour fermée par porche, jolie vue, terrain 6.000 m2 env., eau, électricité. Prix 260.000 F. Doc. sur demande. PROPINTER S.A. Maisons du Périgord, B.P. 33 24103 BERGERAC Tél. (53) 57-53-75

PÉRIGORD
Maison bourgeoise STYLE XVIIIe
dans village, jolie vue au midi, gd jardin, beaux ombrages centenaires. - Prix 380.000 F. Doc. sur demande. PROPINTER S.A. Maisons du Périgord, B.P. 33, 24103 BERGERAC Tél. (53) 57-53-75

terrains

ENGHIEN - MONTMORENCY
TERRAIN A BATIR
5 minutes gare Enghien, 750 m2, 22 m. façade. Prix 350.000 F. Téléphone 775-86-60 et 443-96-74.

LA CELLE-SAINT-CLOUD (92) TERRAIN A BATIR : 945 m2. Prix : 630.000 francs. Téléphone 775-86-60 et 443-96-74.

LANDES - PRES DAX terrain à bâtir, boisé, bordé par ruisseau, 8.000 m2 (8 F le m2). Téléphone : 775-86-60, 443-96-74.

(44) GUEMENE-PENFAO magnifique terrain à bâtir de 4.500 m2, belle façade, 270.000 F. Téléphone : (40) 79-25-77.

Roussillon, 8 km. mer, Part. vd terr. camp. **NN, 3,6 ha dont 2,3 ha aménag., ombragé, pittoresque. Téléph. : (68) 59-83-64.

l'agenda du Monde

Artisans

EUROCHAUFFAGE
Tél. : 357-31-68
Spécialiste du chauffage toutes énergies
DEVIS GRATUIT
CRÉDIT TOTAL
entreprise agréée par l'Agence nationale d'économ. d'énergie. 104-106, rue Oberkampf, 75011 PARIS.

Astrologie

JANE DE GUESDE astrologue clairvoyante, peu beaucoup pour vous. Sur rendez-vous, par correspondance. Rens. sur demande 41, r. Coquillière, 75001 PARIS. Téléph. : 236-82-59.

Bateau

Cause double emploi particul. vend Vedette équipée 2e catégorie GUY COUACH 9,33 m., bon état. Fly Bridge. 2 moteurs Z DRIVE, essence OMC 210 CV. Prix à débattre. Visible à Cannes M. GLAIZAL. TEL. : (16-93) 30-80-91.

Cours

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, PARIS-14e.
Tél. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir. Lycéens à partir de 15 ans. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT : 21 AVRIL COURS PRIVES PREPARATION AU TOEFL COURS POUR ENFANTS. Forfait : cours + séjour U.S.A.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

Carrelages

DIRECT USINES GRAND CHOIX LES PLUS BEAUX BOCAREL 8, rue La Tour-d'Auvergne, Paris-9e. Métro Cadet. Téléph. : 526-65-48 et 526-13-36.

Débarras

ALAIN GIRAUD ACHETE Antiquités-Brocantes. déplac. province, serv. débarras (recherche Henri II, Louis XIII.) Téléph. : 854-69-74 ou 834-60-50.

DÉBARRAS INTÉGRAL
cave, grenier, appartement. Tous locaux. Téléphone : 606-60-06.

Instruments de musique

Piano droit IBACH état neuf, vendu par particulier. Tél. : 540-70-77 après 19 heures.

PIANOS NEUFS ET OCCASIONS, MARQUES SELECTIONNEES, long crédit sans apport personnel. Téléph. : 260-06-39.

Faïences anglaises

Sec. choix PX INTERESSANT ! Rayon d'épicerie anglaise. British - Reject - Shop, 2, r.F.-Ponsard, Paris-16e. T. 525-86-92.

Location de salle

Salle disponible 15-20 personnes pour cours, recyclage, perfectionnement, langues, tout usage culturel/audio-visuel. Téléphoner au 336-00-63 même sam. et dimanche (13e).

Vêtements

RETRO MOD
PRET-A-PORTER MASCULIN Un grand choix pour toute une gamme de prix. 7, r. Clignancourt, 75018 Paris. T. : 606-12-85. Mo B.-Rochech.

Moquette

MOQUETTE MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19-19.

Philosophie

Le Centre Gurdjieff-Ouspensky est ouvert. TEL. : 436-61-69.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

BORD MER FINISTERE NORD Station familiale. Locations vacances. AGENCE QUEGUINER B.P. 17 29232 PLOUGUERNEAU.

PRES MONACO Particulier loue LUX. VILLA 5 CH., 5 BAINS piscine, jardin, barbecue. VUE, CALME, juillet 45.000 F. TEL. : (93) 01-54-16.

MER SUD FINISTERE Location mois et semaines 50 % réduction mai, juin, sept. AGENCE L'OCEANE, 29115 GUILVINEC. Tél. : (98) 58-10-79.

ARTICLES DE PECHE Mer-Rivière AQUARIOPHILIE
PÊCHE ET LOISIRS
43, avenue du Général-Leclerc, 91610 Ballancourt-sur-Essonne. T. : 493-21-19 (Côté de la gare).

Vacances jeunesse

Fam. cadre yougoslave dom. à Split, souh. trouver fam. franç. à Paris pr rec. leur fils 12 a. en juillet. Accueillerait en échange garç. même âge au mois août. Ecr. no 6.208 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9.

CARNET

Naissances

— Christine et Rémy SAUTTER, Jérémie, Timothée, sont heureux d'annoncer la naissance de

Lorraine,

le 1er avril 1980.
14, rue Chomel, 75007 Paris.

Mariages

— Ursula et Henri SARRAZIN, Monique et Jacques RIVIERE, sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants.

Marianne et Bertrand.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le 8 avril 1980.

Décès

— M. et Mme Jean-Claude Sogno et leurs enfants,
Les familles Attia, Brun, Charon, Otmezguine, Roubi, Siksik, Touboul, Zaquin,
ont la douleur de faire part du décès de leur bien-aimée

Mme Juliette ATTIA,

leur mère, grand-mère, sœur, belle-sœur et tante, survenu le 6 avril 1980.
L'inhumation a eu lieu le 9 avril dans l'intimité familiale.

— M. Marcel Capelle,
M. et Mme Jean Corpet,
Laurent, Régis, Sylvain, Thomas et Delphine,
Mlle Germaine Capella,
Mme Sallard,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcel CAPELLE,
née Denise Chevalier,

survenu à Beaulieu-sur-Mer, le 10 avril 1980, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques auront lieu à Notre-Dame-de-Grâce de Passy, le mercredi 16 avril, à 14 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
141, rue de la Tour, 75016 Paris.
Les Chênes, la Jonchère,
92500 Rueil-Malmaison.

— Nous apprenons le décès du
général Paul GANGNERON,
survenu le 9 avril.

[Né le 25 juin 1896 à Soulangis (Cher), Paul Gangneron était ancien élève de Saint-Cyr. Après s'être engagé en 1914, il commande dans plusieurs régiments d'infanterie et de chars. Nommé en 1935 à l'état-major particulier de l'infanterie (section chars), il entre quatre ans plus tard à l'état-major de la 1re armée et, enfin, en 1940, à celui de la XIIe région.

Déporté en Allemagne, en 1944, Paul Gangneron est rapatrié en France en 1945. Il devient ensuite, en 1950, directeur du service matériel de la 1re région militaire et, deux ans plus tard, ingénieur général de 2e classe.]

— Mme Félix Gastaut,
M. et Mme Gérard Gastaut et leurs enfants,
Mlle Thérèse Gastaut,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Félix GASTAUT,
ancien contrôleur
des manufactures de l'Etat,
intendant militaire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 8 avril 1980.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 14 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Germain de Charonne, à Paris (20e).
Le présent avis tient lieu de faire-part.
219, boulevard Davout,
Paris (20e).

— Sa famille et ses amis font part du décès de

M. René GRANIER,
professeur de lycée honoraire,
officier des Palmes académiques,

survenu à Aubagne dans sa soixante-treizième année.
Les obsèques ont eu lieu le 10 avril 1980, à Marseille.

— Docteur et Mme Marcel Horn,
M. et Mme Paul Horn,
M. et Mme Andrée Tasso, née Horn,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès, le 9 avril 1980, de leur maman,

Mme Eckia HORN,
veuve du docteur HORN.

Cet avis tient lieu de faire-part.
08430 Poix-Terron.

— Mme Edmond Juvin, son épouse,
Le docteur et Mme Jacques Juvin,
M. et Mme Fernand Juvin,
Le docteur et Mme Edmond Juvin,
M. Alain Juvin,
Le docteur et Mme Patrick Juvin,
M. et Mme Hazem Salakawi,
ses enfants,
Le docteur et Mme Thierry Juvin,
Le docteur et Mme Denis Soyer,
Philippe, Eric, Isabelle, Karine, Guillaume, Karim, Christophe, Nelly, Jean-Baptiste, Sébastien et Barbara, ses petits-enfants,
Aude, Julien, Emilie, ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, le 6 avril 1980, dans sa quatre-vingt-troisième année, de

M. Edmond JUVIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé militaire,
croix de guerre 1914-1918,
membre de la Légion des Mille,
fondateur et président d'honneur
de la Société d'études
et d'entreprises électriques.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 12 avril, à 10 h. 30, en l'église Saint-Aignan, Gambais (78).
Sans fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
96, rue Pierre-Demours, Paris (17e).
Le Boulay, 78950 Gambais.

— **Paul LE CANNU**
s'est endormi dans la paix du Seigneur, à Bayonne, le 6 avril 1980.
De la part de :
Mme Paul Le Cannu,
M. et Mme Paul Le Carpentier,
M. et Mme Jean-Claude Barré,
M. et Mme Jacques Menut,
M. et Mme Jacques Desvergée,
M. et Mme Paul-Louis Le Cannu.
Gure Nahis, 41, rue des Pontrits, 64600 Anglet.

— Villefranche-sur-Saône.

Mme Eugène Moreau,
M. et Mme Pierre Rémy,
Vincent et Martine,
Mlle Marthe Moreau,
Mme René Mathieu, ses enfants et ses petits-enfants,
Mme Philibert Chevrot et ses enfants et ses petits-enfants,
M. et Mme Francisque Richardier,
M. et Mme Georges Meunier,
M. le docteur Robert Barraud,
ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Eugène MOREAU,
pépiniériste,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,
croix de guerre 1914-1918,
médaillé militaire 1914-1918,

rappelé à Dieu le 9 avril 1980, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, muni des sacrements de l'Eglise.
Ses obsèques auront lieu le samedi 12 avril 1980, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Villefranche-sur-Saône.

33, rue Louis-Plasse,
69400 Villefranche-sur-Saône.

— Alger, Nice, Paris.
Mme René Nouschi, née Dersida,
Le docteur Claude Nouschi,
Le docteur et Mme Elie Timsit et leurs enfants,
Les familles Nouschi, Djian, Dadouin, Amsellem, Lascar, Derrida, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, frère, grand-père et frère chéri,

Me René NOUSCHI,
notaire honoraire,

survenu le 3 avril 1980
Les obsèques ont eu lieu à Versailles dans l'intimité familiale, le 4 avril 1980.
23, rue d'Alsace-Lorraine, Nice.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Me Raymond TARDIVOT,

survenu le 10 avril.
Les obsèques auront lieu le samedi 12 avril, à 8 h. 30, en l'église Saint-Paul, 99, rue Saint-Antoine, à Paris.

— **THAN-TRONG-TRI,**
ancien élève de l'I.D.H.E.C.
(9e promotion).

nous a quittés le 5 avril 1980, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Souvent incompris, il a vécu sans pouvoir exprimer son potentiel de créativité. Il est mort sans être maître de son devenir en quêtant l'Amour dans le silence de son Moi. A sa façon, dans sa solitude, il a mené sa vie en artiste et en homme qui se veut libre.

Réunion le mercredi 16 avril, à 8 h. 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.
Ni fleurs ni couronnes.
De la part de :
Son père, Than-Trong-Hy,
Sa famille et ses amis.

Hué, Vietnam.
2, square Jean-Baptiste-Lulli,
93110 Rosny-sous-Bois.

— Mme Pierre Vallaud, son épouse,
M. et Mme Jacques Vallaud,
Mme Gilles Morange,
M. et Mme Jean-Michel Vallaud,
ses enfants,
Michel et Marie-Noël Vallaud,
Xavier et Bruno Morange,
Catherine, Jean-Paul, Olivier et Christian Vallaud, ses petits-enfants,
Mme Léonce Lacoux, sa belle-sœur,
Le docteur Jean-Claude Lacoux, son neveu,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre VALLAUD,

survenu à Paris, dans sa quatre-vingt-deuxième année, le 9 avril 1980, muni des sacrements de l'Eglise.
Priez pour lui.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 15 avril, à 10 h. 30, en l'église Saint-André de l'Europe, rue de Leningrad, Paris (8e).
17, rue de Berne, Paris.

Remerciements

— Mme Tourriol et ses enfants, profondément touchés des marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors de la disparition de

M. Louis René TOURRIOL,

adressent leurs sincères remerciements et expriment leur vive reconnaissance à tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la mort de

Boris GUIMPEL,
ancien des Brigades internationales,
lieutenant-colonel,
membre de l'état-major national
des F.F.I.,

ses camarades du 151e et de la brigade Fabien apposeront une plaque sur sa tombe le samedi 12 avril, à 10 h. 30, au cimetière du Père-Lachaise (entrée rue des Rondeaux).

— Ce 11 avril 1980 est le septième anniversaire du décès de

Aron LANGBORT,
I.E.N.C.T.

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

M. Antoine BRUEDER,

une messe sera célébrée le jeudi 17 avril, à 18 h. 45, en l'église Saint-Sulpice, chapelle de la Sainte-Vierge.

Communications diverses

— Le banquet annuel de l'Association des anciens élèves du lycée Buffon aura lieu le mercredi 23 avril 1980, à 20 heures, au lycée Buffon, sous la présidence d'honneur du commandant P. Roy, attaché à la direction de l'Institut océanographique de Monaco.
Inscriptions : Jean-Pol Hindre, 7, rue Falguière, 75015 Paris. Tél. : 734-96-97.





RELIGION

La situation de Hans Küng à l'université de Tübingen a été réglée

« C'est le meilleur compromis », nous déclare le théologien

Le professeur Hans Küng, théologien catholique suisse à qui la congrégation romaine pour la doctrine de la foi et l'épiscopat allemand avaient retiré la « mission canonique », c'est-à-dire le droit d'enseigner à la faculté de théologie catholique de l'université de Tübingen, en décembre dernier (« le Monde » du 20 décembre 1979), vient de voir sa situation professionnelle réglée par un compromis.

Au cours d'une conférence de presse donnée à Tübingen, le jeudi 10 avril, le recteur de l'université de cette ville a annoncé que Hans Küng ne faisait plus partie de la faculté de théologie, mais qu'il conservait ses fonctions de professeur et de directeur de l'Institut de recherches œcuméniques. Cet institut ne fera désormais plus partie de la faculté de théologie et sera placé directement sous l'autorité du rectorat de l'université. Hans Küng conservera également une voix consultative dans les jurys d'examen de la faculté.

« *C'est un compromis, certes, mais le meilleur que je pouvais espérer dans ces circonstances.* » Hans Küng est satisfait, même s'il émet quelques réserves. « *Je reste professeur de théologie œcuménique, et même directeur de l'institut qui porte ce nom à l'université de Tübingen* », nous a déclaré le théologien suisse. « *Je garde mon droit de faire des cours et des séminaires, de poursuivre mes recherches, d'enseigner et de publier. Mais à cause de la réticence de quelques évêques allemands bien connus, et même d'une petite majorité de mes propres collègues — puisqu'ils ont voté à sept voix contre cinq pour dire qu'il n'est pas possible d'enseigner dans une faculté de théologie catholique sans « mission canonique », — le compromis a été trouvé qui consiste à détacher l'institut de recherches œcuméniques de la faculté de théologie et de le placer directement sous le contrôle du sénat de l'Université.*

— La solution est-elle acceptable pour tout le monde ?

— *Le compromis montre une générosité de la part des autorités universitaires, et il est acceptable pour moi. Il me permet de continuer à me considérer comme un théologien catholique et de poursuivre mon combat pour un catholicisme plus œcuménique et plus centré sur la personne de Jésus. Je continuerai à travailler en vue du renouveau de l'Eglise institutionnelle, à laquelle je me sens toujours lié, comme prêtre, comme pasteur et comme chercheur.*

» *La solution est heureuse pour moi,* poursuit Hang Küng, *car elle me donne une liberté plus grande : je ne serai lié à aucun programme déterminé, mes cours seront ouverts aux étudiants de toutes les autres facultés, et je pourrai continuer à poser des questions, même si elles dérangent certains...* »

— Alors, c'est le point final de la controverse qui vous oppose depuis bientôt quinze ans aux autorités romaines ?

» *La décision marque un point final au conflit à l'intérieur de l'université, mais pas à la discussion que j'entends poursuivre. Je viens de publier une déclaration intitulée : « Les questions demeurent ». J'espère aussi qu'il y aura un jour une révision de la procédure inquisitoriale intentée contre moi. A ce sujet, mes collègues théologiens Herbert Haag et Norbert Greinacher s'apprêtent à publier le véritable « dossier Küng », qui comportera une centaine de documents.*

Avant de partir pour une année sabbatique, le professeur Küng viendra animer un débat à Paris le 23 avril.

Propos recueillis par
ALAIN WOODROW.



ANCIENS COMBATTANTS

MANIFESTATION A PARIS

Une manifestation pour la revalorisation des pensions et le rétablissement de la fête nationale du 8 mai 1945 a réuni quelque trois mille anciens combattants le jeudi 10 avril à Paris. Une délégation dirigée par M. René Peyre, président de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC) a été reçue par M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Dans une motion remise à ce dernier, les anciens combattants réclament une majoration immédiate de 10 % de leurs pensions, sans attendre les résultats de la commission *ad hoc* tripartite qui doit se réunir le 17 avril (*le Monde* du 10 avril). Les anciens combattants ont aussi demandé à M. Plantier que l'anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, dont M. Giscard d'Estaing a décidé récemment qu'il serait de nouveau célébré, redevienne fête nationale et jour férié. En l'absence de « réponse positive sur ces différents points », l'U.F.A.C. organise, le 15 avril prochain, à 16 h. 30 dans la salle Médicis du Sénat, une réunion d'information à l'intention de tous les parlementaires.

SPORTS

Au congrès de Port-de-Bouc

LA F.S.G.T. DÉVELOPPE SA CAMPAGNE POUR LA DÉFENSE DES JEUX OLYMPIQUES

La Fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T.), fédération corporative omnisports proche du Parti communiste regroupant quelque trois cent mille membres, tient son congrès à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) du 11 au 13 avril.

Quelque mille délégués et les représentants des organisations sportives travaillistes de dix-neuf pays étrangers participent aux travaux du congrès organisés autour de six thèmes : éducation physique et sportive, sport pour tous, développement de la F.S.G.T., démocratie et vie associative, lutte des sportifs, réalités sociales et idéologiques. Plusieurs groupes de travail examinent en détail chacun de ces thèmes.

Enfin la F.S.G.T., qui a recueilli quarante et un mille signatures en faveur de la participation française aux Jeux de Moscou, entend accentuer sa campagne pour la « *défense des Jeux olympiques* ».

D'UN SPORT A L'AUTRE...

VOILE. — *Le monocoque Fernande, barré par Pierre English, a quitté New-York le 10 avril, à 23 h. 18 min. 20 sec. (heure française) pour tenter de battre le record de la traversée de l'Atlantique détenu depuis 1905 par Charlie Barr, en 12 jours, 4 heures, 1 minute, 19 secondes. L'autre monocoque, Cardio-France, barré par Thierry Macheras, qui reste en course après le naufrage du trimaran Kawazaki-Generator d'Eugène Riguidel, accuse un retard sur les performances de Charlie Barr.*

TENNIS. — *Sur les six joueurs français engagés dans le tournoi de Johannesburg, il n'en restera qu'un en piste après le second tour : le vainqueur du match Patrick Proisy - Patrice Dominguez, qui a été interrompu jeudi 10 avril par la pluie sur le score de 7-6, 4-5. Dominique Bedel a été battu, de son côté, par l'Américain Victor Amaya, 6-1, 6-0.*

● PRECISION. — Dans l'article relatif à la rencontre Nantes-Valence (*le Monde* du 11 avril) une coupe a pu faire penser que le paragraphe commençant par « *Force est de reconnaître que, aidés par le sort ou non (...), ils sont bien placés pour prendre part à la finale* » concernait les Nantais. Il s'agissait évidemment du jeu des Espagnols.

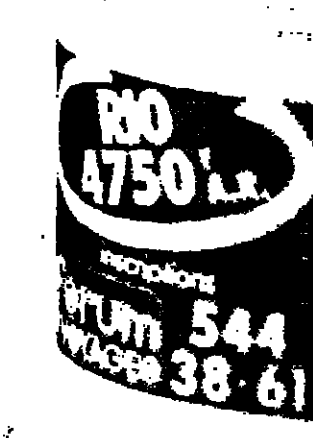
PRESSE

M. ANDRÉ FROSSARD REPRENDRA SON BILLET QUOTIDIEN DANS « LE FIGARO »

M. André Frossard, qui devait prendre sa retraite de journaliste au *Figaro* pour limite d'âge, le 31 mars, reprendra sa chronique quotidienne « Cavalier seul » à compter du mardi 15 avril. Par ailleurs, chroniqueur quotidien à R.T.L. depuis le 1er avril et à l'hebdomadaire *le Point* depuis 1972, M. André Frossard ne devrait pas assurer, contrairement à ce qui avait été annoncé (*le Monde* des 28, 29 et 30-31 mars 1980), un billet quotidien au *Matin de Paris*, sa collaboration au *Figaro* paraissant exclusive de toute autre collaboration dans la presse quotidienne.

Rappelons que les problèmes soulevés par la collaboration au *Matin de Paris*, de M. André Frossard avaient amené les journalistes de ce quotidien à faire une grève de vingt-quatre heures puis à réanimer la société des rédacteurs.

● *Le premier numéro du supplément mensuel « Madame Figaro »* devrait paraître le samedi 26 avril. De cent quatre-vingt-seize pages, au format du *Figaro-Magazine*, il devrait être vendu avec ce dernier et *le Figaro* du jour pour un prix d'ensemble non encore fixé.



Le Monde

économie

CONJONCTURE

L'« effet libération » des prix

(Suite de la première page).

La liberté des tarifs des services est plus récente, mais elle a déjà entraîné des résultats également redoutables : 21 % de hausse en un an dans les stations-services, 16 % à 19 % dans les hôtels, 15 % dans les restaurants et les cafés (et même 19 % pour la bière consommée en salle), 14 % chez les garagistes, à peine moins sur les tarifs des parkings...

Apparemment, cela ne fait que commencer, puisque les prix des services ont été libérés progressivement au long de l'année 1979 et que les marges du commerce sont redevenues libres en janvier dernier seulement. D'ores et déjà, les hausses à venir s'annoncent fortes et nombreuses. Au point de menacer dangereusement l'évolution des indices d'ici à la fin de l'année.

L'inventaire des majorations particulières ne donne d'ailleurs qu'une idée limitée de l'augmentation générale. Celle-ci apparaît plus clairement dès que l'on compare systématiquement les principaux postes de l'indice, concernés par la libération. Celle-ci ayant débuté par les prix à la production, regardons l'évolution des rythmes de hausse des prix de gros avant et après la mise en liberté.

L'ACCÉLÉRATION DES HAUSSES DES PRIX A LA PRODUCTION

	JUIN 1977 à JUIN 1978 (12 mois)	JUIN 1978 à FEVRIER 1989 (28 mois)
Produits métallurgiques	4,8	33,5
Matériaux de construction	8,7	24,5
Produits chimiques	4	34,3
dont :		
engrais	8,3	44,9
matières plastiques	5,3	40,6
Textiles (filés)	0,	14,4
Cuirs tannés	7,8	27,6
Papiers et cartons	2,6	22,1
Voitures particulières françaises	6,9	21,4
Motos	5,9	17,2
Machines-outils françaises	11,3	19,5

La période écoulée depuis la libération des prix étant de vingt mois, il suffit, pour faire une comparaison correcte, de multiplier par 1,7 le rythme de hausse constaté pendant l'année antérieure à la mise en liberté. On constate alors qu'à l'exception des machines-outils — dont la cadence d'augmentation a faiblement progressé, — la dizaine d'autres groupes de produits ou d'appareils a vu son rythme de hausses doubler (automobiles, motos, matériaux de construction, cuir), tripler (engrais, matières plastiques), voire quadrupler (métallurgie) ou quintupler (papier).

Bien entendu, une partie de cette accélération est due au renchérissement des produits énergétiques, dont le rythme de hausse a un peu plus que doublé dans le même temps (25 % l'an en moyenne, depuis juin 1978, contre 9,3 % durant l'année ayant précédé la libération des prix). Mais il est évident que ce facteur particulier est très loin d'expliquer l'aggravation générale des augmentations, qui porte, elle, sur la totalité du prix des produits (et non pa sseulement sur l'élément énergétique du coût de revient) et qui, d'autre part, lui est généralement très supérieure.

De même l'augmentation du coût des matières premières industrielles importées ne peut suffire à expliquer les hausses. Son rythme a moins que doublé (9,9 % l'an depuis la libération des prix, contre 5,2 % auparavant) ; et elle n'a porté, elle aussi, que sur une partie du prix de revient des produits ou appareils concernés.

Il y a donc bien eu un « effet libération » (1) qui, s'ajoutant aux causes de hausse déjà citées, les a considérablement amplifiées. Non pas dans les premiers mois qui ont suivi la libération, car la plupart des industriels ont manifesté leur reconnaissance envers le gouvernement en modérant temporairement leurs tarifs (modération trop vite célébrée par M. Monory et l'état-major du patronat) ; mais, à partir du printemps 1979, les dérapages importants se sont multipliés.

Pour l'ensemble des produits semi-transformés que l'INSEE recense dans son indice des prix de gros (2), la hausse a été (hors taxe) de 9,6 % l'an au second semestre 1978, de 14 % en 1979 et de quelque 15 % depuis le début de 1980. Ce qui explique que les comptes d'exploitation des entreprises se soient sérieusement améliorés depuis vingt mois et que l'endettement des firmes ait fortement diminué.

Aux frais des consommateurs, bien entendu, puisque ces hausses au stade du gros se sont répercutées progressivement au détail. On le voit nettement dans le tableau ci-dessous, où, pour éliminer les effets saisonniers, ont été comparées les hausses durant le même trimestre (décembre-janvier-février) des trois dernières années. Aux produits manufacturés ont été ajoutés ici certains prix alimentaires ou tarifs de services ayant été remis, eux aussi, — mais un peu plus tard — en liberté.

Le rythme de hausse du coût de la vie a plus que doublé

HAUSSE CONSTATEE pendant les trois mois s'achevant en février	1978	1979	1989
● INDICE GLOBAL	1,5	2,1	3,8
● HABILLEMENT, TEXTILES	1,3	1,9	2,2
dont :			
Chaussures	2,1	1,7	2,6
● AUTRES PROD. MANUFACTURES	1,3	2,2	6,1
dont :			
Meubles	2	2,1	3
Appareils ménagers	1	1,4	1,9
Equipement du ménage	1,2	2,9	3,7
Savons	0,9	2,2	3,5
Véhicules	1,4	3,1	3,3
Librairie	1,3	2,4	3,4
Articles de loisirs	2,2	1,3	2,7
Energie	0,9	2,9	12,4
● ALIMENTATION	1,2	1,8	2,2
dont :			
Viandes de boucherie	2,1	1,1	2,4
Porc, charcuterie	2,5	1,4	3,9
Corps gras, beurre	0,6	0,8	5,3
● SERVICES	1,9	2,3	2,9
dont :			
Services d'utilisation de véhicules privés	0,6	1,7	3,5
Restaurants	1,2	1,8	3,5
Consommations dans les cafés	0,9	2,5	4,2

Dans tous les cas cités — et pas seulement pour la ligne énergie — les hausses des prix de détail se sont accélérées, parfois très fortement. Sans quo l'on puisse, la plupart du temps, voir dans l'augmentation des prix du pétrole brut ou des matières premières importées la cause majeure du mouvement. Tout s'est passé comme si la libération avait donné aux responsables des entreprises et aux commerçants la possibilité de relever leurs tarifs beaucoup plus vite qu'auparavant. Et cela dans la quasi-totalité des secteurs libérés.

C'était, de fait, l'un des objectifs poursuivis. La « souplesse des prix » rendue aux industriels et au négoce visait prioritairement à reconstituer les cash-flow. Il n'était pas loyal à l'époque, de la part des pouvoirs publics, de faire comme si cela pouvait arriver sans accélération des hausses.

Le résultat est que, actuellement, le rythme annuel de majoration du coût de la vie est — une fois enle- la rubrique « énergie et combustibles » — de 11,6 % l'an (3), au lieu de 7,6 % (dans les mêmes conditions) il y a un an, et de 5,8 % il y a deux ans. Il ne faut donc pas raisonner comme si la hausse du pétrole — et, au-delà, des autres produits énergétiques — était la source de tous nos maux. L'augmentation des prix est malheureusement beaucoup plus générale que celle de ce seul facteur.

Quatre motifs d'inquiétude

Comment le mouvement va-t-il se poursuivre ? Quatre motifs d'inquiétude concernant l'évolution de l'indice sont à signaler :

1) Pour les *produits industriels libérés* dès l'été 1978, tout se passe comme si le mouvement de hausse, volontairement contenu au départ, tendait actuellement à s'amplifier, en raison d'anticipations notamment. L'INSEE vient d'ailleurs de le confirmer, en notant que, depuis le début de l'année, les industriels déclarent augmenter leurs tarifs à la production d'un montant double de celui de l'année précédente : 1,8 % par mois (23,8 % l'an), au lieu de 0,9 % (11,3 % l'an). L'amélioration de la consommation des particuliers depuis l'automne a probablement facilité ce mouvement ; mais il pourrait se poursuivre même si la demande s'essoufflait un peu.

2) La libération *des services et des marges du commerce,* qui ne s'applique que depuis peu, est encore loin d'avoir fait sentir tous ses effets. Si le processus de répercussion y est le même que pour les prix à la production, les hausses à ce titre s'amplifieront dans les prochains mois. Et pas seulement dans les professions de santé, où les négociations en cours entre la Sécurité sociale et les médecins se traduiront par un fort relèvement des honoraires.

3) De leur côté, les tarifs énergétiques n'ont probablement pas fini d'augmenter. L'Algérie et l'Iran poussent à la hausse des prix du gaz : le pétrole subit ici et là des rectifications en hausse de ses prix de départ (indépendamment même de la hausse, depuis le début de l'année, du dollar, dans lequel ces prix sont exprimés). De plus, il se pourrait que l'E.D.F. majore de nouveau ses prix pour faire face à l'énorme facture de son programme nucléaire.

4) Enfin, s'agissant des tarifs publics, *on doit noter que ceux des* transports n'ont progressé que de 5,2 % er six mois, alors qu'ils avaient *augmenté de 16 % en 1979 et de 15 %* en 1978. Faute de pouvoir accroître indéfiniment les subventions budgétaires de l'Etat aux entreprises publiques, des rajustements de tarifs paraissent inéluctables d'ici à la fin de l'année.

Au total, on comprend qu'un bon nombre de spécialistes soient assez pessimistes sur l'évolution de l'indice des prix d'ici à la fin de 1980. Rien n'assure que l'on pourra revenir au-dessous des 13,4 % constatés en février (par rapport à février 1979). Déjà certains commencent à craindre une hausse supérieure à ce niveau...

GILBERT MATHIEU.

(1) L'INSEE n'a pas encore, à notre connaissance, ventilé la hausse totale de ces prix entre leurs diverses composantes. Cela serait pourtant des plus souhaitables, pour bien mesurer l'incidence particulière de chacun des facteurs d'augmentation.

(2) Ce qui exclut les cas particuliers des matières premières industrielles et des produits énergétiques.

(3) La base de calcul est toujours celle des trimestres qu'on vient de citer.

SELON L'INSEE

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé en moyenne de 1,3 % en 1979

De décembre 1978 à décembre 1979, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a diminué, en moyenne, de 1,3 %, indique l'INSEE dans le numéro de mars de sa revue mensuelle *Economie et statistique.* Dans cette période, en effet, le traitement net des agents de l'Etat s'est accru, en moyenne, de 10,4 % et l'indice des prix a augmenté de 11,8 %.

Dans son étude, l'INSEE a pris en considération le salaire net, comparant l'indemnité de résidence et le supplément familial (à l'exclusion de toute autre prime (des fonctionnaires titulaires en activité (à l'exception de ceux situés en « échelle lettres ».)

Par catégorie, les hommes de traitement net en 1979 ont été les suivantes : D (la catégorie la plus basse) : 11,2 % ; C : 10,9 % ; B : 10,3 % ; A : 9,7 %. De ce fait, la perte du pouvoir d'achat a été différente : C : — 0,2 % ; B : — 1 % ; A : — 1,3 %. Les agents de la catégorie D ont vu leur pouvoir d'achat exactement maintenu l'an dernier. En faveur des bas salaires, indique l'INSEE, on a noté en 1979 le « *relèvement d'un tiers des indemnités spéciales mensuelles et l'attribution de points uniformes* ».

L'an dernier, le niveau moyen du pouvoir d'achat des traitements nets de la fonction publique a été de 0,7 % inférieur au niveau moyen de 1978, la majoration de 1 % du taux de cotisation à l'assurance-maladie au 1er août 1979 ayant eu une incidence particulière.

De 1970 à 1979, l'accroissement du pouvoir d'achat des fonctionnaires a été dans l'ensemble de 20,3 %, soit un rythme annuel moyen de 1,9 %. Cette augmentation a été moindre de moitié pour les cadres de la catégorie A que pour les agents des catégories C et D. « *Pour la première fois en 1979*, conclut l'INSEE, *apparaît une baisse du pouvoir d'achat de l'indice d'ensemble des traitements nets de la fonction publique.* »

ÉNERGIE

Le différend entre la SONATRACH et Gaz de France

L'Algérie n'entend pas céder sur le principe d'un alignement du prix du gaz sur celui du pétrole

De notre envoyé spécial

Alger. — « *Le* Hassi-R'Mel — un méthanier d'une capacité de près de 40 000 mètres cubes — *est parti cette nuit chargé de gaz sur la France.* » D'emblée, M. Belkacem Nabi, ministre algérien de l'énergie et de la pétrochimie, entend démentir les informations selon lesquelles la Sonatrach aurait cessé toute livraison de gaz à la France. « *Il n'a jamais été question,* ajoute-t-il, *de suspendre les exportations ou d'effectuer quelque chantage que ce soit dans le cours des négociations avec nos clients.* »

Le chargement du *Hassi-R'Mel* et son départ pour la France — dans la soirée du 10 avril et non du 9 — ne règle pourtant pas le différend qui oppose Gaz de France à la Sonatrach sur les prix du gaz naturel liquéfié.

Avant le *Hassi-R'Mel* aucun méthanier n'avait quitté Arzew pour la France depuis le mois de février et le précédent chargement d'un navire à Skikda datait du 13 mars, alors que le rythme habituel est d'un bateau tous les quatre jours. Sans doute les difficultés techniques expliquent-elles en partie ce retard. Les Algériens ont beau jeu de souligner que l'usine de liquéfaction de Skikda — construite par la société française Technip — n'a jamais atteint sa pleine capacité et que l'aide technique de Gaz de France pour cette usine coûte particulièrement cher. Mais à Paris l'on est bien près de suspecter la Sonatrach d'une particulière mauvaise volonté au moment où les discussions sur les prix du gaz sont tendues. Les négociateurs de Gaz de France, qui se rendent de nouveau à Alger le 16 avril, auront une tâche particulièrement difficile.

Les principes et la « cuisine »

« *L'Algérie défend un principe,* souligne M. Nabi : *le prix du gaz doit être en relation directe avec celui du pétrole brut.* » « *C'est d'ailleurs là,* disent les Algériens, *un principe universellement admis* », puisque les Etats-Unis, dans les contrats passés avec le Canada et le Mexique, comme le Japon pour ses achats de gaz à Abou-Dhabi et à Brunei, l'ont accepté. « *Seule l'U.R.S.S. fait exception pour le moment* », souligne M. Nabi. Le prix de 6,11 dollars par million de B.T.U. (1) réclamé par la Sonatrach à Gaz de France — correspond donc au prix du pétrole algérien au 1er janvier, soit 34,21 dollars par baril. Certes le « brut » d'Algérie est très cher — puisqu'il bénéficie à la fois d'une prime de qualité et d'une prime de fret du fait de sa proximité des marchés de consommation, — mais, précise le ministre algérien, « *ce qui est valable pour le pétrole est valable pour le gaz* » (d'autant que le coût du transport est beaucoup plus élevé relativement pour le gaz).

Après les principes, il y a « la cuisine ». L'Algérie accuse notamment Gaz de France de l'avoir quelque peu trompée lors de la signature, en janvier 1979, d'un avenant au contrat qui indexait le prix du gaz à partir d'un indice d'un organisme professionnel français publié irrégulièrement, et dont les tendances s'éloignent fondamentalement de celles du marché international.

Depuis le début de l'année, Gaz de France paie donc à la SONATRACH un prix (de l'ordre de 3 dollars le million de B.T.U.) décidé unilatéralement, tandis que l'entreprise algérienne facture un autre « *juste prix* » — près du double, — calculé tout aussi unilatéralement. Et il faudra une certaine dose de bonne volonté de part et d'autre pour sortir de l'impasse.

L'enjeu est d'importance. Pour les consommateurs, indexer purement et simplement le gaz sur le pétrole c'est s'en remettre — là aussi — à l'OPEP pour fixer les prix. Une pratique qui avait été évitée jusqu'à présent grâce au marché restreint du gaz (où acheteurs et vendeurs sont à peine une dizaine).

Mais maintenir le prix du gaz à un niveau trop inférieur de celui du brut c'est risquer de décourager les investissements nécessaires à la mobilisation d'une source d'énergie qui est la première alternative au pétrole.

Pour la France, il s'agit d'établir des relations de confiance avec un partenaire qui devait lui fournir près de 25 % de son gaz en 1985 et avec lequel on envisageait d'autres possibilités de coopération (notamment le projet Segamo de gazoduc vers l'Espagne sous la Méditerranée).

Pour l'Algérie enfin, les négociations entreprises actuellement avec la société américaine El Paso (*le Monde* du 5 avril) et avec Gaz de France prennent valeur de test. M. Nabi le sait, qui n'a pas caché que l'issue des discussions en cours avec les autres acheteurs (allemands, néerlandais, belges) était liée au résultat des conversations avec l'entreprise nationale française.

Le ministre algérien lui-même joue gros. Après avoir été particulièrement critique à l'égard de son prédécesseur, M. Ghozali, et avoir obtenu son départ du gouvernement (où il était ministre de l'hydraulique), M. Nabi s'aperçoit que la voie du succès est étroite et que l'équipe qui avait été mise en place par M. Abdesselam guette son échec. La question du gaz est aussi une affaire intérieure algérienne. Ce qui ne facilitera pas forcément sa résolution.

BRUNO DETHOMAS.

(1) British Thermal Unit.

Faits et chiffres

Étranger

ETATS-UNIS

● *Les ventes américaines au détail* ont fléchi — en valeur — de 1,3 % en mars pour représenter 77,2 milliards de dollars (compte tenu des variations saisonnières). Toutefois, abstraction faite de celles du secteur automobile, ces ventes ont enregistré une augmentation de 0,1 %. Après rectification, les ventes au détail ont, en février, reculé de 1,6 % par rapport à janvier et non de 0,7 % comme indiqué initialement. En un an, par rapport à mars 1979, les ventes ont progressé de 7,2 %. — *(A.F.P.)*

GRANDE-BRETAGNE

● *La hausse des prix de gros britanniques* s'est ralentie en mars, tout en demeurant exceptionnellement forte, soit 1,25 % contre 1,5 % en février. Par rapport au mois correspondant de 1979, le résultat s'est d'ailleurs encore aggravé, à 18,75 % en mars contre 18,25 % en février. Cette tendance se répercutera sur les prix de détail au cours des prochains mois, et les analystes continuent de prédire que la hausse annuelle du coût de la vie, actuellement de 19,1 %, atteindra probablement 21 % ou 22 % à la fin du trimestre courant avant d'amorcer une lente désescalade. Pour sa part, la Trésorerie estime qu'elle aura été ramenée à 16,5 % à la fin de l'année.

JAPON

● *Les prix de gros japonais* ont augmenté de 2 % en mars, soit un rythme annuel de 26,8 %. Selon la Banque centrale, il n'apparaît aucun signe qui permette de prévoir une baisse à l'avenir. Au contraire, à la suite des fortes hausses des prix du gaz et de l'électricité, le 1er avril, les prix de gros vont continuer à augmenter.

R.F.A.

● *L'indice ouest-allemand de la production industrielle* a stagné en février, s'établissant, comme en janvier, à 126 (base 100 en 1970). Toutefois, par tranches de deux mois (janvier-février par rapport à novembre-décembre), la hausse a été de 1 % (+ 6 % par rapport à janvier-février 1979). — *(A.F.P.)*

SUISSE

● *Les prix de gros en Suisse* ont augmenté de 0,9 % en mars. En un an, la hausse a été de 6,5 %. Elle avait été de 5,9 % de mars 1979 à février 1980, et de 1,1 % entre avril 1978 et mars 1979. Selon les experts officiels, l'augmentation « *persistante* » de ces prix est imputable à de nombreuses hausses enregistrées « *spécialement dans le secteur des marchandises importées* ». Ainsi, le renchérissement du charbon, du bois de chauffage, de l'essence, du mazout et des huiles minérales de chauffage a fait monter de 2,1 % l'indice du groupe des produits énergétiques et connexes. — *(A.F.P.)*



ÉTRANGER

AU JAPON

La faiblesse du yen n'affecte guère les milieux dirigeants

Tokyo. — La valeur de la monnaie japonaise par rapport à la devise américaine s'est située, le 7 avril, à son cours le plus bas depuis deux ans et demi, cotant sur le marché des changes de Tokyo 260,50 yens pour 1 dollar. Elle fluctue depuis aux alentours de ce taux, ayant par conséquent nettement franchi le seuil des 250 yens pour 1 dollar que s'était fixé en mars la Banque du Japon en mettant en place un plan de défense de sa monnaie.

Les milieux dirigeants japonais ont pourtant réagi avec un calme apparent à cette évolution. Il s'y mêle un certain fatalisme. « Ce n'est pas le yen qui baisse, mais le dollar qui monte », dit-on avec une relative confiance dans l'avenir à moyen terme.

De notre correspondant

La Banque du Japon, qui était intervenue massivement ces dernières semaines pour défendre le yen, vendant jusqu'à six cent millions de dollars en une journée, a, semble-t-il, lundi, baissé les bras. Compte tenu du renforcement du dollar par rapport aux devises fortes (mark et franc suisse), les Japonais ont apparemment renoncé à chercher à endiguer un mouvement du marché des changes que personne n'avait prévu aussi fort et qui, de surcroît, affecte l'ensemble des devises. Au demeurant, de toutes les monnaies, c'est le yen qui a le moins baissé au cours des dernières semaines.

L'échec de leur politique de défense du yen affecte modérément les Japonais parce qu'ils pensent, d'une part, que la sous-évaluation actuelle de leur monnaie ne reflète en rien l'état réel de leur économie, de l'autre, qu'à plus ou moins court terme la tendance devrait s'inverser : *« sous peu le dollar perdra le revêtement artificiel que lui procure un taux d'escompte anormalement élevé aux Etats-Unis »*, écrit le quotidien *Asahi* citant des milieux bancaires.

Certes, dans l'immédiat, la chute du yen va avoir pour conséquence une augmentation du coût des importations, ce qui entraînera un accroissement du déficit, déjà considérable, de la balance des paiements courants. Ce phénomène ne fera que renforcer les pressions à la baisse sur le yen et aggravera l'inflation, la hausse des produits importés se répercutant sur les prix à la consommation.

Les Japonais savent toutefois que la faiblesse relative de leur monnaie tient, paradoxalement, à la bonne santé fondamentale de leur économie : l'appareil productif nippon tourne pratiquement à fond ; la productivité a augmenté de 10 % en 1979 ; l'épargne demeure élevée, même si l'inflation ces derniers temps provoque une désépargne des ménages, et le chômage reste faible (même si les statistiques officielles sont trompeuses, le nombre des sans-emploi n'en apparaît pas moins plus bas que dans les autres pays industrialisés). Les performances de l'économie japonaise ont pour conséquence une facture d'importation trop forte, compte tenu de la hausse du prix des matières premières et d'une montée imprévisible du dollar.

Les Japonais attendent donc un renversement de tendance : un rétablissement progressif du yen entraînera, selon eux, un mouvement inverse et aussi rapide, le rééquilibrage des comptes courants contribuant à renforcer le mouvement à la hausse du yen, dès que le processus sera amorcé. Ce qui inquiète les Japonais dans les mois qui viennent, c'est le moyen de parvenir à ce point d'équilibre qui tarde à venir.

L'affaiblissement du yen par rapport au dollar devrait cependant favoriser les exportations, permettant de réduire le déficit des paiements. Or les Japonais craignent aujourd'hui que cette baisse, en donnant une compétitivité nouvelle à leurs produits, ne provoque une vague de mesures protectionnistes, qu'il sera difficile, par la suite, de faire lever. Déjà les ventes nippones de voitures et de téléviseurs battent tous les records, et les lettres de crédit, qui laissent présager les exportations, enregistrent la progression annuelle la plus forte depuis 1974.

Pétrodollars

En fait, les entreprises nippones ne semblent pas avoir répercuté la baisse du yen intervenue ces derniers mois sur leurs prix en dollars. Ainsi, en février, les exportations ont augmenté sur une base annuelle de 40 % en yens et de 37 % en dollars. Les entreprises sont donc en train de faire des super-profits, non seulement en vendant davantage en volume, mais aussi en bénéficiant de la baisse du yen.

Les Japonais attendent, tôt ou tard, une baisse du dollar dans la mesure où ils pensent que le taux d'intérêt de base *(prime rate)* aux Etats-Unis, qui est déjà de 20 %, ne peut croître indéfiniment, ni même rester très longtemps à son niveau actuel. Entre-temps, pour tenter de favoriser une stabilisation de leur monnaie, ils comptent surtout attirer des pétrodollars, comme l'ont fait les Allemands. Au début de la semaine dernière, les Japonais ont conclu avec la Banque nationale suisse un accord *swap* aboutissant à l'ouverture d'une ligne de crédit réciproque pour un montant de 800 millions de dollars. Un accord analogue, mais d'un montant de 5 milliards de dollars, existe également avec la Banque de réserve fédérale de New-York.

Les réserves en devises du Japon sont tombées de 33,1 milliards de dollars en janvier 1979 à 18,5 milliards de dollars en mars 1980. Les accords *swap* donnent à la Banque du Japon des « munitions » pour défendre sa monnaie. Cette politique ayant cependant ses limites, les Japonais entendent attirer des dollars en provenance des pays producteurs de pétrole en leur vendant un large volume de bons du Trésor (pour 50 milliards de yens chaque mois).

Jusqu'à présent, de telles opérations ont été réalisées surtout avec l'Arabie Saoudite, qui, depuis novembre, a acquis pour 55 milliards de yens en bons d'Etat. La Banque du Japon compte développer ce type d'opération et diversifier les acquéreurs. Une mission du ministère des finances doit prochainement se rendre au Proche-Orient, notamment au Koweït et dans les Emirats, pour négocier des accords.

D'une manière générale, dans le cadre de leur politique de défense du yen, les Japonais comptent attirer de substantiels dépôts en yens convertibles de la part des pays producteurs de pétrole. Des mesures de libéralisation des entrées de capitaux au Japon, par un assouplissement des contrôles des changes, ont notamment été prises au début de mars.

Après avoir crié, en 1978, à la catastrophe, lorsque leur monnaie montait par rapport au dollar, puis écrit des séries d'articles sur les bienfaits du yen fort, les Japonais réagissent cette fois avec beaucoup plus de mesure aux nouvelles fluctuations de leur monnaie : sans doute en raison des avantages à court terme que peuvent en retirer leurs entreprises sur les marchés extérieurs, mais aussi parce que, confiants, ils pensent que leur économie est encore la plus saine du monde industrialisé.

PHILIPPE PONS.

EN CHINE

Un ralentissement de la croissance du commerce extérieur est prévu

De notre correspondant

Pékin. — *Un bilan des résultats obtenus en 1979 par l'économie chinoise et les grandes lignes du plan pour l'année 1980 ont été présentés, mardi 8 avril, au comité permanent de l'Assemblée nationale populaire. M. Li Renjun, vice-ministre de la commission d'Etat pour la planification, a déclaré que les principaux objectifs fixés pour l'année dernière avaient été atteints.*

D'après les chiffres cités par l'agence Chine nouvelle, le succès le plus remarquable a été réalisé dans la production des céréales, qui a atteint 325 millions de tonnes, en progression de près de 5 % par rapport à 1978 (au lieu des 2,5 % prévus par le plan). Les résultats sont également satisfaisants pour les produits oléagineux (+ 23 %), mais décevants pour le coton, dont la récolte reste pratiquement au même niveau que l'année précédente.

Des taux modestes

Dans l'industrie, l'objectif fixé pour l'acier a été sensiblement dépassé — 34,5 millions de tonnes au lieu de 32 millions, — ce qui ne constitue pas un sujet réel de satisfaction, le plan ayant prévu un ralentissement dans ce secteur, exagérément gourmand, au profit de l'industrie légère. Cette dernière n'en progresse pas moins de 9,6 % dans son ensemble contre 7,7 % pour l'industrie lourde. Ce décalage correspond aux intentions de la politique dite de réajustement et les dépasse même légèrement. L'ensemble de la production industrielle s'est accru de 8,5 % au lieu des 8 %.

La tendance à un meilleur équilibre se confirme grâce au taux de 7,3 % largement supérieur aux prévisions, atteint par la production agricole. L'accroissement en valeur de l'ensemble des productions industrielle et agricole est d'ailleurs strictement conforme pour 1979 à l'objectif de 8,2 % qui avait été fixé par le plan.

Toujours au nom de la politique de « réajustement », les taux de croissance fixés pour 1980 sont relativement modestes : 3,8 % pour l'agriculture et 6 % pour l'industrie, l'industrie légère devant à nouveau être systématiquement avantagée avec un progrès minimum de 8 %. M. Li Renjun prévoit aussi une augmentation de la récolte de céréales supérieure à 3 %, qui porterait cette année la production nationale à 335 millions de tonnes environ. Il annonce, en revanche, un net ralentissement dans l'expansion du commerce extérieur, dont le volume global ne devra pas augmenter cette année de plus de 11,5 %, alors que des accroissements de 30 % et 24 % avaient été enregistrés en 1978 et 1979. On verra là l'un des signes les plus évidents de la politique d'austérité financière que doit s'imposer la République populaire après deux ou trois années de gestion un peu trop libérale.

Les chiffres cités par l'agence Chine nouvelle et tirés de l'exposé de M. Li Renjun sont toutefois trop fragmentaires pour qu'on puisse se faire une idée complète et précise des intentions économiques du gouvernement chinois. Rien n'est dit en particulier des programmes d'investissement sinon qu'ils devront être maintenus *« dans les limites des capacités et des ressources financières actuelles de l'Etat »*. Au demeurant, l'année 1980 doit être considérée comme une année de transition, puisqu'elle prépare, d'une part, le sixième quinquennat 1981-1985, de l'autre, le plan général de dix ans, dont le vice-premier ministre, M. Yu Qiuli, vient de confirmer à Tokyo qu'il était en cours d'élaboration.

Outre ces travaux économiques, le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire doit examiner des projets de loi sur la citoyenneté et sur le mariage. Il doit enfin fixer les dates de la prochaine session plénière de l'Assemblée, généralement prévue pour le début de l'été.

ALAIN JACOB.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS SUR LE FONDS DE STABILISATION DES COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES

Genève (A.F.P.). — Le comité intérimaire de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) a repris le 8 avril ses travaux sur la création d'un fonds commun de stabilisation des cours des matières premières. La nouvelle session de ce comité, qui n'avait abouti à aucun résultat lors de sa dernière réunion en février, doit durer jusqu'au 18 avril. S'il mène à bien sa tâche, une conférence plénière se réunira du 27 au 30 mai pour entériner les statuts du fonds commun.

Le schéma général du fonds commun avait fait l'objet d'un accord-cadre en mars 1979, à l'issue de deux ans de négociations. Cet accord prévoyait la création de deux « guichets », l'un doté de 400 millions de dollars pour financer des stocks régulateurs de produits de base, l'autre d'un montant de 350 millions qui serait consacré à l'amélioration de la productivité et à la recherche. A la dernière réunion du comité intérimaire, la France avait annoncé une contribution volontaire de 15 millions de dollars au second « guichet ».

Les positions restent divergentes sur deux des douze articles du projet des statuts. Ces articles apparaissent comme les plus importants, car ils concernent la structure financière du fonds.

Par ailleurs, la conférence des Nations unies sur les pratiques commerciales restrictives a repris, cette semaine, ses négociations, interrompues en décembre sur l'établissement de règles et de principes à appliquer aux échanges internationaux. Le secrétariat de la CNUCED, qui parraine la nouvelle session, estime que 10 % seulement des dispositions en discussion restent à régler avant la conclusion d'un accord.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1978

Commission paritaire n° 57 437.

MONNAIE

LES TAUX D'INTÉRÊT EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Les hésitations de la Bundesbank

Dans le doute, la Bundesbank s'est abstenue. Le conseil de l'Institut d'émission de Francfort, qui tenait jeudi en fin de matinée une session extraordinaire, n'a pas modifié sa politique du crédit.

Le taux de l'escompte reste donc fixé, comme il l'est depuis le 28 février, à 7 % et le « lombard » (taux des avances sur titres) à 8,5 %. Cette absence de décision va-t-elle faire cesser la spéculation ? Les circonstances dans lesquelles la réunion d'urgence a été convoquée, puis, une fois tenue, n'a abouti à rien, permettent d'en douter. L'impression que peut en retirer le marché est celle de l'improvisation.

La convocation de cette réunion, non prévue au calendrier des sessions du conseil, a été annoncée mardi, au moment où la hausse du dollar battait son plein, son cours approchant de 2 DM (exactement 1,97 DM pour 1 dollar). Dès que la nouvelle fut connue, des rumeurs commencèrent à circuler sur l'imminence d'un relèvement des taux allemands, ce qui probablement contribua au renversement de tendance sur ce marché. Faut-il supposer, comme on l'a fait, que le but poursuivi était dès lors atteint et que, le dollar ayant baissé, la Bundesbank s'est crue dispensée d'agir ?

Dans le passé, on avait plusieurs fois reproché à M. Otmar Emminger (président de la Bundesbank jusqu'à fin décembre dernier) de prendre ses décisions (telle, par exemple, qu'un relèvement des taux) en fonction uniquement des données de l'économie allemande et de sa monnaie. N'est-ce pas au fond la seule façon d'agir dans des périodes aussi incertaines (où, en réalité, on mesure mal les effets d'une politique à l'extérieur) ? A tort ou à raison, son successeur, M. Carl Otto Pœhl, a donné l'impression de tergiverser. Et déjà, on se demande si, devant la tension croissante des taux sur le marché, avivée par les gros besoins d'emprunt de l'Etat, le relèvement des taux de la Bundesbank ne sera pas décidé le 17 avril lors de la réunion du conseil ordinaire.

P. F.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep. + ou Dép −	
$ E.-U.	4,3450	4,3550	− 285	− 260	− 465	− 425	−1060	− 990
$ can.	3,6587	3,6691	− 167	− 126	− 221	− 166	− 392	− 290
Yen (100)	1,7140	1,7219	− 45	− 20	− 51	− 25	− 65	− 20
DM	2,3099	2,3208	+ 57	+ 79	+ 120	+ 151	+ 346	+ 407
Florin	2,1096	2,1203	+ 16	+ 35	+ 55	+ 83	+ 150	+ 283
F.B. (100)	14,3680	14,3940	− 689	− 550	− 697	− 840	−2572	−2150
F.S.	2,4676	2,4803	+ 77	+ 105	+ 235	+ 274	+ 683	+ 774
L. (1 000)	4,9351	4,9534	− 213	− 141	− 391	− 238	−1074	− 937
£	9,4598	9,4983	− 533	− 452	− 806	− 698	−1858	−1680

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 3/4	8	8 7/8	9 1/8	9 3/16	9 9/16	9 3/8	10 1/8
$ E.-U.	8 1/4	8 3/4	18 5/8	19	18 11/16	19 1/16	18 3/16	18 9/16
Florin	10 1/8	10 7/8	10 9/16	11 5/16	10 9/16	11 5/16	11 3/16	11 15/16
F.B. (100)	13	15 1/2	16 3/4	17 1/2	17 1/8	17 7/8	16 15/16	17 11/16
F.S.	9	12	7 1/2	7 7/8	7 1/16	7 7/16	7 7/16	7 13/16
L. (1 000)	14	17	15 1/4	16 3/4	15 3/4	17 1/4	16 3/4	18 1/4
£	16 3/4	17 1/4	17 3/8	18 1/8	17 3/8	18 1/8	17 1/4	18
Fr. franç.	12 1/4	12 3/4	12 3/4	13	17 7/8	13 1/8	13 5/8	13 7/8

DOLLAR TOUJOURS FAIBLE

Le dollar se retrouvait, vendredi en fin de matinée, à des niveaux proches de ceux de jeudi après-midi, c'est-à-dire toujours faible par rapport aux cours élevés de mardi matin. A Paris, il cotait 4,35 F (contre 4,55 F au plus haut mardi) et, à Francfort, 1,88 DM (contre 1,97 DM). Le cours de la devise allemande s'établissait à Paris à 2,3125 F, c'est-à-dire à un niveau sensiblement plus haut que le plancher (2,3033), où il se trouvait encore au début de la semaine. Le redressement n'a donc pas été remis en cause par la décision du conseil de la Bundesbank, réuni mercredi, de ne pas relever ses taux d'intérêt (voir d'autre part).

En fin de matinée, les taux sur l'eurodollar avaient légèrement tendance à se redresser mais restaient en retrait par rapport à leur niveau du début de la semaine.

Le cours de l'or, qui avait continué à baisser jeudi après-midi, s'est un peu redressé. Il a été coté par opposition à Londres 532 dollars l'once (contre 526 jeudi après-midi et 539,50 jeudi matin).

M. OSSOLA DEVIENT PRÉSIDENT DE LA BANCO DI NAPOLI

M. Rinaldo Ossola, qui fut ministre du commerce extérieur italien, de 1976 à mars 1979, a été nommé président de la Banco di Napoli, l'une des dix premières banques de la péninsule. Il remplace à ce poste M. Paolo Pagliazzi, décédé en 1979.

[Né le 8 novembre 1913, M. Rinaldo Ossola est bien connu des milieux financiers internationaux. Il a fait l'essentiel de sa carrière à la Banque d'Italie, où il est entré en 1938. Gravissant peu à peu tous les échelons, il est successivement chef du service des études d'économie internationale en 1964, conseiller économique en 1967, directeur général adjoint en 1969, puis directeur général en 1975. Appelé l'année suivante au gouvernement, il devient ministre du commerce extérieur, poste qu'il occupe jusqu'en mars 1979.

Sur le plan international, M. Rinaldo Ossola a participé aux travaux pour la création du F.M.I., de la Banque mondiale et de la Banque des règlements internationaux (BRI). Président du Club des Dix en 1968, son nom reste attaché au rapport qui donna naissance aux droits de tirage spéciaux (D.T.S.).]

● *Prochaine émission par l'Etat belge de bons libellés en marks.* — L'Etat belge va lancer une émission de bons libellés en marks sur le marché financier de la R.F.A. Le volume en cours de négociation pourrait atteindre 500 millions de marks et le rendement dépasserait 10 %.

SOCIAL

Tandis que le conflit des nettoyeurs du métro s'enlise

● La C.G.T. et la C.F.D.T. déposent des préavis de grève à la R.A.T.P.
● Les deux syndicats appellent à des arrêts de travail à l'E.G.F.

Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de l'E.G.F., qui étaient en désaccord, depuis quelque temps, sur les modalités de l'action revendicative, sont finalement convenues, jeudi 10 avril, d'organiser en commun à la fois une « marche sur Paris » mercredi 16 avril et des mouvements de grève tournants, région par région, du 24 au 30 avril.

Pour les deux syndicats, très largement majoritaires à l'E.G.F., il s'agit d'obtenir une remise en ordre des rémunérations, une réduction du temps de travail et de s'opposer au ticket modérateur d'ordre public, ainsi qu'à deux propositions de loi visant, selon eux, à remettre en cause les acquis sociaux et le droit de grève.

Lors de la « marche » prévue le 16 avril, les manifestants, venus de toutes les régions de France, défileront de la porte d'Asnières (siège de G.D.F.) à la rue Louis-Murat, dans le huitième arrondissement (siège de l'E.D.F.). Après un « pique-nique » dans le parc Monceau, trois cortèges se rendront, dans l'après-midi, à la direction de la distribution, dans le quartier de la Défense, à l'Assemblée nationale et au ministère de l'industrie.

Le 18 avril, les deux fédérations se rencontreront à nouveau pour définir les modalités, qui seront ensuite soumises au personnel, des mouvements de grèves prévus, région par région, du jeudi 24 au mercredi 30 avril. L'impact de ces actions sur la production de gaz et d'électricité n'est pas encore prévisible.

MÉTRO : situation bloquée

Dans le métro parisien, la situation risque de s'aggraver la semaine prochaine, les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. de la R.A.T.P. ayant déposé des préavis de grève, le premier à partir du mardi 15 avril, le second à partir du mercredi 16. Les deux organisations veulent ainsi manifester leur « *solidarité* » avec les balayeurs en grève et obliger la direction de la R.A.T.P. à négocier avec les grévistes. En accord avec le maire de Paris, M. Frédéric-Dupont, député (R.P.R.) adjoint au maire, vient d'écrire au directeur général de la R.A.T.P. pour lui demander de convoquer d'urgence le conseil d'administration de la Régie.

Celle-ci se dit prête à « *amplifier l'effort entrepris depuis 1977 (date de la précédente grève) pour améliorer les locaux mis à la disposition des sociétés de nettoiement* ».

Les pouvoirs publics, eux, ne veulent pas intervenir directement dans cette affaire. M. Edouard Frédéric-Dupont, adjoint au maire de Paris, a demandé, jeudi 10 avril, une réunion du Syndicat des transports parisiens. Le président de cet organisme, qui regroupe Etat, Ville de Paris et départements d'Ile-de-France, M. Lucien Lanier, préfet de Paris, a rejeté cette demande en faisant remarquer qu'il n'avait aucune compétence en la matière.

Au cours d'une conférence de presse, le jeudi 10 avril, M. Albert Mercier, secrétaire confédéral de la C.F.D.T., a rendu publique une lettre du 8 avril de M. Jean Matteoli, ministre du travail et de la participation. Celui-ci cite parmi les branches professionnelles où sera « *autorisé, en faveur des travailleurs manuels qui y sont employés, un dépassement sélectif de la norme du strict maintien du pouvoir d'achat* », le « *nettoyage des locaux* ». Aussi la C.F.D.T. demande que le gouvernement « *mette ses actes en accord avec ses discours* ».

Pour sa part, Mme Gisèle Moreau, député communiste de Paris, a écrit au ministre du travail que le gouvernement et la Régie « *sont les seules responsables du conflit* ». Deux conseillers socialistes de Paris ont écrit à M. Chirac pour demander que « *la Ville de Paris prenne son entière responsabilité dans ce conflit, pénible pour les travailleurs et les usagers du métro* ».

● *Journée d'action C.G.T.-C.F.D.T. chez Renault.* — Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de la régie Renault, au niveau du groupe, ont appelé leurs adhérents à une journée d'action, le mardi 15 avril, dans toutes les usines et succursales, avec deux heures de grève au minimum. Les deux organisations se rencontreront ensuite dès le 16 avril pour faire le point sur ce mouvement, qui coïncide avec l'ouverture de discussions pour le renouvellement de l'accord d'entreprise.

● *M. Bergeron prévoit des conflits de grande ampleur.* A Nancy, le 10 avril, le secrétaire générale de F.O. a évoqué les récentes assignations en justice de syndicalistes pour faits de grève. Il a dénoncé « *la politique insensée menée par certains chefs d'entreprise. (...)* » « *Le dialogue social dépérit dans le calme apparent*, a-t-il dit, *mais l'attitude du patronat ne peut conduire qu'à des conflits de grande ampleur que personne ne pourra contrôler.* »

LA C.G.T. ENVISAGE D'ORGANISER UNE ACTION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE

Il est « *légitime et même nécessaire de poser la question d'une action nationale interprofessionnelle* », écrit M. Krasucki, secrétaire de la C.G.T., dans l'éditorial de *la Vie ouvrière*, à paraître le 14 avril.

Enumérant les actions revendicatives menées ou projetées dans plusieurs départements, dans l'enseignement, et les mouvements annoncés en commun par la C.G.T. et la C.F.D.T. chez Renault et à l'E.D.F. M. Krasucki estime que les conditions sont favorables. « *N'y a-t-il pas un coup formidable à donner sur la table ?* », écrit-il. Ce serait « *un coup d'arrêt à l'agression gouvernementale et patronale* ». L'unité « *connaît des difficultés* », mais il faut « *en discuter au grand jour. Si le courant est assez fort, justement maintenant, l'action sera puissante, elle aura plus de chances d'être unitaire et par conséquent l'unité marquera des points bien au-delà* ».

De son côté, M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., le 10 avril, à Antenne 2, a « *regretté profondément* » qu'un accord n'ait pu intervenir entre les organisations parisiennes C.G.T. et C.F.D.T. à propos d'une manifestation commune le 1er mai. « *Nous aurions souhaité que, partout en France, il y ait des 1er mai unitaires* », a-t-il dit. « *Nous poursuivrons l'action pour nous retrouver unis dans de futurs 1er mai.* »

DISCUSSIONS ININTERROMPUES ENTRE LA F.M.F. ET LES CAISSES D'ASSURANCE-MALADIE

La Fédération des médecins de France (F.M.F.) et les trois caisses d'assurance-maladie, qui ont repris jeudi 10 avril les négociations pour l'élaboration d'une nouvelle convention — la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) en étant exclue, — ont décidé de poursuivre de façon ininterrompue les pourparlers afin d'aboutir rapidement à un accord destiné à éviter « *tout vide conventionnel* ».

Dans un délai très court — dès la semaine prochaine, — les parties en présence vont rédiger un protocole d'orientation qui devrait permettre la levée du blocage des honoraires décidé depuis juillet dernier par le gouvernement. A la poursuite au finish des discussions sur le texte détaillé de la convention s'ajouteront alors des négociations tarifaires prévoyant l'évolution des honoraires pour l'année 1980. La F.M.F. réclame notamment de porter le prix de la consultation du généraliste de 40 à 42 puis à 50 francs, afin d'assurer la promotion de ces praticiens.

La F.M.F. aurait d'autre part obtenu des caisses le maintien du droit à dépassement (D.P.) pour tous les médecins qui en bénéficient actuellement (environ 14 % du corps médical) à titre de « *maintien des avantages acquis* ». Mais la formule elle-même du D.P. sera supprimée. L'objectif de la future convention est surtout de maintenir la quasi-majorité des médecins dans la future convention en ce qui concerne l'autodiscipline et la « *maîtrise concertée des dépenses* ».

En revanche, la nouveauté de la nouvelle convention sera de créer un « *double secteur* » selon la C.S.M.F., « *deux groupes de médecins* » selon la F.M.F. : les premiers, outre l'autodiscipline, devront respecter les tarifs conventionnels, les seconds, tout en appliquant cette autodiscipline, auront la liberté de dépasser ces tarifs, au détriment des malades. Pour la F.M.F., il n'y a pas trente-six solutions à la maîtrise des dépenses. « *Nous ne sommes pas sûrs de réussir* (c'est-à-dire d'aboutir à un système où le nombre des médecins à tarif libre soit le plus faible possible), nous a déclaré M. Belot, président de la F.M.F., *mais il nous paraît nécessaire de tenter l'expérience.* » Un bilan serait dressé après deux ans d'application de l'éventuelle convention.

J.-P. D.

AFFAIRES

Les constructeurs d'automobiles japonais estiment que leur différend avec les États-Unis s'apaise

De notre correspondant

Tokyo. — A la suite des entretiens qu'ont eus en début de semaine, à Washington, Américains et Japonais sur le secteur automobile, on estime, à Tokyo, que le différend entre les deux pays est en voie d'apaisement et que cette question ne devrait pas constituer un problème sérieux lors de la visite que doit faire aux Etats-Unis, en mai, le premier ministre M. Ohira.

Les Japonais présentent en tout cas les propositions faites aux Américains — qui les pressent d'investir aux Etats-Unis, — comme susceptibles de satisfaire leurs interlocuteurs. Ainsi que nous l'avions laissé prévoir (*le Monde* du 8 avril), Nissan, le deuxième constructeur nippon qui vend ses véhicules à l'étranger sous la marque Datsun, a confirmé qu'il projetait de construire aux Etats-Unis une usine qui produirait vingt mille camionnettes par mois : un volume de production double de celui qui était initialement prévu. Les principales pièces détachées viendront du Japon, mais les véhicules seront entièrement montés aux Etats-Unis. La production commencera à la fin de l'année. Nissan a d'autre part annoncé l'envoi aux Etats-Unis d'une mission pour étudier la possibilité de fabriquer sur place des voitures particulières.

Toyota va faire de même, qui a décidé de confier ce travail à trois instituts de recherches (deux américains et un japonais). Le résultat de cette étude, dont le coût s'élèvera à 1 million de dollars, sera connu dans un an. Le premier constructeur automobile japonais paraît cependant quelque peu refroidi par les déclarations récentes du président de General Motors, qui a annoncé qu'en 1983 son groupe produirait plus de six millions de petites cylindrées. Toyota a d'autre part *confirmé* son projet d'augmenter la capacité de production de son usine de Long-Beach, en Californie, où sont fabriquées des bennes montées sur ses camionnettes.

A propos des demandes américaines concernant l'accès au marché japonais, le ministre des transports a annoncé qu'il allait simplifier les mesures pour l'homologation des véhicules importés.

« *C'est un petit pas, mais significatif* », a déclaré M. Fra[illegible], président de l'Union des ouvriers américains de l'automobile (U.A.W.), en commentant les propositions des Japonais. Ceux-ci ne sont cependant pas au bout de leur peine : ils sont en effet confrontés à de nouvelles exigeances des Américains : une mission de sénateurs vient en effet de leur demander d'investir aux Etats-Unis dans la construction de pièces détachées automobiles. L'année dernière, le Japon a exporté aux Etats-Unis pour 1,1 milliard de dollars en pièces détachées, et les Américains estiment que dans deux à trois ans ce type d'exportations pourrait atteindre 7 ou 8 milliards de dollars. Cependant, pas plus en ce domaine que dans celui de la construction automobile, les Japonais ne semblent décidés à faire passer les considérations politiques avant les questions de rentabilité économique.

Ph. P.

● *La Banque japonaise du commerce extérieur* vient d'ouvrir un bureau de représentation à Pékin, le premier établissement étranger de cette sorte depuis la création de la Chine populaire en 1949. Selon l'agence *Chine nouvelle*, l'accord avait été conclu en mai 1979. — (*A.F.P.*)

LE PLAN DE SAUVETAGE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MUNITIONS PRÉVOIT SIX CENT QUARANTE LICENCIEMENTS.

Un plan de « sauvetage » de la Société française de munitions (S.F.M.) a été annoncé jeudi 10 avril par Me Pesson, administrateur provisoire de l'entreprise mise en règlement judiciaire en février (« le Monde » du 26 janvier). Pour les syndicats, ce plan, qui aboutit au démantèlement de l'entreprise, sera soumis lundi à une assemblée générale du personnel. Les propositions de Me Pesson prévoient le maintien en activité de 1 082 salariés sur 1 722 actuellement.

1) Au siège social à Paris, 82 personnes sur 120 seraient licenciées.

2) A Survilliers (Val-d'Oise), l'usine sera reprise par Thomson-Brandt, Luchaire et Alsetex, après 68 licenciements.

3) A Issy-les-Moulineaux, de nouvelles commandes de la défense nationale permettront le maintien de 415 emplois sur 670.

4) L'usine de Valence (Drôme) pourrait être reprise par la Société nationale des poudres et explosifs (S.N.P.E.), associée à Herstal, Manurhin et Luchaire, après licenciement de 189 personnes sur 389.

5) Enfin, l'usine de Pitres (Eure), occupant 93 salariés, dont 60 % de femmes, sera fermée.

Dans cette dernière unité, nous signale notre correspondant, l'annonce de ce plan a provoqué de vives réactions du personnel qui, après avoir séquestré pendant dix-huit heures, mercredi 9 avril, les représentants de l'administrateur provisoire, occupe l'usine.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

LA MARÉE NOIRE EN BRETAGNE

• Le conseil général des Côtes-du-Nord se réunit en session extraordinaire
• Une délégation d'élus sera reçue le 23 avril par M. Giscard d'Estaing

De notre correspondant

Saint-Brieuc. — La marée noire du *Tanio* sera au centre des débats du conseil général des Côtes-du-Nord qui devait se réunir, le 11 avril, en session extraordinaire. M. Aymar Achille-Fould, président de la mission interministérielle de la mer devait participer aux débats auxquels sont conviés une cinquantaine de maires des communes du littoral. Les débats de la commission plénière porteront sur six questions : l' « état-civil » du *Tanio* et les circonstances de son naufrage ; les moyens de lutte engagés ; le problème de l'épave ; les indemnisations (1) ; les moyens de réparer le dommage global subi par la Bretagne ; les problèmes de réglementation des transports et de lutte contre les pollutions.

En fin de journée devait s'ouvrir la séance publique au cours de laquelle une synthèse des travaux devait être faite et une délibération votée. A cette commission plénière sont attendus, outre M. Achille-Fould, plusieurs experts, avocats et hauts fonctionnaires.

Mais les experts européens, dont la venue avait été annoncée, seront absents. MM. Pearson, de la direction générale des transports à la commission des Communautés européennes, et Plainevaux, de la direction générale de l'environnement, avaient accepté de venir à Saint-Brieuc. Le gouvernement français s'y est opposé en vertu d'une pratique (que d'autres pays européens ignorent) et qui veut qu'il n'y ait pas de contacts directs entre les instances communautaires et les pouvoirs locaux. Cette décision, annoncée à M. Charles Josselin, président (P.S.) du conseil général des Côtes-du-Nord, aurait été prise, selon M. Achille-Fould et le ministère des affaires étrangères, « au plus haut niveau ».

Pour M. Josselin, il s'agit encore là d'une « *nouvelle erreur politique. Le gouvernement français refuse aux Bretons l'information sur ce qui se prépare au niveau européen en matière de réglementation des transports et de lutte contre les pollutions* ». Et M. Josselin de s'interroger sur les raisons de ce refus.

Cette question, et beaucoup d'autres, seront évidemment au centre de l'entretien que le président de la République accordera, le 23 avril, à 16 heures, à une délégation d'élus des Côtes-du-Nord et du Finistère. — J. V.

(1) Lire page 13, dans « le Monde des loisirs et du tourisme », l'article intitulé « Tanio-les-Bains ».

LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE INTERSUB EST CHARGÉE DES TRAVAUX SUR L'ÉPAVE DU « TANIO »

C'est la société de Marseille Intersub, dirigée par Mme Claudine Durand, qui a été chargée d'effectuer les travaux de colmatage des fuites de l'épave du *Tanio*. Cette société travaillera avec le concours d'une entreprise britannique de plongée et avec la firme française International Sea Service, spécialisée dans l'entretien des plates-formes pétrolières. Le colmatage des fuites s'effectuera par le procédé d'injection de résines sous pression. Les opérations devraient commencer le 19 avril et durer une quinzaine de jours, indique-t-on à la Mission interministérielle de la mer.

CONSTRUCTION NAVALE

DANS UN CLIMAT DE CONCURRENCE AVIVÉE

Le travail va reprendre dans l'ancien groupe marseillais Terrin après une fermeture de dix-huit mois

Marseille. — Deux ans après avoir été mis en règlement judiciaire et dix-huit mois après sa fermeture effective en septembre 1978, l'ancien groupe de réparation navale Terrin à Marseille va reprendre son activité lundi 14 avril, sous l'égide de la société des Ateliers et Chantiers du Havre et de La Rochelle-Pallice (A.C.H.P.), associés au groupe AMREP. Cela intéresse les deux principales sociétés de l'ancien groupe marseillais, la Société provençale des ateliers Terrin (SPAT) et les Ateliers provençaux (A.P.), qui ont fait place à la société des Ateliers et Chantiers de Marseille-Provence (A.C.M.P.).

Deux cents personnes — en majorité des anciens salariés de Terrin — doivent être embauchées dans un délai de deux mois, et cinq cents à six cents d'ici un an. La relance de la SPAT et des A.P. est toutefois susceptible d'être encore contrariée par un contentieux né entre les syndics de l'ancien groupe et un industriel marseillais, M. François Collado. Celui-ci est le P.-D.G. de la société dénommée Entreprise de services industriels et maritimes (ESIM), agissant en accord avec des créanciers mécontents. Le tribunal de commerce de Marseille doit examiner, le 24 avril, une requête introduite par M. Collado qui tend à obtenir la conversion en liquidation de biens du règlement judiciaire de l'ex-groupe Terrin, prononcée par ce même tribunal le 2 mai 1978. Une seule société importante de l'ancien holding — la Société des ateliers et chantiers de la Méditerranée (SAM), — comprenant cent soixante-dix salariés et qui avait été reprise initialement pendant six mois en gérance libre par l'AMREP, demeure provisoirement fermée.

De notre correspondant régional

Impatiemment attendu par certains, redouté par d'autres, le redémarrage de Terrin ne peut être jugé que très modeste au regard des activités passées de l'entreprise marseillaise. Au moment de sa mise en règlement judiciaire, celle-ci comptait encore quatre mille salariés (dont mille huit cents à la SPAT) et avait conservé malgré ses déboires une grande notoriété dans les milieux du transport maritime international. Si l'équipe d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers de haut niveau est aujourd'hui dispersée, l'outil de travail, lui, subsiste et peut être réanimé progressivement en fonction de la conjoncture économique. Dans l'immédiat, M. Gilbert Fournier, P.-D.G. des Ateliers et chantiers du Havre (A.C.H.P.), projette une reprise du travail dans les locaux des anciens Ateliers provençaux pour ce qui concerne la réparation navale et, simultanément, dans les immenses ateliers de la SPAT pour les activités spécifiquement industrielles.

Celles-ci seront réamorcées par le transfert de certaines productions effectuées jusqu'à ce jour au Havre, notamment des appareils à gouverner et des systèmes hydro-électriques très perfectionnés. Pour la réparation navale proprement dite, M. Fournier espère pouvoir traiter une partie des bateaux de la S.N.C.M. (lignes de Corse et de l'armement Delmas-Vieljeux qui exploitent des cargos).

L'opération élaborée par les chantiers havrais et l'AMREP représente un investissement de 63 millions de francs, dont un apport de 15 millions de fonds propres par les actionnaires, 25 millions de prêts participatifs, 11 millions d'emprunts auprès des établissements bancaires, 9 millions de mobilisation de créances sur les travaux en cours et 3 millions d'exonérations fiscales.

Favoritisme et risques

« *Les accusations de favoritisme qui ont été portées contre moi sont dénuées de tout fondement*, affirme M. Fournier. *Je suis, en effet, le seul à avoir accepté de prendre des risques en injectant 15 millions de francs d'argent frais dans l'affaire. Le Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles (CIASI) m'a accordé la préférence pour cette raison, après que d'autres chantiers, comme La Ciotat ou Dubigeon-Normandie eurent été sollicités et se furent récusés.* »

L'arrivée de l'industriel havrais à Marseille n'est pourtant pas envisagée avec sérénité par les réparateurs locaux. Ceux-ci, après avoir surmonté la crise provoquée sur le plan social par l'effondrement de Terrin, sont difficilement parvenus à regagner la confiance des armateurs sur un marché devenu plus restreint. « *Malgré la disparition de Terrin*, constate M. Jean Guichet, P.-D.G. de la Compagnie marseillaise de réparations (C.M.R.), *nous n'avons pu remplir nos ateliers de façon permanente. On peut se demander dans ces conditions s'il existe une place à Marseille pour une nouvelle entreprise.* » Les positions les plus hostiles à l'implantation des A.C.H.P. ont été prises par M. Collado, dont la société a su le mieux tirer parti de l'élimination de la SPAT et des A.P. Avec moins de cinquante salariés au début de 1979, ses effectifs sont passés à près de deux cent cinquante en avril 1980. Son entreprise s'est attachée précisément les services d'anciens cadres techniques et commerciaux de la SPAT, qui ont fait bénéficier leur nouvel employeur du capital de confiance dont ils disposaient auprès des armateurs. En 1979, l'ESIM a réalisé un chiffre d'affaires de 45 millions de francs, dont 90 % avec l'étranger.

Dépourvue d'ateliers « au bord de l'eau », l'entreprise dirigée par M. Collado s'était portée candidate, sans succès, dès le mois de juin 1979, au rachat des Ateliers provençaux. L'industriel marseillais estime qu'il a été victime, en l'occurrence, d'une discrimination, ce qui l'a amené à parler, sans pourtant étayer ses assertions, d' « *abus de position dominante* » et d' « *accords concertés* », en visant pêle-mêle les pouvoirs publics, les syndics de Terrin et le P.-D.G. des chantiers du Havre.

La concurrence de Brest et des Émirats

Les deux autres réparateurs marseillais, la C.M.R. et les Établissements Paoli, se sont désolidarisés de sa campagne, qu'ils jugent intempestive. La compagnie marseillaise de réparations a publié le 9 avril un communiqué remarqué dans lequel elle précise qu' « *elle n'a jamais pris position pour ou contre la reprise de la SPAT par M. Fournier et n'a pas à le faire, ce problème étant complètement extérieur à l'entreprise* ».

La crise mondiale de la construction et de la réparation navales (bien que certains signes de relative reprise soient apparus très récemment), dont les premières manifestations avaient précipité la chute de Terrin, hypothèquent toujours, en fait, l'avenir de la réparation navale marseillaise. Depuis que la SPAT et les A.P. ont sombré, la concurrence s'est encore durcie, tant sur le plan national, avec notamment la mise en service de la grande forme de Brest et la réorientation partielle d'activité du chantier de La Ciotat, que sur le plan international, avec la création des nouveaux centres de réparation dans les Émirats arabes unis notamment, et la persistance de prix de dumping pratiqués par certains chantiers d'Extrême-Orient (Singapour et Corée du Sud en particulier).

Mais certains responsables économiques de la cité phocéenne estiment, au contraire, qu'une émulation salutaire va être créée par l'arrivée à Marseille du patron des A.C.H.P., qui jouit d'une certaine réputation. « *Il y a du travail à prendre*, pense pour sa part M. Fournier. *Mais il ne faudrait pas que s'instaure un climat de guerre qui serait préjudiciable à tous. Malgré les difficultés, Marseille a les moyens de redevenir le grand pôle de réparation navale de la façade méditerranéenne qu'elle fut encore récemment.* »

GUY PORTE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST (C.I.O.)

Le 10 avril 1980, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du Crédit industriel de l'Ouest s'est réunie à Nantes, 8, rue d'Alger, dans le nouvel immeuble de la société, sous la présidence de M. Christian de Lavarene, président du conseil d'administration, et elle a adopté tous les projets de résolution présentés par le conseil.

Compte tenu de l'affectation de la somme de 3 569 290,97 F au fonds de participation du personnel aux fruits de l'expansion — ce qui porte à 26 366 196,14 F l'ensemble des sommes ainsi prélevées depuis l'origine, c'est-à-dire douze ans, — le bénéfice net ressort à 18 520 220,48 F, contre 17 189 373,35 F l'an dernier.

L'assemblée a décidé de distribuer, comme l'année dernière, un dividende de 7,50 F par action de 50 F, lequel, assorti d'un avoir fiscal de 3,75 F, rémunérera un capital augmenté en 1979 de 60 à 80 millions de francs et sera payable à partir du 15 avril 1980, contre remise du coupon numéro 37 aux caisses du Crédit industriel de l'Ouest, du Crédit industriel et commercial et des banques du groupe.

Elle a, en outre, nommé administrateur de la société M. André Bellion, pour une durée de dix ans arrivant à expiration le jour de l'assemblée appelée à examiner les comptes de l'exercice 1985.

Elle a également autorisé le conseil d'administration à émettre sur le marché des obligations négociables jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 100 millions de francs.

L'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social en lui accordant la faculté de le porter éventuellement jusqu'à 200 millions de francs.

Une revue économique détaillée concernant la région est jointe, comme les années précédentes, au compte rendu de ces assemblées.

Le conseil d'administration siégeant à l'issue de celles-ci a reconduit M. Christian de Lavarene dans ses fonctions de président, et M. Philippe Giffard dans celles de vice-président directeur général ; M. Jean-Pierre Nussbaumer, administrateur, a été confirmé dans ses fonctions de directeur général adjoint.

GROUPE DARTY

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 1979/1980

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de l'exercice 1979/1980, se terminant le 29 février 1980, a atteint 1 915 924 000 F contre 1 446 505 000 F pour l'exercice précédent, soit une progression de 32,5 %.

A structures juridiques comparables, l'accroissement des ventes consolidées du groupe atteint 29,2 %.

CRÉATION DE DARTY PROVENCE MÉDITERRANÉE

Darty Provence Méditerranée a été créée pour développer l'enseigne dans le sud de la France. Cette filiale a acheté le fonds de commerce pour l'activité électrodomestique du groupe Géant du meuble, qui est l'un des principaux multispécialistes de la région, et qui poursuivra son activité dans le département ameublement.

Elle entrera en activité au cours du mois de mai 1980.

CESSATION DE GARANTIE

A la demande de la Société I.S.A.C.O., 110, avenue Monclar, 84000 Avignon, et par suite de cessation de son activité de travail temporaire, l'Ascobatt — association pour la caution par les banques et les assurances des entreprises de travail temporaire — fait savoir que la garantie conférée depuis le 1er décembre 1979 par la compagnie Les Assurances du crédit au profit, d'une part, de la Sécurité sociale et des institutions sociales et, d'autre part, au profit des salariés temporaires, a cessé le 9 avril 1980.

La Société S.E.R.I.C.O.M., 6, rue Lagne, 84000 Avignon, membre de l'Ascobatt, reprendra, sous forme d'un simple département, la marque I.S.A.C.O.

INVESTISSEMENTS SAINT-HONORÉ (SICAV)

L'assemblée générale ordinaire d'Investissements Saint-Honoré, Sicav créée par la Compagnie financière du groupe Edmond de Rothschild, réunie le 24 mars 1980, sous la présidence de M. Roger Cukierman, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes qui lui ont été présentés.

Les sommes distribuables au titre du premier exercice, du 22 mai 1979 au 28 décembre 1979, s'élèvent à 1.901.852,63 F et permettent la distribution d'un dividende net de 6,20 F auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 0,50 F, soit un revenu global de 6,70 F.

Le paiement de ce dividende sera effectué à partir du 15 avril 1980, à la Compagnie financière, 47, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e), contre remise des coupons :

— N° 1 d'un montant de 1,23 F (plus un crédit d'impôt de 0,06 F) représentant le revenu des obligations françaises non indexées.

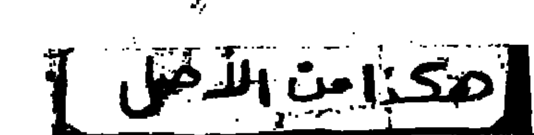
— N° 2 d'un montant de 4,97 F (plus un crédit d'impôt de 0,44 F) représentant le solde des revenus. La partie de ce coupon pouvant bénéficier de l'abattement de 3 000 F s'élève à 0,29 F (plus un crédit d'impôt de 0,15 F).

Les actionnaires pourront réinvestir le montant de leurs dividendes en actions d'Investissements Saint-Honoré, en exonération totale de droit d'entrée pendant trois mois.

L'assemblée générale a nommé aux fonctions d'administrateur la société Scribe Finance.

CESSATION DE GARANTIE

La Société Experts Services France, 5, rue Ozenne, 31000 Toulouse, ayant cessé son activité, l'Ascobatt — Association pour la caution par les banques et les assurances de travail temporaire, 26, rue Vernet, Paris-8e — fait savoir que la garantie conférée depuis le 1er août 1979 par la compagnie Les Assurances du crédit — ladite garantie ayant été accordée au profit, d'une part, de la Sécurité sociale et des institutions sociales et, d'autre part, des salariés temporaires — a cessé le 9 avril 1980.



LES MARCHÉS
LONDRES
NOUVELLES DES SOC
BOURSE DE PARIS - 11 AV

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

11 AVRIL

Hausse sans affaires

La dernière séance de la semaine aura été à l'image des précédentes, vendredi à la Bourse de Paris. De fait un scénario identique à celui de la veille s'est déroulé sur le marché, et la hausse de 0,65 % de l'indicateur instantané s'est produite avec des échanges particulièrement restreints.

La Bourse de New-York, en nouveau progrès jeudi soir (voir ci-contre), est directement à l'origine de cette hausse qui n'a d'ailleurs favorisé aucun secteur particulier.

Les meilleures performances ont en effet été réalisées par des titres aussi divers que J. Lefebvre, Redoute, Nobel Bozel, Dumez, Esso, Skis Rossignol, Saint-Louis et Machine Bull (+ 3 % à + 5 %). De même les baisses — deux fois moins nombreuses environ que les hausses — ont touché Générale d'Entreprises, Kléber, Chiers, Rothschild et La Hénin (— 2 % à — 3,5 %).

Aux valeurs étrangères, les mines d'or ont, en liaison avec les cours du métal, redressé franchement la tête.

Sur le marché de l'or, aussi peu actif que celui des actions, le lingot est remonté jusqu'à 75 820 francs (après 75 800 francs), contre 75 000 francs la veille. L'once de 31,10 grammes vendue à Paris ressort donc à 542,42 dollars, contre 532 dollars au premier « fixing » de la journée à Londres (528 dollars la veille en clôture). Le napoléon n'a pratiquement pas varié, s'établissant à 681 francs, après 678,90 francs, contre 680,90 francs jeudi 10 avril.

Autour de la corbeille, on attend visiblement d'en savoir plus sur l'évolution des taux d'intérêt américains, et de l'ampleur de la récession avant de s'engager plus avant.

LONDRES

Le Stock Exchange est calme en ce dernier jour de la période de règlement. Les fonds d'État accentuent de 1/4 de point leur progression de la veille, mais les industrielles sont irrégulières. Les pétroles avancent légèrement, tandis que les mines d'or progressent par solidarité avec le métal. Léger progrès des immobilières.

Or (ouverture) (dollars) 532 .. contre 526 ..

VALEURS	CLOTURE 10/4	COURS 11/4
Beecham	118 ..	117 ...
British Petroleum	358 ...	352 ...
Courtaulds	65 ...	66 ...
*De Beers	8 68	8 73
Imperial Chemical	378 ..	372 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	365 ..	363 ...
Shell	333 ...	335 ...
Vickers	115 .	114 ...
War Loan 3 1/2 %	30 5/8	30 3/4
*West Driefontein	68 3 4	66 3/4
*Western Holdings	64 ...	62 1/2

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

AU PRINTEMPS. — La situation du groupe s'est encore améliorée en 1979. D'après les dernières indications, le bénéfice net consolidé se situerait aux environs de 86 millions de francs contre 75,6 millions pour un résultat d'exploitation voisin de 100 millions de francs contre 81,82 millions. Le bénéfice net de la société mère atteint 83,16 millions de francs contre 74,21 millions. Il convient cependant de remarquer que ce dernier chiffre comprend la reprise de 56,01 millions de provisions pour dépréciation de titres, ce qui le ramène à 27,15 millions (contre 36,79 millions pour 1978 à situation comparable). La poursuite du redressement n'en est pas moins manifeste malgré une conjoncture maussade. Le service du dividende, interrompu depuis cinq ans, est repris. Les actionnaires encaisseront une somme globale de 7,50 F par titre contre 3 F pour 1974.

THOMSON-C.S.F. — Bénéfice net de la société pour 1979 : 210,68 millions de francs contre 158,29 millions. Dividende global : 14,25 F contre 11,70 F.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. — Dividende global pour 1979 : 11,25 F (+ 28,57 %, compte tenu de la distribution d'une action gratuite pour cinq).

NEW-YORK

Nouvelle hausse plus modérée

Une deuxième petite banque américaine ayant ramené son taux de base (prime rate) à 19 1/2 % (contre 20 %), les opérateurs y ont vu un nouveau signe de détente générale des taux. La séance est restée assez peu active (33,94 millions d'actions échangées contre 33,02 millions), mais l'indice Dow Jones s'est adjugé 5,55 points de hausse supplémentaire.

Sur 1 902 valeurs cotées au Big Board, 1 242 ont monté.

Bien que le spectre de l'inflation reste présent — l'indice des prix pourrait augmenter au rythme annuel de 14 % au cours des trois prochains mois, — c'est la troisième séance consécutive de hausse à Wall Street.

VALEURS	COURS 9/4	COURS 10/4
Alcoa	58 1/8	58 ...
A.T.T.	49 3/8	49 7/8
Boeing	57 3/8	58 1/4
Chase Manhattan Bank	38 3/4	38 7/8
Du Pont de Nemours	35 1/4	34 7 8
Eastman Kodak	49 ...	49 3/4
Exxon	57 1/8	57 5/8
Ford	26 1/2	27 ...
General Electric	47 ...	47 5/8
General Foods	24 7/8	25 3/8
General Motors	43 1/4	43 1/2
Goodyear	11 7/8	11 7/8
I.B.M.	54 3/8	54 1/4
I.T.T.	26 1/4	26 1/8
Kennecott	27 5/8	27 3/8
Mobil Oil	69 1/2	68 5/8
Pfizer	38 1/8	38 5/8
Schlumberger	104 3/8	107 3/8
Texaco	34 ...	34 1/2
U.A.L. Inc.	16 7/8	16 5/8
Union Carbide	38 3/8	38 3/4
U.S. Steel	17 1/2	17 5/8
Westinghouse	21 3/4	22 1/4
Xerox	53 ...	52 ...

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	9 avril	10 avril
Valeurs françaises	101,1	102,1
Valeurs étrangères	100,1	100,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,1	104

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	10/4	11/4
1 dollar (en yens)	249 80	252 50

BOURSE DE PARIS - 11 AVRIL - COMPTANT

[Tableaux des cours (VALEURS, % du nom., % du coupon, Cours précéd., Dernier cours) : illegible]

* Cours précédent

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

[Tableaux des cours (Compensation, VALEURS, Précéd. clôture, Premier cours, Dernier cours, Compt. premier cours) : illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

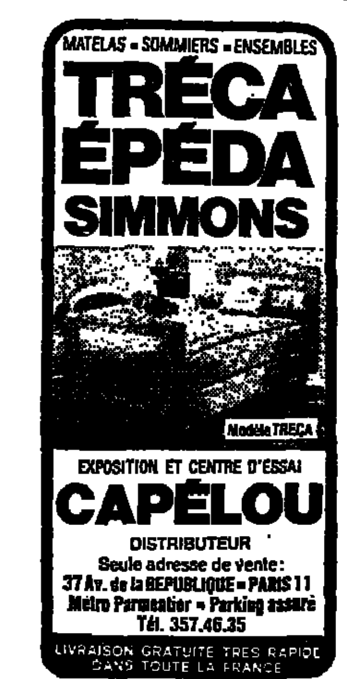
[illegible]

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

[illegible]

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



A B C D E F G

DANS LES CAISSES DE L'« ÉCUREUIL »

L'épargne nette au premier trimestre a été inférieure de 64 % à celle de l'an dernier

La Caisse des dépôts est un peu moins pessimiste

Les Français épargnent moins. Durant le premier trimestre, les excédents des dépôts sur les retraits, pour l'ensemble des fonds collectés par les caisses d'épargne privées — le réseau Ecureuil — n'ont atteint que 3 567 millions de francs, contre 9 816 millions pendant la période correspondante de 1979 (— 63,7 %). Pour ce qui concerne les livrets, ces excédents sont revenus de 7 954 à 2 487 millions de francs (— 69 %), et pour le seul livret A de 6 000 à 1 700 millions de francs environ (— 71,6 %).

La Caisse des dépôts n'est, elle, pas inquiète. Elle souligne qu'en mars les dépôts ont continué à dépasser les retraits si l'on totalise les résultats des caisses de l'Ecureuil et de celles de la « postale ». Le président de l'Union nationale des caisses d'épargne (UNCEF), M. Claude Pellat, a demandé pour sa part, mercredi 9 avril au cours d'une conférence de presse, que le plafond des livrets, actuellement fixé à 45 000 francs, soit porté à 52 000 francs « avant l'été ».

En 1979, les caisses d'épargne Ecureuil sont restées le premier réseau collecteur de l'épargne liquide des ménages (30 % du total). Il n'en reste pas moins que cet exercice n'a pas été totalement satisfaisant. Si, en effet, la somme des dépôts a globalement augmenté, passant de 266,2 à 305,9 milliards de francs, les excédents des dépôts sur les retraits ont, eux, diminué, revenant de 25,3 milliards à 23,5 milliards de francs (et de 19,8 milliards à 17,1 milliards de francs pour le seul livret A).

Ce phénomène s'est amorcé dès le mois d'août, et n'a cessé, mise à part une courte période de redressement en décembre, de se poursuivre. Il s'est même accéléré dpuis le début de l'année de façon inquiétante puisqu'en mars, et pour la première fois depuis quinze ans, les retraits sur les livrets A ont été supérieurs de 68 millions de francs auv dépôts.

« Nous sommes victimes de la concurrence des banques et de l'Etat », a déclaré, M. Pellat, faisant ainsi allusion aux conditions avantageuses des emprunts d'Etat lancés récemment. Au-delà de ces explications, tout semble indiquer que l'on assiste actuellement à un double phénomène, dont les effets s'additionnent. Un certain nombre d'épargnants touchés par la baisse de leur pouvoir d'achat ont puisé dans leurs réserves dans le même temps ùo les plus aisés se portaient en cette période de reprise de l'inflation vers des placements plus spéculatifs, notamment l'immobilier.

Le gouvernement a récemment décidé d'élever de 6,5 à 7,5 % le taux d'intérêt des livrets A des caisses d'épargne. Cette mesure est jugée quantitativement insuffisante. Aussi M. Pellat demande-t-il aujourd'hui que le plafond des dépôts fixé à 45 000 francs soit porté à 52 000 francs *« avant l'été »*.

M. Pellat fait-il preuve d'un pessimisme excessif ? La Caisse des dépôts et consignations, l'autre grand collecteur d'épargne, le pense qui, dans un communiqué tendant *« à dissiper les impressions inexactes qui auraient pu naître d'informations partielles concernant l'évolution des dépôts dans les caisses d'épargne au cours du mois de mars »* précise que *« s'il est tenu compte des opérations effectuées à la fois dans les caisses d'épargne dites de l'Ecureuil et à la Caisse nationale d'épargne* (gérée par les P.T.T.), *le solde des opérations du mois de mars est nettement positif puisqu'il atteint au total, pour les deux réseaux, sur la base des informations actuellement connues, le chiffre de 617 millions de francs d'excédent et non pas de retrait »*. La Caisse des dépôts ajoute : *« Il y a par ailleurs tout lieu de penser que les mesures récemment prises vont se traduire par un accroissement significatif des excédents. »*

Notons cependant que ce chiffre de 617 millions de francs est à comparer avec un excédent de 2,6 milliards de francs en mars 1979...

LES ÉTATS-UNIS OUVRENT UNE ENQUÊTE SUR LES IMPORTATIONS D'ACIER EUROPÉEN

Washington (Reuter). — Le département du commerce américain a ordonné, jeudi 10 avril, l'ouverture d'une enquête sur les accusations de « dumping » fournies par l'U.S. Steel Corporation à l'encontre de sept pays producteurs européens d'acier. Cette décision survient trois semaines après le dépôt d'une plainte par le groupe américain.

Le département du commerce a estimé que ces plaintes étaient suffisamment fondées pour justifier une enquête. Les sept pays européens concernés sont la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la R.F.A., l'Italie et la Grande-Bretagne. Les importations qui font l'objet du litige représentent 75 % de *toutes* les exportations européennes d'acier au carbone à destination des Etats-Unis.

NOUVELLES BRÈVES

● *L'écrivain turc Umit Kaftancioglu*, réalisateur de programmes à la radiodiffusion turque, a été tué vendredi 11 avril à Istambul par des terroristes qui ont réussi à prendre la fuite. âgé de quarante-cinq ans, l'écrivain était de tendance gauche modérée. Il avait obtenu récemment le prix littéraire décerné par l'association linguistique turque. — *(A.F.P.)*

● *Licenciements.* — La rubanerie Derville-Delvoye à Comines (Nord) dans la banlieue de Tourcoing va fermer ses portes : soixante-quatre personnes seront licenciées. Depuis le mois de juillet 1979 cette rubanerie, après avoir licencié vingt-deux personnes, était en règlement judiciaire. — *(Corresp.)*

Le numéro du « Monde » daté 11 avril 1980 a été tiré à 543 927 exemplaires.

L'indépendance des Nouvelles-Hébrides sera proclamée le 30 juillet

De notre correspondant

Port-Vila. — Le gouvernement chargé de conduire à l'indépendance le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, au sein duquel tous les postes ministériels sont occupés par des membres du Vanuaku Pati (VAP, anglophone), a fixé au 30 juillet à midi la date de la proclamation d'indépendance. Il semble qu'il ait voulu accélérer le processus engagé après l'adoption du projet de Constitution du futur Etat, en septembre dernier, à la suite du refus exprimé par les opposants des îles Tanna et de Santo de participer aux discussions préparatoires à l'indépendance et, notamment à une réunion qui a eu lieu le 9 avril à Port-Vila. Le premier ministre, M. Walter Lini, pasteur presbytérien, président du VAP, a adressé à M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, un message dans lequel il met le gouvernement français au pied du mur : *« Les représentants du gouvernement du Vanuaku Pati, du Tabwe Massana, du Natatok Efate, et des Indépendants francophones de l'opposition ont assisté à la réunion du 9 avril. Bien que la tenue d'une nouvelle réunion ne soit pas exclue, il n'a pas été possible d'avoir de fructueux entretiens selon les recommandations que vous aviez personnellement formulées au nom des partis de l'opposition de Santo et de Tanna, et les intérêts que vous portiez au résultat de ces discussions. Nous étions prêts à nous réunir, nous étions disposés à faire des concession. Les garanties que vous exigez figurent déjà dans les propositions que nous avons nous-mêmes soumises au sujet de l'aide française.*

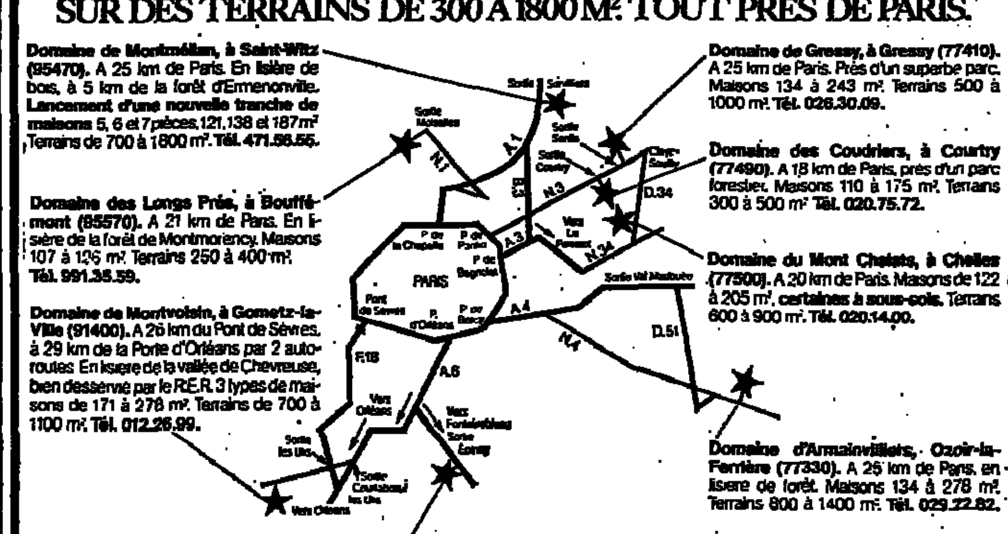
» Il est clair que vous souhaitez que cette question soit débattue publiquement. Je vous inviterai donc à faire état de votre position, notamment en ce qui concerne la future aide française aux Nouvelles-Hébrides, ce point étant resté en suspens du fait de votre intervention personnelle. »

Ce qui signifie en clair : la France a voulu que nous discutions avec les opposants de Santo et de Tanna avant de nous préciser quelle aide elle apporterait aux Nouvelles-Hébrides. Nous étions d'accord, mais ces opposants ne sont pas venus. Nous avons donc fait ce que vous demandiez. Précisez-nous maintenant ce que sera l'aide française. En cas de réponse négative, notre gouvernement se tournerait vers d'autres pays.

JEAN-NOËL FÉRAUD.



Rapsodie, 184 m², 7 pièces, 2 s.d.b., garage 2 voitures. Un de nos 25 modèles.



Dans une interview au « Figaro »

LA FRANCE DÉFEND L'EUROPE ET SES PRINCIPES affirme M. Giscard d'Estaing

Le Figaro publie ce vendredi 11 avril une interview de M. Giscard d'Estaing consacre à l'avenir de l'Europe et de la construction communautaire avant le Conseil européen qui réunira, les 27 et 28 avril, à Luxembourg, les chefs d'Etat ou de gouvernement. Le président de la République déclare : *« J'observe que le Conseil européen s'éloigne de plus en plus de son objet véritable. Pour moi qui ai proposé sa création, il s'agissait, avant tout, d'une instance de concertation permettant aux principaux responsables d'analyser la situation internationale vue d'Europe, et de donner les impulsions nécessaires pour l'action des institutions communautaires. Le Conseil européen n'a pas pour rôle de se substituer aux autres institutions de la Communauté dans l'exercice de leurs tâches normales.*

» Je constate, avec préoccupation, la défaillance récente de certaines institutions communautaires.

» Il n'est pas raisonnable d'imaginer que des chefs de gouvernement vont pouvoir fixer en quelques heures les prix agricoles pour la campagne en cours, organiser le marché du mouton, régler les problèmes de la pêche et déterminer le niveau des contributions budgétaires si tout cela n'a pas été soigneusement préparé ! »

A propos de la querelle avec la Grande-Bretagne, M. Giscard d'Estaing affirme : « (...) *Je souhaite, pour ma part, qu'une solution équitable puisse être trouvée pour atténuer les difficultés passagères de la Grande-Bretagne. Mais, si celle-ci ne la jugeait pas satisfaisante, nous serions ramenés à une situation simple : celle de l'application des règles en vigueur.*

» Dans ce débat, la France défend l'Europe, ses principes et sa solidarité. Elle n'a pas d'intérêts financiers directement engagés...»

La polémique sur Georges Pompidou

Mme MARIE-FRANCE GARAUD : RÈGLEMENT DE COMPTES ET MANŒUVRE ÉLECTORALE

Mme Marie-France Garaud, qui fut conseillère de Georges Pompidou à Matignon puis à l'Elysée, et de M. Jacques Chirac dont elle a quitté l'entourage au lendemain des élections européennes du 10 juin 1979, se déclare, dans une interview publiée par *l'Express* du 12 avril, *« indignée de la campagne qui se développe aujourd'hui »* contre l'ancien président de la République. Le rôle de Georges Pompidou, premier ministre du général de Gaulle, a été mis en cause par Anne et Pierre Rouanet dans leur livre *les Trois Derniers Chagrins du général de Gaulle*, point de départ d'une polémique sur les relations entre les deux hommes.

Mme Garaud, qui répugne d'ordinaire à intervenir publiquement dans le débat politique, explique qu'elle a accepté, pour la première fois, de se prêter à une interview parce qu'elle est *« indignée »* de la *« bassesse de ceux qui mènent* (cette campagne), *de la duplicité de ceux qui la suscitent et, au-delà, de l'incroyable faiblesse politique qu'elle révèle »*. *« Je trouve assez scandaleux*, déclare-t-elle, *que des hommes qui n'ont pas servi — c'est le moins que l'on puisse dire — le général de Gaulle pendant sa vie n'hésitent pas à s'en servir après sa mort. Tout cela relève davantage, semble-t-il, du règlement de comptes, ou de la manœuvre électorale, que du respect élémentaire de la vérité (...). Des historiens sérieux se pencheront sans doute un jour sur notre époque et sur les rapports de Georges Pompidou et de Charles de Gaulle : je ne crois pas qu'ils y découvrent autre chose que l'éternel drame du fils et du père, dans la loyauté. »*

Georges Pompidou, ajoute Mme Garaud, *« avait appris qu'une politique doit s'imposer par sa propre force, par sa propre évidence, par sa propre vérité. Aujourd'hui, toutes ces recherches d'héritage* (du général de Gaulle) *me paraissent un peu suspectes. Une pensée politique sûre d'elle-même n'a pas besoin de s'abriter derrière un héritage comme derrière un masque. C'est inquiétant quant à la valeur même de cette pensée politique »*. Mme Garaud note que cette réflexion ne fait *« pas spécialement »* allusion à l'actuel président.